

1 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de Châteauroux Métropole.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

I. Contexte économique

1) International

Au premier semestre 2020, la crise sanitaire induite par la pandémie au coronavirus a plongé l'économie mondiale dans une situation sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions prévisibles en % du PIB des principales économies mondiales entre 2019 et 2021

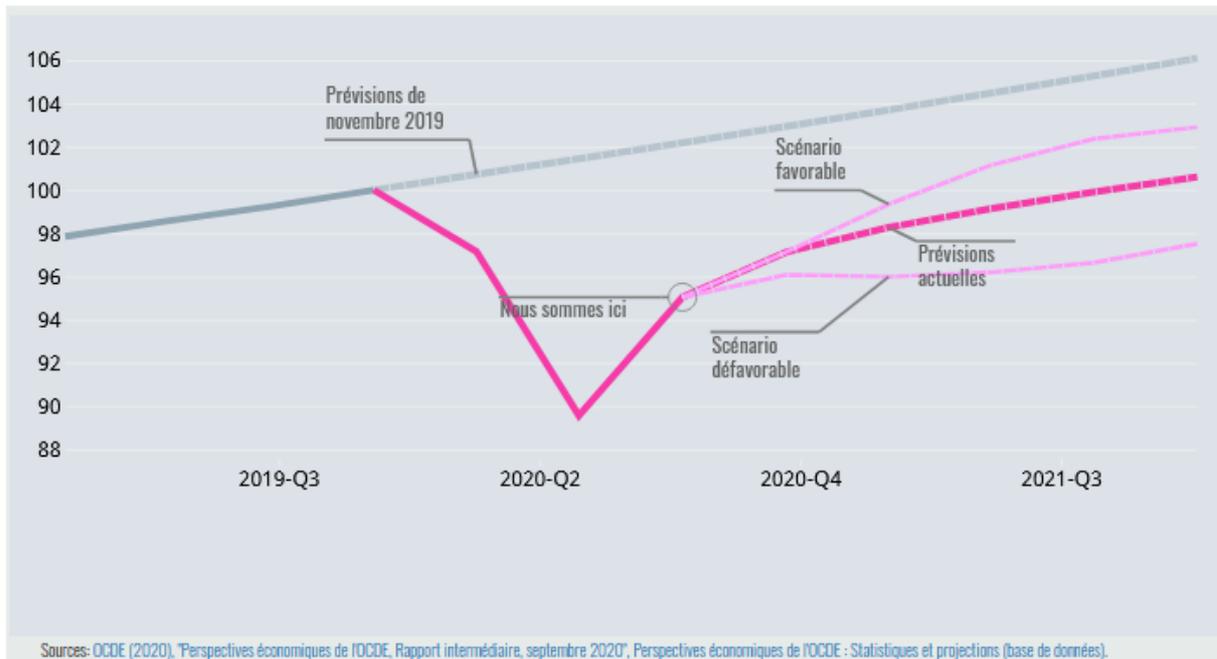
	2019	2020	2021		2019	2020	2021
World	2.6	-4.5	5.0	G20	2.9	-4.1	5.7
Australia	1.8	-4.1	2.5	Argentina	-2.1	-11.2	3.2
Canada	1.7	-5.8	4.0	Brazil	1.1	-6.5	3.6
Euro area	1.3	-7.9	5.1	China	6.1	1.8	8.0
Germany	0.6	-5.4	4.6	India¹	4.2	-10.2	10.7
France	1.5	-9.5	5.8	Indonesia	5.0	-3.3	5.3
Italy	0.3	-10.5	5.4	Mexico	-0.3	-10.2	3.0
Japan	0.7	-5.8	1.5	Russia	1.4	-7.3	5.0
Korea	2.0	-1.0	3.1	Saudi Arabia	0.4	-6.8	3.2
United Kingdom	1.5	-10.1	7.6	South Africa	0.1	-11.5	1.4
United States	2.2	-3.8	4.0	Turkey	0.9	-2.9	3.9

Ainsi, le recul du Produit Intérieur Brut mondial pour 2020 devrait selon les dernières publications s'établir dans une fourchette comprise entre 4,4 % (FMI - octobre 2020) et 4,5 % (OCDE - septembre 2020).

Dans ce contexte global inédit, les situations des différentes aires économiques varient en fonction de leur exposition à la crise sanitaire mais également de facteurs économiques plus intrinsèques : ouverture et intégration aux flux d'échanges internationaux, poids relatif des activités tertiaires, niveau des stabilisateurs sociaux...

La zone euro qui compte des états membres parmi les pays les plus durement impactés par la première vague de contamination connaîtra vraisemblablement une récession plus dure en 2020 que la moyenne des économies mondiales.

L'amélioration de la situation sanitaire constatée dans l'hémisphère nord durant la période estivale a conduit les prévisionnistes à envisager un scénario économique moins alarmiste, avec une reprise plus rapide et soutenue pour 2021 que ce qui pouvait être envisagé au départ.



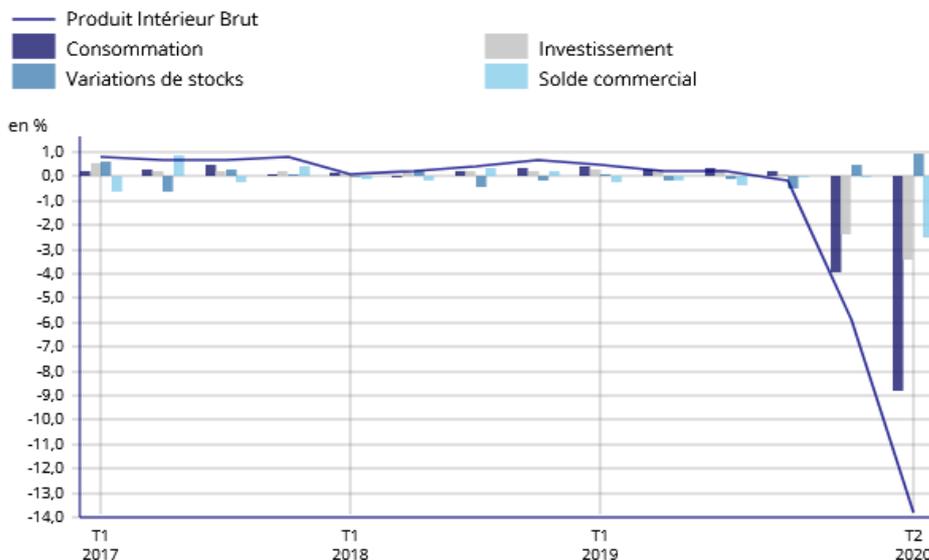
Ces prévisions doivent toutefois être interprétées avec la plus grande prudence dans la mesure où la reprise de l'épidémie constatée ces dernières semaines risque d'avoir un impact économique fort qui conduira peut-être les analystes à revoir leurs prévisions de sortie de crise.

1) National

Dans ce contexte inédit l'économie française a été, en 2020, largement fragilisée. La dégradation des valeurs des principaux agrégats situe la France parmi les plus impactées des économies développées.

Le confinement de près de 2 mois décrété entre la mi-mars et la mi-mai, sa levée progressive associée à des restrictions partielles de circulation jusqu'à la fin du premier semestre, puis la limitation de l'afflux de touristes étrangers durant la saison estivale ont entraîné une chute brutale de l'activité économique.

Le PIB a ainsi reculé de plus de 13 points au deuxième trimestre. Sa diminution globale sur l'année devrait s'établir à près de 9 % par rapport à 2019.

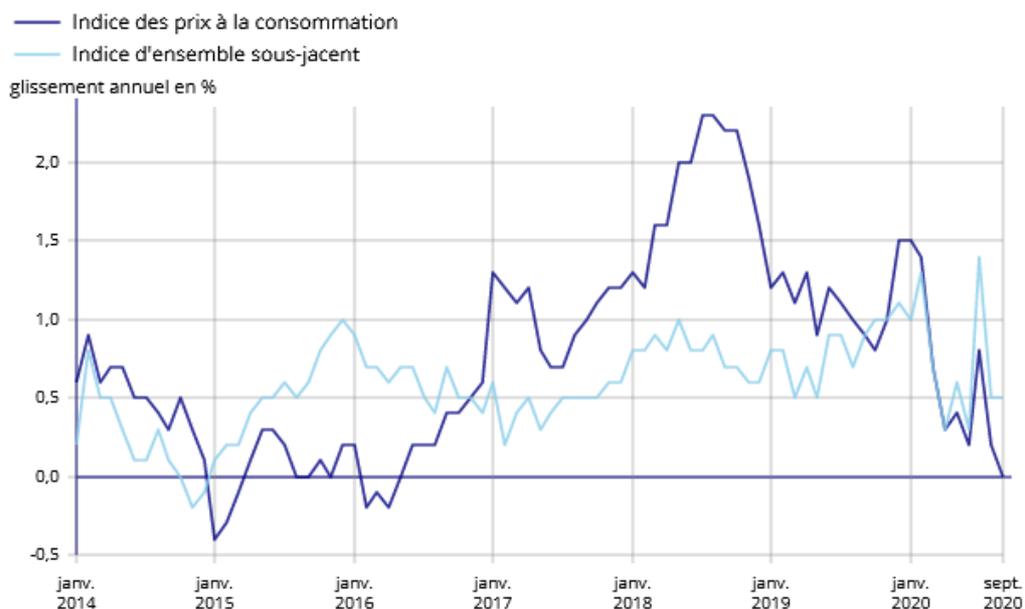


(Source : INSEE)

Accentué par l'arrêt brutal des activités jugées non essentielles, le chômage a largement progressé durant la même période. Avec près de 800 000 emplois détruits, il devrait s'établir à près de 9,6 % de la population active à la fin de l'année.

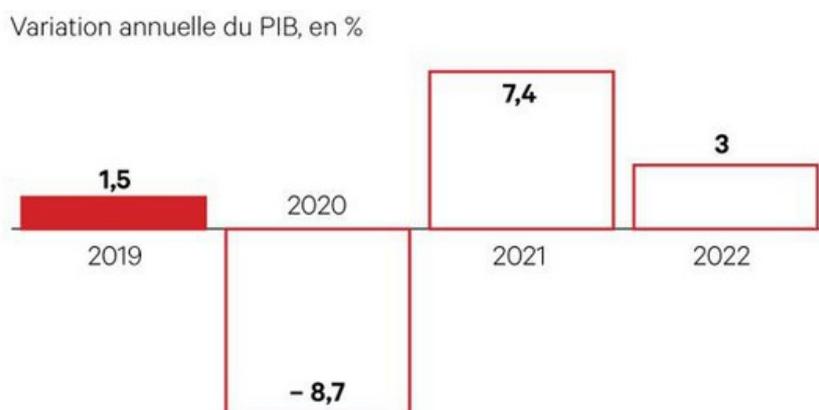
La consommation qui a marqué le pas durant la période de confinement a repris avec la saison estivale. Cette reprise semble néanmoins marquer un temps d'arrêt avec l'arrivée d'une seconde vague en période automnale.

Conséquence de ce climat particulier, l'inflation mesurée en septembre 2020 est globalement nulle par rapport à l'année dernière.



À ce stade, et même s'il convient d'accueillir avec prudence toutes les prévisions se rapportant à 2021 tant les perspectives sanitaires restent floues, il semble que la reprise de l'économie française puisse être plus rapide que ce qui était prévu jusqu'alors.

Les créations d'emplois pour l'année prochaine sont estimées à 320 000. Le PIB progresserait dans une fourchette comprise entre 5,8 % (OCDE – septembre 2020) et 7,4 % (Banque de France – septembre 2020). À ce rythme, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise à l'horizon 2022.



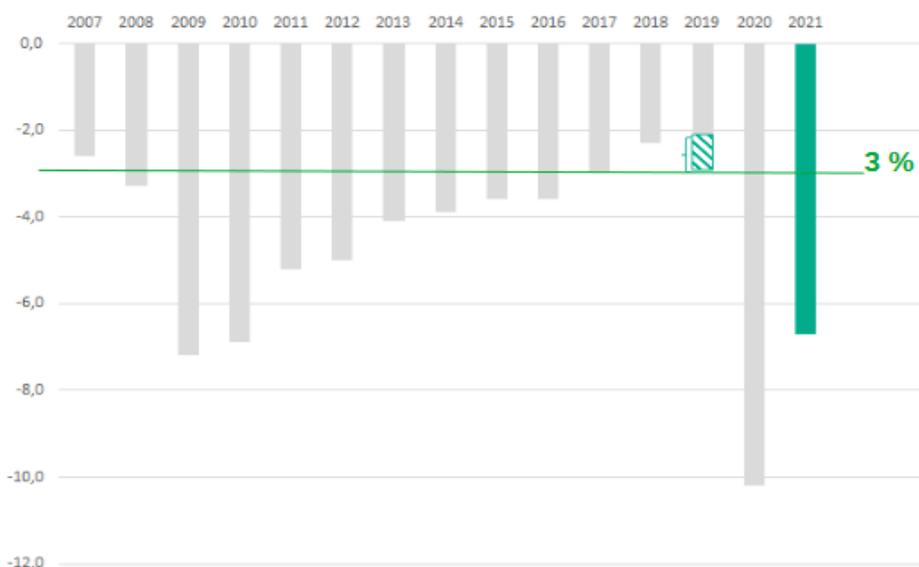
(Source : Banque de France)

2) Projet de loi de finance 2021 (P.L.F. 2021)

Equilibre économique du P.L.F. 2021

D'un point de vue strictement juridique, le Projet de Loi de Finances pour 2021 reste inscrit dans le cadre du rétablissement des grands équilibres du secteur public posé par la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 qui prévoyait de ramener le déficit public à 1,5 % du PIB en 2020 et 0,3 % en 2022.

L'impératif d'une réponse forte des pouvoirs publics face à un contexte sanitaire inédit a fait temporairement passer au second plan les nécessités de retour à l'équilibre des soldes structurels des administrations publiques.



(en 2019 : partie verte et hachurée = bascule du CICE)

(Source : PLF 2021)

Le déficit public devrait ainsi atteindre 10,2 % et la dette publique et dépasser les 117 % du PIB en 2020.

Le projet de loi de finances postule pour 2021 un déficit de 6,7 % et une dette s'établissant à 116 % du PIB.

Outre une réduction de 10 milliards d'euros en ce qui concerne les « impôts de production », Le P.L.F. intègre dans une mission spécifique près de 42 milliards d'euros (100 milliards au total répartis sur deux ans) de crédits destinés à un plan de soutien qui reposera en priorité sur trois piliers essentiels :

- Verdissement de l'économie
- Compétitivité des entreprises
- Soutien aux plus fragiles

Mesures spécifiques aux Collectivités Territoriales

Le P.L.F. constitue l'un des éléments déterminants des relations entre l'État et les Collectivités Territoriales notamment au travers de la définition des concours financiers qui leur sont attribués.

En 2021, le montant total des prélèvements sur recettes devrait progresser de 2 milliards d'euros et atteindre 43,2 milliards d'Euros (hors crédits du budget général et fraction de T.V.A. reversée aux Régions et Départements).

Cette progression s'explique en partie par la nécessaire compensation aux collectivités de la diminution prévisible des recettes issues de la fiscalité économique décidée dans le cadre du plan de soutien qui représente à elle seule 3,2 milliards d'euros.

En effet, en matière de fiscalité économique, la suppression de la C.V.A.E. régionale s'accompagnera d'une diminution des valeurs locatives des infrastructures industrielles, ainsi que d'une modification de leurs modalités d'actualisation. Ces mesures auront également une répercussion sur les produits perçus par le bloc communal notamment en ce qui concerne la part économique de la T.F.P.B.

De façon plus anecdotique, la taxe finale sur la consommation d'électricité sera centralisée et reversée par quote-part aux collectivités qui la percevaient jusqu'à alors.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, 2021 verra la mise en application de la seconde phase de suppression de la TH pour les ménages sur leur résidence principale.

Après un dégrèvement progressif pour les 80 % des ménages les plus modestes entre 2018 et 2020, cet impôt sera progressivement supprimé pour les 20 % restants entre 2021 et 2023. Il convient à cette occasion de relever qu'à ce stade, la TH restera due sur les résidences secondaires et les logements vacants, sans possibilité de modulation de taux pour les collectivités qui la percevront.

Le PLF prévoit par ailleurs la neutralisation des effets de bords qui auraient été induits à droit constant dans l'évaluation de la richesse fiscale des collectivités et ensembles intercommunaux (avec des répercussions potentielles sur le niveau des concours et mécanismes de transferts financiers).

En ce qui concerne les dotations, le niveau de la D.G.F. semble sanctuarisé avec 26,8 milliards d'euros. Cette stabilité du montant global de la dotation englobe comme ces dernières années, des variations différentielles entre ses différentes composantes. L'effort de péréquation sera accentué par un abondement des Dotations de Solidarité Urbaines (DSU) et Dotations de Solidarité Rurale (DSR) financé par un prélèvement de 180 millions d'euros sur la Dotation Forfaitaire.

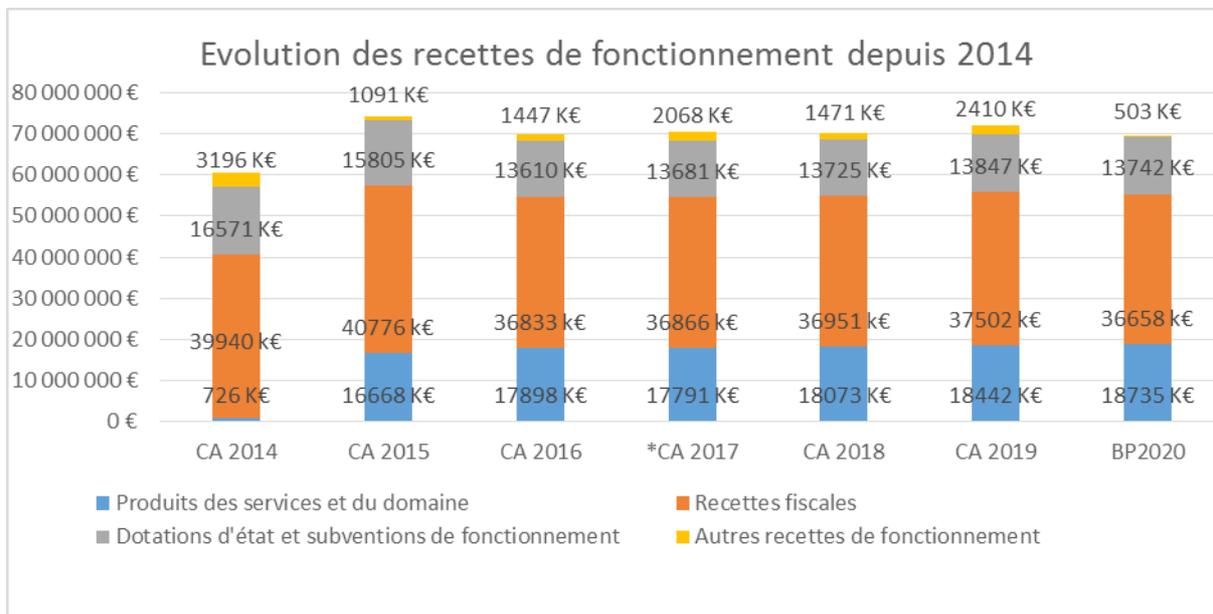
Enfin, après deux ajournements consécutifs, l'automatisation du traitement du FCTVA par l'État au profit des collectivités est de nouveau annoncée à l'horizon 2021.

II. Rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour l'analyse rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement

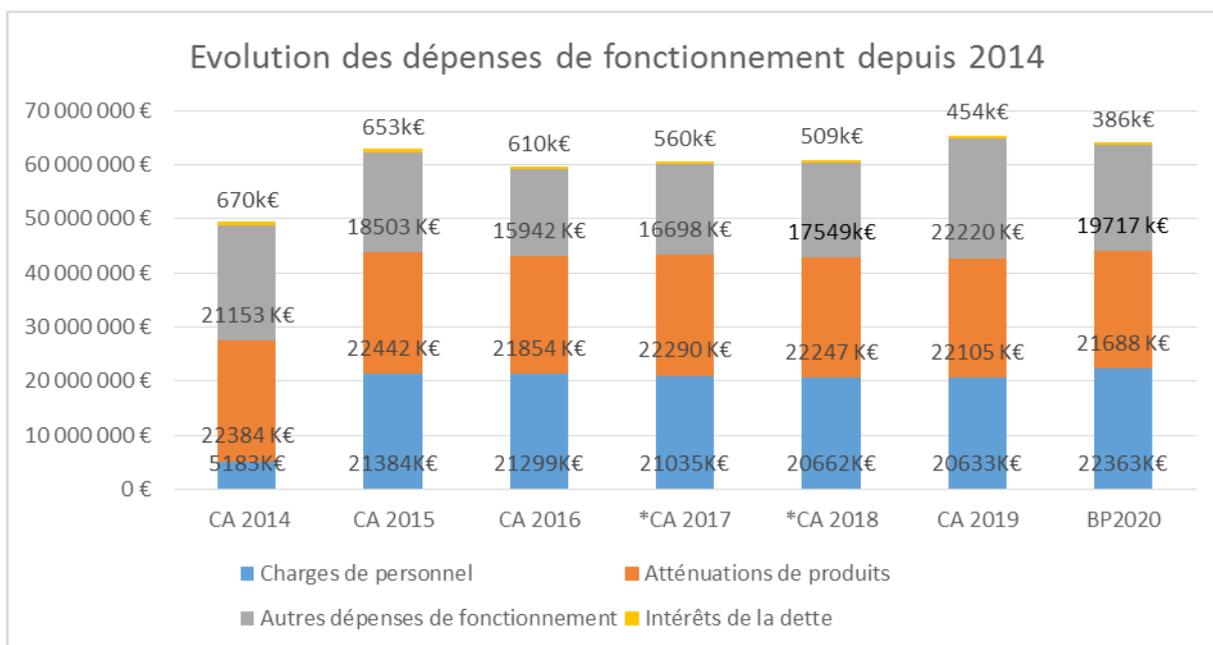


(*montant retraité des 652 K€ de trop versé par la Ville à l'Agglomération)

Au cours de la période 2014-2019, les recettes fiscales sont restées stables avec 38 M€ en moyenne par an. Alors que les dotations d'état et subventions de fonctionnement ont diminué principalement en 2016 où elles ont baissé de 2,2 M€.

Les produits des services et du domaine qui représentent 25 % en moyenne des recettes de fonctionnement, ont connu une importante croissance entre 2014 et 2015 avec la mutualisation, due au remboursement du coût des services communs par la Ville de Châteauroux.

a) L'évolution des dépenses de fonctionnement



(* montants retraités de la subvention transports urbains 2017 versées en 2018)

Sur la période étudiée (2014-2019), l'évolution majeure des dépenses de fonctionnement est celle

des charges de personnel (+ 16,2 M€ entre 2014 et 2015) du fait de la création de fonctions mutualisées et le transfert, au 1^{er} janvier 2015, d'agents de la Ville de Châteauroux aux services communs de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole. Avec la mutualisation ont été créées quinze directions de services communs.

Alors que les atténuations de produits, composées des attributions de compensation et de la contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), ont varié de - 2,62 % à + 2 % sur ces différentes années.

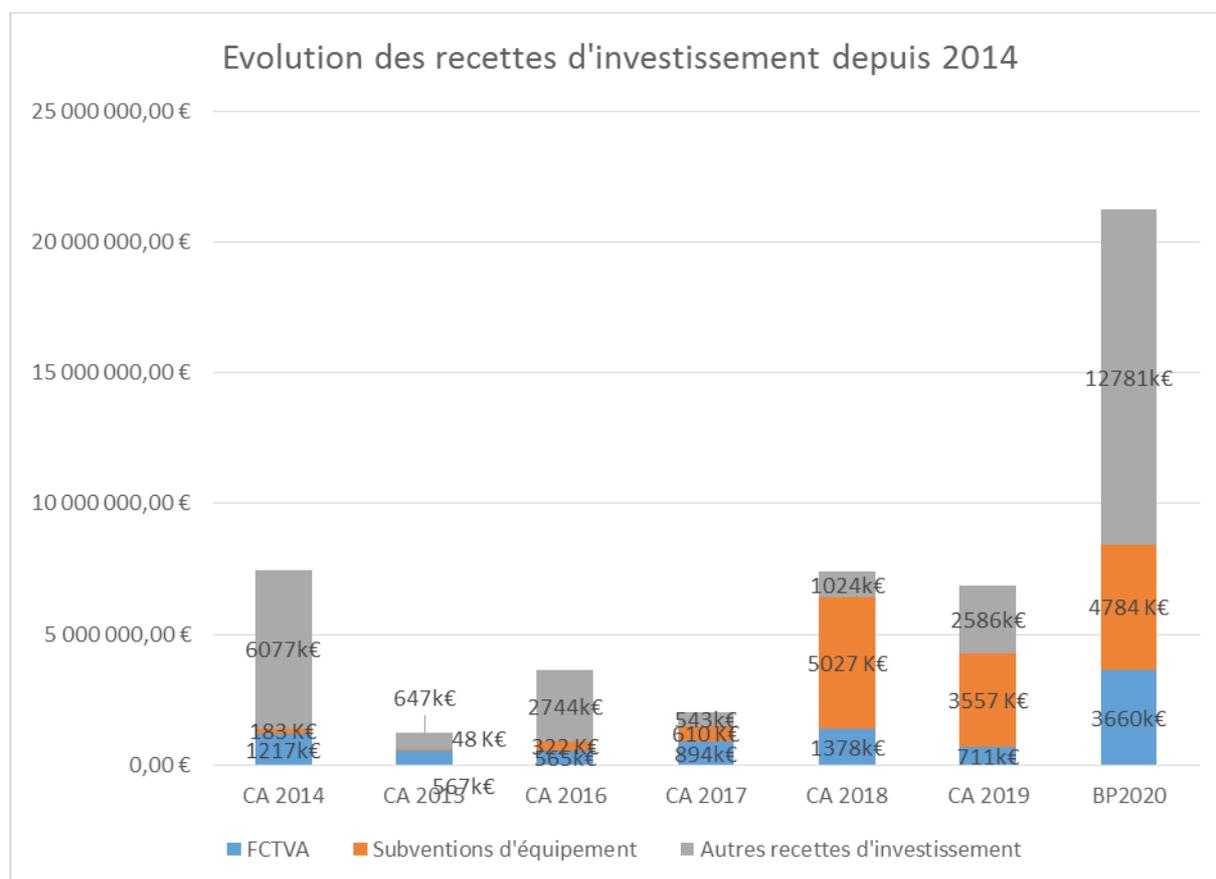
Concernant les autres dépenses de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général, les charges exceptionnelles et les subventions, elles sont en diminution de 2015 à 2017.

La progression enregistrée à compter de 2018 est essentiellement due aux dépenses exceptionnelles et neutres de 1,3 M€ pour l'agglomération du reversement du produit des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) aux membres du groupement de commande engagés dans le Contrat de Performance Énergétique (CPE).

Entre 2018 et 2019, le bond de 4,6 M€ provient essentiellement de la prise en charge du déficit du budget annexe Cœur d'Agglomération par le budget principal.

Les intérêts de la dette diminuent quant à eux tous les ans en moyenne de 43 K€, du fait d'une baisse continue du stock de dette et du désendettement de l'Agglomération sur la période considérée.

a) L'évolution des recettes d'investissement



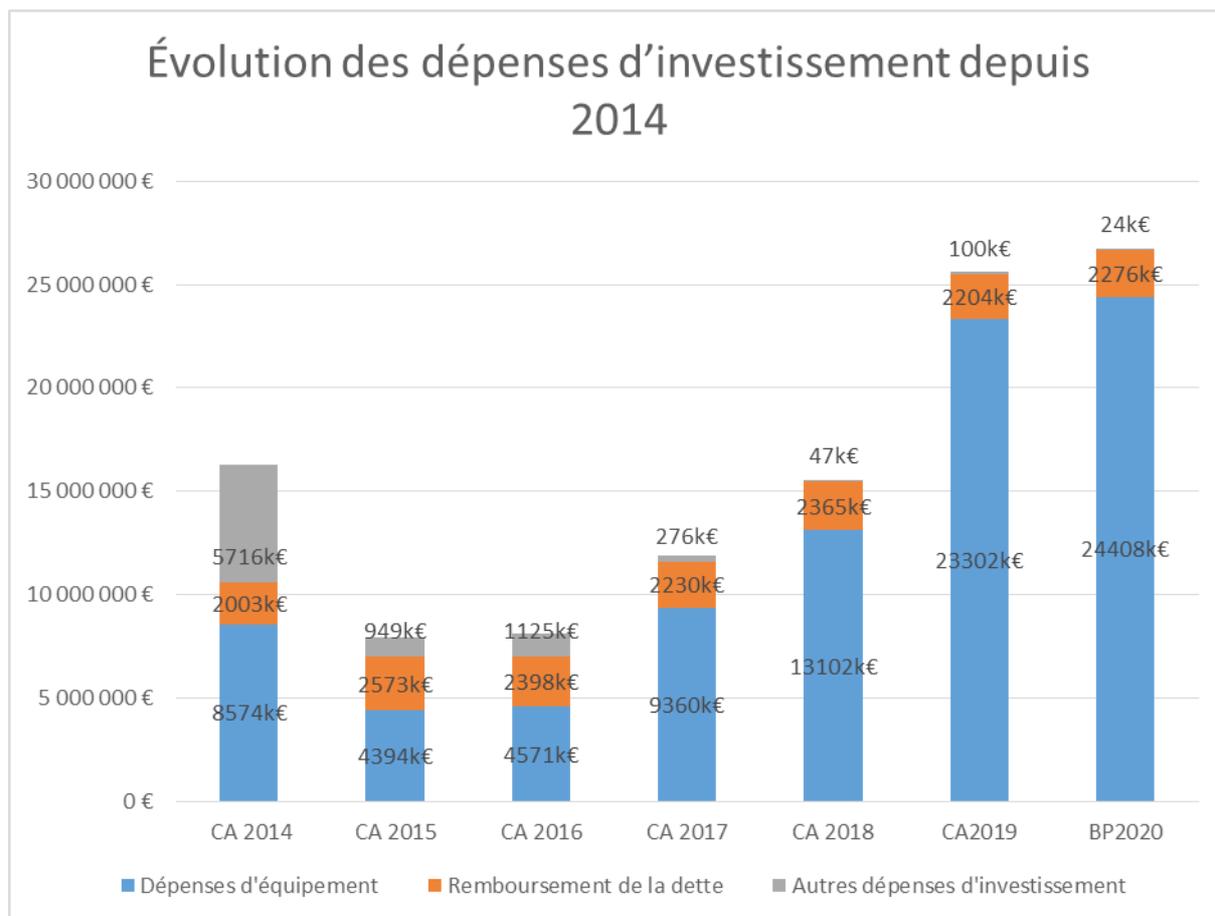
En 2014, la principale recette d'investissement est constitué par le remboursement de l'avance du

budget annexe cœur d'Agglo pour 2 628 K€, inscrit en autres recettes d'investissement.

Le FCTVA représente en moyenne sur la période, une recette de 900 K€, celui-ci est proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées.

Quant aux subventions d'équipement, elles progressent nettement (+ 4,4 M€) entre 2017 et 2018 et restent à un niveau élevé en 2019 (3,6 M€) principalement dû aux subventions reçues pour les grands projets tels que le complexe aquatique et le bâtiment de l'Horloge.

a) L'évolution des dépenses d'investissement



Le principal poste des dépenses d'investissement est représenté par les dépenses d'équipement qui, après une stagnation en début de mandat (2015-2016) aux alentours de 5 M€, augmentent plus nettement à partir de 2017 (+ 4,8 M€ par rapport à 2016) du fait d'importants projets tels que Mead Emballages, le complexe aquatique Balsan'éo et le bâtiment de l'horloge. Ces dépenses atteignent 13,2 M€ en 2018 et puis 23,3 M€ en 2019.

Le remboursement de la dette reste quant à lui sensiblement constant avec une moyenne de 2,2 M€ par an.

Concernant les autres dépenses d'investissement, constituées majoritairement des autres immobilisations financières, elles apparaissent plus élevées en 2014 principalement du fait des avances au budget annexe OZANS (4,8 M€). Ensuite elles sont d'environ 1 M€ sur 2015 et 2016 par rapport aux avances faites aux budgets annexes.

L'évolution de l'autofinancement et de la dette

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA prévisionnel 2020
Épargne brute	11 043K€	11 357K€	10 083K€	9 821K€	9 253K€	6 788K€	5 503K€
Remboursement capital de la dette	2 003K€	2 573K€	2 398K€	2 230K€	2 365K€	2 204K€	2 264K€
Épargne nette	9 040K€	8 784K€	7 685K€	7 591K€	6 888K€	4 584K€	3 228K€
Dépenses d'équipement	8 574K€	4 394K€	4 571K€	9 360K€	13 102K€	23 302K€	24 408K€
Épargne nette / dépenses d'équipement	105,44%	199,91%	168,13%	81,10%	52,57%	19,67%	13,22%
Capacité de désendettement en année	1,89	1,66	1,68	1,52	1,76	2,08	4,33

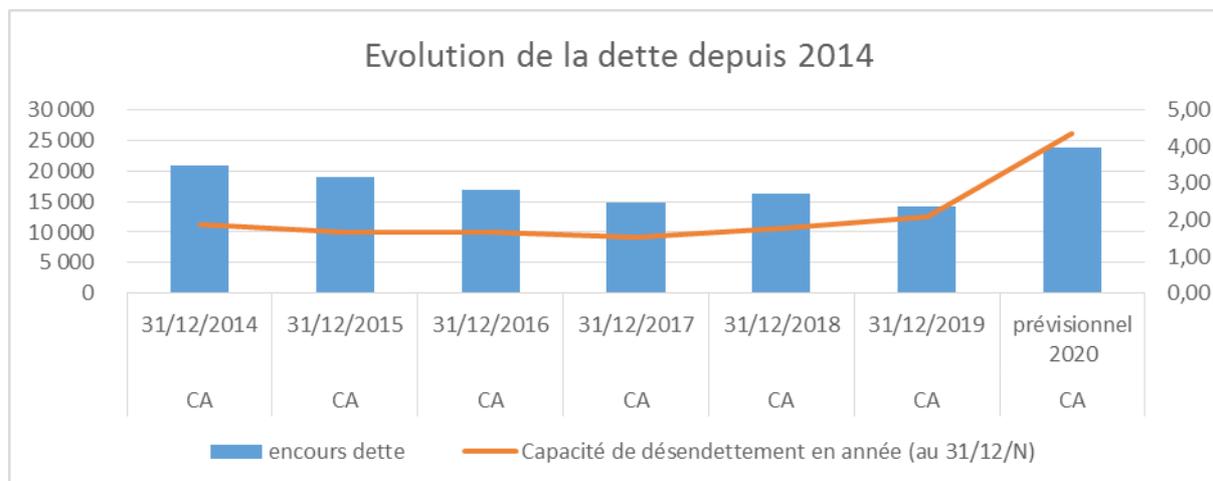
L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette. Comme schématisé ci-dessus cette épargne a toujours été suffisante.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

L'épargne nette diminue légèrement sur la période considérée du fait de la baisse des dotations de l'État et de la hausse de la contribution au redressement des finances publiques, et ce malgré d'importants efforts de réduction des charges de fonctionnement pour y faire face. Cette tendance à l'érosion s'accroît en 2019, sous l'effet d'une progression des charges plus rapide que celle des recettes.



Depuis 2015, Châteauroux Métropole n'a pas eu recours à l'emprunt. Par conséquent l'encours diminue d'année en année depuis le début de la période étudiée (2014).

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette consolidé s'établira à 11, 9 M€ soit en baisse significative de 16 % par rapport à 2019.

Afin de sécuriser le financement des dépenses d'équipement inscrites et engagées en 2020, un emprunt nouveau d'un montant maximum de 12 M€ sera souscrit d'ici au 31 décembre. Son décaissement interviendra au fur et à mesure de l'avancement des projets qu'il contribuera à financer.

Dans un souci de prudence, la présentation de l'encours prévisionnel au CA 2020 tient compte de cet emprunt.

Le maintien de ratios de qualité permet à Châteauroux Métropole d'obtenir des engagements financiers des établissements bancaires à des conditions tout à fait avantageuses. En effet, la capacité de désendettement de l'Agglomération au 31.12.2019 s'établissait à 1,94 an quand le plafond national de référence fixé par l'État pour les communes et EPCI à fiscalité propre est de 12 années et que la moyenne des Communautés d'Agglomération est de 4,5 ans en 2017 (*source : Territoires et Finances 2017 – AMF et la Banque Postale*).

1) Ressources Humaines

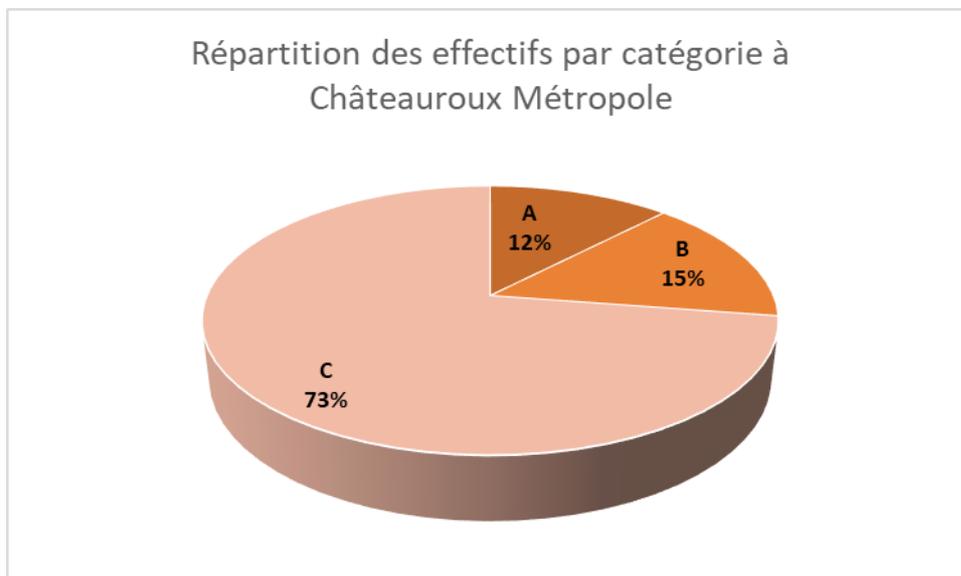
Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de Châteauroux Métropole depuis le 31 décembre 2014. La création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2015 a entraîné le transfert vers l'agglomération de plus de 420 agents.

Depuis lors, les effectifs de l'Agglomération n'ont cessé de baisser, passant de 552 agents au 31 décembre 2015 à 517 au 31 décembre 2019 (emplois dits permanents, apprentis et collaborateurs de cabinet), principalement du fait des départs en retraite non remplacés.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents au 31/12	129	552	539	529	518	517
Nombre d'équivalent temps plein	127,62	546,31	533,70	524,40	512,7	511,7
Nombre de recrutements externes	5	9	20	8	32	36
Nombre de mobilités internes	0	8	9	11	16	17
Nombre de départs effectifs	4	18	32	33	39	49

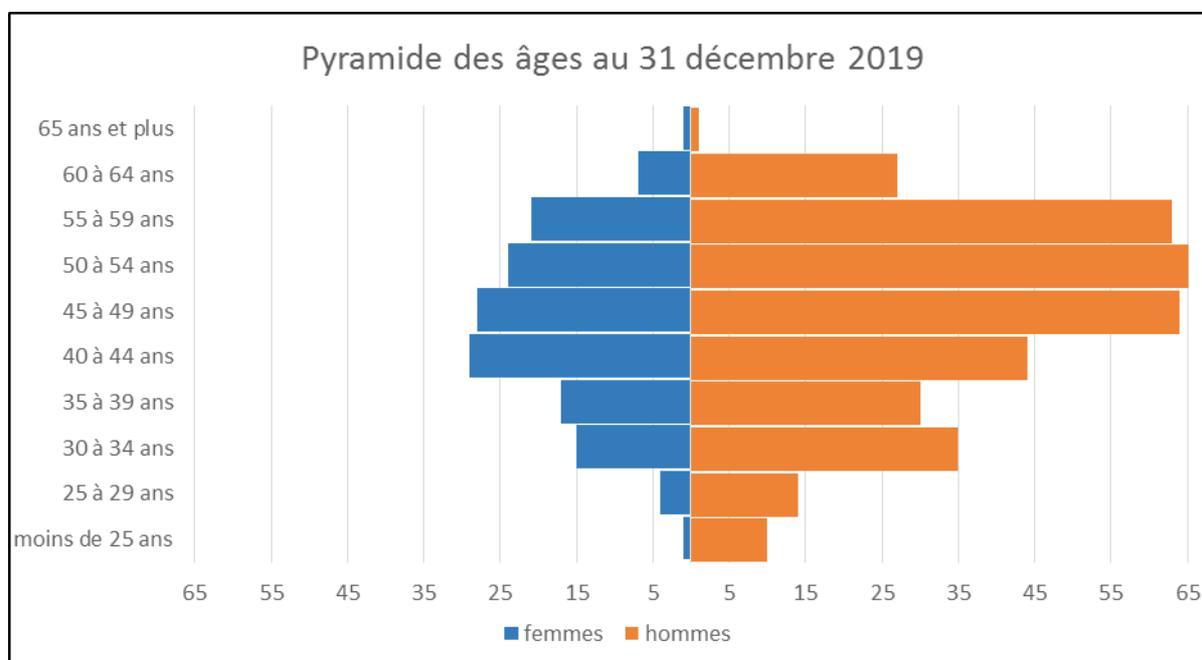
La répartition des effectifs permanents par catégorie à Châteauroux Métropole, au 31 décembre

2019, est de 12 % d'agents de catégorie A, 15 % de catégorie B et 73 % de catégorie C. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2017, la répartition était de 9,5 % de A, 14,6 % de B et 75 % de C (et 0,9 % hors catégories).



La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2019 est de 9 % à Châteauroux Métropole ; au niveau national, au 31 décembre 2017, la proportion de contractuels est de 21 % pour les EPCI (et 17 % pour les communes).

L'âge moyen des agents de Châteauroux Métropole est de 45,6 ans pour les femmes et de 46,7 ans pour les hommes au 31 décembre 2018. Au niveau national, pour les EPCI, il est de 43,5 ans pour les femmes et de 44,2 ans pour les hommes.



Les moins de 30 ans représentent 5,8 % des effectifs de Châteauroux Métropole au 31 décembre 2019, alors qu'ils constituent 11,7 % des effectifs des EPCI au niveau national. Les 50 et plus

représentent, à la même date, 42,03 % de l'effectif de Châteauroux Métropole, tandis qu'au niveau national ils ne constituent que 34,3 % des effectifs des EPCI.

14 agents auront atteint l'âge légal de la retraite au 31 décembre 2020, 8 autres au 31 décembre 2021 et 18 au 31 décembre 2022. La pyramide des âges montre que de nombreux départs sont à prévoir dans les 5 ans qui viennent (89 départs potentiels avec l'effectif actuel). À noter toutefois que les agents ayant atteint l'âge légal de départ peuvent choisir de prolonger leur activité, pour une durée supplémentaire de 5 ans au maximum.

En 2019, Châteauroux Métropole respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Communauté d'agglomération employait 47 bénéficiaires de l'obligation de l'emploi, parmi lesquels 3 0agents reconnus travailleurs handicapés, les autres étant des agents bénéficiant d'allocations temporaires d'invalidité ou de rentes pour incapacité permanente, suite à accidents de service ou maladies professionnelles. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 9,36 % pour un minimum légal de 6 %.

Au cours de l'année 2019, les agents de Châteauroux Métropole ont suivi un total de 1 043 jours de formation, pour un budget global de 59 871 € (hors formations financées par la cotisation au C.N.F.P.T). Il est à noter que la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ont profondément réformé le financement des formations par l'apprentissage. Ainsi, les coûts des formations, jusque-là pris en charge presque intégralement par la Région Centre-Val-de-Loire, incombent dorénavant aux employeurs, avec la participation du CNFPT, à hauteur de 50 % d'un plafond spécifique à chaque formation pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2020. Au 31 décembre 2020, Châteauroux Métropole employait 12 apprentis dont 7 par un contrat conclu antérieurement à la réforme, sans participation du CNFPT.

Les arrêts de travail pour cause de maladie ordinaire, d'accidents de travail, de maladies professionnelles et les congés de longue et de grave maladie ont généré 11 841 jours d'absence en 2019, soit un taux d'absentéisme de 6,3 % contre 9,2 % en moyenne dans les collectivités territoriales (hors maternité). Cela représente l'équivalent de plus de 32 agents à temps complet.

Les charges de personnel représentent l'un des principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement (31,5 %).

A partir du 1^{er} janvier 2020, un changement de périmètre est intervenu avec :

- la création d'un service commun piscines et installations nautiques auprès de Châteauroux Métropole et le transfert des 25 agents du service ;
- la mutualisation des fonctions support avec le CCAS et le transfert de 3 agents.

Année	Charges de personnel	Recettes de mutualisation	Solde net à la charge de CM
CA 2014	5 182 919,82 €	-	5 182 919,82 €
CA 2015	21 383 903,43 €	15 893 839,89 €	5 490 063,54 €
CA 2016	21 299 105,00 €	15 681 100,74 €	5 618 004,26 €
CA 2017	21 035 357,50 €	15 934 192,26 €	5 101 165,24 €
CA 2018	20 661 690,25 €	14 735 466,58 €	5 926 223,67 €

CA 2019	20 633 012,00 €	14 734 564,00 €	5 898 448,00 €
BP 2020	22 363 020,00 €	14 858 000,00 €	7 505 020,00 €

Perspectives pour 2021 :

Pour fonctionner les services propres de l'Agglomération nécessitent une masse salariale évaluée en 2021 à 3 261 455 € ; les services communs sont évalués à 19 575 050 €. Ainsi, et en incluant les postes de charges liés à la médecine du travail et au recours à des personnels extérieurs au service, la masse salariale de l'Agglomération pour 2021 est de 23 263 520 € (pour mémoire 22 363 020 € en 2020).

L'augmentation de 4,02% (900 500 €) s'explique par la convergence de plusieurs éléments :

- la poursuite de la mutualisation des missions avec le transfert de 7 agents en 2021 de la Ville vers l'Agglomération (Prévention des risques professionnels, Archives, Protocole, Relations Internationales, Gestion des parkings), soit 346 509€,
- la prévision de recrutements pour le complexe aquatique Balsan'éo projetée à 585 000€,
- l'impact des mesures nouvelles avec l'application de l'indemnité de précarité (estimée à 45 516€) et la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) (estimée à 52 233€),
- l'impact des mesures réglementaires engagées avec l'application du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) soit 60 805€,
- la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 0,8% soit 130 953€.

Le total des éléments listés ci-dessus chiffre à 1 221 016 € les coûts qui s'imposent à la collectivité, ce qui met en perspective la maîtrise de la masse salariale, qui permet d'absorber une partie de ces dépenses supplémentaires.

A l'exclusion de l'intégration des agents des piscines et des 7 agents mentionnés ci-dessus, à périmètre constant, les effectifs sont stables. Un tuteur à temps non complet a été recruté pour le campus connecté soit 12 500 € à l'année et le salaire d'un contrôleur de gestion (présence 2 mois en 2020) a été valorisé sur une année complète pour 2021.

De même que la part pour le fonctionnement de la piscine Firmin Bâtisse (340 000 €), le transfert des 7 agents fait varier à la hausse le montant du reversement de la Ville vers l'Agglomération (271 742 €). Néanmoins, il fait baisser le montant de la convention générale qui liait l'Agglomération à la Ville qui ne concerne plus qu'un agent.

Par ailleurs, la collectivité doit absorber la réforme sur le financement de l'apprentissage et la prise en charge des frais de formation pour les contrats d'apprentissage engagés avec la 1^{er} janvier 2020. Cela concerne 7 jeunes pour l'année 2021 et une dépense supplémentaire estimée à 45 503 €. 5 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2020 pour lesquels la collectivité va percevoir la participation du CNFPT.

III. Les orientations budgétaires pour 2021.

Si 2021 s'inscrit dans un environnement rendu plus que jamais incertain par les conséquences économiques de la crise sanitaire, il n'en demeure pas moins que cet exercice verra l'aboutissement de projets phares au premier rang desquels figure la mise en service du complexe aquatique Balsan'éo dont l'ouverture au grand public est prévue à la mi-année.

À ce stade de la préparation du projet de BP 2021, les masses financières inhérentes à l'exploitation de Balsan'éo ont été intégrées au budget principal et font l'objet d'une présentation individualisée.

1) Cadrement de la section de fonctionnement

L'enjeu sera pour 2021 de préserver les équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que l'évolution incompressible de certains postes de charges ne pourra être totalement compensée par une évolution des recettes.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de Châteauroux Métropole sont diverses et sont composées, principalement, de la fiscalité perçue sur le territoire de l'agglomération, des produits des services et du domaine, et des dotations d'État.

en €	BP 2020	2021	<i>Dont Balsan'éo</i>	2021 périmètre constant	<i>écart / périmètre constant</i>
013 - Atténuations de charges de personnel	10 000	-		-	-100,00%
70 - Produits des services et du domaine	18 734 551	20 955 095	803 994	20 151 101	7,56%
73 - Recettes fiscales	36 657 897	35 303 384		35 303 384	-3,70%
74 - Dotations et subventions	13 742 233	13 957 615		13 957 615	1,57%
75 - Autres Produits de gestion courante	480 930	683 191	21 208	661 983	37,65%
77- Produits exceptionnels	12 000	17 000		17 000	41,67%
<i>Sous Total Recettes Réelles</i>	69 637 611	70 916 285	825 202	70 091 083	0,65%
042 - Recettes d'Ordre	524 254	699 220		699 220	33,37%
<i>Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre</i>	70 161 865	71 615 505	825 202	70 790 303	0,90%

Le projet de budget traduit les incertitudes induites par la crise économique sur les finances des EPCI percevant la fiscalité économique. À ce titre, il s'inscrit dans une logique d'évaluation prudente des

recettes prévisionnelles.

Les principales recettes supplémentaires sont liées à une mise en exploitation de Balsan'éo pendant un semestre.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées traduisent la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée dans le contexte économique perturbé induit par la crise sanitaire.

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	8 979 195,00	8 943 554,00	8 943 500,00
73221 - FNGIR	5 160 765,00	5 160 000,00	5 160 000,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	382 111,00	0,00	0,00
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	376 772,00	375 000,00	375 000,00
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 530 801,00	1 250 000,00	1 250 000,00
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	5 271 914,00	5 200 000,00	3 640 000,00
731114 - FNB	15 748 665,00	15 694 000,00	15 880 000,00
731113 - TAFNB			
731112 - TH			
731111 - CFE			
Total	37 450 223,00	36 622 554,00	35 248 500,00

Le projet de budget sera construit sur des hypothèses très prudentes en ce qui concerne la CVAE et la taxe sur les surfaces commerciales.

✓ Les produits des services et du domaine

Ces produits progresseront en 2021 avec les recettes tirées de l'exploitation du complexe aquatique et les flux de remboursement induits par l'augmentation de la masse salariale du service commun des piscines.

✓ Les concours financiers de l'Etat

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	8 055 166 €	8 050 000 €	8 000 000 €
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 698 000 €	2 717 316 €	2 650 000 €
74835 - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	815 276 €	810 000 €	850 000 €
Total	11 568 442 €	11 577 316 €	11 500 000 €

b) Les principales dépenses de fonctionnement

en €	BP 2020	2021	Dont Balsané	2021 périmètre constant	écart / périmètre constant
012 - Charges de personnel	22 363 020 €	23 263 520 €	1 040 000 €	22 223 520 €	-0,62%
014 - Atténuations de produits	21 688 000 €	20 753 690 €		20 753 690 €	-4,31%
65 - Subventions - contributions et indemnités des élus	8 593 116 €	8 955 837 €		8 955 837 €	4,22%
66 - Charges d'intérêts de la dette	385 735 €	665 451 €		665 451 €	72,52%
67 - Charges exceptionnelles	2 512 886 €	755 448 €		755 448 €	-69,94%
Sous Total Dépenses Réelles	64 154 761 €	64 456 052 €	1 844 630 €	62 611 422 €	-2,41%
042 - Dotation aux amortissements	4 943 866 €	5 235 696 €	- €	5 235 696 €	5,90%
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	69 098 627 €	69 691 748 €	1 844 630 €	67 847 118 €	-1,81%
virement à la section d'investissement	1 063 238 €	1 923 756 €			

Si le niveau global des charges de fonctionnement progressera en 2021, c'est d'abord en lien avec l'ouverture de Balsané.

✓ Les attributions de compensation (AC)

Le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité financière des transferts de compétences entre un E.P.C.I. et ses communes membres.

Celles-ci représentent 29,9 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2021, en diminution relative après l'adoption des évaluations de la C.L.E.C.T. dans le cadre du transfert de la piscine à vagues, de la compétence G.E.P.U. et du site des Tourneix.

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Attributions de compensation	21 297 932 €	20 768 000 €	19 920 690 €

Dans les atténuations de produits, s'ajoutent aux AC, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 600 000 € au BP 2021 (contre 650 K€ au BP 2020).

✓ Les subventions versées aux associations

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	970 197 €	1 029 160 €	1 000 760 €

A ce stade de la construction budgétaire, les concours financiers de l'agglomération au tissu associatif sont envisagés en repli de 2,7 %.

✓ Les principales participations et contributions versées

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Service d'incendie	2 882 674 €	2 900 000 €	2 900 000 €
SYTOM	3 610 538 €	3 435 000 €	3 435 000 €
CCAS	104 000 €	104 000 €	104 000 €

✓ Les charges à caractère général

À périmètre constant, les charges à caractère général connaîtront une progression significative. Celle-ci est induite notamment par :

- La progression des charges liées à l'exploitation par l'agglomération de solutions informatiques en mode non propriétaire (S.A.A.S.).
- La progression de la Taxe Générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.)
- La prise en charge de coûts directement liés à la crise sanitaire et sa gestion (adaptation de l'environnement de travail des agents, solutions hydro alcooliques, masques, surcoûts des marchés d'entretien ménager,).
- La réalisation d'une étude se rapportant aux conditions d'accueil des gens du voyage.

c) L'exploitation de Balsan'éo

Le tableau ci-dessous retrace les masses financières induites en 2021 par la mise en exploitation du complexe aquatique.

Charges		Produits	
011 - Charges générales	804 630 €	70 - Produits des services et du domaine	803 994 €
012 - Charges de personnel	1 040 000 €	75 - Autres Produits de gestion courante	21 208 €
Sous Total Dépenses Réelles	1 844 630 €	Sous Total Recettes Réelles	825 202 €
Déficit prévisionnel 2021 - 1 019 428 €			

Les recettes de la billetterie sont évaluées sur la base d'une ouverture au public de 6 mois.

Les charges à caractère général, qui incluent la maintenance, les fluides, énergies et vérifications réglementaires, sont quant à elles évaluées sur la base d'un fonctionnement durant 9 mois.

Les dépenses de personnel sont évaluées sur la base du recrutement des équipes à compter de mars 2021.

Le déficit prévisionnel d'exploitation de l'équipement est évalué à 1 M€ pour l'exercice, hors amortissements qui ne démarreront qu'au 1^{er} janvier 2022. Le déficit prévisionnel 2021 est important du fait du décalage entre la mise en service de l'équipement (générateur de charges) et l'ouverture effective au public (générateur de recettes).

a) Les orientations budgétaires en investissement

L'enjeu sera de porter une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire tout en restant en adéquation avec les marges de manœuvre dont dispose la communauté d'agglomération.

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement est évaluée à 15,3 M €.

Hors subvention d'équipement aux transports de 3 M€, les dépenses inscrites résultant du plan pluriannuel d'investissement s'élèvent à 12.3 M€. Elles se répartissent comme suit :

En K€	Arbitré 2021	Propositions 2022	Propositions 2023
1. Grands projets	3 168	4 957	1 000
2. Développement économique	470	240	240
3. Aménagement	2 530	4 400	1 740
4. Logement, Habitat et PNRU	800	1 000	1 000
5-1. Voirie	560	4 130	2 945
5-2. Transports, Mobilité	35	1 008	8
6. Gestion des déchets	1 503	595	575

7. Equipements	1 321	1 316	1 266
8 - Réseaux	300		1 900
PNRU	1 599	1 343	1 830
Total général	12 286	18 989	12 504

Celle-ci seront financées par un autofinancement prévisionnel de 7,2 M€.

Un emprunt d'équilibre de 7,4 M€ sera inscrit. Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2020 au budget 2021.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2021 sont évaluées à 1,3 M€ et le FCTVA à 1,8M€.

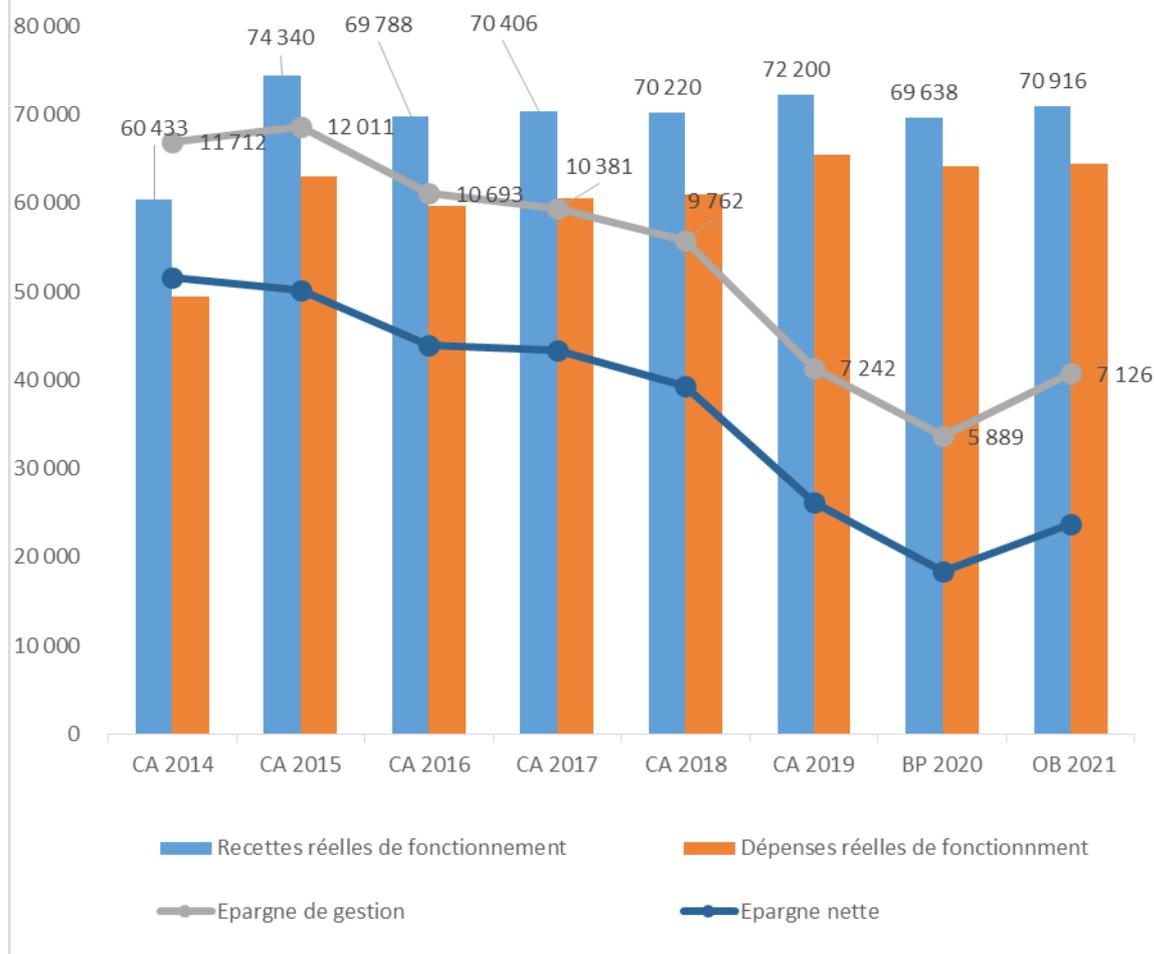
a) Mise en perspective

La situation économique fragilisera sans aucun doute les équilibres budgétaires de l'agglomération en 2021, avec une dégradation des équilibres de la section de fonctionnement et in fine une dégradation des soldes intermédiaires de gestion.

Au-delà des difficultés conjoncturelles, il convient de rappeler que l'objectif reste de conserver une bonne maîtrise des ratios financiers de la communauté d'agglomération, au premier rang desquels la capacité de désendettement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée.

La formation de l'autofinancement : présentation rétrospective et prospective.



en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	OB 2021
Encours de dette au 31/12	20 887	18 903	16 906	14 891	16 302	14 097	23 833	21 514
Capacité de désendettement (en année d'autofinancement)	1,9	1,7	1,7	1,5	1,8	2,1	4,3	3,3

La valeur du ratio de désendettement est projetée en 2020 et 2021 en incluant la réalisation et la consolidation d'un nouvel emprunt de 12 M€ dès 2020.

L'objectif reste le plafond de 5 années d'autofinancement nécessaires au désendettement total, soit une valeur largement inférieure aux seuils critiques pour les E.P.C.I. de même strate :

- le seuil de vigilance est estimé à 10 ans,
- le seuil de soutenabilité budgétaire est fixé à 12 ans.

IV. Les budgets annexes

a) Budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 294 K€ en dépenses réelles contre 1 678 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 1 385 K€ d'autofinancement qui

permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (167 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 238 K€)

b) Budget annexe du service public d'assainissement

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 826 K€ en dépenses réelles contre 3 345 K€ de recettes réelles. Les exigences sanitaires accrues sur le traitement des boues de station induiront une progression des charges d'exploitation évaluée à 90 K€. L'exploitation générera 2 219 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (458 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 830 K€).

c) Budget annexe transports urbains

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 5 977 K€ en dépenses réelles contre 6 168 K€ de recettes réelles (dont 728 K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 191 K€ d'autofinancement.

Les dépenses d'équipement s'élèveront à 5 039 K€ financés par la subvention d'investissement du budget principal de 4 008 K€ et par 840 K€ de transfert de droits à déduction à T.V.A.

d) Budget annexe Mach 36

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 552 K€ en dépenses réelles contre 599 K€ de recettes réelles (dont 246 K€ de subvention du budget principal).. L'exploitation permettra de générer 47 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

e) Budget annexe Cap Sud

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 9 K€ en fonctionnement qui seront financés par une avance du budget principal.

f) Budget annexe la Martinerie

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 32 K€ en dépenses réelles contre 147 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 115 K€ d'autofinancement qui permettront de financer la majeure partie des dépenses d'équipement (118 K€).

g) Budget annexe Colbert

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 173 K€ en dépenses réelles contre 652 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 478 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

h) Budget annexe ZAC Ozans

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 81 K€ en dépenses réelles contre 51 K€ de recettes réelles et

30 K€ d'avance du budget principal.

i) Budget annexe Pépinière d'entreprises

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 125 K€ en dépenses réelles contre 180 K€ de recettes réelles (dont 24 K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 55 K€ d'autofinancement qui permettront :

- Le remboursement des cautions 3 K€
- De financer des dépenses d'équipement (52 K€).

Annexe I – Eléments d'information relatifs à l'endettement.

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette des différents budgets tel qu'envisagé au 31 décembre 2020.

L'ensemble de l'encours de dette est, tous budgets et produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

a) Budget principal

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

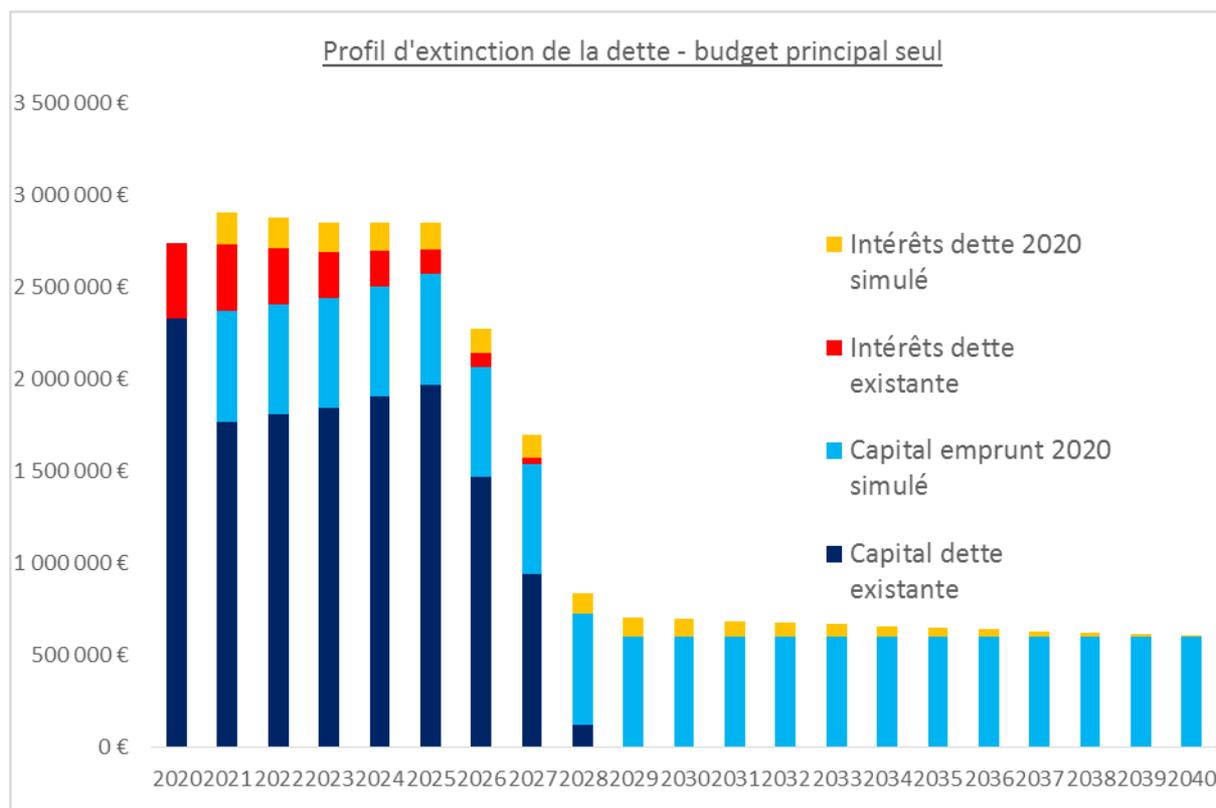
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	7 918 987 €	66,92%	4,72%
Variable	3 914 924 €	33,08%	0,00%
Ensemble des risques	11 833 912 €	100,00%	3,16%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 505 753 €	46,53%
FINAMUR	2 834 165 €	23,95%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 565 631 €	21,68%
DEXIA CL	928 363 €	7,84%
Ensemble des prêteurs	11 833 912 €	100,00%

En ce qui concerne le budget principal, l'encours consolidé au 31/12/2020 s'établira à 11,9 M€. Le profil d'extinction inclut un emprunt simulé d'un montant de 12 M€ figurant au budget 2020. Son

amortissement est évalué sur la base d'un emprunt à taux fixe, sur 20 ans au taux de 1,5% par an.



a) Budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 595 095 €	100,00%	3,88%
Ensemble des risques	2 595 095 €	100,00%	3,88%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 635 034 €	63,00%
SOCIETE GENERALE	635 004 €	24,47%
BANQUE POPULAIRE	176 031 €	6,78%
CAISSE D'EPARGNE	149 027 €	5,74%
Ensemble des prêteurs	2 595 095 €	100,00%

b) Budget annexe du service public d'assainissement

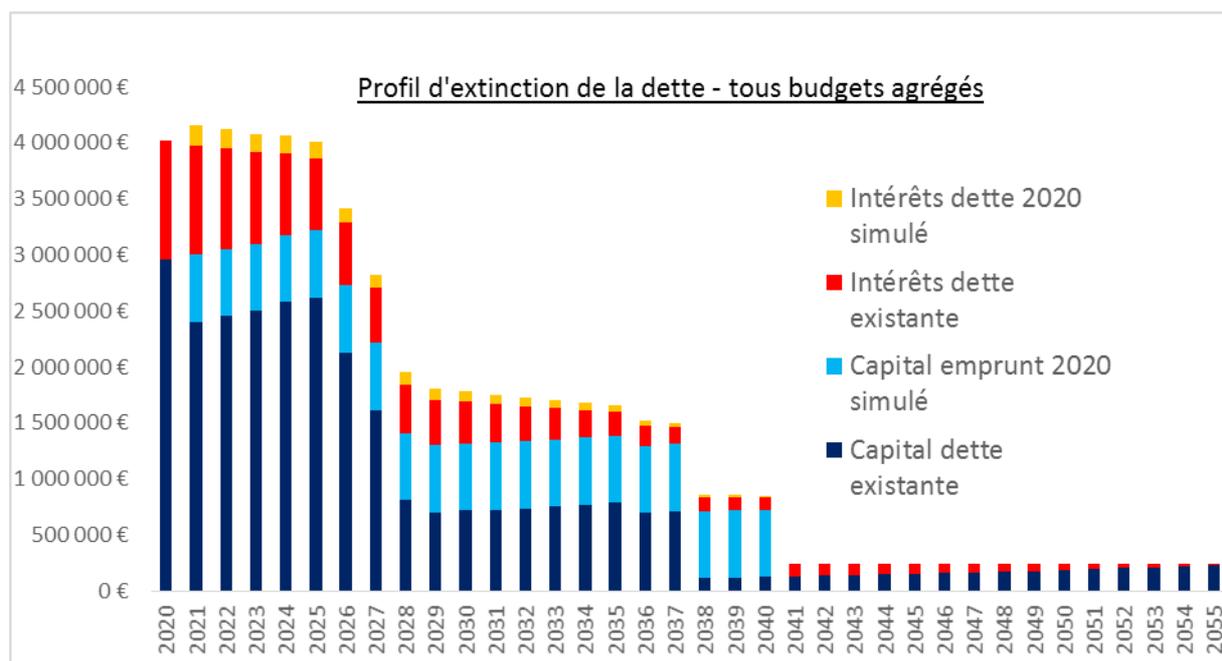
Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 267 285 €	100,00%	4,29%
Ensemble des risques	12 267 285 €	100,00%	4,29%

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Prêteur	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	4 992 774 €	40,70%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 370 019 €	35,62%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 904 492 €	23,68%
Ensemble des prêteurs	12 267 285 €	100,00%

c) Présentation consolidée du profil d'extinction de la dette



Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

2 : Rapport annuel 2020 du schéma de mutualisation

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La mutualisation entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. À cette date, 15 services communs, au sens de l'article L. 1511-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été constitués et 412 agents ont été transférés de la Ville de Châteauroux vers l'Agglomération. La commune de Saint-Maur a rejoint cette dynamique début 2015 et le CCAS de Châteauroux début 2020.

A l'image des années précédentes, un bilan annuel sur la mutualisation est réalisé pour l'année 2019, afin de mesurer les avancées de cette co-construction et d'actualiser les orientations pour les années à venir, d'autant plus que le schéma de mutualisation s'achève en 2020.

2019 est la 5^{ème} année de la mutualisation. Les services communs en place associent principalement l'Agglomération et sa Ville centre. Le service commun « Application du droit des sols » est le seul service intégrant l'ensemble des communes. Celles-ci privilégient pour les autres champs d'activités, les formules plus souples, comme la mise à disposition de moyens et le groupement de commandes.

En 2019, la coopération s'intensifie sur différentes activités dans un processus d'amélioration continue.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le rapport annuel 2020 du schéma de mutualisation.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020



Rapport annuel 2020 relatif à la mutualisation **à Châteauroux Métropole**

Sommaire :

1. L'état des lieux de la mutualisation
 - 1.1. Présentation des 16 services communs et de leurs missions
 - 1.2. Bilan des conventionnements en vigueur sur la mutualisation
 - 1.2.1. La convention-cadre relative aux services communs
 - 1.2.2. La convention relative au service commun « Application du droit des sols »
 - 1.2.3. La convention de mise à disposition des locaux des services mutualisés
 - 1.2.4. La convention relative aux dépenses mutualisées
2. Bilan de la réalisation du plan d'actions

Introduction :

La mutualisation entre l'Agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. À cette date, 15 services communs, au sens de l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, ont été constitués et 412 agents ont été transférés de la Ville de Châteauroux vers l'Agglomération. La commune de Saint-Maur a rejoint cette dynamique début 2015.

À l'image des années précédentes, un bilan annuel sur la mutualisation est réalisé pour l'année 2019, afin de mesurer les avancées de cette co-construction et d'actualiser les orientations pour les années à venir.

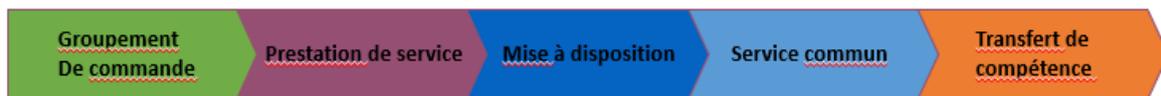
2019 est la cinquième année de la mutualisation. Les services communs en place associent principalement l'Agglomération et sa ville centre.

Le service commun « Application du droit des sols » est le seul service intégrant l'ensemble des communes. Celles-ci privilégient les formules, plus souples, de la mise à disposition de moyens et du groupement de commandes, dans les autres champs d'activité.

La signature, en 2020, d'une convention de prestations pour les services du Relais assistants maternels de Châteauroux avec la commune de Saint-Maur en est une illustration. Les assistants maternels et les parents concernés peuvent ainsi bénéficier des services du Relais des assistants maternels de Châteauroux.

En 2019, la coopération s'accroît et la mutualisation s'inscrit dans un processus d'amélioration continue avec l'ouverture d'un travail de réflexion avec le CCAS de Châteauroux. Le présent rapport restitue ces évolutions.

De manière schématique, les actions de mutualisation et de coopération peuvent prendre cinq formes différentes, selon des degrés d'intégration croissants :



1. L'état des lieux de la mutualisation

1.1. Présentation des 16 services communs et de leurs missions

- Le service commun « Comité de direction générale » regroupe les cadres de direction qui participent au comité de direction hebdomadaire (hors Cabinet et Communication).
- Services fonctionnels :
 - Cabinet et Communication : information des habitants, relations avec la presse, communication interne.
 - Secrétariat des assemblées : accueil et standard, courrier, conseils municipaux et communautaires, conférence de majorité, recueil, archivage et transmission des actes au représentant de l'État.
 - Ressources humaines : gestion des carrières, paie, formation, médecine préventive.
 - Finances : élaboration des documents budgétaires, exécution financière, suivi de la chaîne comptable et des recouvrements, exécution financière des marchés publics, gestion de la dette.
 - Systèmes d'information : maintenance, projets informatiques.
 - Commande publique : lancement des consultations de marchés publics et de délégations de services publics, fonction achat, conseil juridique, animation de la commission des services publics locaux.
 - Affaires juridiques : assurances, contentieux, notes juridiques.
- Services opérationnels
 - Espaces verts : parcs et jardins, sols sportifs, cimetières, production horticole.
 - Propreté : nettoyage des espaces publics, déneigement.
 - Voiries et dépendances : entretien et exploitation des voiries, gestion du domaine public.
 - Bureau d'études techniques : maîtrise d'œuvre des travaux de voiries et réseaux divers.
 - Patrimoine et moyens généraux : construction, entretien et maintenance du patrimoine bâti, soutien logistique, fournitures.
 - Énergie et développement durable : suivi de l'Agenda 21, optimisation de la consommation énergétique.
 - Aménagement : planification et coordination de l'utilisation des sols.
 - Application du droit des sols : pré-instruction, instruction, suivi, contrôle, veille juridique et contentieux des autorisations d'urbanisme.

En 2018, un audit interne des relations entre la Ville de Châteauroux, l'Agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux, réalisé par le contrôleur de gestion, met en évidence l'existence d'interactions fortes, d'enjeux communs et de logiques de rapprochements via notamment la constitution de groupements de commandes.

Il est alors décidé en 2019 d'engager une réflexion sur la pertinence d'une mutualisation des fonctions supports entre l'Agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux (finances, commande publique, ressources humaines et systèmes d'information).

Cette réflexion aboutit à l'intégration du CCAS dans la mutualisation des fonctions supports au 1^{er} janvier 2020.

Au même moment est créé un service commun « Piscines » dans la perspective de l'ouverture prochaine du complexe aquatique Balsan'éo par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et ce afin d'assurer une gestion cohérente et simplifiée des équipes chargées de l'exploitation des équipements aquatiques.

1.2. Bilan des conventionnements en vigueur sur la mutualisation

1.2.1. La convention cadre relative aux services communs

La mutualisation est régie par une convention-cadre intégrant des fiches d'impact pour chaque service mutualisé, et déterminant des clés de répartition par service, pour le remboursement annuel par la Ville de la masse salariale transférée à l'Agglomération.

La convention-cadre du 12 janvier 2015 relative aux services communs, entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux, acte la création de 15 services communs (comité de direction générale, sept services fonctionnels et sept services opérationnels).

Elle a été modifiée par l'avenant du 20 février 2015, transférant deux agents de la commune de Saint-Maur aux services communs « Finances » et « Patrimoine et Moyens généraux », à compter du 1^{er} mars 2015, et complétée par :

- Une convention ADS de 2015 créant un seizième service commun.
- Une convention-cadre du 9 mai 2016 relative à la mise à disposition de locaux entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux.
- Une convention-cadre du 28 juin 2016 relative au service commun « Application du droit des sols » (ADS) entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et les communes d'Ardentes, Arthon, Châteauroux, Coing, Déols, Diors, Étretchet, Jeu-les-Bois, Luant, Mâron, Montierchaume, Le Poinçonnet, Saint-Maur et Sassièrges-Saint-Germain : actualisation des modalités de refacturation des prestations d'urbanisme.

La convention-cadre du 12 janvier 2015 a été actualisée et remplacée par la convention-cadre du 9 septembre 2016 relative aux services communs entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et les communes de Châteauroux et Saint-Maur : mention de l'ensemble des 16 services communs (comité de direction générale, sept services fonctionnels, huit services opérationnels) et actualisation des modalités de refacturation ;

Cette dernière convention-cadre a été modifiée :

- Par l'avenant du 4 novembre 2016, mettant fin au transfert de l'agent de la commune de Saint-Maur au service commun « Finances » à compter du 1^{er} septembre 2016 : retrait du service commun Finances, dans le contexte de la création d'une commune nouvelle.
- Par l'avenant n° 2 du 26 décembre 2019, élargissant le champ de la mutualisation au Centre Communal d'Action Social de Châteauroux s'agissant des fonctions supports (Finances, Ressources humaines, Commande publique et Systèmes d'information) et créant un 17^{ème} service commun « piscines ».

Tableau des clés de répartition de la masse salariale des services communs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des clés de répartition, conséquence de l'avenant n° 2 à la convention-cadre du 9 septembre 2016 et relatif à l'entrée du Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux dans la démarche de mutualisation et à la création d'un service commun des piscines.

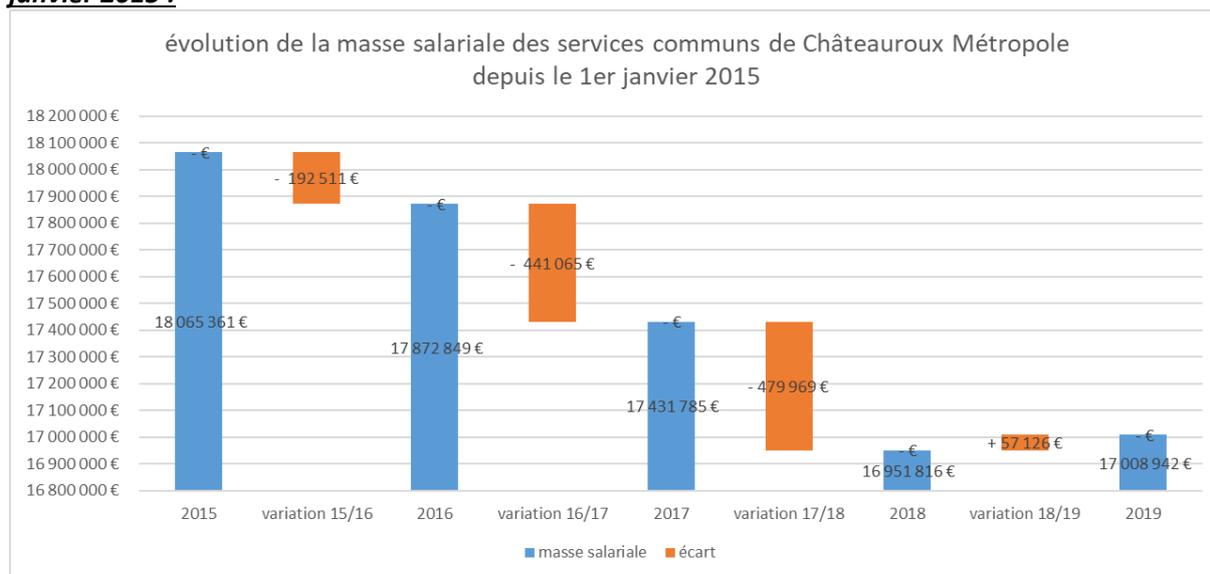
Ville / Agglo / St-Maur / CCAS

Types de dépenses			Clés de répartition (convention-cadre et avenant n° 1)	Clés de répartition (avenant n° 2)		
Personnel (masse salariale)	Comité de Direction générale	DGS	50% / 50% / 0% / 0%	50% / 50% / 0% / 0%		
		Contrôleur de gestion				
		DGA Finances				
		DGA RH				
		DGA Environnement				
		DGA Aménagement				
		DGA Développement			30% / 70% / 0% / 0%	30% / 70% / 0% / 0%
		DGA Services aux habitants			100% / 0% / 0% / 0%	100% / 0% / 0% / 0%
	Directeur de l'attractivité	50% / 50% / 0% / 0%	50% / 50% / 0% / 0%			
	Services fonctionnels	Cabinet et communication	80% / 20% / 0% / 0%	80% / 20% / 0% / 0%		
		Assemblées	70% / 30% / 0% / 0%	70% / 30% / 0% / 0%		
		RH	85% / 15% / 0% / 0%	78,8% / 13,9% / 0% / 7,3%		
		Finances	65% / 35% / 0% / 0%	58,47% / 31,48% / 0% / 10,05%		
		SI	90% / 10% / 0% / 0%	82,31% / 9,14% / 0% / 8,55 %		
		Commande pub.	50% / 50% / 0% / 0%	49,09% / 49,09% / 0% / 1,82%		
	Aff. juridiques	80% / 20% / 0% / 0%	80% / 20% / 0% / 0%			
	Services opérationnels	Espaces verts	96% / 4% / 0% / 0%	96% / 4% / 0% / 0%		
		Propreté	96% / 4% / 0% / 0%	96% / 4% / 0% / 0%		
		Voirie et dépendances	95% / 5% / 0% / 0%	95% / 5% / 0% / 0%		
		BET	90% / 10% / 0% / 0%	90% / 10% / 0% / 0%		
		Patrimoine et moyens généraux	96,45% / 3% / 0,55 % / 0%	96,45% / 3% / 0,55 % / 0%		
		Énergie et développement durable	60% / 40% / 0% / 0%	60% / 40% / 0% / 0%		
		Aménagement	30% / 70% / 0% / 0%	30% / 70% / 0% / 0%		
Piscines	-	34% / 66% / 0% / 0%				
Les clés de répartition modifiées ou nouvellement créées par l'avenant n° 2 apparaissent en vert dans le tableau ci-dessus						

État des lieux du suivi des effectifs et de la masse salariale :

Services communs		Clef de répartition		Effectifs permanents au 31 décembre					Masse salariale au 31 décembre (AVEC CDD, REMPLACEMENTS, SAISONNIERS)														
									Ville					Agglomération					Total (+ commune de Saint-Maur)				
		Ville	Agglo.	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Comité de direction générale				8	7	9	9	8	375 818	339 839	392 083	398 046	392 234	325 057	280 614	327 869	329 348	356 469	700 875	620 453	719 952	727 395	748 703
Services fonctionnels	Cabinet et communication	80%	20%	11	11	11	12,5	11,5	379 608	396 008	407 145	425 277	433 789	94 902	99 002	101 786	106 319	108 447	474 509	495 009	508 932	531 596	542 237
	Assemblées	70%	30%	12	13	12	12	13	303 028	295 819	317 374	308 451	322 783	129 869	126 780	136 017	132 193	138 336	432 897	422 599	453 392	440 644	461 119
	RH	85%	15%	17	17	18	18	19	535 655	556 224	580 643	570 380	593 770	94 527	98 157	102 466	100 655	104 783	630 182	654 381	683 109	671 035	698 553
	Finances	62%	33% (+ 5% Saint-Maur)	19	16	13	13	16	384 115	421 542	372 498	327 475	319 862	235 425	258 364	241 660	176 333	172 234	619 540	679 906	614 159	503 808	492 096
	SI	90%	10%	14	14	14	13	13	668 692	695 603	715 317	706 190	612 307	74 299	77 289	79 480	78 466	68 034	742 991	772 892	794 796	784 656	680 341
	Commande publique	50%	50%	7	7	6	6	5	167 193	139 889	132 716	123 600	99 156	167 193	139 889	132 716	123 600	99 156	334 386	279 779	265 432	247 200	198 311
	Affaires juridiques	80%	20%	6	5	5	5	5	223 780	166 196	171 270	138 323	146 980	55 945	41 549	42 817	34 581	36 745	279 725	207 746	214 087	172 904	183 724
	Sous-total			86	83	79	79,5	82,5	2 662 070	2 671 281	2 696 963	2 599 696	2 528 647	852 161	841 031	836 944	752 147	727 734	3 514 231	3 512 312	3 533 907	3 351 843	3 256 381
Services opérationnels	Espaces verts	96%	4%	106,5	100,5	89	89	87,3	3 383 474	3 422 067	3 106 410	2 982 389	3 054 621	140 978	142 586	129 434	124 266	127 276	3 524 452	3 564 654	3 235 843	3 106 656	3 181 897
	Propreté	96%	4%	33,5	31,5	30,5	30,5	31,3	1 151 501	1 172 533	1 078 638	1 075 005	1 055 500	47 979	48 856	44 943	44 792	43 979	1 199 480	1 221 389	1 123 582	1 119 797	1 099 479
	Voirie	95%	5%	37	37	34,5	34,5	33,5	1 305 487	1 324 659	1 304 078	1 271 622	1 289 596	68 710	69 719	66 585	66 927	67 873	1 374 197	1 394 378	1 370 663	1 338 549	1 357 469
	Bureau d'études techniques	90%	10%	7	7	8,5	9,5	9,5	291 366	261 896	320 377	346 995	346 345	32 374	29 100	35 597	38 555	38 483	323 740	290 995	355 974	385 551	384 828
	Patrimoine et moyens généraux	96,45%	3% (+ 0,55% Saint-Maur)	164	159	151	150	149	6 164 075	6 006 736	5 878 851	5 769 529	5 798 045	226 879	221 088	216 381	212 357	213 407	6 390 954	6 227 824	6 095 231	5 981 886	6 011 452
	Énergie et développement durable	60%	40%	3	3	4	4	4	74 321	77 700	93 278	116 617	114 009	49 547	51 800	62 185	77 745	76 006	123 868	129 500	155 463	194 362	190 014
	Aménagement	30%	70%	17	13	12,5	12,5	12,5	208 143	203 021	174 099	151 241	162 714	485 666	473 716	406 232	352 895	379 665	693 809	676 737	580 332	504 135	542 379
	Sous-total (hors ADS)			368	351	330	330	327,1	12 578 366	12 468 613	11 955 731	11 713 398	11 820 830	1 052 133	1 036 864	961 357	917 537	946 689	13 630 500	13 505 477	12 917 088	12 630 935	12 767 519
	Urbanisme (ADS)			6	5	6,5	5,5	5,5											219 755	234 608	260 838	241 643	236 339
Total				468	446	424,5	424	423,1	15 616 255	15 479 732	15 044 777	14 711 141	14 741 711	2 229 351	2 158 509	2 126 170	1 999 032	2 030 892	18 065 361	17 872 849	17 431 785	16 951 816	17 008 942

Évolution de la masse salariale des services communs de Châteauroux Métropole, depuis le 1^{er} janvier 2015 :



1.2.2. Bilan 2019 de la prestation d’instruction des autorisations du droit des sols au profit des communes

Suite à la loi ALUR, la mise à disposition à titre gratuit des services de l’État pour l’instruction de l’application du droit des sols à toute commune qui appartient à une communauté de plus de 10 000 habitants a pris fin.

Depuis le 7 avril 2015, le service commun « Application du droit des sols » assure l’instruction des dossiers d’urbanisme déposés dans les différentes communes de l’Agglomération, en substitution de la DDT.

En 2019, suite à l’adoption du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) et au transfert du pouvoir de police en matière de publicité du Préfet vers les Maires, la convention cadre ADS a été avenantée. Elle intègre dorénavant les missions d’instruction des déclarations et autorisations préalables délivrées pour l’installation d’enseignes, de préenseignes et de publicités sur les communes d’Ardentes, Châteauroux, Coings, Déols, Luant, Montierchaume, Saint-Maur et Sassièrges-Saint-Germain. Les autres communes assureront directement les missions qui les concernent.

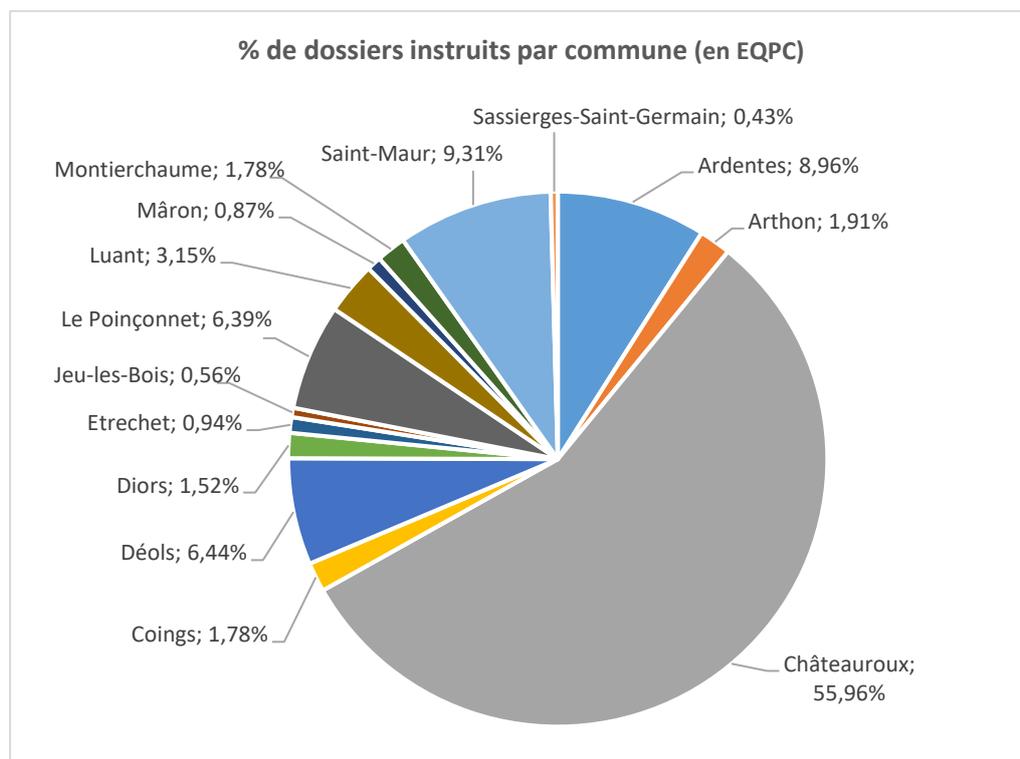
La date butoir du 07 novembre 2018 (fixée par le décret n° 2016-1491) qui imposait aux collectivités de recevoir les demandes d’autorisation d’urbanisme par voie dématérialisée a été reportée au 1^{er} janvier 2022 (décret n° 2018-954). Le développement d’un Guichet Numérique des Autorisations d’Urbanisme dédié au service commun a néanmoins donné lieu à des temps de travail avec le prestataire retenu pour la création de cette plateforme. La principale difficulté rencontrée porte sur l’impossibilité d’aboutir à une dématérialisation complète de la chaîne d’instruction. Une rematérialisation des dossiers déposés impliquerait un travail et un coût impossible à supporter pour Châteauroux Métropole. Dans l’attente de solutions techniques de la part du prestataire, le service commun ADS envisage une ouverture partielle de la plateforme sur des autorisations ne nécessitant pas de transmission à d’autres services ou structures. Ainsi les demandes de Certificats d’Urbanisme de type A et les DIA pourraient se faire par voie dématérialisée.

2019 a également été l’occasion de poursuivre la rédaction du Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUI) et tout particulièrement du règlement écrit. Le service commun ADS a contribué à l’élaboration du document, en procédant notamment à une double instruction des dossiers présentés entre l’arrêt et l’approbation du PLUI.

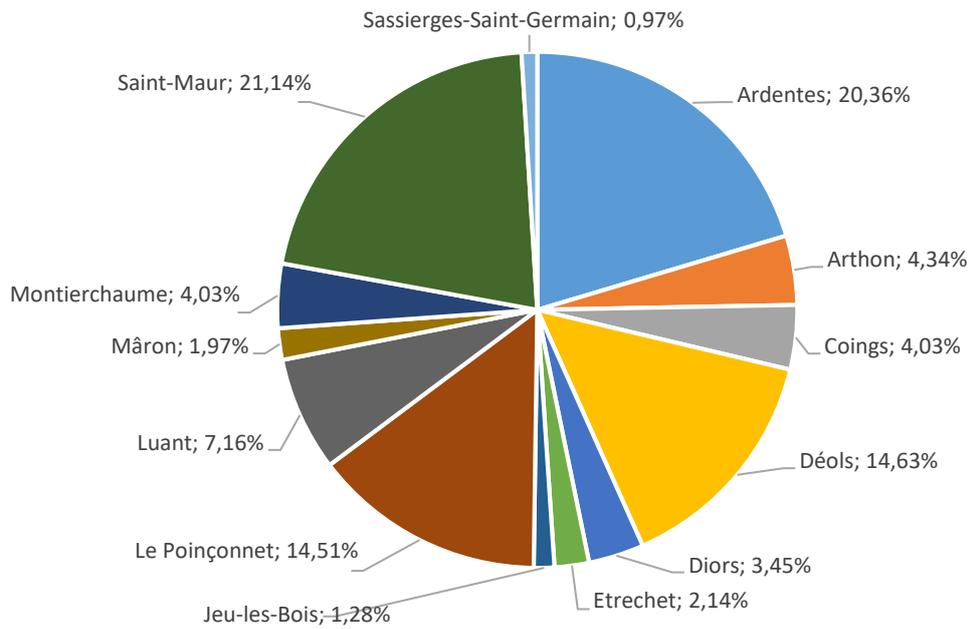
Rappel de la répartition des tâches entre les mairies et le service commun :

	Pré-instruction	Instruction	Contrôle
Missions prises en charges par la DDT avant 2015	Non	Oui (partiellement)	Non
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des dossiers • Enregistrement dans Droits de Cités • Traitement des CUA, DIA, DP simples 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la complétude des pièces • Proposition de notification de pièces manquantes / majoration de délais • Consultations • Participation aux commissions • Préparation de l'arrêté délivrant le PC 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de conformité
Bénéficiaires actuels	Ardentes, Saint-Maur, Châteauroux	Toutes les communes	Châteauroux

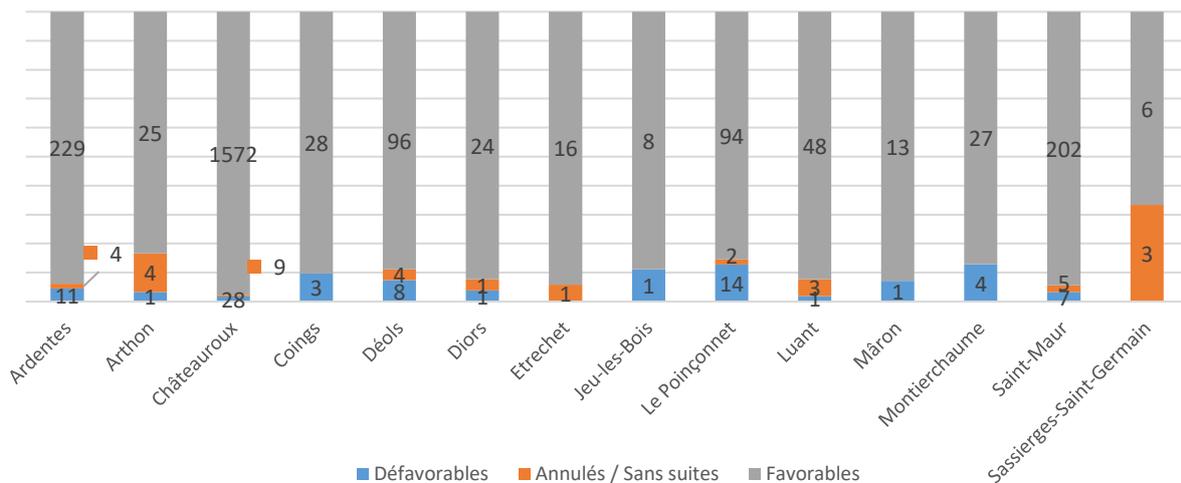
Volume d'activité 2019 :

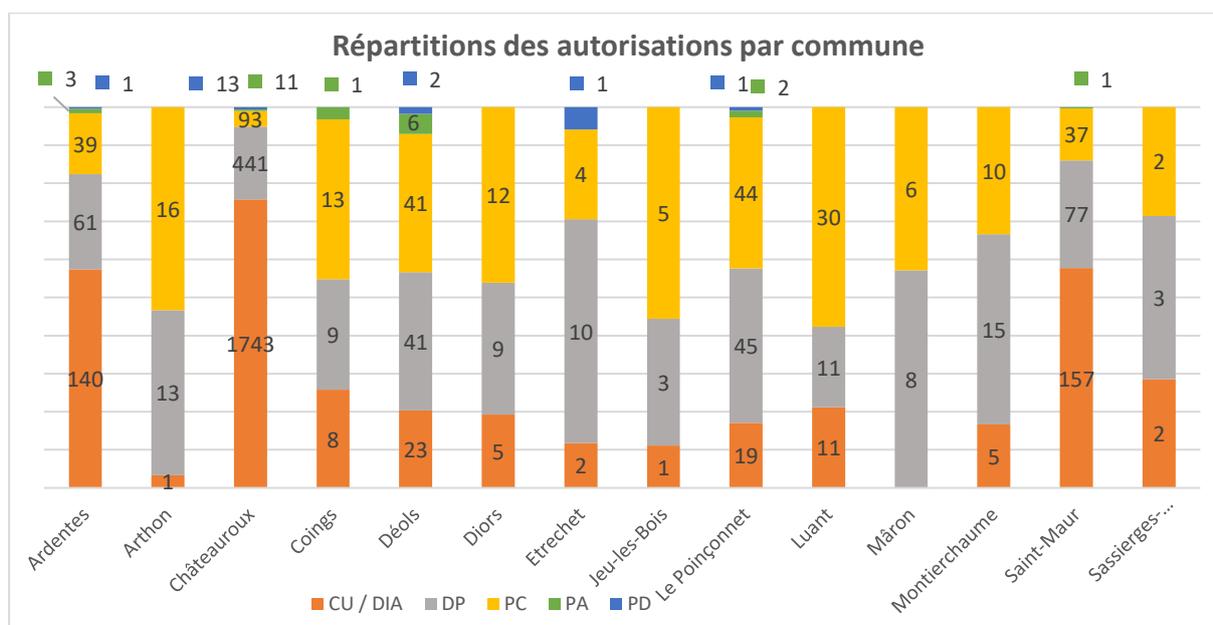


% de dossiers instruits par commune (en EQPC) sans Châteauroux



Dossiers par type de décisions par commune





Perspectives :

L'année 2020 sera marquée par :

- La poursuite des travaux de développement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;
- L'intégration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans les outils et méthodes de travail du service commun. Il s'agira notamment d'injecter dans le logiciel d'aide à l'instruction tous les éléments réglementaires liés au PLUI (zonage, servitudes, droit de préemption,...) et de mettre à disposition sous SIG toutes les informations nécessaires à l'instruction ;
- Engager avec les nouveaux élus un travail d'acculturation du document d'urbanisme ;
- Identifier au sein des différentes communes les dossiers pour lesquels des demandes d'autorisation seront nécessaires : démolitions, clôture, ravalement de façades.

1.2.3. Convention relative à la mise à disposition des locaux des services mutualisés

La mutualisation, réalisée en 2015, a impliqué la refonte de l'organigramme, le déménagement de plusieurs services et la création de services communs à la Ville de Châteauroux, la Ville de Saint-Maur et la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

Les agents relevant de la Ville de Châteauroux et de Châteauroux Métropole sont aujourd'hui hébergés dans des bâtiments n'appartenant plus systématiquement à leur collectivité de rattachement.

Afin de formaliser juridiquement la mise à disposition de ces biens et de répartir financièrement les coûts de fonctionnement desdits bâtiments, une convention relative à la mise à disposition des locaux des services mutualisés a été mise en place. Cette dernière, signée le 9 mai 2016, a permis d'identifier les bâtiments concernés et les modalités de participation financière au fonctionnement des biens.

Les biens concernés par cette convention sont les suivants :

- l'hôtel de ville situé place de la république,
- le Centre technique municipal situé 15 rue Roland-Garros,
- le Centre technique horticole situé 5 chemin de Villegongis et 59 rue de Villegongis (hors serres municipales),
- le Centre technique municipal dit de « la petite garenne » sis 281 avenue de La Châtre,

- l'immeuble administratif situé 24 rue Bourdillon, où étaient localisés les bureaux de l'Agglomération avant la mutualisation,
- Divers bureaux au sein du site sportif de La Margotière.

Si la mutualisation n'emporte aucun transfert de propriété, chaque collectivité est appelée à participer aux charges de fonctionnement des bâtiments occupés. Les charges retenues sont les suivantes : les fluides, l'entretien ménager, la vérification et la maintenance des équipements, la redevance spéciale et la taxe des ordures ménagères ainsi que les petites réparations locatives.

Chaque collectivité participe à cette charge globale de fonctionnement des bâtiments en proportion des dépenses supportées par la collectivité avant la mutualisation. Ce ratio est fixé à 84 % pour la Ville de Châteauroux et 16 % pour Châteauroux Métropole.

Afin d'identifier le montant de la participation, un bilan financier est réalisé annuellement. Il fait apparaître les dépenses de fonctionnement engagées, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour chaque bâtiment identifié.

L'avenant n° 1 à la convention signé le 6 février 2018 précise que le flux de remboursement s'effectue d'une entité vers l'autre pour atteindre la situation déterminée par l'application des taux (84 % pour la Ville de Châteauroux / 16 % pour l'agglomération) au total cumulé des charges payées par les deux entités. L'objectif est d'obtenir un seul flux financier consolidé, permettant de rembourser l'entité qui a trop payé.

Bilan des dépenses de fonctionnement 2019 :

	Site	Adresse	Dépenses DGA	Total propriétaire
Propriété Ville de Châteauroux	Hôtel de ville	Place de la République	344 693,80 €	729 750,42 €
	Centre technique	15 Rue Roland-Garros	246 981,92 €	
	Centre technique horticole	59, rue de Villegongis	29 466,05 €	
	Centre technique horticole	5, Chemin de Villegongis	78 808,50 €	
	La Petite Garenne	Avenue de La Châtre	29 800,15 €	
Châteauroux Métropole	Le complexe sportif La Margotière	Rue de La Margotière	77 007,47 €	122 923,43 €
	Locaux rue Bourdillon	Rue Bourdillon	45 915,96 €	
TOTAL			852 673,85 €	

Clés de répartition :

Dépenses réalisées en 2019 par les propriétaires		Remboursement à opérer			Solde	
Châteauroux Métropole	122 923,43 €	Ville de Châteauroux	84%	103 255,68 €	13 504,39 €	À payer par Châteauroux Métropole à la Ville de Châteauroux
Ville de Châteauroux	729 750,42 €	Châteauroux Métropole	16%	116 760,07 €		

1.2.4. Convention relative au partage des dépenses mutualisées

Après deux années de retour d'expérience, il est apparu nécessaire de compléter le dispositif de conventions existantes, en déterminant des clés de répartition pour les dépenses afférentes aux moyens et services utilisés en commun, par la Ville et l'Agglomération.

Une convention a ainsi été conclue à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée. Cette dernière prévoit, dans une logique de simplification et d'économies d'échelle, que ces moyens partagés sont acquis par l'Agglomération et remboursés par la Ville, selon les clés de répartition détaillées. Ce principe a guidé la préparation budgétaire 2018 et guide désormais annuellement les exécutions budgétaires.

Clefs de répartition des flux de remboursement des dépenses mutualisées :

DGA	services communs	Section	Type de dépense	Clé de répartition
DGA Aménagement et Équipements publics	Patrimoine	F	Carburants	51,97%/48,03 %
		F	Achats de fournitures	90%/10%
		I	Achats de véhicules	90%/10%
		I	Achats de matériels	90%/10%
DGA Environnement et Espace public	Espaces verts et Propreté	F	Achats de fournitures	96%/4%
		I	Achats de matériels	96%/4%
DGA Finances et commande publique	Systèmes d'information	F	Maintenance Parc informatique	85%/15%
		I	Investissements matériels informatiques	
DGA Ressources humaines et affaires juridiques	Assemblées	F	Affranchissement	88%/12%
	Ressources humaines	F	COS	90%/10%
		F	Médecine préventive	
		F	Formation	50%/50%
Services aux habitants	Réseau des bibliothèques	F	Abonnements	50 %/50 %
Direction de la Communication	Communication	F	Ensemble des dépenses	73%/27%

Action n° 1

Intitulé de l'action : **Favoriser la Qualité de Vie au Travail dans une organisation mutualisée**

Rappel des objectifs

Favoriser une appréhension positive du changement.

Développer le sentiment de bien-être au travail, par la mise en place d'un accompagnement spécifique à la mobilité et à l'évolution des missions.

Travailler sur l'environnement de travail pour le rendre attractif.

Elaborer et suivre un plan de prévention mutualisé des RPS.

Identifier un référent et un réseau en charge de la QVT.

Participer au projet d'administration de la collectivité.

Bilan des actions menées en 2019

Les Cafés Equinoxe

Avec comme objectifs l'échange et la convivialité, le concept des Cafés Équinoxe repose sur les principes suivants :

- Tous les agents, sans exception, sont invités, pour échanger de façon détendue avec le CODIR qui participe à toutes les séances.
- Rencontre en trois temps : informel autour d'un café/croissant (ou variante selon l'horaire) puis par petits groupes pour échanger en toute simplicité sur un thème touchant au fonctionnement des services et à la vie des agents. Enfin, mise en commun des réflexions/productions.
- « 1,2,3 » : un thème par trimestre, deux fois dans l'année, trois cafés par thème (une seule participation par thème).

Deux séries de cafés Équinoxe se sont déroulées en 2019 : la première sur l'accueil des nouveaux arrivants, la seconde sur la qualité de vie au travail. Si les échanges ont toujours été riches et fructueux, dans une ambiance conviviale, la participation n'a pas toujours été à la hauteur des espérances. Un questionnaire est actuellement proposé pour améliorer la formule.

Les journées « Ensemble »

Elles se sont déroulées du 16 au 18 septembre 2019 et avaient pour objectif de permettre aux agents de présenter et partager l'activité de leur service avec les autres agents de nos collectivités de manière à renforcer la connaissance interservices. La première demi-journée était réservée aux agents en position d'encadrement, les deux autres journées pour l'ensemble des agents. Près de 200 agents ont suivi cette initiative très conviviale et festive organisée et encadrée par une trentaine d'animateurs-collègues qui avaient accepté de s'investir sur les ateliers.

Perspectives

- Pérenniser les actions précédentes.
- Développer la communication interne : créer un journal interne, améliorer la fréquence et le contenu de « Com Nous » (ex : mouvements, décès des agents, etc...).
- Organiser un nouveau forum des agents.
- Organiser des visites interservices pour mieux connaître les collègues, leur lieu de travail et leur activité.
- Réaliser un état des lieux des espaces de convivialité et formuler des propositions d'amélioration.
- Proposer un coaching aux agents et aux cadres.
- Créer des conditions propices au co-développement.

Action n° 2

Intitulé de l'action : **Mettre en place un contrôle de gestion et des outils de pilotage adéquats**

Rappel des objectifs

Se doter d'un logiciel de suivi d'activité favorisant le pilotage de l'action.

Se doter de tableaux de bord de pilotage et de gestion, afin de systématiser le reporting à partir d'un système d'information décisionnel, de favoriser la construction d'une vision d'ensemble et d'une prospective à travers un système d'information partagé.

Intégrer le suivi de la mutualisation, du partage des dépenses et des économies générées entre les collectivités parties prenantes.

Systématiser un bilan annuel de la mutualisation à partir de données organisées.

Bilan des actions menées en 2019

Volet mutualisation : un rapport sur la mutualisation, avec 3 axes :

- Un rappel des dates clés et de l'historique de la création de la mutualisation, une présentation du nouvel organigramme
- Un rappel des différentes conventions et une analyse des flux de remboursement
- Un état des lieux de l'attribution de compensation

⇒ Destinataires : le Directeur général des services

⇒ Objectifs : préparer le bilan de la mutualisation depuis 2015 et proposer des pistes d'amélioration

Volet opérationnel : indicateurs financiers du suivi opérationnel du délai global de paiement et des réalisations des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

⇒ Destinataires : les membres du Comité de direction, les élus aux finances et le Maire-Président

⇒ Objectifs : mettre en place des indicateurs de contrôle et une communication rapide

Volet organisationnel : réalisation d'audits de services assortis de propositions (CCAS, MACH 36,...).

⇒ Destinataires : directeurs, DGA, DGS et élus

⇒ Objectifs : analyser et comprendre le fonctionnement des services ; formuler des propositions pour en améliorer le fonctionnement et l'adapter à l'évolution des besoins

Perspectives :

Mettre en place une comptabilité analytique afin de mieux contrôler les flux liés à la mutualisation.

Mener une étude sur la masse salariale, pour avoir une répartition par service.

Développer les tableaux de bord pour chaque service.

Poursuivre les actions de communication envers les services pour répondre aux besoins en termes de suivi d'activité

Action n° 3

Intitulé de l'action : Mettre en place un guichet unique et instaurer une démarche qualité pour l'accueil du public

Rappel des objectifs

- Offrir à l'utilisateur/habitant un service de qualité et connaître le niveau de service rendu pour l'améliorer
- Rassembler l'ensemble des services au public pour en améliorer l'accessibilité
- Harmoniser les tarifs et les documents demandés par les services auprès des usagers/habitants
- Faciliter et moderniser les modalités de paiement
- Assurer la convergence et la coordination avec le projet d'aménagement de l'hôtel de ville

Bilan des actions menées en 2019

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE ET CALENDRIER

Dans le cadre de la démarche mise en place en vue de la certification Qualivilles, initiée en 2017, le consultant a poursuivi son accompagnement des services de Châteauroux Métropole vers toujours plus de qualité de service pour les usagers.

Après la phase de diagnostic, l'année 2019 a été très opérationnelle avec la mise en œuvre des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de mars à décembre. Concrètement, les services de la Direction de la Relation aux Usagers (DRU) et ceux de la Direction Enfance, Education-Jeunesse et Santé publique ont été déplacés, tant au sein du bâtiment de l'hôtel de ville qu'à l'extérieur, de manière à laisser la place aux entreprises des différents corps de métiers. Ce fonctionnement provisoire s'est accompagné d'une communication adaptée pour permettre aux usagers de continuer à accéder facilement à leurs démarches quotidiennes, avec un minimum de désagréments. Un accueil provisoire a ainsi été créé au 1^{er} étage.

Dans le cadre de la réorganisation physique du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, il a été décidé d'offrir un nouveau service aux usagers en mairie : la possibilité de prendre ou de renouveler les abonnements dans les parkings municipaux et communautaires, par le déménagement fin décembre des régies des parkings.

En parallèle des travaux, la Direction de la Relation aux Usagers s'est dotée d'un logiciel de gestion de files d'attente, opérationnel depuis juin 2019. Celui-ci permet la prise de rendez-vous en ligne (par exemple pour obtenir un titre sécurisé ou inscrire un enfant en accueil de loisirs), et d'informer les usagers sur leur temps d'attente lorsqu'ils s'enregistrent à l'accueil. Il permet aux agents du middle office de savoir quelles sont les démarches en attente, et d'appeler l'utilisateur au fur et à mesure de leur disponibilité. Les agents en contact avec le public ont également vu leur matériel informatique entièrement renouvelé, de même que leur mobilier.

Le fonctionnement en guichet unique mis en œuvre mi-octobre 2019 s'est accompagné de la mise en service d'une borne digitale d'information légale, située à l'extérieur de l'hôtel de ville, et qui permet aux usagers de consulter en permanence l'actualité de Châteauroux Métropole.

La création du guichet unique a permis de constituer et de renforcer l'équipe de l'accueil informatif. Au-delà des tâches accomplies auparavant (orientation du public, sacs poubelles, gestion du pool de véhicules...), les agents doivent accompagner les usagers dans l'usage du logiciel de gestion des files

d'attente, et délivrent le premier niveau d'information sur des sujets variés : éducation-jeunesse, déchets, voirie... L'optique étant de limiter au maximum l'accès des usagers dans les étages.

Pour aider les équipes à s'adapter à ces changements importants, un plan de formation a permis aux agents de la DRU, du standard et du guichet familles de suivre une formation de cinq jours à l'accueil physique et téléphonique, et de se former en interne pour plus de polyvalence.

INDICATEURS DE SUIVI

*Respect des étapes de la mission du consultant (phase 2 : accompagnement de la démarche).
Présentation en Comité Technique du projet de transfert des régies des parkings (juin 2019), et du projet de vidéo protection du rez-de-chaussée (octobre 2019), et en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du planning des travaux et fonctionnement provisoire des services (mars 2019), du projet de transfert des régies des parkings (juin 2019), et des interventions complémentaires aux travaux (novembre 2019).*

Perspectives :

A court terme :

Le programme d'actions défini dans le cadre de la démarche qualité doit se poursuivre en 2020 : mise en place d'un contrôle d'accès, renforcement de la signalétique pour les usagers au rez-de-chaussée comme dans les étages, dématérialisation du paiement des abonnements des parkings, poursuite du déploiement du schéma de téléphonie et transfert du standard vers la DRU, réflexion sur la dématérialisation des locations de salles, mise en œuvre d'un kiosque informatif à destination des usagers.

A moyen terme :

Faire aboutir la démarche qualité dans le but d'obtenir la certification Qualivilles.

Transformer le standard téléphonique en centre d'appels.

Ouvrir l'éventail des services offerts aux habitants au rez-de-chaussée à d'autres domaines : sports, culture, mais aussi habitat, voirie, urbanisme...

Action n° 4

Intitulé de l'action : **Explorer toutes les possibilités d'une commande publique mutualisée**

Rappel des objectifs

Développer une prospective pluriannuelle en matière d'achats et de marchés publics, pour l'Agglomération et ses communes.

Développer l'action de la direction de la Commande publique à destination des communes membres de l'Agglomération, en particulier en les associant à des groupements de commandes.

Aboutir à terme, à la mise en œuvre d'une plateforme de ressources mutualisées à destination des communes, en matière d'achat public.

Bilan des actions menées en 2019

Des faits marquants

Du point de vue de la réglementation

Entrée en vigueur du Code de la commande publique au 1^{er} avril 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26/11/2018 et décret n° 2018-1075 du 03/12/2018).

Mise à jour du guide de procédure interne et des modèles en correspondance avec les nouveaux articles du CCP.

Du point de vue de l'activité du service

Réalisation d'un diagnostic interne des pratiques d'achat par le cabinet Grant Thornton.

Suivi des exécutions administratives des marchés, notamment les procédures liées à la construction du complexe aquatique et à la réhabilitation du Bâtiment de l'Horloge.

Augmentation du nombre de déclarations de sous-traitance pour les deux collectivités confondues : 69 en 2017, 81 en 2018 et 140 en 2019, soit une augmentation de 103 % depuis 2017.

Réorganisation au sein de la Direction de la Commande publique suite à la réduction d'effectifs (2 ETP). Réaffectation des tâches entre les quatre agents en place.

Du point de vue financier

Les procédures notifiées représentent, en terme de montants attribués (à différencier de l'exécution financière, c'est-à-dire hors avenant, hors quantités réellement mises en œuvre pouvant s'avérer différentes et hors exécution des bons de commande des accords-cadres) un **niveau de commande publique** pour la Ville et l'Agglomération s'élevant à **21 872 475,91 € HT** (+ 32% par rapport à 2018) :

- 13 431 417,84 € HT de travaux,
- 4 173 868,90 € HT de services,
- 4 267 189,17 € HT de fournitures.

Focus 2019

Procédure groupée pour les prestations de télécommunications :

Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Châteauroux, la Commune d'Ardentes, la Commune de Déols, la Commune de Diors, la Commune du Poinçonnet et la Commune de Saint-Maur.

Choix commun d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les collectivités dans leur état des lieux et leur définition des besoins.

Procédure d'appel d'offres ouvert allotie en 5 lots pour couvrir le champ des télécommunications.

Gains financiers importants pour la majorité des membres du groupement (ex : économie globale escomptée de 355 000 € sur la durée de 4 ans du groupement de commande des télécoms regroupant Châteauroux Métropole, Châteauroux, CCAS de Châteauroux, Ardentes, Déols, Diors, Le Poinçonnet, Saint-Maur et Luant) ou gains techniques (ex : sécurité juridique renforcée).

La contribution au développement durable :

Dématérialisation complète de la chaîne des marchés publics, de la réception des offres à la notification électronique (en cas de signature électronique par la société).

Lancement de deux procédures d'appel d'offres ouvert qui ont été réservées à des structures d'insertion par l'activité économique : prestations d'intérim et prestations de gardiennage de la déchèterie des Sablons.

Augmentation du nombre de clauses d'insertion insérées (+ 220 % depuis 2016).

Les indicateurs d'activité et de développement durable :

	Ville de Châteauroux				Agglomération Châteauroux Métropole			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Nombre de procédures engagées	45	51	52	46	55	47	56	39
Dont nombre de publicités envoyées	45	51	52	46	55	47	56	37
Nombre de lot notifiés	128	98	122	119	83	63	56	83
Nombre de lots sans suite	4	14	9	1	1	12	18	5
Nombre de lots infructueux	3	1	15	2	2	8	2	7
Nombre d'avenants traités	38	24	45	62	24	15	26	45
Nombre d'actes de sous-traitance traités	32	45	28	45	10	24	53	95
Nombre de clauses sociales insérées	12	22	37	56	10	19	7	14
Nombre de clauses environnementales insérées	7	43	60	49	7	16	8	12
Nombre de groupements de commande en tant que coordonnateur	2	1	2	6	9	14	3	3
Nombre de délégations de service public lancées	0	2	1	0	2	1	0	2

Nombre de DCE retirés sur la plateforme : 1 143

Nombre de plis dématérialisés déposés : 390

Perspectives

Mise en œuvre des nouvelles procédures dans le cadre de l'application du relèvement du seuil de mise en concurrence à 40 000 € HT.

Réflexions à mener sur la gestion des groupements de commande dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux.

Action n° 5

Intitulé de l'action : **Mutualiser les actions de formation**

Rappel des objectifs

Recenser les besoins de formation et développer une vision prospective de ces besoins à l'échelle de l'Agglomération.

Mettre au point une convention-cadre pluriannuelle de formation avec le CNFPT.

Développer les formations collectives en intra, associant plusieurs communes.

Élaborer un plan de formation « mutualisé ».

Bilan des actions menées en 2019 et indicateurs de suivi associés (cf. échéanciers figurant au Schéma de mutualisation, pages 48 à 57)

Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée en lien avec les plans de formation Ville et Agglomération signée avec le CNFPT pour la période du 7 avril 2017 au 6 avril 2021

Formation d'accueil pour accompagner la mise en place de l'accueil unique (Châteauroux Métropole, Ville de Châteauroux)

Formation des membres du CHSCT (Châteauroux Métropole, Ville de Châteauroux)

Entretien des véhicules électriques et hybrides afin de développer la part de ces voitures sur l'ensemble du parc

Poursuite de la formation d'exécution des marchés publics (Châteauroux Métropole, Ville de Châteauroux, CCAS, Ville du Poinçonnet)

Retour d'expériences sur l'observation des besoins de la population dans le champ de la petite enfance (Ville de Châteauroux, Le Poinçonnet, Issoudun, Ardentes...)

Perspectives

Poursuite des actions engagées :

Formation RPS pour les membres du CHSCT (Châteauroux Métropole, Ville de Châteauroux, CCAS), cadres nouvellement recrutés, élus collectivités

Formation des nouveaux élus collectivité

Retour d'expérience après l'ouverture de l'accueil unique

Formations petite enfance

Interculturalité dans l'accueil des enfants et de leurs familles (projet reporté en 2020)

La pédagogie Loczy dans l'accueil de l'enfant

Accompagnement des assistantes maternelles dans la valorisation de leurs compétences (projet en union avec tous les RAM de l'Indre)

Actions n° 6 et 7 regroupées

Intitulé de l'action : **Explorer les possibilités de mutualisation en matière de voirie et développer l'assistance aux communes**

Rappel des objectifs

Maîtrise d'œuvre voirie : mise à disposition de personnel par voie de convention.

Assistance technique informatique aux communes.

Organisation de réunion d'échange et de partage d'expérience dans le cadre de réseaux professionnels : Secrétaires de mairie et DGS, GT des Maires ruraux.

Mutualisation des fiches actions 6 et 7 du schéma de mutualisation.

Bilan des actions menées en 2018

Assistance technique en maîtrise d'œuvre voirie

- RD 12 à Ardentes : maîtrise d'œuvre voirie
- Luant : maîtrise d'œuvre voirie pour travaux dans le bourg
- Jeu-les-bois : maîtrise d'œuvre voirie pour travaux dans le bourg
- Etrechet : maîtrise d'œuvre réaménagement de la rue de Sully

Assistance technique informatique

- Audit de l'existant et offre de service en matière d'informatique dans les écoles : Le Poinçonnet
- Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection : Saint-Maur
- Déploiement de l'informatique dans l'école neuve et reprise de maintenance de l'ensemble des écoles : Ardentes

Réunions d'échange, d'information et de partage d'expérience

- Présentations et réponses aux questions techniques posées en réunion du GT des maires ruraux
- Participation aux réunions des DGS et secrétaires de mairie selon l'ordre du jour
- Réunion d'échange entre le service commun ADS et les secrétaires de mairie en charge de l'urbanisme (point sur l'actualité, sur le logiciel métier, sur le PLUI...).

Schéma Directeur des pistes cyclables et modes doux

- Association des communes de Déols, Le Poinçonnet, Saint Maur et Châteauroux pour l'écriture de la version initiale du schéma directeur des pistes cyclables et mode doux = intégration des projets communautaires et communaux
- Phasage des premiers chantiers pour assurer des continuités d'itinéraires

Réalisation de prestations techniques (facturée selon barème communautaire)

- Viabilité hivernale pour Déols et Saint Maur
- Contrôle réglementaire de débit et pression sur les poteaux et bouche incendie (à la demande)

Mise en place de groupement de commande

- Mise en place d'un groupement de commande en matière d'entretien d'ouvrages et de réseaux de pluvial + réparations courantes

Perspectives

- Poursuivre l'assistance technique voirie aux communes (AMO, MOE, ...) par la mise à disposition de personnel
- Poursuivre l'organisation de réunions d'échange et de partage d'expérience dans le cadre de réseaux professionnels : Secrétaires de mairie et DGS, GT des Maires ruraux
- Elargir le catalogue, proposé aux communes membres, des prestations techniques réalisées par les services de régie de Châteauroux métropole
- Intégrer toutes les communes membres dans le schéma directeur des pistes cyclables et modes doux afin de leur permettre de disposer d'un document de pilotage opposable dans les demandes de financement

Fiche action 8

Intitulé de l'action : **Développer les mutualisations dans le champ des espaces verts**

Rappel des objectifs

- Réaliser de nouvelles conventions avec les communes et conforter les partenariats déjà engagés afin de partager les capacités de production du Centre technique horticole.
- Développer les missions d'ingénierie pour la composition des massifs, la création de nouveaux espaces verts (agrément, cimetières, etc.), la conception et le suivi réglementaire des aires de jeux, l'accompagnement vers de nouvelles pratiques alternatives au désherbage chimique.
- Développer les groupements d'achats pour l'entretien du patrimoine arboré et pour l'acquisition de fournitures horticoles, de végétaux, de mobilier urbain, de pièces détachées (mécanique, jeux d'enfants), de matériels, etc.

Bilan des actions menées en 2019

- Production horticole : sept conventions signées et 24 870 plants (annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes) ont été produits pour sept communes bénéficiaires.
- Nombre de conseils prodigués aux communes (à titre gratuit) : 18 (9 en fleurissement, 8 en patrimoine arboré, 1 après-midi technique « vivaces »).
- Nombre d'études de fleurissement mené : 2 (Diors et Coings).
- Nombre de conventions de prêt de matériel : 1 (entretien des sols sportifs avec Le Poinçonnet).
- La capacité de production du site a été optimisée.

La palette variétale a été mise à jour en raison des épisodes récurrents de canicule et sécheresse avec envoi d'un exemplaire par commune du document interne " Nuancier pour fleurir sa commune avec moins d'eau" (classification des variétés par coloris avec un code de tolérance sécheresse de 1 à 3+).

Perspectives :

- Poursuivre les partenariats en production horticole.
- Conforter le prêt de matériels d'entretien de sols sportifs ainsi que les conseils techniques.
- Poursuivre les groupements de commandes, notamment pour les prestations de broyage et de fauchage, d'acquisition de végétaux et de mobilier urbain.
- Poursuivre les conseils aux communes en termes de développement durable et d'innovation végétale.
- Poursuivre le conseil aux communes pour la conception d'aménagements paysagers (exemple du conventionnement avec Déols en 2019/2020).
- La palette variétale sera à réduire une nouvelle fois avec une probable tendance vers les espèces xérophytes si les épisodes de canicules / sécheresses se confirment.

Fiche action 9

Intitulé de l'action : **Développer les mutualisations en matière d'aménagement et de patrimoine**

Rappel des objectifs

Lancement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Création d'un service ADS instruisant les actes d'urbanisme pour l'ensemble des collectivités de l'agglomération
Lancement d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)
Construire un schéma directeur immobilier intercommunal (SDI)
Mise en œuvre d'une gestion commune des bâtiments de la Ville de Châteauroux, de l'Agglomération et de la Ville de Saint-Maur
Partager une politique énergétique

Bilan des actions menées en 2019

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Consultation des personnes publiques associées (PPA) (juin- septembre 2019)
Enquête publique (septembre à octobre 2019)
Rapport de la commission d'enquête (décembre 2019)

Application du Droit des Sols (ADS)

En 2019, suite à l'adoption du RLPI et au transfert du pouvoir de police en matière de publicité du Préfet vers les Maires, la convention cadre ADS a été avenantée. Elle intègre dorénavant les missions d'instruction des déclarations et autorisations préalables délivrées pour l'installation d'enseignes, de préenseignes et de publicités sur les communes d'Ardenes, Châteauroux, Coings, Déols, Luant, Montierchaume, Saint-Maur et Sassièrges Saint Germain. Les autres communes assureront directement les missions qui les concernent.

Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Consultation des personnes publiques associées (PPA) de décembre 2018 à mars 2019
Enquête publique du 25 mars au 12 avril 2019
Réunion des personnes publiques associées (PPA) (4 avril 2019)
Comité de pilotage avant adoption le 21 mai 2019
Adoption du RLPi en conseil communautaire du 27 juin 2019

Schéma directeur immobilier intercommunal

L'étude portait sur les parcs immobiliers de la Ville de Châteauroux et de Châteauroux Métropole (220 actifs audités dont 105 en audit complet, pour une superficie totale de 314 355 m²), du CCAS (6 actifs audités dont 2 en audit complet, pour une superficie de 11 165 m²) et de la Ville de Saint Maur (32 actifs audités dont 3 en audit complet, pour une superficie de 12 380 m²).
La restitution du SDI a été réalisée en Conférence de Majorité du 9 septembre 2019.

Gestion commune du patrimoine de chacune des entités

Signature, en juin 2019, d'un marché de contrôle périodique des installations électriques, gaz, monte-charges et ascenseurs, équipements scéniques, SSI, parafoudres et installations techniques des parkings pour Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Saint-Maur, la commune de Diors, la commune de Jeu-Les-Bois, la commune de Sassièrges Saint Germain et la commune de Luant.

Politique énergétique partagée

Poursuite du contrat de performance énergétique (CPE) en co-maîtrise d'ouvrage Ville de Châteauroux, Châteauroux Métropole, CCAS, Villes de Saint Maur et Le Poinçonnet.
Le marché a débuté au 1^{er} juin 2016 pour une durée de 8 ans.

170 bâtiments couverts par le CPE.

Réduction des consommations d'énergie pour le chauffage de 14,2 % sur la saison de chauffe 2018/2019.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Châteauroux Métropole

Novembre 2018 à mars 2019 : réalisation du diagnostic

Mars 19 à sept 19 : définition de la stratégie et des objectifs territoriaux

Juillet 2019 à octobre 2019 : élaboration du plan d'actions

Octobre 2019 à décembre 2019 : Validation du PCAET puis mise en œuvre

Mobilité et hydrogène

Mise en place d'un groupement de partenaires avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre, le Département de l'Indre, la Communauté de Commune du Pays d'Issoudun, l'association Berhy

Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études de faisabilité de mai à août 2020

Dépôt d'un dossier en réponse à l'appel à projet de l'Ademe en octobre 2018

Dossier lauréat en janvier 2020

Projet de déploiement d'une filière hydrogène complète sur 2020 à 2024 :

- Production de l'hydrogène par électrolyse à partir d'énergie renouvelable : objectif à moyen terme de 400 kg/H₂ par jour
- Station de distribution sur le site du dépôt bus puis une deuxième station sur le site de l'Escale
- Acquisition de 3 bus hydrogènes de 18 mètres et 3 bus hydrogènes de 12 mètres
- Lettres d'engagements fournies par des entreprises et les partenaires institutionnels pour l'alimentation d'une centaine de véhicules hydrogènes utilitaires et légers

Perspectives :

Finalisation du PLUi

Adoption du PCAET en juin 2020

Lancement d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Lancement d'un schéma directeur des réseaux de chaleur

Lancement du déploiement de l'écosystème de mobilité hydrogène

Lancement du projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur les toitures du futur dépôt bus

Mise en place d'un marché de vérification incendie en groupement pour Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Saint-Maur, la commune de Coings et la commune de Jeu-Les-Bois

Mise en place d'un marché de maintenance des équipements scéniques en groupement pour Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux

Mise en place d'un marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie en groupement pour Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux et le Centre Communal d'Action Sociale

Mise en place d'un marché de maintenance des portes et portails en groupement (composition du groupement non connu)

Action n°10

Intitulé de l'action : **Développer une offre culturelle et sportive à l'échelle de l'Agglomération**

Rappel des objectifs

- Réaliser un schéma directeur des équipements culturels et sportifs
- Développer l'offre autour du complexe aquatique communautaire Balsanéo
- Etudier l'opportunité de mutualiser les prestations du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Châteauroux avec les autres communes de l'agglomération
- Construire une offre intercommunale autour du Pôle culturel Racine (projet reporté au mandat 2020-2026, études menées sur le mandat actuel).
- À terme, étudier la mutualisation éventuelle des grands équipements culturels (médiathèques ou salles de spectacles) et des grands équipements sportifs

Bilan des actions menées en 2019

Volet sportif :

Le Service des sports a continué de préparer le projet de structure de Balsanéo. Celui-ci est proche de sa finalisation ; quelques arbitrages restant à opérer par les élus nouvellement installés suite aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020. Par ailleurs, les élus communautaires ont acté la création d'un service commun des piscines au 1^{er} janvier 2020, dans le but d'anticiper la mise en service de Balsanéo : l'ensemble du personnel de la Ville de Châteauroux affecté aux piscines municipales est passé à l'agglomération. La piscine à vagues de Belle-Isle a été déclarée d'intérêt communautaire, la piscine Firmin Batisse restant communale.

Le recensement des activités et équipements sportifs sur l'ensemble des communes de l'agglomération n'a pas été réalisé. La Ville de Châteauroux détient toutefois une connaissance fine de son patrimoine immobilier, via le travail réalisé en 2019 autour du Schéma Directeur Immobilier (SDI).

La création d'un circuit de BMX / pumptrack sur le site de la Margotière a été définitivement validée par les élus communautaires et le chantier a été lancé fin 2019.

Concernant la création d'indicateurs de suivi des activités du service des sports, le SDI a permis de mieux comprendre certaines données importantes d'utilisation des équipements. Ce travail reste à approfondir.

Volet culturel :

La construction d'une offre culturelle intercommunale autour du Pôle culturel Racine est actuellement à l'étude pour une réalisation envisagée sur le mandat 2020-2026. L'étude historique et le bilan sanitaire du Centre Racine ont été réalisés en 2019 par 3 bureaux d'étude : IDA Concept, Equipage Architecture et Socotec.

Actions restant à mener et propositions nouvelles pour 2020 :

1 – A la suite de l'installation des nouvelles équipes d'élus issues des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, derniers arbitrages concernant le projet de structure de Balsanéo et finalisation de celui-ci. Garantir la bonne ouverture du complexe.

2 – Achever le chantier relatif à la création d'un circuit de BMX / pumptrack sur le site de la Margotière. Mettre en service l'équipement en assurant son appropriation par les clubs et par le grand public, tout en conservant des créneaux pour les besoins exprimés par les communes de l'agglomération.

3 – Création d'indicateurs de suivi des activités du service des sports : utilisation des équipements communautaires, contrôle de la présence des clubs dans les équipements, orientations à prendre suite aux conclusions du schéma directeur immobilier afin d'implanter certaines pratiques sportives sur des équipements mutualisés. 2020 devrait correspondre à la refonte du système de badgeage dans les différents équipements sportifs communautaires et de la Ville de Châteauroux. De cette manière un suivi plus poussé de l'utilisation des équipements va pouvoir être mis en place, permettant ainsi de réorienter les créneaux alloués au monde associatif.

4 – Poursuivre le travail engagé concernant le Centre Racine avec une nouvelle étape dans les études menées par IDA Concept, Equipage Architecture et Socotec : études de faisabilité et de pré-programmation.

Perspectives :

Définir des priorités intercommunales de développement d'activités et/ou d'équipements.

Mieux impliquer les différentes communes de l'agglomération en recensant les activités et équipements culturels et sportifs (avec un pilotage de ce recensement par le service des sports et la direction de la culture de la Ville de Châteauroux). S'appuyer sur le schéma directeur des équipements sportifs établi par le Pays castelroussin-Val de l'Indre ces dernières années pour effectuer des couplages. Analyser l'implantation des équipements sportifs et culturels sur le territoire communautaire pour repérer les éventuels manques.

Etudier l'opportunité d'intégrer dans la compétence « équipements culturels d'intérêt communautaire » certains équipements (bibliothèques, musées, Equinoxe, CRD, Embac...) en fonction de la volonté des élus de l'agglomération. La fréquentation des établissements d'enseignement artistique pourrait dans un premier temps être analysée, ainsi que la possibilité de développer des actions dans différentes communes de l'agglomération (ateliers, stages, cours...).

Définir une politique culturelle à l'échelle de l'agglomération.

Poursuivre le travail entamé concernant Balsané : assurer son exploitation dans les meilleures conditions en optimisant sa gestion financière, mise en place d'événementiels et de compétitions en lien avec le monde associatif.

Mise en place d'événementiels et de compétitions en lien avec le monde associatif, sur le circuit de BMX / pumptrack, à l'image ce qui a pu être fait ces dernières années au niveau du skate-park de la Margotière.

3 : Décision modificative n°2 - Exercice 2020 - Budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	72 234,52
		Total des recettes réelles	72 234,52
		Total des recettes de fonctionnement	72 234,52

DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	60632	Fournitures de petit équipement	-29 828,00
011	611	Contrats de prestations de services	-40 000,00
011	6132	Locations immobilières	-17 500,00
011	615228	Entretien et réparations sur biens immobiliers – autres bâtiments	-483 000,00
011	6184	Versements à des organismes de formation	42 000,00
011	6227	Frais d'actes et contentieux	10 750,00
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires - divers	31 000,00
011	6238	Publicité - divers	-8 456,92
011	6251	Voyages et déplacements	-3 500,00
011	6261	Frais d'affranchissement	20 500,00
011	6288	Autres services extérieurs	-8 000,00
012	6218	Autre personnel extérieur	40 000,00
012	64111	Rémunération principale	-105 000,00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	30 000,00
65	6521	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	3 905,22
65	6531	Indemnités élus	9 552,00
65	6533	Cotisations de retraite élus	708,00
65	6534	Cotisations de sécurité sociale – part patronale élus	1 740,00
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-27 000,00
65	65738	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	-25 000,00
65	65888	Charges diverses de gestion courante - Autres	72 234,52
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 285,39
66	66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	-29 285,39
67	6748	Autres subventions exceptionnelles	500 000,00
Sous-total des dépenses réelles			15 104,82
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
023	023	Virement à la section d'investissement	57 129,70
Sous-total des dépenses d'ordre			57 129,70
Total des dépenses de fonctionnement			72 234,52

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
13	13141	Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables – Communes membres du GFP	-15 000,00
16	1641	Emprunt en euros	-1 248 491,05
27	276351	Groupement de collectivités - GPF de rattachement	-594 949,65
Sous-total des recettes réelles			-1 858 440,70
021	021	Virement de la section de fonctionnement	57 129,70
Sous-total des recettes d'ordre			57 129,70
Total des recettes d'investissement			-1 801 311,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
20	2051	Concessions et droits similaires	-60 000,00
21	2115	Terrains bâtis	-150 000,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-126 040,00
21	2182	Matériel de transport	26 000,00
21	2184	Mobilier	-33 657,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	-210 644,00
23	2313	Constructions	-986 970,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-110 000,00
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	-150 000,00
Total des dépenses réelles			-1 801 311,00
Total des dépenses d'investissement			-1 801 311,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du Budget principal.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

4 : Décision modificative n°2 - Exercice 2020 - Budget annexe Eau potable de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe Eau potable soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Eau potable de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	617	Etudes et recherches	-820,01
014	7098	Rabais, ristournes et remises accordées sur produits des activités annexes	820,01
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	134,62
66	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-134,62
Total des dépenses réelles			0,00
Total des dépenses de fonctionnement			0,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	1641	Emprunts en euro	500,00
23	2318	Travaux non affectés	-500,00
Total des dépenses réelles			0,00
Total des dépenses d'investissement			0,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du Budget annexe Eau potable.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

5 : Décision modificative n°2 - Exercice 2020 - Budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	50,83
66	66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	-50,83
65	658	Charges diverses de gestion courante	2,00
65	6542	Créances éteintes	190,00
Total des dépenses réelles			192,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-192,00
Total dépenses d'ordre			-192,00
Total des dépenses de fonctionnement			0,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-192,00
Total des recettes d'ordre			-192,00
Total des recettes d'investissement			-192,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	1641	Emprunts en euro	500,00
23	2318	Travaux non affectés	-692,00
Total des dépenses réelles			-192,00
Total des dépenses d'investissement			-192,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du Budget annexe Assainissement.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

6 : Décision modificative n°2 - Exercice 2020 - Budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 43 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe Transports urbains soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
74	7475	Participation du budget principal	500 000,00
Total des recettes réelles			500 000,00
Total des recettes de fonctionnement			500 000,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
023	023	Virement à la section d'investissement	500 000,00
Total dépenses d'ordre			500 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			500 000,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00
Total des recettes d'ordre			500 000,00
Total des recettes d'investissement			500 000,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
21	2182	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport	26 000,00
23	2318	Autres immobilisations corporelles en cours - Travaux non affectés	474 000,00
Total des dépenses réelles			500 000,00
Total des dépenses d'investissement			500 000,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du budget annexe Transports urbains.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

7 : Décision modificative n°2 - Exercice 2020 - Budget annexe Pépinière d'entreprises de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe Pépinière d'Entreprises soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Pépinière d'Entreprises de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	63512	Taxes foncières	-1 000,00
011	6261	Frais d'affranchissement	-4 000,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	550,00
65	6542	Créances éteintes	1 750,00
Total des dépenses réelles			-2 700,00
023	023	Virement à la section d'investissement	2 700,00
Total dépenses d'ordre			2 700,00
Total des dépenses de fonctionnement			0,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 700,00
Total des recettes d'ordre			2 700,00
Total des recettes d'investissement			2 700,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
23	2318	Travaux non affectés	2 700,00
Total des dépenses réelles			2 700,00
Total des dépenses d'investissement			2 700,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du budget annexe Pépinière d'Entreprises.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

8 : Décision modificative n°2 - Exercice 2020 - Budget annexe salle multi activités MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe MACH 36 soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	3 905,22
Total des recettes réelles			3 905,22
Total des recettes de fonctionnement			3 905,22
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 903,22
65	65888	Charges diverses de gestion courante - Autres	2,00
Total des dépenses réelles			3 905,22
Total des dépenses de fonctionnement			3 905,22

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du budget annexe MACH 36.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

9 : Décision modificative n°2 - Exercice 2020 - Budget annexe ZA CAP SUD de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 12 décembre 2019 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe ZA CAP SUD soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe ZA CAP SUD de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
70	7015	Vente de terrains aménagés	-594 949,65
Total des recettes réelles			-594 949,65
Total des recettes de fonctionnement			-594 949,65
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
042	71355	Variation stock terrains aménagés	-78 723,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-516 226,65
Total dépenses d'ordre			-594 949,65
Total des dépenses de fonctionnement			-594 949,65

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
040	3555	Variation stock terrains aménagés	-78 723,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-516 226,65
Total des recettes d'ordre			-594 949,65
Total des recettes d'investissement			-594 949,65
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	168751	Remboursement avance du budget principal	-594 949,65
Total des dépenses réelles			-594 949,65
Total des dépenses d'investissement			-594 949,65

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du budget annexe ZA CAP SUD.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

10 : Créances admises en non-valeurs 2020

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Le trésorier principal de Châteauroux Métropole expose qu'il n'a pu recouvrer les titres portés sur les états des taxes et produits irrécouvrables arrêtés le 09 octobre 2020.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'admettre en non-valeurs au titre des budgets 2020, les créances (article 6541) dont le montant s'élève à :

- 1 574,05 € sur le budget principal dont :

- 668,79 € au titre de l'année 2019

- 225,00 € au titre de l'année 2018

- 680,26 € au titre de l'année 2009

- 529,96 € sur le budget Pépinière d'entreprises au titre de l'année 2019.

- d'admettre en non-valeurs au titre des budgets 2020, les créances éteintes (article 6542) dont les montants s'élèvent à :

- 7 620,67 € sur le budget principal dont :

- 2 245,97 € au titre de l'année 2019

- 1 315,64 € au titre de l'année 2018

- 1 191,19 € au titre de l'année 2017
- 1 608,49 € au titre de l'année 2016
- 186,40 € au titre de l'année 2015
- 937,46 € au titre de l'année 2014
- 135,52 € au titre de l'année 2012

- 1728,93 € sur le budget Pépinière d'entreprise dont :

- 520,56 € au titre de l'année 2018
- 223,25 € au titre de l'année 2013
- 985,12 e au titre de l'année 2012

- 185,41 € sur le budget Assainissement au titre de l'année 2018

- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires en décision modificative au chapitre 65, articles 6541 et 6542, sur les budgets concernés.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

TRESORERIE CHATEAUROUX MUNICIPALE

4 bis rue du 14ème RTA

BP 605

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél :02-54-34-54-21

Courriel : t036010@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**Collectivité : 10100 - CA CHATEAUROUX METROPOLE****Numéro de la liste 4033370231**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

CHATEAUROUX CEDEX, le 09 oct. 2020
Le Trésorier
Vincent LEGRIS


DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 574,05 €	
6542	0,00 €	
Total	1 574,05 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-1126	CHAUVIGNON Lea	75,00	Poursuite sans effet			
		CHAUVIGNON Lea (Total pour le débiteur)	75,00 €				
2019	T-406	DELMAS Alain	75,00	Poursuite sans effet			
		DELMAS Alain (Total pour le débiteur)	75,00 €				
2019	T-192	GALAIS Simon	20,00	Poursuite sans effet			
2019	T-866	GALAIS Simon	15,00	Poursuite sans effet			
		GALAIS Simon (Total pour le débiteur)	35,00 €				
2019	T-642	KOWALSKA Paulina	75,00	Poursuite sans effet			
		KOWALSKA Paulina (Total pour le débiteur)	75,00 €				
2019	T-887	LEGER Amelie	15,00	Poursuite sans effet			
		LEGER Amelie (Total pour le débiteur)	15,00 €				
2019	T-677	LESFLEURS Patricia	75,00	Poursuite sans effet			
		LESFLEURS Patricia (Total pour le débiteur)	75,00 €				
2019	T-643	MAILLET Rebecca	75,00	Poursuite sans effet			
		MAILLET Rebecca (Total pour le débiteur)	75,00 €				
2009	T-1354	PIER IMPORT SERVICE C	680,26	Poursuite sans effet			
		PIER IMPORT SERVICE C (Total pour le débiteur)	680,26 €				
2018	T-1111	REDDANE Kenza	75,00	Poursuite sans effet			
		REDDANE Kenza (Total pour le débiteur)	75,00 €				
2019	T-720	RESTAURANT CHINAGORA	68,58	Poursuite sans effet			
		RESTAURANT CHINAGORA (Total pour le débiteur)	68,58 €				
2018	T-1112	ROBIN Priscilla	75,00	Poursuite sans effet			
2019	T-22	ROBIN Priscilla	75,00	Poursuite sans effet			
		ROBIN Priscilla (Total pour le débiteur)	150,00 €				
2019	T-342	SABRINA COMPAGNIE	100,21	Poursuite sans effet			
		SABRINA COMPAGNIE (Total pour le débiteur)	100,21 €				

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-486	THEVENY BRAHIM Alice	75,00	Combinaison infructueuse d actes			
		THEVENY BRAHIM Alice (Total pour le débiteur)	75,00 €				
		Grand Somme	1 574,05 €				

TRESORERIE CHATEAUROUX MUNICIPALE

4 bis rue du 14ème RTA

BP 605

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél :02-54-34-54-21

Courriel : t036010@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLESCollectivité : **10100 - CA CHATEAUROUX METROPOLE****Numéro de la liste 4053690531**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

CHATEAUROUX CEDEX, le 09 oct. 2020
Le Trésorier
Vincent LEGRIS


DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	7 620,67 €	
Total	7 620,67 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de réjet
2019	R-246-210	A LA BOUL ANGE KOEL	531,83	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		A LA BOUL ANGE KOEL (Total pour le débiteur)	531,83 €				
2012	T-1317	AU FIN GOURMET Nc	135,52	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		AU FIN GOURMET Nc (Total pour le débiteur)	135,52 €				
2014	T-204	BHE SERVICESITIS	735,32	Combinaison infructueuse d actes			
		BHE SERVICESITIS (Total pour le débiteur)	735,32 €				
2018	R-232-121	HOTEL LA BERRICHONNE	307,84	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		HOTEL LA BERRICHONNE (Total pour le débiteur)	307,84 €				
2018	R-232-222	MARTIGUAN THE WITCH B	798,08	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2019	R-246-254	MARTIGUAN THE WITCH B	806,81	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		MARTIGUAN THE WITCH B (Total pour le débiteur)	1 604,89 €				
2014	T-300	REISSER OLIVIER AU FI	202,14	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		REISSER OLIVIER AU FI (Total pour le débiteur)	202,14 €				
2015	T-1129	RESTAURANT CHOK DEE	186,40	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2016	T-1025	RESTAURANT CHOK DEE	276,63	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		RESTAURANT CHOK DEE (Total pour le débiteur)	463,03 €				
2017	T-1578	RESTAURANT LA FORGE D	396,85	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		RESTAURANT LA FORGE D (Total pour le débiteur)	396,85 €				
2019	R-246-291	SARL FOURNEAULA MIE C	455,49	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		SARL FOURNEAULA MIE C (Total pour le débiteur)	455,49 €				
2018	R-232-239	SPEEDY SASU MONTHEZUM	209,72	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		SPEEDY SASU MONTHEZUM (Total pour le débiteur)	209,72 €				
2019	T-306	SUNSHINES	451,84	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		SUNSHINES (Total pour le débiteur)	451,84 €				
2016	T-1081	THE WITCH BERRY MARTI	1 331,86	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2017	T-1421	THE WITCH BERRY MARTI	794,34	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
		THE WITCH BERRY MARTI (Total pour le débiteur)	2 126,20 €				
		Grand Somme	7 620,67 €				

TRESORERIE CHATEAUROUX MUNICIPALE

4 bis rue du 14ème RTA

BP 605

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél :02-54-34-54-21

Courriel : t036010@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10109 - PEPINIERE D ENTREPRISES/CHTX M

Numéro de la liste 4014120231

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A CHATEAUROUX CEDEX, le 09 oct. 2020
Le Trésorier
Vincent LEGRIS



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	529,96 €	
6542	0,00 €	
Total	529,96 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	T-103	OBA	12,18	Poursuite sans effet/Certificat irrécouvrabilité			
2019	T-103	OBA	165,60	Poursuite sans effet/Certificat irrécouvrabilité			
2019	T-20	OBA	165,60	Poursuite sans effet/Certificat irrécouvrabilité			
2019	T-20	OBA	13,59	Poursuite sans effet/Certificat irrécouvrabilité			
2019	T-206	OBA	7,39	Poursuite sans effet/Certificat irrécouvrabilité			
2019	T-206	OBA	165,60	Poursuite sans effet/Certificat irrécouvrabilité			
		OBA (Total pour le débiteur)	529,96 €				
		Grand Somme	529,96 €				

TRESORERIE CHATEAUROUX MUNICIPALE

4 bis rue du 14ème RTA

BP 605

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél :02-54-34-54-21

Courriel : t036010@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLESCollectivité : **10109 - PEPINIERE D ENTREPRISES/CHTX M****Numéro de la liste 4030380231**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.



A CHATEAUROUX CEDEX, le 09 oct. 2020

Le Trésorier

Vincent LEGRIS

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 728,93 €	
Total	1 728,93 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-90	FRANCE BUCHERONNAGE	23,76	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2018	T-90	FRANCE BUCHERONNAGE	165,60	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
		FRANCE BUCHERONNAGE (Total pour le débiteur)	189,36 €				
2018	T-127	NEO DIS	165,60	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2018	T-85	NEO DIS	165,60	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
		NEO DIS (Total pour le débiteur)	331,20 €				
2012	T-20	SARL POLYSOLS	304,02	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2012	T-20	SARL POLYSOLS	23,92	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2012	T-34	SARL POLYSOLS	301,98	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2012	T-34	SARL POLYSOLS	24,79	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2012	T-56	SARL POLYSOLS	20,56	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2012	T-56	SARL POLYSOLS	309,85	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2013	T-16	SARL POLYSOLS	165,05	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2013	T-16	SARL POLYSOLS	58,20	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
		SARL POLYSOLS (Total pour le débiteur)	1 208,37 €				
		Grand Somme	1 728,93 €				

TRESORERIE CHATEAUROUX MUNICIPALE

4 bis rue du 14ème RTA

BP 605

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél :02-54-34-54-21

Courriel : t036010@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLESCollectivité : **10103 - ASSAINISSEMENT/CHTX METROPOLE****Numéro de la liste 4328700231**

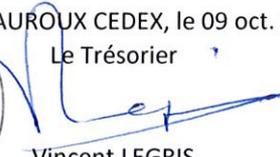
Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.



A CHATEAUROUX CEDEX, le 09 oct. 2020

Le Trésorier


 Vincent LEGRIS
DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	185,41 €	
Total	185,41 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-54	ARRIGONI Nathalie	18,81	Surendettement et décision effacement de dette			
2018	T-54	ARRIGONI Nathalie	166,60	Surendettement et décision effacement de dette			
		ARRIGONI Nathalie (Total pour le débiteur)	185,41 €				
		Grand Somme	185,41 €				

11 : Attribution fonds de concours 2020

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est fixé pour objectif d'aider ses communes membres les plus rurales dans la réalisation de leurs projets, par le biais du versement de fonds de concours et ce dans une logique d'aménagement du territoire communautaire.

Cet objectif a été décliné dans le programme pluriannuel d'investissement.

La révision du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes rurales a été approuvée par délibération du Conseil communautaire le 30 mars 2018 après un avis favorable de la Conférence des Maires du 24 janvier 2018.

Sont éligibles les communes dont la population est inférieure à 1 500 habitants. Sont également éligibles aux fonds de concours les dépenses destinées à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement structurant pour le territoire, dont le montant est fixé à 15 000 €.

Le montant maximum du fonds de concours attribué est plafonné et ne peut excéder 50 % des sommes restant à la charge de la collectivité, toutes aides déduites.

Le montant du fonds de concours attribué est un montant maximum qui ne peut être augmenté si le montant de la dépense subventionnable augmente. En revanche, le montant du fonds de concours attribué peut être diminué en cas de dépense justifiée inférieure au montant prévisionnel.

La commune bénéficiaire doit engager l'opération pour laquelle elle a obtenu un fonds de concours par la production d'un ordre de service ou d'une attestation de démarrage des travaux au plus tard

dans l'année qui suit la décision d'attribution. La totalité du paiement du fonds de concours doit être réalisée dans un délai de deux ans à compter de la délibération communautaire qui l'a accordée.

À défaut du respect de ces dispositions, le fonds de concours ou le solde sont perdus.

Le tableau qui suit récapitule pour chacune des communes bénéficiaires le projet présenté au financement pour 2020, son montant subventionnable et le fonds de concours proposé.

Communes	Travaux / acquisition	Montant subventionnable HT	Montant demandé	Fonds de concours proposé
Coings	Aménagements des extérieurs du nouveau restaurant scolaire, changement de l'ensemble du mobilier de la salle de restauration ainsi que divers aménagements intérieurs de la cuisine	48 458,00 €	15 555,00 €	15 555,00 €
Jeu-Les-Bois	Travaux d'extension de la salle des fêtes	280 000,00 €	15 555,00 €	15 555,00 €
Luant	Aménagement du parking et de l'accès au gymnase, divers travaux de voirie	38 423,00 €	15 555,00 €	15 555,00 €
Sassierge-Saint-Germain	Réfection des trottoirs rue du Stade, passage piéton et piste cyclable	54 122,00€	15 555,00 €	15 555,00 €
TOTAL				62 220,00 €

Vu l'accord intervenu entre les représentants des communes membres ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de ventiler l'enveloppe annuelle 2020 des fonds de concours de 62 220,00 € entre les quatre communes ;
- de soumettre le versement effectif de chacune de ces subventions à la passation préalable d'une convention d'attribution de fonds de concours ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à établir et signer les conventions relatives aux conditions de versement de chacun de ces fonds de concours.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020



CHÂTEAUROUX
Métropole

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT
DU FONDS DE CONCOURS 2020
COMMUNE DE COINGS**

Entre, d'une part,

Monsieur Gil AVEROUS, agissant en qualité de Président, au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date **du 15 juillet 2020**,

Et, d'autre part,

Monsieur Jean TORTOSA, agissant en qualité de Maire de la commune de **Coings** en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du **03 juillet 2020**.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole s'est fixée pour objectif d'aider les communes membres les plus rurales dans la réalisation de leurs projets d'investissement par le biais de versement de fonds de concours. **Les aménagements extérieurs du nouveau restaurant scolaire, le changement de l'ensemble du mobilier et les divers aménagements intérieurs de la cuisine** s'inscrivent dans cette démarche.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole participe au financement de ces travaux.

Cette participation financière se concrétise par le versement d'un fonds de concours en application de l'article L 5216.5 VI de Code Général des Collectivités Territoriales pour le montant ci-après défini.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le montant plafonné du fonds de concours accordé par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole à la Commune de Coings pour le financement de cette opération est de **15 555,00 €** compte tenu du coût net final de l'opération, déduction faite des subventions.

Le coût global estimé pour cette opération est de **48 458,00 €** Hors Taxes.

Le montant plafonné de **15 555,00 €** peut être revu à la baisse en fonction du coût réel net des travaux :

- coût brut (en fonction des postes retenus et des attachements après travaux),
- des éventuelles autres subventions perçues par la commune.

Le montant définitif du fonds de concours sera arrêté après réception des pièces prévues à l'article 3 relatif au versement du solde.

ARTICLE 3 : PAIEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole sera attribuée sous forme d'acomptes selon les modalités suivantes :

- 50 % dès que les services de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole auront reçu les justificatifs pour un montant supérieur à 50 % des dépenses faites par la Commune de Coings et indiquées à l'article 2,
- le solde sera versé au vu :
 - . d'un état final des dépenses certifié par le receveur municipal annexé des copies des factures,
 - . du procès verbal de réception des travaux,
 - . d'un état final des recettes encaissées certifié par le receveur municipal annexé des états de notification de subventions.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE ARTHON ET REALISATION DES OBJECTIFS

La Commune de Coings, bénéficiaire du fonds de concours, s'engage :

- à fournir toutes informations et justificatifs utiles à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour permettre une bonne évaluation des actions menées,
- à informer la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative concernant le déroulement des opérations,
- à faire référence par tous les moyens possibles aux participations financières de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

ARTICLE 5 : REALISATION

La commune de Coings s'engage à justifier du démarrage de l'opération dans l'année qui suit la délibération

d'attribution.

Si, pour une raison quelconque, la Commune de Coings se trouvait empêchée d'exécuter l'opération, cette convention serait résiliée de plein droit.

Enfin, la totalité du fond de concours doit être réalisée dans un délai de 2 ans à compter de la délibération d'attribution.

A défaut du respect de ces délais, le fond de concours ou le solde seront perdus.

Fait à Châteauroux, le

Pour la Communauté
d'Agglomération Châteauroux Métropole
Le Président,

Pour la Commune de Coings
Le Maire,

Gil AVEROUS

Jean TORTOSA



CHÂTEAUROUX
Métropole

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT
DU FONDS DE CONCOURS 2020
COMMUNE DE JEU-LES-BOIS**

Entre, d'une part,

Monsieur Gil AVEROUS, agissant en qualité de Président, au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date **du 15 juillet 2020**,

Et, d'autre part,

Monsieur Jacques BREUILLAUD, agissant en qualité de Maire de la commune de **Jeu-Les-Bois** en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date **du 25 mai 2020**.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole s'est fixée pour objectif d'aider les communes membres les plus rurales dans la réalisation de leurs projets d'investissement par le biais de versement de fonds de concours. **Les travaux d'extension de la salle des fêtes** s'inscrivent dans cette démarche.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole participe au financement de ces travaux.

Cette participation financière se concrétise par le versement d'un fonds de concours en application de l'article L 5216.5 VI de Code Général des Collectivités Territoriales pour le montant ci-après défini.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le montant plafonné du fonds de concours accordé par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole à la Commune de Jeu-Les-Bois pour le financement de ces opérations est de **15 555,00 €**, compte tenu du coût net final de l'opération, déduction faite des subventions.

Le coût global estimé pour cette opération est de **280 000,00 €** Hors Taxes.

Le montant plafonné de **15 555,00 €** peut être revu à la baisse en fonction du coût réel net des travaux :

- coût brut (en fonction des postes retenus et des attachements après travaux),
- des éventuelles autres subventions perçues par la commune.

Le montant définitif du fonds de concours sera arrêté après réception des pièces prévues à l'article 3 relatif au versement du solde.

ARTICLE 3 : PAIEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole sera attribuée sous forme d'acomptes selon les modalités suivantes :

- 50 % dès que les services de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole auront reçu les justificatifs pour un montant supérieur à 50 % des dépenses faites par la Commune de Jeu-Les-Bois et indiquées à l'article 2,
- le solde sera versé au vu :
 - . d'un état final des dépenses certifié par le receveur municipal annexé des copies des factures,
 - . du procès verbal de réception des travaux,
 - . d'un état final des recettes encaissées certifié par le receveur municipal annexé des états de notification de subventions.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE JEU-LES-BOIS ET REALISATION DES OBJECTIFS

La Commune de Jeu-Les-Bois, bénéficiaire du fonds de concours, s'engage :

- à fournir toutes informations et justificatifs utiles à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour permettre une bonne évaluation des actions menées,
- à informer la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative concernant le déroulement des opérations,
- à faire référence par tous les moyens possibles aux participations financières de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

ARTICLE 5 : REALISATION

La commune de Jeu-Les-Bois s'engage à justifier du démarrage de l'opération dans l'année qui suit la délibération d'attribution.

Si, pour une raison quelconque, la Commune de Jeu-Les-Bois se trouvait empêchée d'exécuter l'opération, cette convention serait résiliée de plein droit.

Enfin, la totalité du fond de concours doit être réalisée dans un délai de 2 ans à compter de la délibération d'attribution.

A défaut du respect de ces délais, le fond de concours ou le solde seront perdus.

Fait à Châteauroux, le

Pour la Communauté
d'Agglomération Châteauroux Métropole
Le Président ,

Pour la Commune de Jeu-Les-Bois
Le Maire,

Gil AVEROUS

Jacques BREUILLAUD



CHÂTEAUROUX
Métropole

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT
DU FONDS DE CONCOURS 2020
COMMUNE DE LUANT**

Entre, d'une part,

Monsieur Gil AVEROUS, agissant en qualité de Président, au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date **du 15 juillet 2020**.

Et, d'autre part,

Monsieur Didier DUVERGNE, agissant en qualité de Maire de la commune de **Luant** en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date **du 27 mai 2020**.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole s'est fixée pour objectif d'aider les communes membres les plus rurales dans la réalisation de leurs projets d'investissement par le biais de versement de fonds de concours. **L'aménagement du parking et de l'accès au gymnase ainsi que le reprofilage des routes communales, et de travaux de voirie quant à la réfection des routes communales** s'inscrivent dans cette démarche.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole participe au financement de ces travaux.

Cette participation financière se concrétise par le versement d'un fonds de concours en application de l'article L 5216.5 VI de Code Général des Collectivités Territoriales pour le montant ci-après défini.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le montant plafonné du fonds de concours accordé par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole à la Commune de Luant pour le financement de ces opérations est de **15 555,00 €**, compte tenu du coût net final de l'opération, déduction faite des subventions.

Le coût global estimé pour cette opération est de **38 423,00 €** Hors Taxes.

Le montant plafonné de **15 555,00 €** peut être revu à la baisse en fonction du coût réel net des travaux :

- coût brut (en fonction des postes retenus et des attachements après travaux),
- des éventuelles autres subventions perçues par la commune.

Le montant définitif du fonds de concours sera arrêté après réception des pièces prévues à l'article 3 relatif au versement du solde.

ARTICLE 3 : PAIEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole sera attribuée sous forme d'acomptes selon les modalités suivantes :

- 50 % dès que les services de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole auront reçu les justificatifs pour un montant supérieur à 50 % des dépenses faites par la Commune de Luant et indiquées à l'article 2,
- le solde sera versé au vu :
 - . d'un état final des dépenses certifié par le receveur municipal annexé des copies des factures,
 - . du procès verbal de réception des travaux,
 - . d'un état final des recettes encaissées certifié par le receveur municipal annexé des états de notification de subventions.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE LUANT ET REALISATION DES OBJECTIFS

La Commune de Luant, bénéficiaire du fonds de concours, s'engage :

- à fournir toutes informations et justificatifs utiles à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour permettre une bonne évaluation des actions menées,
- à informer la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative concernant le déroulement des opérations,
- à faire référence par tous les moyens possibles aux participations financières de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

ARTICLE 5 : REALISATION

La commune de Luant s'engage à justifier du démarrage de l'opération dans l'année qui suit la délibération

d'attribution.

Si, pour une raison quelconque, la Commune de Luant se trouvait empêchée d'exécuter l'opération, cette convention serait résiliée de plein droit.

Enfin, la totalité du fond de concours doit être réalisée dans un délai de 2 ans à compter de la délibération d'attribution.

A défaut du respect de ces délais, le fond de concours ou le solde seront perdus.

Fait à Châteauroux, le

Pour la Communauté
d'Agglomération Châteauroux Métropole,
Le Président

Pour la Commune de Luant
Le Maire,

Gil AVEROUS

Didier DUVERGNE



CHÂTEAUROUX
Métropole

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT
DU FONDS DE CONCOURS 2020
COMMUNE DE SASSIERGES-SAINT-GERMAIN**

Entre, d'une part,

Monsieur Gil AVEROUS, agissant en qualité de Président, au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date **du 15 juillet 2020**,

Et, d'autre part,

Le Maire de la commune de **Sassierges-Saint-Germain**

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole s'est fixée pour objectif d'aider les communes membres les plus rurales dans la réalisation de leurs projets d'investissement par le biais de versement de fonds de concours. **La réfection des trottoirs rue du Stade, le passage piéton et la piste cyclable** s'inscrivent dans cette démarche.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole participe au financement de ces travaux.

Cette participation financière se concrétise par le versement d'un fonds de concours en application de l'article L 5216.5 VI de Code Général des Collectivités Territoriales pour le montant ci-après défini.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le montant plafonné du fonds de concours accordé par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole à la Commune de Sassièrges-Saint-Germain pour le financement de ces opérations est de **15 555,00 €**, compte tenu du coût net final de l'opération, déduction faite des subventions.

Le coût global estimé pour cette opération est de **54 122,00 €** Hors Taxes.

Le montant plafonné de **15 555,00 €** peut être revu à la baisse en fonction du coût réel net des travaux :

- coût brut (en fonction des postes retenus et des attachements après travaux),
- des éventuelles autres subventions perçues par la commune.

Le montant définitif du fonds de concours sera arrêté après réception des pièces prévues à l'article 3 relatif au versement du solde.

ARTICLE 3 : PAIEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole sera attribuée sous forme d'acomptes selon les modalités suivantes :

- 50 % dès que les services de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole auront reçu les justificatifs pour un montant supérieur à 50 % des dépenses faites par la Commune de Sassièrges-Saint-Germain et indiquées à l'article 2,
- le solde sera versé au vu :
 - . d'un état final des dépenses certifié par le receveur municipal annexé des copies des factures,
 - . du procès verbal de réception des travaux,
 - . d'un état final des recettes encaissées certifié par le receveur municipal annexé des états de notification de subventions.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE SASSIÈRGES-SAINT-GERMAIN ET REALISATION DES OBJECTIFS

La Commune de Sassièrges-Saint-Germain, bénéficiaire du fonds de concours, s'engage :

- à fournir toutes informations et justificatifs utiles à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour permettre une bonne évaluation des actions menées,
- à informer la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative concernant le déroulement des opérations,
- à faire référence par tous les moyens possibles aux participations financières de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

ARTICLE 5 : REALISATION

La commune de Sassièrges-Saint-Germain s'engage à justifier du démarrage de l'opération dans l'année qui suit la délibération d'attribution.

Si, pour une raison quelconque, la Commune de Sassierges-Saint-Germain se trouvait empêchée d'exécuter l'opération, cette convention serait résiliée de plein droit.

Enfin, la totalité du fond de concours doit être réalisée dans un délai de 2 ans à compter de la délibération d'attribution.

A défaut du respect de ces délais, le fond de concours ou le solde seront perdus.

Fait à Châteauroux, le

Pour la Communauté
d'Agglomération Châteauroux Métropole

Le Président

Pour la Commune de Sassierges-Saint-Germain

Le Maire,

Gil AVEROUS

12 : Convention d'offre de services pour la gestion du parc informatique des écoles d'Ardentes

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La commune d'Ardentes a confié en 2017 la gestion du parc informatique de ses écoles à Châteauroux Métropole, puis en 2019 la téléphonie sur IP et l'équipement wifi de l'hôtel de ville.

Des conventions ont été mises en place chaque année. Etant donné le caractère particulier de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire, il est proposé d'établir une convention qui prolonge celle de 2019, avec la poursuite des prestations de maintenance courante du parc des écoles par Châteauroux Métropole ainsi que la téléphonie et le wifi de l'hôtel de Ville.

La réalisation de certaines actions du plan d'action proposé en 2018 et 2019 est également envisagée:

- validation du plan d'équipement des écoles sur la base de la solution proposée par Châteauroux Métropole ayant fait l'objet d'un devis actualisé, avec le choix de l'iPad comme terminal pédagogique. L'acquisition du matériel est à réaliser en 2020 pour permettre une mise en service au premier semestre 2021,
- mise en place du filtrage internet académique en mode automatique (2020) puis en mode verrouillé (2021), ce qui demandera l'acquisition de matériel réseau complémentaire,
- il reste 2 vidéoprojecteurs à l'école Saint Martin qui ont une luminosité faible, le remplacement est à envisager en 2020 pour donner à tous les élèves un confort visuel égal dans les classes équipées en vidéoprojection,
- passage des 3 sites scolaires sur des accès Internet haut débit sur fibre optique dès que possible (action pilotée par la commune).

La commune doit également décider de la stratégie de maintenance préventive et de renouvellement du parc vieillissant de PCs et de tableaux interactifs des classes.

Châteauroux Métropole mettra en place dans l'année une nouvelle procédure de prise en charge des demandes permettant un meilleur suivi.

Les termes de la convention ont été actés lors de la rencontre de pilotage du 8 octobre 2020. A partir de 2021, une convention pluriannuelle est envisagée sur la durée du mandat.

Les conditions financières envisagées sont les suivantes :

Le coût journalier d'intervention reste fixé à 320 €, et le coût forfaitaire de déplacement à 12 €.

L'exécution de la convention 2019 s'est poursuivie en 2020 jusqu'à achèvement.

10 demi-journées et 10 déplacements sont prévus pour la convention 2020.

Coût annuel participation téléphonie mutualisée : 650 €.

Les coûts de télécommunications seront facturés en sus, à la fin de l'année en cours.

Le coût de la convention 2020 se monte à :

$$5 \text{ jours} \times 320 \text{ €/j} + 10 \text{ déplacements} \times 12 \text{ €/déplacement} = 1720 \text{ €} + 650 \text{ €} = 2370 \text{ €}$$

Soit un montant arrondi de **2400 € pour l'année 2020**

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020



CONVENTION D'OFFRE DE SERVICES **CHATEAURoux METROPOLE**

ENTRE

Châteauroux Métropole ayant son siège à Châteauroux (36000), Place de la République, Hôtel de Ville, identifiée sous le numéro SIREN 243 600 327.

Dont la représentation est assurée par Monsieur Gil Avérous, Président de Châteauroux Métropole, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite agglomération en vertu de la délibération en date du 15 juillet 2020.

ET

La commune d'Ardentes ayant son siège social à Ardentes, place de la République.

Dont la représentation est assurée par Monsieur Gilles Caranton, son Maire, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite commune.

EXPOSE :

La commune d'Ardentes a confié en 2017 la gestion du parc informatique de ses écoles à Châteauroux Métropole, puis en 2019 la téléphonie sur IP et l'équipement wifi de l'hôtel de ville.

Des conventions ont été mises en place chaque année. Etant donné le caractère particulier de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire, il est proposé une convention qui prolonge la précédente et prévoit les décisions nécessaires pour les années suivantes.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRESTATIONS ET ACTIONS RESPECTIVES

La convention 2020 prolonge celle de 2019, avec la poursuite des prestations de maintenance courante du parc des écoles par Châteauroux Métropole ainsi que la téléphonie et le wifi de l'hôtel de Ville. La réalisation de certaines actions du plan d'action proposé en 2018 et 2019 est également envisagée:

- validation du plan d'équipement des écoles sur la base de la solution proposée par Châteauroux Métropole ayant fait l'objet d'un devis actualisé, avec le choix de l'iPad comme terminal pédagogique. L'acquisition du matériel est à réaliser en 2020 pour permettre une mise en service au premier semestre 2021,
- mise en place du filtrage internet académique en mode automatique (2020) puis en mode verrouillé (2021), ce qui demandera l'acquisition de matériel réseau complémentaire,
- il reste 2 vidéoprojecteurs à l'école Saint Martin qui ont une luminosité faible, le remplacement est à envisager en 2020 pour donner à tous les élèves un confort visuel égal dans les classes équipées en vidéoprojection,
- passage des 3 sites scolaires sur des accès Internet haut débit sur fibre optique dès que possible (action pilotée par la commune).

La commune doit également décider de la stratégie de maintenance préventive et de renouvellement du parc vieillissant de PCs et de tableaux interactifs des classes.

Châteauroux Métropole mettra en en place dans l'année une nouvelle procédure de prise en charge des demandes permettant un meilleur suivi.

Les termes de la présente convention ont été actés lors de la rencontre de pilotage du 8 octobre 2020, une convention pluriannuelle étant envisagée.

ARTICLE 2: RESSOURCES MISES EN OEUVRE

Le coût journalier d'intervention reste fixé à 320 €, et le coût forfaitaire de déplacement à 12 €.

L'exécution de la convention 2019 s'est poursuivie en 2020 jusqu'à achèvement.

10 demi-journées et 10 déplacements sont prévus pour la convention 2020.

Coût annuel participation téléphonie mutualisée : 650 €.

Les coûts de télécommunications seront facturés en sus, à la fin de l'année en cours.

Le coût de la convention 2020 se monte à :

$$5 \text{ jours} \times 320 \text{ €/j} + 10 \text{ déplacements} \times 12 \text{ €/déplacement} = 1720 \text{ €} + 650 \text{ €} = 2370 \text{ €}$$

Soit un montant arrondi de **2400 € pour l'année 2020**

ARTICLE 3 :

La présente convention d'offre de services est consentie et acceptée pour l'année 2020.

ARTICLE 4 :

A défaut d'exécution d'une seule clause de la présente convention, une solution amiable sera recherchée. Dans le cas contraire les parties saisiront le tribunal compétent.

Fait à Châteauroux en deux exemplaires, le

Le Président de Châteauroux Métropole

Le Maire d'Ardentes

Gil Avérous

Gilles Caranton

13 : Convention d'offre de services entre Châteauroux Métropole et la commune du Poinçonnet

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La commune du Poinçonnet a confié en 2018 la gestion du parc informatique de ses écoles à Châteauroux Métropole. Des conventions ont été mises en place pour les années 2018 et 2019. Etant donné le caractère particulier de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire, il est proposé une convention qui prolonge la précédente avec la poursuite des prestations de maintenance courante du parc des écoles par Châteauroux Métropole et la réalisation de certaines actions de la phase 2 du plan d'action proposé en 2018 et 2019 :

- mise en place du filtrage académique sans authentification pour éviter les demandes d'identification intempestives sur les postes,
- interconnexion des bâtiments de l'école Jacques Prévert suivant les devis présentés en 2019 par Châteauroux Métropole ou bien par les moyens propres de la commune du Poinçonnet (action pilotée par la commune),
- passage des 3 sites scolaires sur des accès Internet haut débit sur fibre optique (action pilotée par la commune).

La rencontre de pilotage tenue le 14 octobre 2020, sur la base notamment de l'avis des équipes enseignantes et des échanges avec l'enseignant référent pour les usages du numérique, a acté la mise en œuvre de la phase 3 du plan d'actions pour la suite du développement du numérique à l'école dans la commune, soit, en 2021 :

- la mise en place du wifi dans les 3 groupes scolaires au premier trimestre,
- la mise en œuvre du numérique pédagogique basé sur l'iPad au second trimestre, pour un

volume total de 50 tablettes et 20 classes à équiper,

- l'étude de la sécurisation du réseau (pare-feu, verrouillage du filtrage, administration facilitée) au second semestre,
- la transmission par Châteauroux Métropole de devis pour ces opérations au plus tôt, permettant la recherche de financements par la commune,
- la prolongation de la maintenance du parc existant de PCs et de vidéoprojecteurs interactifs des classes (dotation 2014).

Châteauroux Métropole met en en place d'ici fin 2020 une nouvelle procédure de prise en charge des demandes permettant un meilleur suivi.

A partir de l'année 2021, une convention pluriannuelle sur la durée du mandat est envisagée.

Les conditions financières envisagées sont les suivantes :

Le coût journalier d'intervention reste fixé à 320 €, et le coût forfaitaire de déplacement à 12 €.

L'exécution de la convention 2019 s'est poursuivie en 2020 jusqu'à achèvement.

10 demi-journées et 10 déplacements sont prévus pour la convention 2020.

Le coût de la convention 2020 se monte à :

$$5 \text{ jours} \times 320 \text{ €/j} + 10 \text{ déplacements} \times 12 \text{ €/déplacement} = 1\,720 \text{ €}$$

Soit un montant arrondi de **1 700 € pour l'année 2020**

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020



CONVENTION D'OFFRE DE SERVICES **CHATEAURoux METROPOLE**

ENTRE

Châteauroux Métropole ayant son siège à Châteauroux (36000), Place de la République, Hôtel de Ville, identifiée sous le numéro SIREN 243 600 327.

Dont la représentation est assurée par Monsieur Gil Avérous, Président de Châteauroux Métropole, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite agglomération en vertu de la délibération en date du 15 juillet 2020.

ET

La commune du Poinçonnet ayant son siège social au Poinçonnet, 2, place du 1^{er} Mai.

Dont la représentation est assurée par Madame Danielle Dupré-Ségot, son Maire, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite commune.

EXPOSE :

La commune du Poinçonnet souhaite faire évoluer son équipement numérique pédagogique et bénéficier d'un service informatique pour ses écoles. Elle a sollicité Châteauroux Métropole pour pouvoir s'appuyer sur son expertise.

Des conventions ont été mises en place pour les années 2018 et 2019. Etant donné le caractère particulier de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire, il est proposé une convention qui prolonge la précédente et prévoit les décisions nécessaires pour les années suivantes.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRESTATIONS ET ACTIONS RESPECTIVES

La convention 2020 prolonge celle de 2019, avec la poursuite des prestations de maintenance courante du parc des écoles par Châteauroux Métropole et la réalisation de certaines actions de la phase 2 du plan d'action proposé en 2018 et 2019:

- mise en place du filtrage académique sans authentification pour éviter les demandes d'identification intempestives sur les postes,
- interconnexion des bâtiments de l'école Jacques Prévert suivant les devis présentés en 2019 par Châteauroux Métropole ou bien par les moyens propres de la commune du Poinçonnet (action pilotée par la commune),
- passage des 3 sites scolaires sur des accès Internet haut débit sur fibre optique (action pilotée par la commune).

La rencontre de pilotage tenue le 14 octobre 2020, sur la base notamment de l'avis des équipes enseignantes et des échanges avec l'enseignant référent pour les usages du numérique, a acté la mise en œuvre de la phase 3 du plan d'actions pour la suite du développement du numérique à l'école dans la commune, soit, en 2021 :

- la mise en place du wifi dans les 3 groupes scolaires au premier trimestre,
- la mise en œuvre du numérique pédagogique basé sur l'iPad au second trimestre, pour un volume total de 50 tablettes et 20 classes à équiper,
- l'étude de la sécurisation du réseau (pare-feu, verrouillage du filtrage, administration facilitée) au second semestre,
- la transmission par Châteauroux Métropole de devis pour ces opérations au plus tôt, permettant la recherche de financements par la commune,
- la prolongation de la maintenance du parc existant de PCs et de vidéoprojecteurs interactifs des classes (dotation 2014).

Châteauroux Métropole met en en place d'ici fin 2020 une nouvelle procédure de prise en charge des demandes permettant un meilleur suivi.

A partir de l'année 2021, une convention pluriannuelle sur la durée du mandat est envisagée.

ARTICLE 2: RESSOURCES MISES EN OEUVRE

Le coût journalier d'intervention reste fixé à 320 €, et le coût forfaitaire de déplacement à 12 €.

L'exécution de la convention 2019 s'est poursuivie en 2020 jusqu'à achèvement.

10 demi-journées et 10 déplacements sont prévus pour la convention 2020.

Le coût de la convention 2020 se monte à :

$$5 \text{ jours} \times 320 \text{ €/j} + 10 \text{ déplacements} \times 12 \text{ €/déplacement} = 1\,720 \text{ €}$$

Soit un montant arrondi de **1 700 € pour l'année 2020**

ARTICLE 3 :

La présente convention d'offre de services est consentie et acceptée pour l'année 2020.

ARTICLE 4 :

A défaut d'exécution d'une seule clause de la présente convention, une solution amiable sera recherchée. Dans le cas contraire les parties saisiront le tribunal compétent.

Fait à Châteauroux en deux exemplaires, le

Le Président de Châteauroux Métropole

Le Maire du Poinçonnet

Gil Avérous

Danielle Dupré-Ségot

14 : Rapport d'activité et de développement durable de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux pour l'année 2019

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole a élaboré son rapport d'activité pour l'année 2019 dans le courant du second semestre, compte-tenu des conditions sanitaires durant le premier.

Celui-ci établit un bilan des actions engagées ou menées, dans le cadre des services quotidiens apportés à la population et des projets structurants pour le territoire. Il dessine également les perspectives pour l'année 2021, déjà engagée.

Le présent rapport doit faire l'objet d'une communication des Maires auprès de leurs Conseils municipaux, en séance publique.

Pour la cinquième année consécutive, le rapport d'activité a été réalisé conjointement au rapport de développement durable, permettant d'obtenir un document commun, dans un souci de cohérence et de simplification. Il concerne l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole et de la Ville de Châteauroux. La structuration du rapport distingue clairement les deux entités juridiques pour davantage de lisibilité.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance de ce rapport.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

3 novembre 2020

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

I. Les services mutualisés, partagés entre l'Agglomération et ses communes

1.1 Des services supports, pour une administration lisible et performante

- Finances
- Commande publique
- Systèmes d'information
- Ressources humaines
- Juridique
- Secrétariat des assemblées

1.2 Des services techniques pour un territoire durable et intelligent

- Énergie
- Patrimoine : maintenance bâtiments, travaux neufs, garage et exploitation
- Voirie : voirie, bureau d'études techniques, espaces verts, propreté

1.3 Une communication au service du territoire

- Communication

II. Des compétences mutualisées et de l'Agglomération, au service du projet de territoire

2.1 Développer l'emploi et promouvoir le territoire

- Emploi
- Pépinière d'entreprises
- Entreprises
- Attractivité
- L'office de tourisme

2.2 Moderniser l'équipement du territoire par des projets structurants

- Grands projets
- Aménagement, urbanisme et habitat

2.3 Promouvoir les quartiers et la démocratie locale

- Politique de la ville et vie des quartiers

2.4 Valoriser l'environnement et préserver le cadre de vie

- Déchets
- Eau et assainissement

III. Des compétences mutualisées et de la Ville exercées au plus près des habitants

3.1 Une ville accueillante et sûre

- Relation aux usagers
- Direction de la mobilité
- Direction de la sécurité publique

3.2 Une ville propre

- Hygiène et prévention

3.3 Une ville attractive

- Jumelages et relations internationales
- Culture
- Sports
- Châteauroux Events

3.4 Une ville solidaire

- Enfance,
- Éducation, jeunesse
- Restauration municipale
- Santé publique
- Centre communal d'action sociale

**I. Les services
mutualisés,
partagés entre
l'Agglomération et
ses communes**

1.1 Des services supports, pour une administration lisible et performante

DGA : Finances et commande publique
Direction : Finances

❖ **Activité 2019**

La diminution des délais globaux de paiement :

En 2019, le délai de traitement des factures ressort tout à fait satisfaisant. Le délai global de paiement (DGP) fixé par les textes à 30 jours a été respecté, tant pour la Ville que pour l'Agglomération :

- 16,22 jours pour Châteauroux Métropole contre 17,66 jours en 2018, 36,46 jours en 2017 et 45,54 jours en 2016 ;
- 22,36 jours pour la Ville de Châteauroux contre 27,39 jours en 2018, 41,48 jours en 2017 et 49,81 jours en 2016.

Formation au nouveau module « e-commande » :

Après un paramétrage rigoureux entre l'éditeur et les personnes référentes de la Direction des Finances, le module d'administration des commandes a été mis en production.

Ensuite, des formations ont été réalisées par le prestataire pour les gestionnaires comptables.

Réalisation des entretiens intermédiaires de gestion et actualisation du programme pluriannuel d'investissements :

Comme les années précédentes, des entretiens intermédiaires de gestion se sont tenus en juin, afin de faire le point sur l'état de consommation des crédits budgétés et d'avoir une vision sur les opérations devant se dérouler sur le second semestre 2019. Ces entretiens ont notamment permis de réajuster le plan pluriannuel d'investissements (PPI) et de mettre à jour les perspectives financières.

Le PPI a ensuite été suivi lors de réunions mensuelles entre les Directeurs généraux adjoints et la direction des Finances jusqu'à l'établissement des nouveaux budgets 2020.

Diffusion des indicateurs financiers :

En 2019, un tableau de bord financier a été créé et diffusé mensuellement aux membres du Comité de Direction et aux élus.

Ce tableau de bord contient des indicateurs sur le DGP et le suivi des taux de réalisation des dépenses.

❖ **Focus**

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle organisation de la Direction des Finances.

Ainsi trois pôles apparaissent :

- Un pour la qualité comptable, ayant pour objectif la mise en place d'une stratégie d'optimisation de la chaîne comptable, en lien avec les comptables décentralisés, pour réduire les délais tout en assurant la fiabilité du traitement et la qualité comptable, qui montre des résultats satisfaisants.
- Un autre qui gère la comptabilité de certaines Directions générales adjointes, et assure le suivi de l'exécution financière des marchés publics.
- Le troisième pour le pilotage financier et budgétaire, la mise en place des outils d'analyse (un observatoire fiscal et des indicateurs de suivi, non ou peu existant auparavant). Ce pôle a vocation à se développer avec le recrutement d'une chargée de missions financières arrivée fin 2019.

❖ Contribution au développement durable

La dématérialisation se poursuit avec la montée en charge de Chorus Pro. L'ordonnance du 26 juin 2014 fournit le calendrier d'obligation de facturation électronique pour les professionnels qui émettent des factures à destination de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017 : la facture électronique est obligatoire pour les grandes entreprises de plus de 5 000 salariés et les personnes publiques ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 : la facture électronique est obligatoire pour les entreprises de taille intermédiaire de plus de 250 salariés ;
- À compter du 1^{er} janvier 2019 : la facture électronique est obligatoire pour les petites et moyennes entreprises de plus de 10 salariés ;
- À compter du 1^{er} janvier 2020 : la facture électronique est obligatoire pour les micro-entreprises de moins de 10 salariés.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Nombre de budgets (Ville)	4	4	4	4
Nombre de budgets (Agglo)	11	11	11	11
Nombre de décisions modificatives (Ville)	8	7	8	4
Nombre de décisions modificatives (Agglo)	22	24	18	19
Nombre de factures reçues (Ville)	10 715	10 074	9 656	10 595
Nombre de factures reçues (Agglo)	4 689	6 902	6 906	7 716
Nombre de mandats émis (tous budgets)	16 887	19 454	21 063	22 167
Nombre de titres émis (tous budgets)	10 403	7 462	6 425	6 544
Nombre de virements de crédit	1 205	1 278	1 338	1 740
Délai global de paiement Ville (chiffres DGFip)	49,81 jours	41,48 jours	27,39 jours	22,36 jours
Délai global de paiement Agglo (chiffres DGFip)	45,54 jours	36,46 jours	17,66 jours	16,22 jours

❖ Regard vers 2020

Les objectifs pour 2020 sont nombreux :

- Enrichir le tableau de bord des finances par de nouveaux indicateurs de performance et d'activité (recettes, dette,...) ;
- Fiabiliser la mutualisation avec le CCAS et la prise en charge de la comptabilité de l'Office de tourisme ;
- Mettre en place un observatoire fiscal ;
- Mettre en œuvre les recommandations de la Chambre régionale et territoriale des comptes, suite à l'audit débuté au cours du premier semestre 2018 ;
- Concrétiser un engagement partenarial entre la collectivité et la DDFIP ;
- Structurer le suivi des flux liés à la mutualisation ;
- Accompagner les élus de l'agglomération dans l'élaboration du futur pacte fiscal et financier.

❖ **Activité 2019**

- ***Du point de vue de la réglementation***

Entrée en vigueur du Code de la commande publique au 1^{er} avril 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26/11/2018 et décret n° 2018-1075 du 03/12/2018).

Mise à jour du guide de procédure interne et des modèles en correspondance avec les nouveaux articles du CCP.

- ***Du point de vue de l'activité du service***

Réalisation d'un diagnostic interne des pratiques d'achat par le cabinet Grant Thornton.

Suivi des exécutions administratives des marchés, notamment les procédures liées à la construction du complexe aquatique et à la réhabilitation du Bâtiment de l'Horloge.

Augmentation du nombre de déclarations de sous-traitance pour les deux collectivités confondues : 69 en 2017, 81 en 2018 et 140 en 2019, soit une augmentation de 103 % depuis 2017.

Réorganisation au sein de la Direction de la Commande publique suite à la réduction d'effectifs (2 ETP). Réaffectation des tâches entre les quatre agents en place.

- ***Du point de vue financier***

Les procédures notifiées représentent, en terme de montants attribués (à différencier de l'exécution financière, c'est-à-dire hors avenant, hors quantités réellement mises en œuvre pouvant s'avérer différentes et hors exécution des bons de commande des accords-cadres) un **niveau de commande publique** pour la Ville et l'Agglomération s'élevant à **21 872 475,91 € HT** (+ 32% par rapport à 2018) :

- 13 431 417,84 € HT de travaux,
- 4 173 868,90 € HT de services,
- 4 267 189,17 € HT de fournitures.

❖ **Focus**

Procédure groupée pour les prestations de télécommunications :

Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Châteauroux, la commune d'Ardentes, la commune de Déols, la commune de Diors, la commune du Poinçonnet et la commune de Saint-Maur.

Choix commun d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les collectivités dans leur état des lieux et leur définition des besoins.

Procédure d'appel d'offres ouverte allotie en cinq lots pour couvrir le champ des télécommunications.

Gains financiers importants pour la majorité des membres du groupement (ex : économie globale escomptée de 355 000 € sur la durée de quatre ans du groupement de commande des télécoms regroupant Châteauroux Métropole, Châteauroux, CCAS de Châteauroux, Ardentes, Déols, Diors, Le Poinçonnet, Saint-Maur et Luant) ou gains techniques (ex : sécurité juridique renforcée).

❖ Contribution au développement durable

Dématérialisation complète de la chaîne des marchés publics, de la réception des offres à la notification électronique (en cas de signature électronique par la société).

Lancement de deux procédures d'appel d'offres ouvert qui ont été réservées à des structures d'insertion par l'activité économique : prestations d'intérim et prestations de gardiennage de la déchèterie des Sablons.

Augmentation du nombre de clauses d'insertion insérées (+ 220 % depuis 2016).

❖ Indicateurs 2019

	Ville de Châteauroux				Agglomération Châteauroux Métropole			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Nombre de procédures engagées	45	51	52	46	55	47	56	39
Dont nombre de publicités envoyées	45	51	52	46	55	47	56	37
Nombre de lot notifiés	128	98	122	119	83	63	56	83
Nombre de lots sans suite	4	14	9	1	1	12	18	5
Nombre de lots infructueux	3	1	15	2	2	8	2	7
Nombre d'avenants traités	38	24	45	62	24	15	26	45
Nombre d'actes de sous-traitance traités	32	45	28	45	10	24	53	95
Nombre de clauses sociales insérées	12	22	37	56	10	19	7	14
Nombre de clauses environnementales insérées	7	43	60	49	7	16	8	12
Nombre de groupements de commande en tant que coordonnateur	2	1	2	6	9	14	3	3
Nombre de délégations de service public lancées	0	2	1	0	2	1	0	2

Nombre de DCE retirés sur la plateforme : 1 143

Nombre de plis dématérialisés déposés : 390

❖ Regards 2020

Mise en œuvre des nouvelles procédures dans le cadre de l'application du relèvement du seuil de mise en concurrence à 40 000 € HT.

Réflexions à mener sur la gestion des groupements de commande dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux.

❖ **Activité 2019**

L'activité de la Direction des Systèmes d'information a été soutenue en 2019. Elle a porté sur l'assistance aux utilisateurs, la reprographie, la vidéoprotection et la gestion de projets (poursuite de la refonte de l'infrastructure des serveurs, modernisation de la téléphonie sur IP,...). Mais la DSI est également intervenue en qualité d'Assistant à maîtrise d'ouvrage sur de nombreux projets.

L'année 2019 a aussi été marquée par le renouvellement partiel des effectifs (nouveau DSI, remplacement d'un technicien, préparation du départ à la retraite d'un agent, évolution de l'organigramme), la mise en place d'une continuité de service entre 8h et 17h15 et la préparation de la reprise des actifs informatiques et téléphoniques du CCAS à compter du 01/01/2020.

La migration de la quasi-totalité du parc de serveurs a été réalisée vers une version plus récente de Windows, Microsoft ayant annoncé l'arrêt du support pour les versions antérieures.

Des pratiques collaboratives ont été mises en place avec la création d'ateliers techniques internes « les mercredis de l'infra », la mise en place d'une veille technologique et le déploiement d'une GED au sein de la DGA.

L'activité a été d'autant plus forte en 2019 que l'absentéisme a été important (plus de 600 jours hommes soit l'équivalent de 3 ETP).

- **Côté Assistance**, on enregistre le déploiement et/ou renouvellement de :
 - 5 copieurs
 - 226 postes téléphoniques
 - 24 imprimantes installées
 - 120 imprimantes retirées
 - 141 ordinateurs installés
 - 155 postes déménagés

- **Côté Reprographie**, on enregistre :
 - 5 956 Ouvertures d'incidents
 - 6 020 Fermetures d'incidents (rattrapage de retard 2018)
 - 1 057 Demandes de reprographie pour 702.000 pages imprimées

- **Côté Métiers**, l'année a été marquée par :
 - la préparation à l'arrêt du support de Windows 2003 par Microsoft ce qui a obligé l'équipe à opérer plusieurs migrations (Suipi, Sherpa, Authentic, GMA,...).
 - l'arrivée de nouveaux logiciels pour la gestion de la TLPE, la gestion en ligne des demandes d'urbanisme (GNAU) et des demandes de subventions,...
 - la participation active à des projets transversaux comme la création d'un guichet unique, l'installation d'un panneau d'information numérique, la refonte de l'informatique du réseau des bibliothèques avec introduction de la technologie RFID, la reprise de la Pingaudière, la mise en place du RGPD, la dématérialisation des démarches administratives (création de nombreux formulaires en ligne pour l'inscription aux activités), le déploiement du parapheur électronique

au CCAS et la modernisation de certaines activités (e-achat côté finances, liaison automatique entre la gestion des temps et la paye côté RH)...

- **Côté Infrastructure, systèmes et réseaux**, de nombreuses actions de fond ont été menées afin d'améliorer les performances globales du système d'information, de le sécuriser et de développer les interopérations avec d'autres systèmes tels que la téléphonie.
- Audit réseau et résolution des problèmes récurrents de déconnexion et de rapidité ;
- Poursuite et fin de la mise en place du plan de reprise d'activité avec la mise en service de la salle de secours.
- Augmentation de la capacité des disques durs pour la vidéo protection (2 * 90 To) ;
- Fin du déploiement des nouveaux switches à l'hôtel de ville ;
- Début du remplacement du réseau hertzien ;
- Audit du système d'information du CCAS en vue de sa gestion au 01/01/2020.

La fiabilité et la qualité des systèmes ont été améliorées. Les seuls arrêts de production constatés en 2019 ont été causés par des arrêts électriques ou des ruptures de fibre optique dans le cadre de chantiers sur le domaine public.

- **Côté écoles**, 2019 a été marqué par la fin du plan triennal et la préparation du prochain plan 2020/2022. Ont été enregistrées les installations suivantes :
 - 68 nouvelles tablettes,
 - 44 nouveaux vidéoprojecteurs,
 - 25 nouveaux boîtiers de vidéo projection sans fil,
 - 7 renouvellements de copieurs couleurs financés par la caisse des écoles,
 - mise à niveau du réseau wifi des écoles maternelles (suppression du CPL).
- **Côté vidéoprotection**, l'année a essentiellement été marquée par un changement profond dans l'organisation de la gestion de ce sujet (désignation d'un chef de projet fonctionnel à la Direction municipale de la sécurité publique et mise en place d'une documentation approfondie permettant un pas vers l'autonomisation du service métier) et le conventionnement avec la commune de Diors.

❖ Contribution au développement durable

- Retrait de 120 imprimantes individuelles ;
- prise en compte des performances énergétiques pour les nouveaux matériels ;
- dématérialisation des formulaires ;
- affichage dématérialisé de l'occupation de la salle de réunion n° 2 ;
- meilleure gestion des coûts et diminution des déchets (toner grande capacité au lieu de petites cartouches) ;
- reconditionnement de matériels obsolètes vendus sur Agorastore ;
- développement de la vidéoprojection dans les écoles en contrepartie d'une baisse des impressions et de l'abandon de certains manuels scolaires.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	476 447.03	353 064.69	520 807.63	763 440.00
Budget d'investissement	427 328.67	412 280.79	957 035.60	1 109 027.00
Indicateurs d'activité				
Nombre de caméras vidéo	339	339	359	357 (moyenne) (=)
Nombre d'agents de maintenance	2	2	2	2 (=)
Nombre de postes du parc total	1 348	1 301	1 238	1 223 (=)
Nombre d'agents d'assistance	4,5	4,5	4,7	3 (moyenne)
Ratio (interventions/agent)	1 053/agent	1 143/agent	1 229/agent	2 337/agent
Nombre d'interventions (assist + repro)	4 738	5 147	5 778	7 013
Nombre d'applications métiers	91	93	104	118
Autres logiciels	-	-	-	25

❖ Regard vers 2020

Outre l'activité quotidienne, 2020 se présente encore comme une année charnière comportant de nombreux projets et portant de grandes ambitions :

- élections municipales ;
- marché télécoms ;
- logiciel de gestion de la police municipale ;
- étude d'une solution de SAE (Système d'Archivage Electronique) ;
- acquisition/mise en œuvre d'un logiciel de gestion des sacs poubelles, déchetterie, redevance spéciale et réclamations ;
- collaboration avec le service Garage dans la poursuite de la mise en œuvre du logiciel SIP2, avec notamment l'intégration du magasin général ;
- mise en ligne d'un extranet pour les demandes d'urbanisme (GNAU) ;
- mise en ligne de nouveaux formulaires de gestion de demandes ;
- dématérialisation du paiement des parkings ;
- dématérialisation des réservations de salles ;
- bascule des postes en Windows 10 ;
- évolutions RH (organigramme, remplacement d'Horoquartz par Kelio ?)
- poursuite du renouvellement des infrastructures réseaux ;
- accès sur la sécurité informatique en lien avec le RGPD ;
- étanchéisation du réseau de vidéo protection ;

❖ **Activité 2019**

Le télétravail continue de se déployer et désormais 20 télétravailleurs utilisent régulièrement cette modalité de fonctionnement.

L'anticipation de l'intégration du PAS (Prélèvement à la source) a permis un passage en douceur auprès des agents ; cela n'a pas suscité de questionnements particuliers.

La préparation du passage de la N4DS à la DSN (Déclaration des données sociales) pour l'Agglomération a été compliquée du fait du prestataire ; cela reste à conforter.

Les instances paritaires sous leur nouveau format se sont réunies : le CT (Comité technique) et le CHSCT (Comité hygiène sécurité et conditions de travail) sont communs à la Ville de Châteauroux et à Châteauroux Métropole, les sujets étant majoritairement partagés par les 2 collectivités.

Dans le cadre de l'homogénéisation des pratiques RH et afin de favoriser l'expertise en la matière, le transfert des missions RH du CCAS (Centre communal d'action sociale) a été préparé avec les acteurs concernés, pour une effectivité au 1^{er} janvier 2020. Les dossiers d'une centaine d'agents rejoignent ceux des différentes entités gérées (Ville, Agglomération, EPICs, SYTOM, DRE).

Le développement de la culture de la mutualisation des services se poursuit notamment avec l'organisation des Journées Ensemble qui en septembre ont rassemblé sur deux jours presque 400 agents sur le site des Cordeliers. À travers un jeu de société en lien avec l'activité professionnelle, conçu pour les agents, mais aussi de moments de détente et, pour conclure, de défis inter-équipes, chacun a découvert ou appris à mieux connaître ses collègues.

❖ **Focus**

Le Mag des agents de Châteauroux Métropole a été relancé. Tous les trimestres, il est distribué avec les bulletins de paie.

À travers une quinzaine de pages qui parlent d'eux, les agents découvrent sous un autre jour les services de nos collectivités. Les réalisations communes sont mises en avant, un nouveau service est mis à l'honneur à chaque numéro avec une photo poster, des sigles sont vulgarisés, les métiers sont expliqués par ceux qui les exercent, des sujets ressources humaines et prévention sont traités, et les agents peuvent se reconnaître avec des présentations photos mais aussi faire partager leurs passions personnelles.

Un comité de rédaction composé d'agents émanant de différents services concourt à cette réalisation.

❖ Contribution au développement durable

La 2^e campagne d'entretiens professionnels *via* le logiciel RH a été lancée.

Les imprimés à remplir par les agents (CET, heures supplémentaires, demande de mobilité...) sont ajustés si besoin et mis en ligne dès que le format le permet.

Les candidats à des emplois ou des stages sont engagés à transmettre leur CV (Curriculum Vitae) et lettre de motivation *via* le site internet Châteauroux Métropole.

Le télétravail continue de produire ses effets sur la réduction des déplacements et donc la limitation de l'empreinte carbone. Ainsi, pour l'année 2019, ce sont 12 716 km qui ont été économisés et 1 963 kg d'émissions de CO₂.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers (€uros)				
Budget de fonctionnement ville :	35 856 995	36 389 947	35 350 711	35 277 419
Budget d'investissement ville :	0	4 796	738	0
Budget de fonctionnement agglo :	21 513 880	21 192 949	20 828 992	20 891 911
Budget d'investissement agglo :	0	0	0	0

Pour la Ville

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents présents au 31 décembre	643	635	604	610
En équivalent temps plein	494,36	505,05	508,1	513,8
Nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés	18	19	15	17
Nombre d'agents hommes	171	172	161	168
Nombre d'agents femmes	472	463	443	442
Nombre de payes établies	8710	8732	8605	8613
Nombre d'heures supplémentaires réalisées	3004 heures	3458 heures	2094 heures	2204 heures
Pour un montant de :	65 577 €	75 398 €	44 837 €	48 040 €
Nombre de CDD établis	465	542	582	512
dont nombre de contrats aidés	4	3		
Nombre de recrutements externes	17	26	22	24
Nombre de mobilités internes	7	9	19	13
Nombre de départs effectifs de la collectivité	18	26	32	26
Dont départs à la retraite	16	17	10	8
Budget formation agents	52 056 €	56 375 €	65 369 €	93 014 €
Nombre de jours de formations agents	1090 jours	1332 jours	1127 jours	1239 jours
Budget formation élus	3 051€	2 666 €	3 068 €	1 259€

Nombre de jours de formations élus	22,5 jours	25 jours	18,5 jours	11 jours
Nombre de reclassements médicaux	0	0	0	0
Nombre de dossiers soumis en : * Commission de réforme * Comité médical	4 42	8 36	8 19	5 19
Nombre de dossiers soumis en invalidité	0	3	2	0
Nombre de réunions des instances paritaires : * Comité technique commun * Commission administrative paritaire * CHSCT	5 3 4	3 4 2	5 3 3	6 3 3
Nombre d'arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents	514	888	617	575
Nombre d'organigrammes validés	2	1	1	7

Pour Châteauroux Métropole

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents présents au 31 décembre	539	529	518	517
En équivalent temps plein	533,70	524,40	512,7	511,6
Nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés	23	24	24	25
Nombre d'agents hommes	384	378	369	366
Nombre d'agents femmes	155	151	149	151
Nombre de payes établies	6979	6783	6657	6585
Nombre d'heures supplémentaires réalisées	5262 heures	5687 heures	6 839 heures	5789 heures
Pour un montant de :	86 686 €	99 430 €	116 981 €	98 924 €
Nombre de CDD établis	121	145	190	149
dont nombre de contrats aidés	2	6		
Nombre de recrutements externes	20	8	32	36
Nombre de mobilités internes	9	11	16	17
Nombre de départs effectifs de la collectivité	32	33	39	49
Dont départs à la retraite	25	19	17	11
Budget formation agents	68 332 €	49 132 €	63 037 €	83 518 €
Nombre de jours de formations agents	1285 jours	1231 jours	995,5 jours	805 jours
Budget formation élus	1 772 €	4 595 €	2 706 €	3 618 €
Nombre de jours de formations élus	20,5 jours	21,5 jours	21,5 jours	22,5 jours
Nombre de reclassements médicaux	0	2	1	0

Nombre de dossiers soumis en : * Commission de réforme * Comité médical	7 16	7 26	11 22	7 18
Nombre de dossiers soumis en invalidité	1	0	1	3
Nombre de réunions des instances paritaires : * Comité technique commun * Commission administrative paritaire * CHSCT	5 3 4	3 2 2	4 4 3	6 4 3
Nombre d'arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents	686	1180	713	637
Nombre d'organigrammes validés	7	2	2	6

❖ Regard vers 2020

Les nouveautés issues de la Loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 devront être concrétisées, notamment les lignes directrices de gestion, les modalités du service minimum pour certains secteurs d'activités, la régularisation du temps de travail annuel à 1607 heures ou encore la procédure de rupture conventionnelle.

Le RIFSEEP devra se substituer aux régimes indemnitaires actuellement en vigueur dans nos collectivités.

Le suivi de la mise en œuvre et de l'effectivité de la DSN (Déclaration des données sociales) sera réalisé tout au long de l'année. En effet, des ajustements sont encore nécessaires, notamment avec le fournisseur du logiciel RH qui n'a pas été en mesure de répondre à nos attentes pour la Ville en 2019.

L'appropriation des dossiers du CCAS, l'appréhension de filières moins communes dans notre organisation et parfois la mise en conformité de situations va se poursuivre.

Des moments favorisant les échanges entre les agents des différentes composantes de la collectivité vont être organisés : journée santé-bien-être et journée des partenaires.

❖ Activité 2019

Pour la Ville :

Le nombre d'avis demandés reste stable en 2019 par rapport aux deux années précédentes.

Le stock de dossier contentieux a baissé sensiblement avec l'aboutissement de plusieurs d'entre-eux et l'absence de nouveaux contentieux ou de périls en 2019. Le contentieux avec les syndicats CGT et CFDT se poursuit avec un nouveau pourvoi en cassation de la Ville de Châteauroux suite à l'arrêt défavorable de la cour d'appel de Versailles.

Depuis 2019, Le service juridique est amené à intervenir dans le cadre du contentieux du stationnement payant, contentieux très spécifique et technocratique, comptabilisé à part.

Le nombre de sinistres est en légère hausse mais avec des dossiers peu conséquents en terme d'indemnisation. Les dégradations dans les écoles élémentaires et maternelles ont néanmoins marqué les esprits en septembre 2019.

Pour Châteauroux Métropole :

Le nombre d'avis demandés est stable. Le service a notamment travaillé sur les divers liens contractuels avec le CCAS, à des questions sur divers transferts de compétences (Balsan'éo – Bip TV – attractivité – zone Balsan) et a été sollicité lors du contrôle de la chambre régionale des comptes.

Le stock de contentieux est stable. Le contentieux avec ENEDIS devant le CORDIS pour le raccordement électrique de la zone d'Ozans s'est achevé en 2019. Les recours à enjeux sont ceux contre le marché public de la cité du numérique et le règlement local de publicité intercommunal.

Des expertises judiciaires ont été diligentées en 2019 suite à l'incendie du bâtiment occupé par les Bois Chauds du Berry à Ardentes et sur un bien privé suite aux travaux d'aménagement de l'îlot de l'Echo.

Le nombre de sinistres est stable. Aucun sinistre conséquent n'est à déplorer.

Le délégué à la protection des données (DPO) :

La mise en conformité au RGPD de la Ville de Châteauroux et de la Communauté d'Agglomération a débuté en 2019 et s'articule autour de plusieurs actions permettant d'organiser un système de preuve en cas de réclamation d'un tiers ou de contrôle de la CNIL.

La première action est la tenue d'un registre des traitements recensant l'ensemble des outils de gestion des deux collectivités comprenant des données à caractère personnel. Fin 2019, ce registre recense environ 60% des traitements des collectivités

Une fois le registre complété, les traitements identifiés contenant des données personnelles dites sensibles au sens de la réglementation, feront l'objet d'une étude d'impact, soit une analyse approfondie de l'utilisation du traitement, par le DPO.

La seconde action est l'adaptation des dispositions contractuelles des contrats passés avec des entités sous-traitant des données personnelles pour le compte des 2 collectivités. En 2019, des propositions de clause ont été soumises à la quasi-totalité des sous-traitants identifiés.

Plusieurs actions peuvent être regroupées sous le thème de l'information des personnes (usagers, services). Ainsi, la charte informatique a été revue avec l'intégration du RGPD et a été notifiée à l'ensemble des agents. Le site internet a été complété avec des informations sur les droits des personnes sur leurs données personnelles et des affiches sur ces mêmes informations ont été transmises au service communication pour être disposées à des points stratégiques des différents lieux municipaux et communautaires accueillant des usagers.

Un comité de pilotage RGPD présidé par le Maire/Président a été créé pour contrôler l'état d'avancement de la mise en conformité au RGPD.

❖ Focus

Le service juridique a coordonné la passation des contrats d'assurance de la commune d'Ardentes et a obtenu de bons résultats financiers lors de cette consultation permettant une économie de 4 667,54 € par an sur 5 ans. Le service a également assisté la commune de Jeu-les-Bois dans la gestion d'un contentieux devant le Tribunal Administratif.

Les marchés d'assurance de la Ville de Châteauroux ont été renouvelés.

Cette année a été marquée par la mise en place des actions de mise en conformité au RGPD des 2 collectivités.

❖ Contribution au développement durable

Le service favorise l'envoi de documents scannés par mails plutôt que les photocopies. Nos échanges avec les assureurs et les juridictions administratives (Télérecours) sont dématérialisés.

En interne, le service utilise le parapheur électronique et le logiciel de traitement des factures.

❖ Indicateurs 2019

Pour la Ville

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Nombres de sinistres	131	114	113	137
Nombre de contentieux et de pré-contentieux en cours + périls	27	18	14	7
Nombre d'avis rendus	160	120	99	109
Contentieux du stationnement payant				8

Pour Châteauroux Métropole

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Nombre de sinistres	36	44	47	49
Nombres de contentieux et de pré-contentieux en cours	10	11	7	8
Nombre d'avis rendus	120	120	105	117

❖ Regard vers 2020

Les communes membres seront de nouveau sollicitées pour que Châteauroux Métropole gère la passation de leurs contrats d'assurance (suite aux bons résultats financiers obtenus pour trois d'entre-elles).

Le service juridique poursuivra la mise en œuvre des mesures nécessaires au respect du règlement général à la protection des données, via le DPO, avec notamment la complétude du registre des traitements, l'acquisition d'un logiciel de gestion et la réalisation des études d'impact sur les traitements sensibles.

Le service assistera le secrétariat des assemblées lors du conseil d'installation de la prochaine majorité.

❖ **Activité 2019**

Les deux pôles composant le service travaillent en complémentarité pour l'activité liée au courrier (réception, tri, ouverture, affectation, enregistrement et redéploiement par service pour l'arrivée, le tri et l'affranchissement pour le départ).

2019 a été une année d'adaptation après l'affectation des agents d'accueil à la Direction de la Relation à l'utilisateur et la nécessité de trouver une autre organisation pour les permanences des commissions et conseils.

Le service également a pris en charge l'affichage légal sur la borne tactile de l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil municipal d'enfants et le Conseil communautaire de la jeunesse ont maintenu leur activité.

❖ **Focus**

À l'honneur, la commission « Vivre à Châteauroux » du Conseil communautaire de la jeunesse qui avait lancé l'idée de créer un chéquier de réductions à destination des lycéens exclusivement. La volonté était de leur proposer des avantages dans des thématiques choisies par eux-mêmes, par exemple articles de sport, jeux vidéos, cosmétiques... De nombreux commerçants ont répondu favorablement grâce au fort investissement des membres de la commission.

Ainsi est né le « Schoolpass » distribué à 2 500 exemplaires. Son succès pourrait conduire à la reconduction de l'opération en 2020.

❖ **Contribution au développement durable**

Les économies en matière d'affranchissement ont atteint le maximum attendu, la diffusion par courriel ou par l'intranet s'est généralisée. L'optimisation avec le logiciel post-office est toujours à l'étude.

Des efforts sont portés sur la diminution des copies dans le cadre du transfert de la messagerie vers les services concernés pour information, au profit du transfert par mail.

❖ **Indicateurs 2019**

Pour la Ville et pour l'Agglomération

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Frais d'affranchissement	100 736 €	99 358 €	96 442 €	97 645 €
Courriers enregistrés	19 715	18 528	16 025	15 149
Appels entrants	24 454	26 015	73 725	66 610

Ville de Châteauroux

Conseils municipaux	7	7	8	7
Délibérations	301	283	248	277
Arrêtés	3 074	3 463	3 394	3 853
Décisions	722	778	748	817

Châteauroux Métropole

Conseils Communautaires	7	7	7	8
Délibérations	270	334	285	275
Arrêtés	841	1329	866	872
Décisions	233	230	268	268

❖ Regard vers 2020

L'année 2020 revêt un enjeu particulier compte-tenu de l'échéance électorale ; l'anticipation et la bonne préparation seront les maître-mots du service. L'année consistera ensuite à accompagner dans leurs fonctions les nouvelles équipes.

Le travail engagé sur le standard et son glissement vers une autre DGA continuera et conduira à repenser la mission « appariteur ».

Dans le cadre de la mutualisation de certains services du CCAS avec nos services communs, une réflexion sur l'harmonisation de nos pratiques s'engage en matière d'actes et de leur transmission ainsi que des modalités de leur gestion.

Le projet de généralisation de la dématérialisation, notamment pour les Conseils, demandera une adaptation très importante pour l'équipe gestionnaire de ces instances.

1.2 Des services techniques pour un territoire durable et intelligent

DGA : Aménagement et équipements publics

Direction : Énergie, Développement durable, Hygiène et Prévention.

Service : Énergie (Service Commun)

❖ **Activité 2019**

- CPE

Mise en œuvre technique et contractuelle du contrat de performance énergétique (CPE) avec l'exploitant Engie Cofely pour 120 bâtiments.

Le CPE, est un marché d'exploitation des installations techniques (chauffage, ventilation, climatisation et production d'eau chaude sanitaire) associé à un programme de travaux d'amélioration. Le prestataire s'est engagé sur une réduction des consommations d'énergie pour le chauffage de 25 %.

- Fourniture d'énergie et de fluide

Le service énergie assure la fourniture d'énergie et de fluide (électricité, gaz et eau) pour l'ensemble du patrimoine municipal et communautaire (soit 860 compteurs en 2019, hors compteurs gaz du CPE).

Les marchés de fourniture d'électricité et de gaz sont passés *via* la centrale d'achat régionale Approlys-Centr'achats.

Des relevés de compteurs sont effectués afin de prévenir les surconsommations d'eau et d'électricité.

Des études techniques sont également réalisées sur le patrimoine municipal et communautaire afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie.

❖ **Focus et contribution au développement durable**

- Études pour la pérennisation et l'extension du réseau de chaleur géothermique du quartier St-Jean

Dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), le service énergie a piloté la réalisation d'études de faisabilité par le bureau d'étude Indiggo dans le but de pérenniser le réseau de chaleur géothermique du quartier St-Jean.

Mis en service en 1986, le réseau de chaleur alimentait initialement 1 117 logements. Les opérations de déconstruction et reconstruction prévues sur le quartier St-Jean engendreront à terme une forte baisse des consommations issues de la géothermie et mettent en péril l'équilibre technico économique du réseau.

À l'issue de ces études, Scalis, l'Opac de l'Indre et la Ville de Châteauroux ont décidé de créer une Association foncière urbaine libre (Aful) afin d'alimenter de nouveaux bâtiments sur St-Jean et d'étendre le réseau vers St-Jacques. Le projet vise à desservir à terme 1 526 logements pour une consommation d'énergie géothermique augmentée de 12,5 % comparé au réseau initial et répartie à 40 % pour les bâtiments de l'Opac, 55 % pour Scalis et 5 % pour la Ville de Châteauroux.

La solution retenue permettra une réduction des émissions de CO₂ de 75 %, soit - 1 579 tCO₂/an comparé à un réseau de chaleur fonctionnant avec des énergies fossiles.

- Hyber : écosystème de mobilité hydrogène

Châteauroux Métropole en partenariat avec le SDEI, le Département de l'Indre, la Communauté de commune du Pays d'Issoudun et l'association Berhy ont confié aux bureaux d'études Seiya Consulting et Element Energy la réalisation d'une étude d'opportunité sur le déploiement d'un écosystème de mobilité hydrogène à la maille départementale : le projet Hyber.

Suite aux conclusions positives de cette étude, Châteauroux Métropole et ses partenaires ont déposé un dossier et ont été lauréat de l'appel à projet de l'Ademe d'octobre 2019.

Le projet Hyber prévoit à moyen terme le déploiement d'une filière de mobilité hydrogène complète centrée sur l'agglomération de Châteauroux au service d'une mobilité décarbonnée :

- production d'hydrogène par un électrolyseur localisé dans l'emprise du futur dépôt bus prévu sur l'ancien site de Cerabati, boulevard d'Anvaux. Des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures du dépôt bus produiront une partie de l'électricité nécessaire à l'électrolyseur.
- une première station sera également installée sur le site du dépôt bus, elle alimentera les véhicules de Châteauroux Métropole, des partenaires, des entreprises et elle sera ouverte au public. Dans un deuxième temps, une deuxième station est prévue sur le parking du restaurant l'Escale à proximité de l'A20.
- une flotte de véhicule composée de six bus de Châteauroux Métropole (trois bus de 18m et trois bus de 12m) et une centaine véhicules utilitaires légers (VUL) et de berline issues des lettres d'engagement des partenaires et des entreprises de l'agglomération.

La mise en service de l'électrolyseur, de la première station, le déploiement des trois bus de 18 m et de l'ensemble des VUL et des berlines sont prévus dès 2022. Les 3 bus de 12m, ainsi que la deuxième station sont envisagés en 2024.

Les véhicules hydrogène émettent uniquement de l'eau dans l'atmosphère. Les gains environnementaux du projet Hyber sont estimés à 334 000L de carburant fossile substitués, 950 tonne/an de CO₂ et 7,8 tonne/an de polluants évités.

- Réduction des consommations d'énergie du patrimoine

Baisse de la consommation de chauffage dans le périmètre du CPE : -14,34 %, -2 958 MWh, -624 tonnes de CO₂.

Baisse de la consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage public de Châteauroux grâce au remplacement des sources par de la Led depuis 2015 : -28%, -1 945 MWh, -253 tonnes de CO₂.

Baisse de la consommation d'énergie constatée sur les écoles suite aux travaux d'amélioration de la performance énergétique (isolation, renouvellement chaufferie, luminaires Led) :

- École Jean-Zay primaire : -56 %, -173 MWh, -36 tonnes de CO₂ ;
- École Jean-Racine primaire : -39 %, -97 MWh, -20 tonnes de CO₂ ;
- École Montaigne primaire : -47 %, -102 MWh, -21 tonnes de CO₂ ;
- École Jean-Moulin : -71 %, -205 MWh, -43 tonnes de CO₂.

Pôle culturel Équinoxe : baisse de la consommation d'électricité de 40 % suite à l'amélioration de la conduite des installations de traitement d'air et le remplacement des sources d'éclairage d'ambiance par de la led.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs RH				
Effectif :	3	3	3	3
ETP :	3	2,5	2,5	2,5
Indicateurs financiers Ville				
Budget de fonctionnement : énergie et eau (en k€)	3 647	3 353	3 317	3 330
Budget de fonctionnement maintenance (en k€)	340	299	310	315
Budget d'investissement (en k€)	800	390	199	205
Indicateurs d'activité Ville				
Bâtiments intégrés au marché de chauffage (CPE depuis 2016)	114	114	115	116
Points de comptage suivi	725	719	722	726
Bâtiments alimentés par ENR	4	4	4	4
Production d'ENR (en MWh)	72	79	59	49
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (EP) (en MWh)	6 625	6 137	5 491	4 909
Consommation d'énergie du patrimoine hors éclairage public (en MWh)	25 097	23 899	21 925	20 736
Consommations d'eau (avec Espaces Verts) (en m3)	118 500	121 400	103 400	127 115
Indicateurs financiers Agglo				
Budget de fonctionnement énergie et eau (en k€) :	501 (dont 254 sur budgets annexes)	477 (dont 262 sur budgets annexes)	465 (dont 255 sur budgets annexes)	469 (dont 248 sur budgets annexes)
Budget de fonctionnement maintenance (en k€)	Intégré budget	42	41	43

	service bâtiments	(dont 35 sur budgets annexes)	(dont 35 sur budgets annexes)	(dont 36 sur budgets annexes)
Budget d'investissement (en k€) :	Intégré budget service bâtiments	19 (dont 13 sur budgets annexes)	103 (dont 10 sur budgets annexes)	19 (dont 13 sur budgets annexes)
Indicateurs d'activité Agglo				
Bâtiments intégrés au marché de chauffage (CPE depuis 2016)	7	7	7	8
Points de comptage suivi	118	127	128	132
Bâtiments alimentés par ENR	1	1	1	1
Production d'ENR (en MWh)	92	135	165	150
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (EP) (en MWh)	461	499	509	445
Consommation d'énergie du patrimoine (hors EP) (en MWh)	1 845	1 848	1 817	1 691
Consommations d'eau (en m3)	ND	7 300	6 600	8 700
Indicateurs d'activité communs				
Nombre de bordereaux d'investissement CPE traité	ND	77	123	79
Nombre de demandes d'interventions sur CPE	ND	577	685	966

❖ Regard vers 2020

- mise en place de l'Aful pour la géothermie St-Jean ;
- pilotage du projet Hyber : réalisation des études avant travaux et organisation des instances de gouvernance ;
- lancement d'un schéma directeur des énergies renouvelables à l'échelle de l'agglomération ;
- consolidation des objectifs du CPE en partenariat avec l'exploitant et maintien des températures de confort dans les bâtiments ;
- renforcement de la recherche de solutions d'économie d'énergie axées sur l'électricité dans les bâtiments.

❖ **Activité 2019**

- remplacement de l'éclairage du gymnase Ampère par du led,
- modernisation de la sonorisation du Boulodrome de Belle-Isle,
- mise en conformité du stand de tir de Déols,
- remise en état des cuves de la station-service du CTM,
- réfection de la couverture des bâtiments modulaires du stade Michel-Guignard,
- réfection des voutes à la crèche des Lutins,
- remplacement des menuiseries du bâtiment de la prévention routière,
- remplacement des menuiseries de l'école maternelle Les Marins,
- mise en place d'un système de dépose des livres par RFID à la médiathèque,
- création d'un espace lecture pour les étudiants avec traitement acoustique à la médiathèque,
- création d'une ventilation à la crèche du Petit Poucet et réfection des parquets,
- réaménagement des bureaux au 6^e et 7^e étage de l'Hôtel de Ville.

Nombre de demandes d'interventions en régie :

Pour la Ville de Châteauroux : 5 237 demandes reçues, dont 4 746 réalisées et 491 en cours.

Pour Châteauroux Métropole : 271 demandes reçues, dont 245 réalisées et 26 en cours.

Pour la commune de Saint-Maur, 201 demandes reçues, dont 199 réalisées et 2 en cours.

❖ **Indicateurs 2019**

	2016		2017		2018		2019	
	Nbre de bât	Surface m ²						
Ville de Châteauroux	259	301 928	259	301 928	262	326 197	262	326 478
Agglomération	33	58 824	33	58 824	34	62 887	36	67 393
Saint-Maur	34	12 343	34	12 343	34	12 343	34	12 343
Coût global de la maintenance externe	1 718 671 €		2 073 012 €		2 363 729 €		1 368 204 €	

Service travaux régie	2016	2017	2018	2019
Effectif travaux régie	33,1	31,75	28,32	34
Coût salarial	1 225 392 €	1 195 832 €	1 079 819 €	1 099 752 €
Investissement	54 683 €	226 852 €	81 125 €	77 992 €
Fonctionnement	308 883 €	310 824 €	269 657 €	316 231 €
Coût global de la maintenance interne	1 588 958 €	1 733 508 €	1 430 601 €	1 493 975 €

	2016	2017	2018	2019
Coût global de la maintenance interne et externe	3 307 629 €	3 806 520 €	3 794 330 €	2 862 179 €

❖ Regard vers 2020

- modernisation du contrôle d'accès pour les gymnases, l'hôtel de ville et le site Équinoxe,
- mise en place d'alarme intrusion sur toute les écoles de Châteauroux.

❖ **Activité 2019**

1) Activité de l'Entretien ménager

Assurer les prestations d'entretien ménager sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité permettant une hygiène et une propreté des locaux à un coût adapté d'une part et, le gardiennage des sites et bâtiments gérés d'autre part.

- **Externalisation des écoles et de certains bâtiments municipaux:**

- externalisation en septembre 2019, des écoles Le Grand Poirier, Jean-Racine, le CTM et la Médecine préventive.

- reprise de l'Office du tourisme dans le marché de prestations d'entretien ménager.

- **Prise en charge de deux nouveaux sites en régie :**

- Entretien ménager du gymnase Mondon depuis novembre et La Poste St-Denis depuis décembre 2019.

2) Activité du Magasin général

Mettre à disposition des services clients principalement techniques, les fournitures, équipements et matériels nécessaires à leurs besoins et à leur activité suivant trois critères principaux, la qualité des produits demandée, le délai de livraison et de mise à disposition et le coût financier.

❖ **Focus**

- **Réaffectation du mobilier récupéré dans les services, en bon état**

- Bilan 2019 de la réaffectation de mobilier en bon état dans les services :
- 20 sièges de bureau, 64 chaises d'accueil, 23 armoires hautes et basses, 15 bureaux,
- 14 caissons de bureau, 11 tables de réunion, et divers mobilier.

❖ **Contribution au développement durable**

- **Récapitulatif des conteneurs mis en place pour un tri et un recyclage des déchets :**

(AGIR, Vêtements de travail et chaussures usagés - Cartouches d'encre des imprimantes – Carton – Piles et Batteries – Matière en liège – Bouchons plastiques – Balais pour balayeuses).

- **Poursuite de la mise en place de sèche-mains électriques et de distributeurs de papier toilette** dans les écoles, matériels plus adaptés et permettant de faire des économies.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Entretien Ménager :				
Effectif :	68 agents	64,5 agents	64,5 agents	61,50 agents
Equivalent temps plein (ETP) :	66,20 ETP	63,20 ETP	63,20 ETP	59,60 ETP
ETP agents chargés de l'entretien ménager :	55,90 ETP	52,40 ETP	52,70 ETP	48,90 ETP
Indicateurs financiers Entretien en régie				
Surface bâtiment en régie	83 465,17 m	85 769 m ²	86 084,57 m ²	81 047,98 m ²
Surface par agent :	1 493,11m ² /ETP	1 636,81m ² /ETP	1 633,48 m ² /ETP	1 657,42m ² /ETP
Nombre de sites concernés :	65	67	68	64
Coût estimé de l'entretien en Régie :	2 163 872 €	2 180 734 €	2 187 038 €	2 046 810 €
Entretien Sociétés, marchés				
Surface totale :	70 423 m ²	69 724 m ²	69 672 m ²	75 128 m ² (1)
dont bâtiments :	dont 22 670 m ²	dont 21 971 m ²	dont 21 919 m ²	dont 27 375 m ²
dont 6 parkings :	dont 47 753 m ²	dont 47 753 m ²	dont 47 753 m ²	dont 47 753 m ²
Nombre de sites concernés:	30	29	28	32
Coût global de l'entretien réalisé par sociétés ext :	688 074€	706 125€	571 294 €	634 228€
Magasin Général Stock				
Montant total des enveloppes	978 700€ (2)	1 000 000€	995 950€	942 548€ (3)
Nombre de références d'articles stockés :	1 785	1 934	1 945	1907
Valeur du stock :	324 762€ ttc	271 614€ ttc	289 828€ ttc	321 161€ TTC
Taux de rotation des stocks :	1,004	1.13	1,15	1,10
Valeur des sorties de stock :	321 241€ ttc	337 197€ ttc	323 834€ ttc	335 920€ TTC
Surface de stockage des :				

- Produits en stock magasin.	1 205 m ²			
- Produits en stock atelier.	665 m ²	665 m ²	665 m ²	666 m ²
- Valeur Achats directs	643 319 € ttc	621 633€	683 892€ ttc	648 116€ TTC
- Quantité sortie du papier reprographie (stock, achats dir)	13 797 kg	10 963 kg	14 827 kg	12 329 kg

- (1) Externalisation de deux écoles, du CTM et de la Médecine préventive
- (2) Reprise des cartouches d'encre
- (3) Diminution des crédits en raison de l'affectation des crédits des fournitures de bureau directement dans les services

Remarques service Entretien ménager :

- Les chiffres indiqués ci-dessus doivent être comparés d'une année sur l'autre, permettant de constater de l'évolution du service.

- Il est mentionné toutes les surfaces des bâtiments entretenus en régie ou par des prestataires extérieurs avec des coûts associés permettant d'avoir une vue globale d'ensemble. Attention, les périodicités des prestations ne sont pas précisées, ni les types de bâtiment :

ex : - une école est entretenue quotidiennement et en totalité, alors que la périodicité d'intervention au stade Gaston-Petit et à Équinoxe Grande Scène est principalement fonction des manifestations, et pour certains bâtiments administratifs de trois fois par semaine, en conséquence les prestations sont plus espacées.

- La qualité des prestations et le niveau de propreté demandés ne sont les mêmes entre les écoles, l'hôtel de ville d'une part et les tribunes du stade Gaston-Petit et les parkings en ouvrage d'autre part.

❖ Activité 2019

- **Ville de Châteauroux :**

Août 2018 - Juin 2019 : aménagement de l'office de tourisme au RDC de l'ancienne mairie (300 000 € TTC).

Septembre 2018 - Avril 2019 : fin des travaux pour la rénovation de la couverture et des menuiseries extérieures de la Maison des associations (340 000 € HT).

Décembre 2018 – Mars 2019 : démolition du bâtiment de La Vieille Gaule, 49 rue du 3^e RAC (52 000 € TTC).

Décembre 2018 - Juin 2019 : création d'une salle d'activités au gymnase Touvent (200 000 € TTC).

Décembre 2018 - Juillet 2019 : fin des travaux de réaménagement des locaux du centre de loisirs Touvent pour relogement de l'ACGCS (230 000 € TTC).

Janvier à Octobre 2019 : travaux de reconstruction du gymnase Mondon (2 000 000 € TTC).

Février à Avril 2019 : création d'une 2^e salle système dans le garage de la médiathèque Équinoxe (30 000 € TTC).

Février à Mai 2019 : Restructuration des sanitaires de l'école maternelle Arago (45 000 € TTC).

Février - Juin 2019 : Travaux d'isolation de l'école Lamartine (400 000 € TTC).

Février à Juillet 2019 : Démolition de l'ancienne usine SPATZ (308 000 € TTC).

Février à Décembre 2019 : rénovation à l'hôtel de ville du hall et des affaires administratives / état civil / éducation jeunesse (680 000 € TTC).

Mars-Avril 2019 : remplacement de l'ascenseur du parking Les Halles (50 000 € TTC).

Mars - Avril 2019 : démolition du 7 impasse Saint-Denis (50 000 € TTC).

Mars à Juin 2019 : réalisation d'une salle d'activités au Moulin de la Valla (80 000 € TTC).

Avril-Juin 2019 : aménagement d'une salle d'armes à la Police municipale (30 000 € TTC).

Avril à Juillet 2019 : création de guichets au stade Gaston-Petit (50 000 € TTC).

Avril à Juillet 2019 : réfection de la couverture de la salle des fêtes de Belle-Isle Barbillat-Touraine (370 000 € HT).

Mai - Octobre 2019 : création d'un ascenseur sur la tribune d'honneur au stade Gaston-Petit (100 000 € TTC).

Juillet 2019 : démarrage des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Jean-Racine (690 000 € TTC).

Juillet 2019 : construction du kiosque Gambetta (220 000 € TTC).

Juillet-Août 2019 : aménagement du parvis de l'école maternelle Jean-Zay (100 000 € TTC).

Juillet à septembre 2019 : démolitions pour aménagement d'un local commercial rue de la Poste pour la FNAC (95 000 € TTC).

Août 2019 : lancement de la consultation pour la sécurisation des écoles – alerte attentat.

Septembre 2019 : remise du diagnostic architectural et technique des églises.

Septembre 2019 : démarrage des travaux de réfection du passage Saint-Luc (300 000 € TTC).

Septembre 2019 : attribution du marché de réfection de la couverture du bâtiment C du Flockage (280 000 € TTC).

Septembre 2019 : démarrage des travaux de construction de loges basses au Stade Gaston-Petit (400 000 € TTC).

Septembre-Octobre 2019 : travaux de réfection de deux courts au Tennis Raymond-Thomas (130 000 € TTC).

Octobre-Décembre 2019 : travaux de réfection du Stand de tir (38 000 € TTC).

Octobre 2019 : démarrage des travaux d'étanchéité sur les bâtiments Équinoxe grande scène et Médiathèque (380 000 € TTC).

Novembre 2019 : attribution du marché d'aménagement de deux commerces rue Lescaoux (350 000 € TTC).

Novembre 2019 : attribution du marché pour la création d'une rampe d'accès au gymnase Belleisle (15 000 € TTC).

Études de programmation réalisées

- aménagement de l'ancien bâtiment tri postal,
- reconversion piscine à vagues,
- extension du musée de l'association des amis de la Martinerie – Bâtiment 01 La Martinerie,
- reconstruction de la salle Papiot – quartier Saint-Christophe,
- réhabilitation de la Maison Varaigne,
- aménagement d'un centre de formation Eshange.
-

Conseil et Aide aux services

- Lotissement communal de Bitray.
- Conseil pour une approche globale et architecturale de la rénovation du Pont-neuf.
- Note d'attention pour passerelle de la fontaine des Religieuses.
- Appui service Urbanisme pour litige sur façades.
- Prescriptions pour l'aménagement du ruisseau des Religieuses.
- Suivi transversal et appui technique : secteur Gare, Centre Racine.

Expertises

- 29 rue Saint-Fiacre : plancher et mur périphérique menaçant ruine.
- 50 route de Châtellerault : problématique de couverture menaçant l'espace public et le voisin.
- 15 rue du Conseil : appui technique du service Hygiène.
- Dossier vente terrain à M. et Mme CLERICI : appui technique du service de l'aménagement.

Dossier en avant-projet

- Rafraichissement des loges hautes au stade Gaston-Petit.
- Lotissement des Frères Pichette.

Agglomération

Février 2019 : fin des travaux du parking du Skate-Park à la Margotière (450 000 € TTC),

Mars-Avril 2019 : réfection de l'enduit d'un mur de clôture à la Martinerie (45 000 € TTC),

Avril 2019 : réfection de la salle au R+2 de la ZIAP et la terrasse (45 000 € TTC),

Mai-Juin 2019 : réfection de bureaux au R+1 de la ZIAP (15 000 € TTC),

Août-Septembre 2019 : travaux de démolition d'une maison d'habitation à Déols La Croix Blanche (40 000 € TTC),

Septembre 2019 : attribution du marché d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment rue Bourdillon

(82 000 €TTC),

Novembre-Décembre 2019 : curage et démolition du hangar incendié des Bois Chauds à Ardenes (80 000 € TTC).

Novembre 2019 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la climatisation du centre Colbert (75 960 € TTC),

Novembre 2019 : réfection de l'escalier monumental de la ZIAP (30 000 € TTC),

Novembre 2019 : démarrage des travaux de démolition de l'ex-entrepot Schoen (500 000 € TTC),

Novembre 2019 : attribution du marché de dépollution de l'ex-usine Cerabati (1 380 000 € TTC),

Novembre 2019 : démarrage des travaux BMX et pump-tracks à la Margotière (600 000 € TTC).

Études de programmation réalisées

- reconversion d'un bâtiment de bureau en bâtiment d'habitation rue Bourdillon,
- site Cerrabati/Franceram : rapport chiffré pour remise en état du site (procédure abandon manifeste).

Dossier en avant-projet

- Dépôt bus Châteauroux Métropole.
- Aménagement provisoire d'un parvis autour de la cité du Numérique.

CCAS

Novembre 2019 : démarrage des travaux de construction de terrains familiaux (190 000 € TTC).

Ville de Saint-Maur

Janvier 2019 : fin des travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la salle des fêtes du Château des Planches.

Janvier à Mars 2019 : travaux de création des vestiaires des ateliers municipaux.

❖ Focus

En 2019, la Ville a réalisé un diagnostic de son patrimoine historique : les églises Saint-André, Notre-Dame, Saint-Christophe et Saint-Martial, le Couvent des Cordeliers et la chapelle des Rédemptoristes. Ce diagnostic permettra d'intégrer au plan pluriannuel un échancier de travaux réaliste sur ce patrimoine, sur lequel peu d'investissements ont été réalisés depuis plusieurs décennies.

❖ Contribution au développement durable

Intégration systématique, pour chacun de nos chantiers de réhabilitation, de travaux d'amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments.

Les rénovations thermiques des écoles maternelles Jean-Racine et élémentaire Lamartine sont représentatives en 2019 de l'engagement dans la réduction des consommations en énergie des bâtiments de la Ville de Châteauroux et la qualité du service rendu aux habitants.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Investissement réalisé budget « Ville » (en €) :	1 621 305	3 916 549	4 722 165	6 699 503
Investissement réalisé budget « Agglo » (en €) :	177 856	820 202	253 244	301 779

La réorganisation du service travaux neufs début 2016 et le remplacement sans période de latence de deux agents partis en retraite en 2017, ont permis une augmentation du montant d'investissement ces deux dernières années. L'équipe a également été renforcée courant 2018 par un technicien supplémentaire et le recrutement du responsable de service.

❖ Regard vers 2020

Ville de Châteauroux

- aménagement d'un Club House au Stade Beaulieu,
- agrandissement de l'office de restauration Jean Racine,
- mise en conformité du garage du CTM,
- aménagement du Centre social Madeleine-Sologne.

Agglomération

- construction d'un dépôt bus,
- démolition des hangars du Flockage.

❖ **Activité 2019**

- **Le Parc Automobile** gère l'achat, l'entretien et le suivi des véhicules. Il est composé des équipements mutualisés de la Ville et de l'Agglomération.
- **Le pôle Exploitation** est avant tout un prestataire de services auprès de l'ensemble des structures de la collectivité. Il apporte son soutien logistique dans l'activité quotidienne de tous par :

- la mise à disposition de personnel (conducteurs de véhicules VL et PL, d'engins de chantier, de manutentionnaire pour le transport, d'aide ponctuelle ou lors de déménagement),
- la mise à disposition de véhicules par l'intermédiaire de deux pools véhicules dont il a la gestion,
- la mise à disposition d'appariteurs-couriers chargés d'approvisionner le magasin général et les services.

- **Le pôle Fêtes et cérémonies** gère la logistique technique nécessaire au déroulement des manifestations organisées par la Ville et la Communauté d'agglomération et toutes demandes des associations, particuliers, groupes scolaires, établissements publics ou privés.

Il met à disposition du personnel et/ou du matériel de transport, montage et démontage d'installations.

Il réalise les déménagements pour le compte de la collectivité.

❖ **Focus**

Dans le cadre de Vigipirate, le pôle Exploitation est toujours aussi sollicité pour la mise en place d'une sécurité renforcée sur les sites des manifestations importantes.

Une étude a été réalisée pour une sécurisation pérenne du site de Belle-Isle. Elle diminuerait les interventions lors de la préparation des nombreuses manifestations qui ont lieu sur ce site.

❖ **Contribution au développement durable**

Acquisition de 12 nouveaux véhicules électriques : trois Renault ZOE (une neuve et deux occasions), six Renault Kangoo et trois transporteurs type Gator.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016 Ville+Agglo	2017 Ville+Agglo	2018 Ville+Agglo	2019 Ville+Agglo
PARC AUTO mutualise				
Nb d'agents ETP	9,3	6,3	7,6	8,3
Nb de véhicules légers et lourds gérés	271	269	280	293
Nb de matériels complémentaires	586	591	671	663
Nb de véhicules GPL	30	30	30	26
Nb de véhicules électriques	14	14	17	19
Nb de véhicules à assistance électrique	5	5	5	6
Nb d'interventions sur véhicules	1 497	1 441	1 601	1 424
Nb d'interventions sur véhicules en externe	214	242	162	58
Nb d'interventions sur véhicules en régie	1 283	1 199	1 439	1 366
Coût annuel de la maintenance interne (en €)	454 145	462 298	525 613	516 947
Coût annuel des pièces détachées (en €)	169 064	175 574	234 865	186 243
Coût annuel de la main d'œuvre MS (en €)	345 774	286 724	290 748	342 453
Coût de la maintenance externalisée VL+PL (en €)	321 142	450 981	344 535	461 116
Nb de kms parcourus	1 786 629	1 795 335	1 403 322	1 758 864
Coût carburant (en €)	492 389	508 326	520 954	570 200
Nb de litres de carburant	478 420	423 750	473 715	403 875
SERVICE EXPLOITATION/TRAM mutualisé				
Nb d'agents ETP	14,3	12,3	13,6	11,3
Nb d'interventions	276	329	253	341
Coût annuel du service (en €)	772 880	776 358	630 700	554 323
Coût de main d'œuvre (en €)	549 822	575 267	531 643	509 375
Coût véhicules utilisés (en €)	120 535	119 400	79 333	81 502
Nb de kms parcourus (en km)	77 789	64 216	51 216	42 195

Nb d'heures de grue (en heure)	398	450	433	380
Nb d'heures d'engins (en heure)	1 270	740	1 011	994
SERVICE FÊTES ET CÉRÉMONIES mutualisé				
Nb d'agents ETP	13,3	10,3	10,3	10,3
Nb d'interventions	531	587	598	536
Intérimaires (en €)	37 000	38 267	48 675	82 143
Coût total des interventions (en €)	912 049	699 064	654 118	674 471
Coût du prêt matériel (en €)	262 083	286 928	286 223	282 277
Coût de transport (en €)	112 334	134 748	129 019	129 734
Coût de main d'œuvre (M.S.) (en €)	537 632	489 098	451 776	478 867

❖ Regard vers 2020

Augmentation du montant des recettes liées à la vente de matériels et véhicules rebutés (une quinzaine de véhicules devraient être mis en vente sur Agorastore).

Mise en place d'un marché d'acquisition de véhicules d'occasion afin de diminuer la moyenne d'âge de notre parc.

Poursuite de l'aménagement du garage avec une extension afin d'optimiser la maintenance des véhicules poids lourds et l'agencement d'un magasin dédié aux pièces mécaniques.

❖ **Activité 2019**

- **Service Voirie** (Régie – Signalisation – Circulation/stationnement - Éclairage public - Eaux pluviales – Gestion du domaine public) :

Réfections de chaussées communautaires :

- Route de Tours en amont et aval du carrefour de la centrale à béton,
- Route de Chatellerault de la sortie d'agglomération jusqu'à Von,
- Boulevard de la Vrille sur une voie côté extérieur,
- Boulevard Croix Normand sur une voie côté extérieur,
- Avenue Georges Hennequin (Grandéols).

Réfections de chaussées ville de Châteauroux :

- Allée Eugène-Hubert
- Rue de Notz de l'impasse de Notz jusqu'à la rue de la Loge,
- Allée Peyrot des Gachons,
- Allée du Roussillon,
- Allée de la Bourie,
- Rue Combanaire de la rue Clément-Marot jusqu'à la rue Montaigne,
- Rue de la Concorde de la rue de Beauchef jusqu'à la rue Jean Richepin,
- Parking MLC avenue Daniel-Bernardet,
- Rue Ferdinand-de-Lesseps de la rue Hector-Berlioz à la rue Roland-Garros
- Chemin des Orangeons côté EST,
- Allée de Vincennes,
- Rue Montaigne depuis la rue de la Concorde jusqu'à la rue Saint-Jean-de-Bosco,
- Rue Louis-Suard,
- Rue Copernic (extrémité),
- Rue Saint-Luc entre la rue Roger-Cazala et le giratoire Raymond-Picard,
- Rue Albert-Aurier,
- Placette rue Pierre Fresnay,

Travaux de voirie en régie :

- Réfections de trottoirs,
- Entretien de voirie et de mobilier urbain.

Circulation/stationnement :

- Renouvellement de l'ensemble du matériel de contrôle d'accès et de paiement du parking Colbert, la régie a réalisé avec succès l'ensemble des câblages des nouveaux équipements.

Éclairage public :

- Renouvellement de matériel : installation par notre service régie de 732 lanternes à leds.

• **Service Déplacements**

- **30 avril 2019** : participation du réseau Horizon à la manifestation « 2000 emplois, 2000 sourires » *via* la mise en place de navettes directes entre le centre-ville de Châteauroux et le MACH 36.

- **Juin 2019** : mise en exploitation commerciale des 2 premiers bus articulés de 18 mètres sur le réseau Horizon (HEULIEZ BUS GX 437) en renouvellement de 2 bus de 12 mètres. Ces véhicules sont affectés en priorité à la ligne n°1 pour faire face aux refus de charge de plus en plus récurrents.

- **22 au 31 août 2019** : 30^e Championnats du monde de voltige aérienne (WAC). Adaptation de la desserte de la ligne régulière n°5 et mise en place de navettes directes pour faciliter l'accès des visiteurs au site de l'aéroport.

- **10 et 11 Septembre 2019** : organisation par Châteauroux Métropole des 2^e Rencontres internationales du transport public gratuit réunissant élus et techniciens de collectivités locales, représentants des opérateurs de transport et associations d'usagers pour débattre autour de trois tables rondes et un débat final :

- « Gratuité des transports : un enjeu de politique sociétale »,
- « Ils ont provoqué le débat... Retours d'expérience... Quelles étapes, quelles conditions et quels points de vigilance pour passer à la gratuité ? »,
- « Gratuité des transports et soutenabilité budgétaire »,
- Le Grand débat : « La gratuité à l'épreuve de la transition énergétique ».

Ces deux journées ont également servi de cadre à l'organisation d'une expérimentation de navette électrique autonome sur le site du Centre national du tir sportif (CNTS).

- **Septembre 2019** : fusion des deux circuits de transport scolaire destinés aux élèves des écoles primaires de Saint-Maur.

- **11 et 12 Octobre 2019** : mise en place de lignes de bus dédiées aux joueurs pour les deux soirées de la « Nuit du Polar ».

- **Octobre 2019** : restitution de l'étude initiée par le GART (Groupement des autorités responsables de transport) pour objectiver le débat sur la gratuité totale des transports publics en France. Châteauroux Métropole ayant participé activement à l'étude en transmettant des données techniques et financières avec un recul de 18 années de gratuité.

- **Décembre 2019** : reconduction de l'opération « Berry Christmas » avec la mise en circulation de bus sur la ligne 1 les dimanches 8, 15 et 22 décembre 2019.

- **11 Décembre 2019** : Châteauroux Métropole, Keolis et la Fédération française de tir ont conclu une convention de partenariat afin d'autoriser les essais de véhicules autonomes du Groupe Keolis au sein du Centre national de tir sportif (CNTS). Ce partenariat permet le développement de gestion de flottes de véhicules autonomes à travers la réalisation de tests opérationnels. Destinés à améliorer le fonctionnement des véhicules et leurs capacités d'adaptation à différents environnements de circulation, ils permettront de garantir une sécurité et une qualité de service optimales aux voyageurs.

- **Décembre 2019** : Bilan de la fréquentation du réseau HORIZON.

L'année 2019 s'achève sur une légère progression de la fréquentation (+0,56 %) permettant d'atteindre 5 414 669 voyages tandis que l'offre kilométrique régresse sensiblement (-0,48 %) avec 1 744 066 kilomètres annuels. Le V/K (ratio qui mesure la performance du réseau) affiche par conséquent une hausse de 1,04 % pour atteindre 3,10 voyages par kilomètre parcouru.

Dans le détail, la ligne 1 (+ 0,91 %) poursuit sa progression et génère toujours près de 44 % de la fréquentation totale du réseau alors qu'elle ne mobilise que 19 % de l'offre kilométrique.

Alors que l'année 2019 n'a pas fait l'objet de modifications substantielles de l'offre, FLEXO SOIR (+7,14 %) affiche à nouveau de très bons résultats de fréquentation tout comme les lignes périurbaines L12 (+9,72 %), L13 (+10,83 %), L15 (+10,73 %). A contrario, la L4 (-4,68%) et la L8 (-9,10 %) enregistrent des résultats plus décevants.

- **Bureau d'Études Techniques**

Travaux Agglomération :

- Fin des travaux de voirie et de réseaux de l'avenue François-Mitterrand de la rue du Champ aux Pages au boulevard de la Valla.
- Fin des travaux de viabilisation de l'ancienne parcelle MEAD, boulevard d'Anvaux .

Travaux Ville de Châteauroux :

- Place Gambetta : travaux de réseaux, de voirie, de pavage, d'espaces verts, de serrurerie et de fontainerie.
- Restructuration du quartier Gare : création d'un nouveau parking longue durée + travaux de réseaux rue Bourdillon.
- Place Roger-Brac, rues de la Vieille Prison, Saint-Martin et des Remparts : travaux de réseaux, de voirie et de pavage.
- Avenue François-Mitterrand de la rue du Champ aux Pages au boulevard de la Valla : fin des travaux de réseaux et d'éclairage.
- Rue Gutenberg : travaux de réseaux, de voirie et de pavage.
- Avenue Saint-Pierre : réaménagement du parvis de l'école des Marins.
- Place Saint-Christophe : aménagement de surface autour de l'église.

❖ Focus

- **Service Voirie**

Réfection de la piste de voitures radio-commandées MASC: 30 000 € TTC

Dans le cadre du programme trottoirs enherbés, réfections en enrobé de certaines sections de trottoirs des rues suivantes : rue Roland-Garros, rue Honoré-de-Balzac, rue Louis-Lumière, rue d'Auvergne, rue Paul-Verlaine, boulevard George-Sand, stationnement rue Combanaire, rue Saint-Exupéry, rue Bernardin, allée de l'Espérance.

- **Bureau d'Études Techniques :**

Focus : Réaménagement de la Place Gambetta

Dans le cadre de son programme de rénovation du centre historique, la Ville de Châteauroux a procédé en 2019 au réaménagement de la Place Gambetta.

L'objectif de l'aménagement était de diminuer la place de la voiture, pour libérer de l'espace pour les modes doux de déplacement, rendre le cadre de vie plus agréable et mettre en valeur les bâtiments remarquables de la place.

Ainsi dans le cadre de l'aménagement, le stationnement au milieu de la place a été supprimé pour créer un jardin urbain avec une promenade centrale, sur laquelle on retrouve un kiosque type 19^e au pied du building et une fontaine sèche et dynamique face au bâtiment de la Chambre de commerce et d'industrie. Un seul sens de circulation a été conservé côté sud de la place, du rond-point Raymond-Picard vers la rue Victor-Hugo.

Pour accompagner ces nouveaux usages, et pour proposer un aménagement qualitatif des matériaux en pierre naturelles ont été posés (bordures et jardinières en calcaire, pavés en grès et en calcaire).

Les retours sur cet aménagement sont plutôt positifs, puisque cette place qui n'était qu'un immense parking permet désormais aux Castelroussins de flâner le long de la promenade centrale en profitant, notamment l'été, des animations de la fontaine et de la terrasse du nouveau commerce installé dans le kiosque.

Détail des travaux :

- renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées,
- modification du réseau d'eaux pluviales,
- reprise du réseau d'éclairage et mise en place de nouveaux mâts et de lanternes à Leds,
- mise en valeur lumineuse des bâtiments remarquables de la place,
- modification du réseau fibre Ville,
- réfection complète des trottoirs avec pose de bordures et de pavés en pierres naturelles,
- reprise des structures de chaussée en enrobé pour la voie principale et en pavés pour les voies secondaires et les zones de stationnement,
- aménagement d'un jardin urbain en partie centrale de la place avec création d'un nouvel alignement d'arbres (chênes à feuilles de châtaignier) et plantations d'arbustes et de plantes vivaces à l'intérieur de jardinières rehaussées permettant ainsi l'assise des piétons,
- création d'un kiosque métallique style 19^e dans lequel ont pris place un commerce, des toilettes publiques, un transformateur ENEDIS et un local technique,
- création d'une fontaine sèche et dynamique au centre de la place,
- installation de deux conteneurs à verre enterrés.

Budget : 2 700 000 € (sur deux exercices : 2018 et 2019)

Dont :

- 1 555 000 € pour les travaux de voirie, réseaux et pavage,
- 238 000 € pour l'éclairage publi,
- 79 000 € pour les espaces verts,
- 247 000 € pour la création du kiosque,
- 405 000 € pour la fontaine,
- 176 000 € de prestations diverses.

❖ Contribution au développement durable

• Service Voirie

Réduction des consommations énergétiques dans le cadre du plan pluri-annuel de renouvellement des lanternes d'éclairage public qui compte 10 000 points lumineux sur la ville.

Développer la pratique de la marche et de l'usage du vélo à travers des aménagements : création de 1600ml (la moitié des 3200ml a été engagée sur 2019) de piste cyclable entre Déols et la ZI la Malterie le long de la RN 151.

• Bureau d'Études Techniques

- Poursuite de la politique de développement de l'usage du vélo à la création de nouveaux aménagements cyclables : avenue François-Mitterrand + secteur Gare.
- Réutilisation de matériaux de récupération sur certains chantiers : repose rue de la Vieille Prison des pavés en granit de la place Gambetta et des bordures en pierre de Volvic de la place de la Victoire et des Alliés et de la place Sainte-Hélène.
- Renouvellement des luminaires d'éclairage public avec du matériel à Leds, moins consommateur d'énergie.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Service voirie				
Budget fonctionnement Ville	519 000€	504 450€	556 000€	555 000€
Budget fonctionnement Agglo :	309 000€	221 000€	232 000€	212 850€

Budget investissement Ville :	1 506 000€	1 641 000€	2 170 000€	2170 000€
Budget investissement Agglo :	2 110 000€	1 500 000€	1 030 000€	1 010 000€
Bureau d'Études Techniques				
Budget investissement Ville :	1 400 000€	2 121 000€	3 421 000€	4575 000€
Budget investissement Agglo :	2 000 000€	1 003 000€	723 000€	1 377 000€
Budget investissement Communes Agglo :	270 000€	-	197 000€	210 000€
Budget total :	3 670 000€	3 124 000€	4 341 000€	6 162 000€
Service voirie				
Pose de luminaires leds	800 u	735 u	743 u	732 u
Linéaire de voirie Ville renouvelé	3 200 ml	2 430 ml	2 400 ml	2245 ml
Linéaire de voirie Agglo renouvelé	2 200 ml	1 800 ml	1 200 ml	2270 ml
Bureau d'Études Techniques				
Nombre de chantiers :	13 u	16 u	16 u	14 u
Nombre d'études :	27 u	24 u	31 u	25 u

❖ Regard vers 2020

- **Service Voirie**

Réfection des couches de roulement

Ville : avenue de l'Ambulance, rue du Boulevard, rue Ernest-Courtin, rue Pierre-Gaultier (arriere ex-SERON), allée de la Rochefoucauld (partiel), rue des Madrons (partiel), rue du Portail, rue Grandmaison, rues Clair-Talichet et Bergson, rue du Président Poincaré, rue Combanaire (depuis le boulevard jusqu'à la rue du 11 novembre), allée de la Bruyère, rue Guy-Vanhor, rue de la Concorde (entre la rue du 8 mai et la rue Montaigne), extrémité de la rue Ratouis-de-Limay devant la salle Jeanine-Blanchet.

Agglo : avenue d'Argenton devant Carrefour Market, avenue de la Châtre (depuis giratoire rocade jusqu'à la rue Delattre-de-Tassigny), allée du Clos Jacquet (Forum), boulevard du Franc (partiel), rue de Boislarge (Grandéols).

- **Bureau d'Études Techniques**

Activités prévues en 2020 :

- Mise en œuvre du programme 2020 de travaux pour la Ville (Quartier Gare, PNRU Beaulieu, avenue Gédéon-Duchâteau, rue Porte Thibault, rue Thabaud-Boislareine, rue de la Cueilie, rue de la Loge, lotissement Bitray,...), et pour l'Agglomération (Abords Balsan'éo, viabilisation des terrains familiaux,...à Châteauroux) et pour les autres communes de l'Agglomération (Arthon).
- Lancement des études pour les chantiers 2021.

Objectifs fixés en 2020 :

Donner la priorité aux projets structurants PNRU, Balsan'éo et quartier gares.

❖ Activité 2019

- Du 21 janvier au 15 février 2019 : campagne d'élagage mécanisé de 1 608 arbres d'alignement (régie et entreprise).
- De janvier à juin 2019 : place Gambetta : travaux espaces verts (entreprise), aménagement d'un square urbain. Réseau d'arrosage intégré, plantation d'arbres, arbustes, vivaces et graminées, paillage.
- Janvier 2019 – octobre 2019 : étude architecturale et paysagère du bureau d'études élémentaire pour l'aménagement du jardin de la Cité du Numérique.

Printemps 2019

- Travaux de renforcement de berge en technique végétale sur 80 mètres linéaires sur le site de la prairie Grande Isle.
- Cimetière de Cré : division 9, pose de cases de columbarium, Division 16, extension division cavurnes.
- Cimetière St-Denis : travaux de réfection des allées.
- Installation d'un jeu à ressort dans le square Louis-Lumière (travaux entreprise).
- Réaménagement du square Saint-Jacques : création d'allées, regroupement de jeux pour enfants, réfection d'un bac gravillons.
- Remplacement de la bâche EPDM au bassin de la Brenne.
- Reprise de l'étanchéité de la fontaine CAZALA.

- Mai 2019 : mise en place d'une cinquantaine de gîtes à chiroptères sur l'ensemble du territoire de la ville.
- 12 mai 2019 : journée portes ouvertes des serres municipales qui ont accueilli 1 879 visiteurs. Différents ateliers et stands étaient proposés aux visiteurs : animations enfants et adultes ; conseils en éco jardinage ; exposition de matériels professionnels ; stands d'horticulteurs, artisans et associations locales ; visites des installations dont les serres de productions et de collections botaniques.
- Thématique du fleurissement estival « l'innovation florale dans les jardins » : Les déclinaisons s'articuleront autour des critères suivants : les coloris inédits, les bicolores, les variétés interspécifiques, les variétés XXL, les variétés labélisées au niveau européen et aux USA, les variétés faciles à réussir, les plantes épuratrices et les dernières créations variétales dont l'impatiens Beacon, résistante à la maladie du mildiou. Ce thème de fleurissement a été renforcé sur le terrain par des panneaux botaniques explicatifs réalisés en régie.
- Mai-juin 2019 : plantation des 43 000 plants composant le fleurissement estival (régie).
- Du 29 mai au 3 juin 2019 : Foire-Exposition « La Polynésie », réalisation et installation de décors thématiques évènementiels (régie – centre horticole).

Été 2019

- Cimetière Saint-Denis : Carré militaire 14/18, rénovation des allées en gazon synthétique.
- Travaux sur les aires de jeux des écoles et des quartiers : reprise des sols souples non conformes suite à la réalisation des tests sur les hauteurs de chute (HIC). Tous ces travaux ont été réalisés par une entreprise.
- 2 juillet 2019 : concours Châteauroux fleurie. Le jury composé d'élus municipaux et de professionnels a jugé le fleurissement proposé par les 52 candidats répartis dans cinq catégories. La remise des prix s'est déroulée le 16 décembre 2019 à l'Hôtel de Ville.
- À partir du 8 juillet 2019 : parvis école des Marins, démarrage des travaux de rénovation (entreprises, VRD, éclairage et espaces verts). Abattage des arbres (juillet), plantation d'arbres, semi pieds d'arbres et installation de bancs refuges à insectes (automne 2019).
- À partir de début septembre : chantier parvis gare, démarrage des travaux (entreprises), abattage des arbres square Bourdillon (septembre), préparation des espaces verts du parking longue durée et plantation d'arbres (décembre).
- 25 et 26 septembre 2019 : accueil et organisation des 25^e Assises régionales de l'embellissement et du cadre de vie des communes afin de poursuivre l'engagement de la collectivité dans le Label des villes et villages fleuris - parc de loisirs Daniel-Bernardet – site de Belle-Isle. « Mutualisation des ressources et implication citoyenne : l'évolution au cœur des espaces verts ».

Automne 2019

- Cimetière Saint-Denis : rénovation totale d'une chapelle.
- Suite et fin de la rénovation de fontaines aux Ferrandes sur le futur site des jardins familiaux (quartier Bitray) (travaux entreprise).
- Aménagement du nouveau rond-point du Maréchal-Leclerc sur le thème d'une oasis perdue dans le désert, en hommage à l'appel de Koufa de 1941 (Lybie) avec l'utilisation de plantes vivaces résistantes à la sécheresse et la mise en œuvre de poterie d'arrosage (Ollas) (travaux entreprise).
- Réalisation d'une clôture au sein de la crèche « Les lutins » afin de pouvoir créer deux zones d'activités distinctes.
- Remplacement du jeu existant au square les Rocheforts par un jeu ludique : « Sablonnière » (manipulation de gravillons).
- Mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie d'une capacité de 40 m³ au Centre Horticole.
- Remise en état de la passerelle présente au passage du Gué-Jacquet.
- Mise en place de mobilier (tables de jeux et tables de pique-nique) au Lac des Chevaliers.
- Du 14 au 21 octobre 2019 : campagne de traitement biologique contre la chenille processionnaire du pin (1130 conifères) par une entreprise.
- Octobre 2019 : mise en place de 2 015 chrysanthèmes dans les massifs (régie).
- Octobre 2019 - avril 2020 : *La Ville de Châteauroux entame un projet remarquable : la rénovation des jardins autour du couvent des Cordeliers. Cette première étape de rénovation amorcera l'entière reconfiguration du site qui s'échelonnera en plusieurs phases. À terme, ce chantier permettra au site de renouer avec ses origines historiques, du temps où les Franciscains en étaient encore les résidents. L'objectif est également de rappeler le potentiel patrimonial et touristique de ce lieu, l'un des plus anciens de Châteauroux.*
La première phase de travaux concerne les deux terrasses, situées à l'arrière du couvent, ainsi que le jardin dit de la Fontaine des Religieuses, situé en bordure du Lycée Jean-Giraudoux.

Ces travaux comprennent la rénovation de l'ensemble des allées, des murs historiques, des espaces verts et de l'arrosage intégré, l'installation d'une passerelle au-dessus du ruisseau des Religieuses ainsi que la création d'un muret de clôture surmonté d'une grille pour recréer une clôture entre le jardin de la fontaine des Religieuses et le Lycée (travaux entrepris).

- Novembre-décembre 2019 : plantation des 51 620 plants composant le fleurissement hivernal et printanier (régie).
- Thématique des décorations de Noël : création et pose en régie de décors sur le thème de Noël étoilé.
- Décorations florales pour 69 manifestations aux thématiques différentes des vœux du Maire-Président aux Assises régionales du fleurissement en passant par des festivals, salons, congrès et manifestations sportives (régie).

Tout au long de l'année 2019

- Les rendez-vous nature organisés par l'office Châteauroux Berry tourisme : visites guidées des serres de collections et production, atelier participatif semis bouturage, découverte de la biodiversité de la prairie Saint-Gildas et de la Valla, découverte de l'apiculture urbaine (102 participants).
- Les visites des serres par des associations, des professionnels, des étudiants avec la participation de 149 personnes.
- Les visites des serres par des écoles élémentaires, 12 classes (du CP au CM2) et par l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) pour un total de 226 élèves.

D'autres projets au cours de l'année écoulée ont été effectués par le SEV en collaboration avec le BET :

- ❖ Poursuite de la campagne de rénovation des rues situées dans le cœur historique de la ville (réseaux, chaussée, trottoir, éclairage, mobilier) :
 - Rues de la Vieille Prison, des Remparts et St-Martin : rénovation des rues accompagnée de la végétalisation de la place Roger-Brac avec la plantation d'un alignement d'arbres (Tilleul à petites feuilles), la rénovation des espaces verts au niveau du square des Remparts : plantation de trois arbres (poiriers à fleurs) et reconstitution des jardinières existantes (plantes vivaces et rosiers) ainsi que la création d'une jardinière rue de la Vieille Prison. (travaux entrepris)
 - Rue Gutenberg : aménagement du passage piéton avec la rue grande : création de poches de plantations (plantes vivaces) et installation de supports métalliques pour plantes grimpantes.
- ❖ Parvis école élémentaire Les Marins : réaménagement total du parvis (revêtement de sol, réseaux, éclairage, mobilier) et reconstitution de l'alignement d'arbres (tilleul à petites feuilles), installation de deux bancs à insectes (travaux organisés avec le concours des élèves de l'école des Marins et travaux entrepris).

❖ Contribution au développement durable

Le service Espaces verts est un acteur effectif du développement durable dans sa gestion quotidienne : gestion différenciée du patrimoine végétal depuis 2007, signature de la Charte « objectif zéro pesticide » en 2010, taille raisonnée des arbustes, paillage des massifs, adaptation de la palette végétale à la sécheresse, promotion de l'apiculture urbaine, végétalisation des pieds d'arbres et des surfaces sablées et stabilisées comme alternatives de

désherbage, développement de l'agroforesterie, pratique de la mycorhization, application de la Protection biologique intégrée au centre horticole, gestion des déchets verts, naturalisation de bulbes, sensibilisation à l'importance de la biodiversité ordinaire, signature de la Charte de l'arbre, acquisition de matériels portatifs sur batterie, éco-responsabilisation de la commande publique, animations en éco-jardinage, actions de lutte contre les espèces végétales invasives, etc.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	Unité	Source	2015	2016	2017	2018	2019
Indicateurs RH							
Effectif :	u	SEV	106,5	100,5	89	90	88
Dont apprentis :	u	SEV	12	11	12	14	12
Indicateurs financiers							
Budget de fonctionnement :	euros	SEV					
Ville*	euros		407 850	401 480	508 503	212 275	254 350
Agglo*	euros		169 000	118 500	50 500	424 200	435 200
Budget d'investissement :	euros	SEV					
Ville*	euros		359 000	452 000	2 167 400	998 000	970 000
Agglo*	euros		202 000	113 000	201 500	273 000	273 000
Désignation de l'indicateur	Unité	Source	2015	2016	2017	2018	2019
Indicateurs d'activité							
Surface d'espaces verts	ha	SEV					
Ville	ha	SEV	333	333	409	409	409
Agglo	ha	SEV	229	229	229	229	229
Nombre de plants produits	u	SEV					
Ville + Agglo	u	SEV	122 880	138 070	140 275	140 520	143 355
Dont communes de l'agglomération	u	SEV	11 119	25 331	26 639	27 085	27 740

Nombre de visiteurs au centre horticole (collections)	u	SEV	2 105	2 228	2106	1871	1879
---	---	-----	-------	-------	------	------	------

** Ces chiffres ne prennent pas en compte les refacturations de fin d'année entre la ville de Châteauroux et l'agglomération Châteauroux Métropole.*

❖ Regard vers 2020

- ❖ Poursuivre l'embellissement de l'espace public par le végétal.
- ❖ Poursuivre les actions et pratiques de préservation de la ressource en eau et proposer des espaces verts résilients pour offrir une ville verte, une ville durable aux habitants.
- ❖ Persévérer dans les actions en faveur de la biodiversité urbaine.
- ❖ Participer aux dossiers structurants transversaux portés par la Ville et par l'Agglomération.

❖ À noter

Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'entretien des espaces verts et des aires de jeux du site de la Pingaudière est effectué par le service Espaces vert.

1.3 Une communication au service du territoire

DGA –
Service : Communication

❖ **Activité 2019**

Le service communication informe sur la vie locale et l'actualité de la ville et de ses services, en veillant à la cohérence des messages, à leur compréhension et à leur bonne diffusion. Les supports de communication à sa disposition sont divers et permettent ainsi de toucher des publics différents en fonction de la nature des informations et de leur temporalité : journal de territoire, affichage, site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux.

- Côté communication interne, la direction de la Communication a consolidé ses outils en créant un magazine interne, distribué aux agents à raison de quatre fois par an, ainsi que des fiches « *Nouveaux parmi nous* » afin d'identifier et de connaître les agents nouvellement arrivés au sein de la collectivité. Sur cette même lancée, elle a également accompagné la mise en place de temps d'échanges informels « hors les murs » afin de faire se rencontrer les agents entre eux, et des temps de discussion pour partager les expériences de chacun et de faire émerger des propositions quant à l'amélioration de la vie au travail.
- Côté grands projets, la direction de la Communication a contribué à l'inauguration de la place Gambetta le 13 juillet.
Des plaquettes de présentation d'urbanisme ont été mises en place, à l'image de la communication de proximité mise en place pour le chantier du pôle multimodal de la gare. Elle a également accompagné le lancement des travaux de la place Roger-Brac ainsi que la réfection des rues de la vieille ville par le biais de différents supports (calendrier, réunion de concertation, panneaux de chantier et signalétique).
- Sur le volet web, la direction a participé au développement de la plateforme « Boulevard des talents », site destiné aux professionnels et aux entreprises qui souhaitent s'installer à Châteauroux.
- Quant à l'attractivité du territoire et à la redynamisation du centre-ville, la direction de la Communication a soutenu l'installation d'un nouveau marché bio, place Napoléon (médiatisation, article dans le magazine, réseaux sociaux, création panneaux signalétiques), ainsi que l'ouverture de la FNAC, grande enseigne commerciale, en centre-ville.

La ville de Châteauroux a accueillie des grands événements mondiaux tels que les championnats du monde de voltige aérienne pour la seconde fois en quatre ans. Le service communication s'est fait le relais de la communication mise en place par la Fédération de Haute-Voltige (communiqué de presse, affichage, réseaux sociaux, magazine ...).

Une plaquette Attractivité du territoire a été éditée à destination du grand public.

- Ces activités viennent s'ajouter au quotidien de la direction : relation avec les services pour la promotion de leurs activités, suivi et promotion des événements, suivi et promotion des chantiers, création graphique, création et mise à jour d'outils web, distribution des goodies, etc.

❖ Contribution au développement durable

La direction de la Communication poursuit ses efforts en encourageant la dématérialisation de ses supports de communication (envoi d'une newsletter, formulaire en ligne) et en travaillant avec des imprimeurs s'engageant dans le respect des normes environnementales (labellisées Imprim'Vert).

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	Unité	2016	2017	2018	2019
Indicateur RH					
Effectif :	-	8	8	9	9
ETP :	-	7,5	7,5	8,5	9
Indicateurs financiers					
Budget de fonctionnement	-	-	-	-	-
Budget d'investissement	-	-	-	-	-
Indicateurs d'activité					
Communiqué de presse	-	95	94	98	87
Dossier de presse	-	18	25	22	31
Info riverains	-	211	127	116	136
Photos	-	22 084	21 974	22 134	41 843
Création graphique	-	-	248	287	261
Discours / éditos	-	115	120	109	104
CHTX Métropole	-	6	6	6	6
Hors-série CHTX Métropole	-	2	3	0	0

→ Fréquentation site internet du 01/01/19 au 31/12/19

Visites : 578 384 (599 652 en 2018)

Visiteurs uniques : 389 441 (389 441 en 2018)

Pages vues : 1 023 432 (975 381 en 2018)

→ Consultation

Poste fixe : 43.6 %

Tablette : 5.2 %

Téléphone : 51,2 %

❖ **Regard vers 2020**

Parmi les grands dossiers 2020 à venir :

- Accompagnement des grands projets du territoire : inaugurations de la place de la Gare, de la cité du numérique, du circuit pump-track et de BMX et du city stade à Belle-Isle.
- Étude sur la refonte graphique du site internet.
- Envoi d'un questionnaire de satisfaction sur la pagination, le graphisme et la périodicité du magazine de territoire.
- Modernisation du mobilier Decaux par des écrans d'affichage dynamique.

II. Des compétences mutualisées et de l'Agglomération, au service du projet de territoire

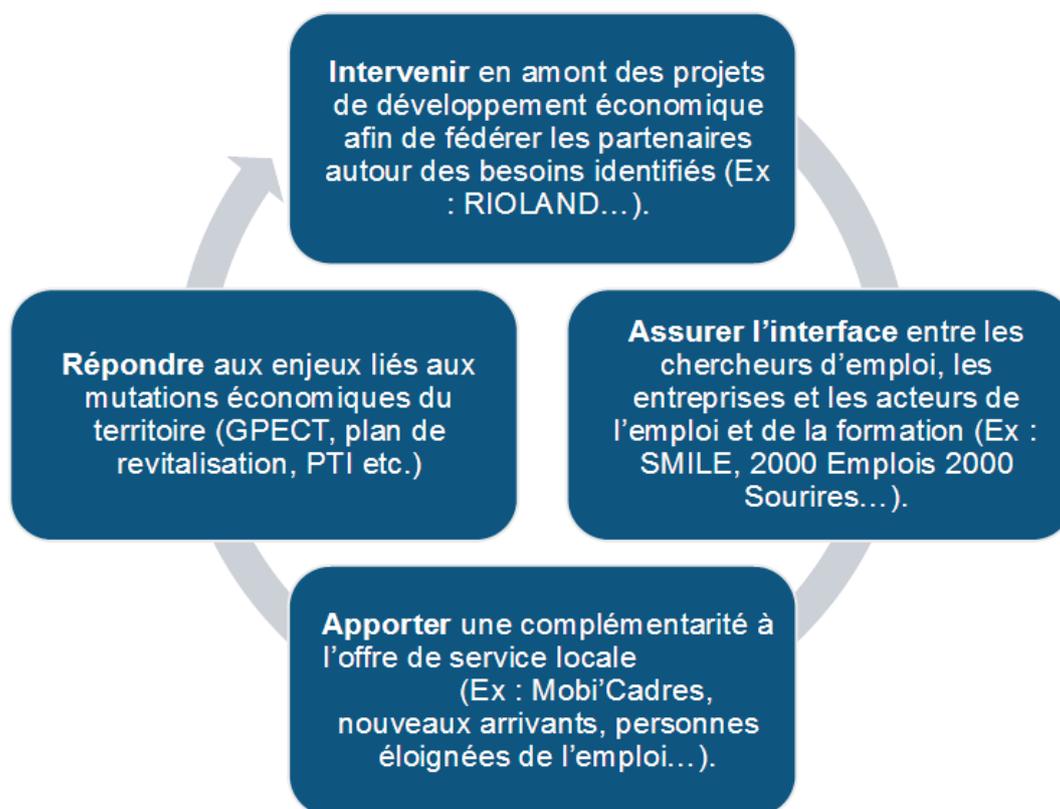
2.1 Développer l'emploi et promouvoir le territoire

DGA : Développement du territoire
Direction : Développement économique et emploi
Service : emploi

❖ Activité 2019

La stratégie du service emploi est d'anticiper et accompagner les mutations économiques du territoire.

Plan d'action



De ce plan d'action émane notre offre de service



1. Ingénierie

Objectif général : anticiper les mutations économiques du territoire et des entreprises grâce à des initiatives nouvelles et pérennes.

La DIRECCTE a mandaté le service emploi depuis 2012 pour porter une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale qui a permis la mise en place par exemple du salon SMILE, de la prestation Mobi'cadres etc.

Afin de réunir des financements pour mener à bien cette stratégie de développement du territoire, le service emploi répond régulièrement à des appels à projet : Plan territoire d'Industrie, Plans de revitalisation, Service décentralisé de l'État etc.

2. Accompagnements

Le service emploi propose des prestations gratuites d'accompagnement, complémentaires à l'offre existante sur le territoire.

- **Accompagnement PLIE : Plan local insertion et emploi**

Pour qui ?

Les demandeurs d'emploi de plus de 25 ans, en difficulté, habitant de la métropole.

Pour quoi ?

Un accompagnement renforcé vers l'emploi durable.

Comment ?

Un référent unique pour guider les demandeurs d'emploi.

Un chargé des relations entreprises pour collecter des offres d'emploi ciblées.

- **Accompagnement des entreprises : la plateforme des métiers**

Attirer et fidéliser de nouvelles compétences sur le Territoire : accueil des nouveaux salariés/agents

Pour qui ?

Les salariés et leur famille nouvellement arrivés sur notre territoire.

Pour quoi ?

Un accompagnement à l'installation durable (logement, recherche d'emploi pour le conjoint(e), mise en réseau pour éviter l'isolement etc.).

Comment ?

Un facilitateur de vie pour un appui aux démarches liées à un emménagement (logement, école, transport...), un abonnement à la newsletter mensuelle, une invitation de la famille aux soirées bimestrielles des nouveaux salariés installés.

Un coach à l'emploi pour le conjoint.

Un chargé des relations entreprises en contact avec les employeurs du territoire et les partenaires économiques (réseau B to B).

Accompagner les cadres dans leur mobilité professionnelle : Mobi'cadres

Pour qui ?

Cadres et profils assimilés, demandeurs d'emploi ou en activité.

Pour quoi ?

Un accompagnement gratuit et personnalisé dans la recherche d'emploi.

Comment ?

Un spécialiste du coaching à l'emploi qui dresse un état des lieux des compétences et travaille sur le projet professionnel au regard des besoins spécifiques du territoire.

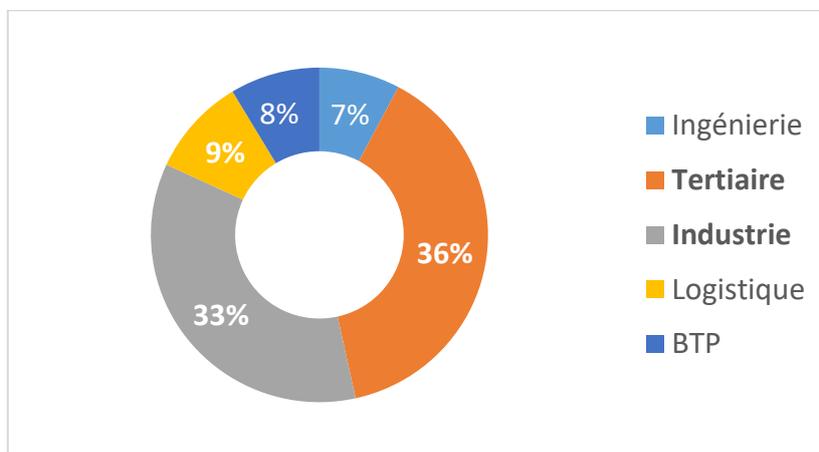
Un chargé des relations entreprises en contact avec les employeurs du territoire.

Anticiper les besoins en ressources humaines des entreprises : Boulevard des talents

Ce site est à destination des chefs d'entreprises et des porteurs de projets. Il s'agit d'une plateforme qui regroupe l'offre de service de la direction du développement économique ainsi que des outils innovants en matière de ressources humaines.



La relation entreprise permet d'Identifier les secteurs qui recrutent :



Pour en voir plus : www.boulevarddestalents.fr



Accompagnements

- PLIE : 164
- Cadres : 27 sur 27 places*
- Nouveaux salariés : 88 familles
- Un réseau de 300 entreprises

*+ 10 accompagnements en 2019 grâce à la mobilisation de fonds privés.

3. Evénementiel

- **Matinales d'entreprises**

Chaque trimestre, le service emploi organise une rencontre entre le Président et les entreprises d'une zone d'activités de Châteauroux Métropole. Ces moments d'échanges permettent de faire remonter des problématiques, souvent liées au recrutement. Suite à ce temps d'échange, trois entreprises sont visitées. En 2019, 43 entreprises étaient présentes.

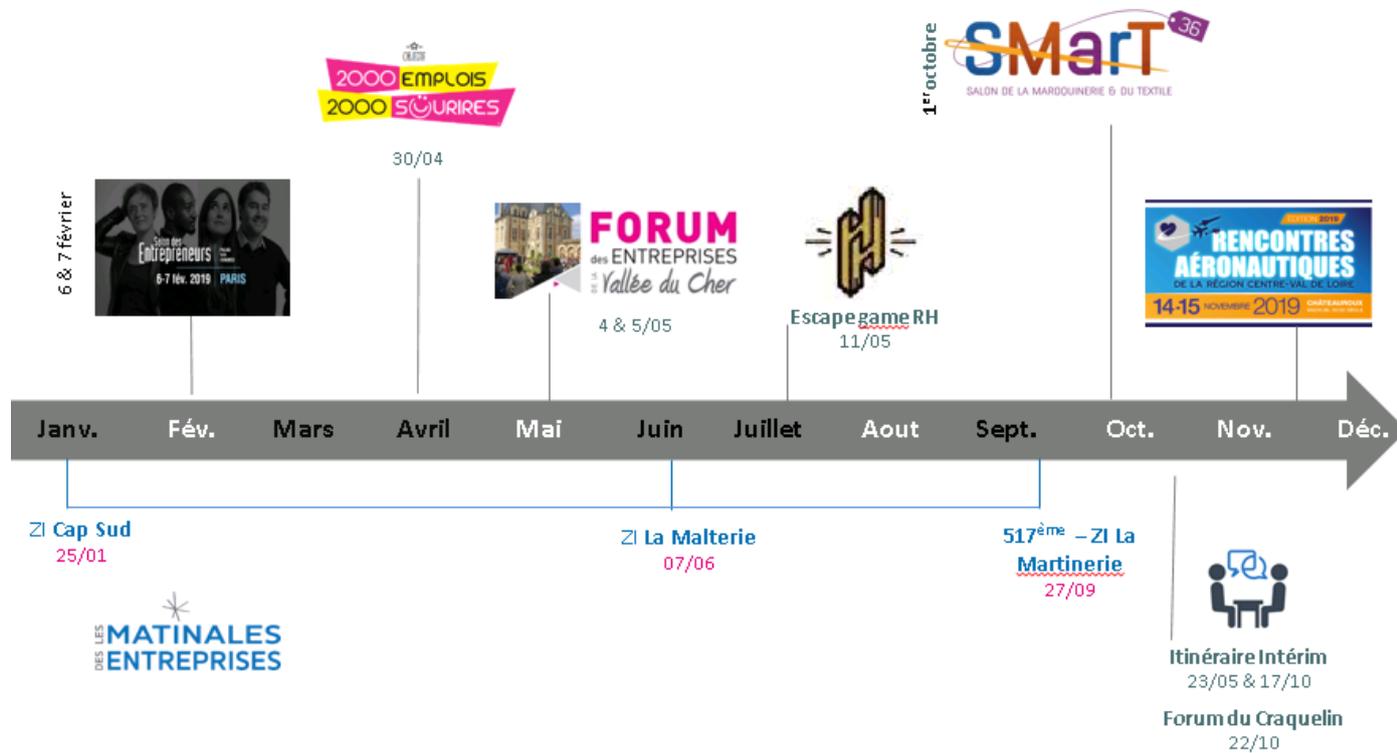
Ces Matinales ont permis, entre autres, à des entreprises « voisines » qui ne se connaissaient pas de se rencontrer pour la 1^e fois ce qui, très souvent, favorise le B to B et donc l'emploi local. Par exemple, une entreprise qui va travailler avec une entreprise sous-traitante située sur la même zone d'activité. Pour cela, Châteauroux Métropole les encourage vivement à créer des associations comme c'est le cas pour la ZI Cap Sud.

Le but de ces matinales est également de faire connaître notre offre de service globale aux employeurs afin qu'ils nous contactent spontanément lorsqu'ils ont un besoin (RH, nouveaux salariés, cadres...). Enfin, nous centralisons les diverses demandes des entreprises que nous relayons auprès des partenaires ou des services concernés, en s'assurant des réponses apportées.



- Les salons

Afin de favoriser les rencontres entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs, le service Emploi participe et/ou organise des opérations ponctuelles. L'objectif est de promouvoir les offres d'emploi, de formation et d'attirer des nouvelles compétences pour les entreprises.



❖ Focus



Depuis 15 ans, les acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation organisent des événements départementaux, dédiés à la promotion des métiers et des savoir-faire.

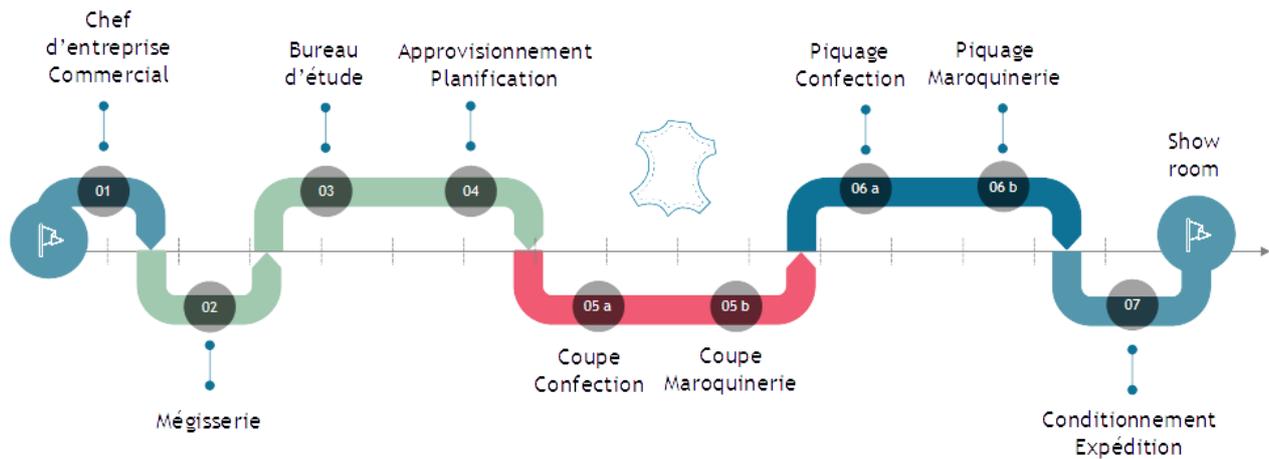
Fin 2018, des entreprises de la maroquinerie et de la confection de l'Indre se sont rapprochées de ces services pour travailler à la

création d'un nouveau salon, dédié à leurs activités.

Ce salon doit permettre de répondre au renouvellement des compétences qualifiées et aux besoins en recrutement croissants de ces secteurs. En effet, ces filières regroupent une cinquantaine d'entreprises dans l'Indre, ce qui représente environ 2000 salariés. 500 emplois ont été créés ces trois dernières années et plus de 300 postes seront à pourvoir d'ici 2020. C'est dans ce contexte qu'a été créé le premier salon SMarT36 qui lance le 1^{er} octobre 2019, le mois du cuir et de la confection dans l'Indre. Ce mois a été ponctué d'évènements, notamment des visites d'entreprises de l'Indre, la fête du parchemin le 13 et la fête du cuir au Château de Bouges les 26 et 27 octobre.

Concept :

- Un parcours avec des métiers en tension présentés par des professionnels et des apprentis.
- Une entreprise éphémère qui retrace la création de deux objets : un tote bag en tissu réalisé par Agir avec des tissus locaux (Hervier) et un porte-carte en cuir réalisé par le Lycée Balzac d' Alembert avec des peaux locales.
- Des animations : piquage, montage de porte-monnaie, broderie, bornes interactives etc.



Quelques chiffres

- 1h30 de parcours
- 21 groupes ont été accueillis sur la journée soit 153 demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion (sans compter les accompagnateurs).
- 19 salariés d'entreprise de l'Indre sont devenus salariés de l'entreprise SMarT36.
- 25 élèves du Lycée des Charmilles et 23 du Lycée d'Alembert pour assurer l'accueil et réaliser les animations.
- 99 acteurs locaux mobilisés (partenaires, accompagnateurs, prestataires etc.).
- 62 personnes se sont inscrites aux visites d'entreprises (CBN, Hanna, Hervier, Balsan, Leon Flam.).
- 105 personnes ont participé à l'inauguration.

Pour en voir plus : www.smart36.fr

❖ Contribution au développement durable

Le service emploi contribue à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations. De manière générale ses actions permettent un accompagnement renforcé vers l'emploi durable. Châteauroux Métropole poursuit ainsi les démarches d'aide à l'employabilité de tous en complémentarité avec les autres acteurs du développement économique.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019
Budget de fonctionnement en Euros	Service emploi	Service emploi	Service emploi
Dépenses (hors traitements et salaires des agents)	232 064	253 063	257 248
Recettes financeurs ext. (pour les actions et les salaires des chargés de mission)	273 904	273 899	A venir
Chercheurs d'emploi reçus et accompagnés	666	659	700
Dont Insertion (PLIE)	200	195	164
Dont Nouveaux arrivants	70	65	88
Dont Cadres	10	17	27
Dont flux*	386	382	421
Réseau entreprises et partenaires	300	330	300
Événementiel en faveur de l'emploi	6	7	12

*flux : toutes personnes qui sollicitent Châteauroux Métropole sur le thème de l'emploi et de la formation.

❖ Regard vers 2020

(Évolutions du périmètre de l'activité, activité prévue, objectifs fixés en 2019).

• Boulevard des talents

L'année 2020 va permettre de développer pleinement Boulevard des talents.

Les retours d'expériences des entreprises permettront de faire évoluer notre offre.

Par exemple :

- outils d'aide aux recrutements pour les entreprises ;
- plateforme de stages / contrat en alternance / contrat d'apprentissage... ;
- mise en place d'un lieu dédié aux RH et à la formation professionnelle avec des personnes ressources ;
- etc.



• Délocalisation des services de l'État

Châteauroux Métropole a été retenue pour accueillir l'un des services des Finances publiques que le gouvernement compte délocaliser en province. Fin 2019, le service emploi a répondu à un appel à candidature avec le service Développement économique en collaboration avec le conseil départemental. 408 collectivités, présentes dans 84 départements, ont postulé. En région Centre, seules Châteauroux et Vierzon sont retenues. Ce sont jusqu'à 50 agents des Directions générales de Finances publiques (DGFip) de Paris ou de grandes métropoles qui seront affectés à Châteauroux. Ce sont 50 personnes et leur famille qui seront amenées à s'installer sur le territoire et qui pourront bénéficier de la prestation d'accueil des nouveaux arrivants.

❖ Activité 2019

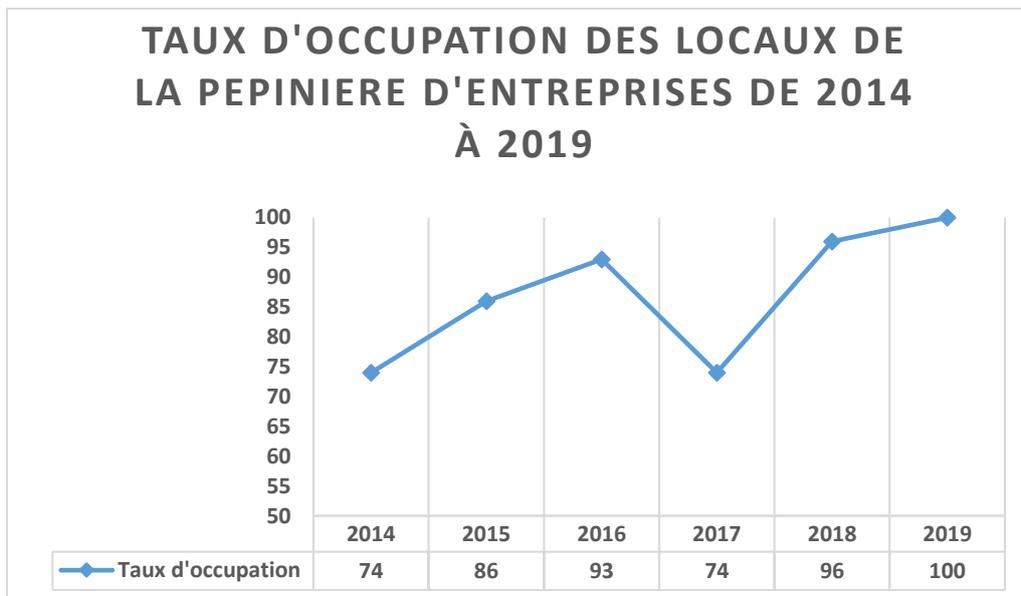
Pépinière d'entreprises

Année 2019 : La Pépinière : 100% taux d'occupation

L'année 2019 a permis d'appliquer la stratégie initiée en 2018 visant à ajouter à la nature principalement locative du lieu, une nouvelle dimension d'accompagnement et de prospection. La réussite de cette stratégie associée à une politique d'animation et un programme de formation adaptés aux tendances et aux besoins de la Pépinière et de ses résidents ont abouti à un **taux d'occupation des locaux** sur l'année 2019 pour l'ensemble du bâtiment (calculé par rapport à la surface occupée) avoisinant les 100%.

19 structures occupent actuellement le bâtiment.

Depuis 2014, la Pépinière a accueilli 36 entreprises.



En 2019, la Pépinière a eu le plaisir d'accueillir notamment l'Entreprise **I CONCEPT** ainsi que les Startups **IDEAFILMS**, **AEROTECH-SYSTEME**, **Quentin RABRET « ORY PROD »**, **RAM-ON TECHNOLOGIES**, **LOUISE CAZY** et **PARIA**.

L'Espace co-working « Phosphor'Home » inauguré le 13 septembre 2019, a également accueilli ses **premiers co-workers**.
Au nombre de deux à la fin de l'année 2019, ils sont maintenant **sept**.



Salon VIVATECH du 16 au 18 mai 2019 à Paris

L'année 2019 a aussi été le moyen pour la Pépinière de renforcer son positionnement dans l'écosystème entrepreneurial et numérique local, régional et national en participant à de nombreux événements et salons : Salon des Entrepreneurs du 6 et 7 février, Salon VIVATECH du 16 au 18 mai sous la bannière French Tech Loire Valley, France Attractive du 1^{er} et 2 octobre, Forum « Entreprendre dans l'Indre » du 24 octobre.

En 2019, la Pépinière a commencé à travailler avec ses partenaires locaux (PLES, CCI, BGE, CMA...) afin de créer un environnement favorable au développement des entreprises sur le territoire. L'année 2020 verra les premières concrétisations de ce travail.

L'année 2019 a permis à la Pépinière d'initier sa stratégie de communication réfléchie en 2018. Fruit de ce travail, une vidéo disponible sous <https://www.youtube.com/watch?v=J7ewKz-kgg8> et plusieurs **articles de presse** :

la Nouvelle République.fr

CHÂTEAURoux > Châteauroux : Un nouvel espace de coworking à la pépinière d'entreprises

Châteauroux : Un nouvel espace de coworking à la pépinière d'entreprises

Publié le 16/09/2019 à 04:55 | Mis à jour le 16/09/2019 à 04:55

f 217 | | | | | | ÉCONOMIE - CHÂTEAURoux

Carole Druelle, responsable animation et développement des pépinières, et Catherine Dupont, déléguée à l'Économie à Châteauroux Métropole.
© Photo: NR

Article de La Nouvelle République du 16 septembre 2019

Lien : <https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/chateauroux-un-nouvel-espace-de-coworking-a-la-pepiniere-d-entreprises>

En 2019 et dans le cadre du Plan VIVARTE initié en 2018, **six Startups** ont intégré la Pépinière : **IDEAFILMS, AEROTECH-SYSTEME, ORY PROD, RAM-ON TECHNOLOGIES, LOUISE CAZY et PARIA** :



Alexandre et David ROUSSEAU – **PARIA** (Photo : La Nouvelle République)
Article du 01/02/2020 « La société castelroussine Paria réussit son pari du jeu de plateau d'auteur



Quentin RABRET – **ORY PROD**



Thierry BRU et Martial GRELAT – **TAKOTEK**



Alvaro GARCIA – **IDEAFILMS**



Sébastien LAVAUD – **AEROTECH-SYSTEM**



LOUISE CAZY

En 2020 : Pérennisation des acquis et Ouverture vers l'extérieur

L'année 2020 est l'année de la **Communication** et de l'**Innovation** :

Communication avec la création d'une page **Facebook** au 2^e trimestre 2020 et d'une **stratégie médias** en lien avec la Direction de la Communication qui permettront d'asseoir sa démarche d'attractivité.

Innovation en lien avec ses partenaires et en capitalisant sur l'arrivée du **Village by CA** pour créer un **écosystème propice à l'Innovation et au développement des startups sur le territoire.**

❖ Activité 2019

1) Cessions de terrains et bâtiments en zones d'activités économiques

L'année 2019 a permis de clôturer la reconversion de l'ancien site militaire de La Martinerie avec les ventes des dernières emprises à commercialiser auprès de la Fédération Française de Tir (création d'un parcours de chasse – 15 ha environ), la société de travaux publics Cazorla TP (transfert et développement du site actuel – 3 ha environ) et la société Datang Développement (développement de parcs photovoltaïques au sol – 90 ha environ).

Mars :

*vente d'un bâtiment de 1 312 m² à la Société A.T.E. Transports Services implantée à Reully – Espace Lafayette – La Martinerie – Diors.

*vente d'un terrain de 2 848 m² à la SCI Rollinat II, pour étendre son activité de garage automobile – ZI Les Chevaliers – Châteauroux.

Mai :

*vente d'un terrain de 145 492 m² à la Fédération Française de Tir pour la création d'un parcours de chasse – ex site militaire – Diors et Étretchet.

Juillet :

*vente d'un ensemble foncier de 887 403 m² à la Société Datang Développement pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Septembre :

*vente d'un terrain de 33 948 m² à la SCI Cazorla pour le transfert et le développement de son activité de T.P.

Octobre :

*vente d'un terrain de 2 492 m² à la SCI Bony-Mandard pour l'installation de son activité de services d'aménagements paysagers – Les Fadeaux – Châteauroux.

De plus, un compromis de vente a été signé avec la Société Équip Jardin pour un terrain de 9 225 m² situé sur l'ancienne emprise de l'entreprise Mead, ZI du Buxerieux, à Châteauroux, afin d'y transférer son activité de vente et réparation de matériel de motoculture.

2) Accompagnement dans la recherche de locaux d'activité

La demande immobilière s'est de nouveau fait sentir en 2019 avec **67 demandes d'accompagnement pour la recherche d'un local professionnel**, de toutes dimensions (100 m² à 30 000 m²), pour des activités diverses. Ces demandes sont liées à une création d'entreprise par un entrepreneur local (31 %), un déménagement (26 %), une prospection de sites par un investisseur (27 %), ou un développement d'activité existante (16 %).

Parmi ces recherches, des concrétisations, notamment ATE Transports, Gamm Vert, Westrock, SNCG, et deux nouvelles locations temporaires à Last Link et les établissements Leuillet dans le parc immobilier de l'agglomération (ZIAP et ZI La Martinerie).

Quatre entreprises se sont réorientées vers la construction neuve, faute de solutions adaptées, dont deux sur des terrains propriété de l'agglomération.

3) Aide à l'immobilier d'entreprises

Châteauroux Métropole dispose depuis 2009 d'une subvention d'accompagnement de l'investissement immobilier des entreprises à destination des activités de production ou de services en B to B. Cette subvention a été remodelée suite à la signature d'une convention de partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, en lien avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La Région concourt à cette subvention à hauteur de 130% de l'aide de Châteauroux Métropole, calculée sur la base de 8,5 % de l'investissement total de l'entreprise plafonné à 400 000 €, et conditionnée à un minimum de créations d'emplois.

Deux entreprises ont été accompagnées en 2019 sur ce dispositif : SNCG et Val Paysages

4) Aide au bail commercial

La ville de Châteauroux a mis en place en 2017 une subvention à destination des commerçants de l'hypercentre, en accompagnement d'une première installation d'une activité indépendante, sous forme d'une aide au bail plafonnée à 400 € par mois sur une année.

Ce dispositif a accompagné huit nouveaux commerces en 2019, pour un montant total de subvention de 38 400 €.

5) Commerce

Depuis avril 2015, Châteauroux Métropole et la CCI Indre ont conventionné pour « la promotion et le développement du commerce de l'agglomération castelroussine ».

Voici un point sur les actions du Manager de Commerce en 2019.

I. Sur la Stratégie du développement commercial :

Le dispositif d'aide à l'implantation commerciale :

- huit commerces aidés (12 en 2018, 14 en 2017),
- trois comités de sélection,
- activités : alimentaire (1), beauté (2), optique (1), prêt-à-porter (2), CHR (1), loisirs (1)
- réalisation d'une étude sur la vacance commerciale en centre-ville,

La participation aux salons, rencontres et réseaux :

- Mars : présence en tant que visiteur à la Franchise Expo à Paris pour accompagner des porteurs de projets (12) et démarcher des enseignes
- Mars : participation au Congrès national du club des managers de centres-villes,
- Juin : présence en tant que visiteur au SIEC (salon de l'Immobilier commerciale) à Paris,
- Juin : intervention lors de la Rencontre sur la revitalisation des centres-villes & centres-bourgs organisée par Ville au Carré et la Région Centre-Val de Loire à Blois,

- Juillet : présence aux Assises nationales du centre-ville organisées par Centre-Ville en Mouvement à Pau (obtention d'un prix au concours photo).
- Octobre : intervention à un atelier de l'Institut pour la Ville et le Commerce devant des enseignes et des collectivités locales à Paris,
- Octobre : réalisation d'une rencontre régionale du CMCV à Châteauroux (30 participants),
- Octobre : intervention lors de la conférence « Entreprendre en franchise » au salon France Attractive à Paris,

Les réseaux :

- La Ville de Châteauroux est membre du réseau de centre-ville en mouvement,
- Benjamin Losantos est membre du Club des managers de centres-villes,
- Les Boutiques de Châteauroux sont membres de la FNCV – les Vitrines de France.

La taxe sur les Friches Commerciales :

- 24 locaux listés en 2019 vides depuis plus de deux ans pour une taxation en 2020,

Sur l'accompagnement des commerçants :

- accompagnement des commerçants : conseils, accessibilité, projet de développement, animations, recherche de local...,
- accompagnent des porteurs de projets qui souhaitent s'installer à Châteauroux,
- relais auprès des agences immobilières,
- visite terrain avec des chargés d'expansion,
- suivi de l'observatoire des locaux commerciaux,
- mise en place d'un observatoire des loyers commerciaux,
- gestion du site internet lesboutiqueschateauroux.fr,
- animation de la page Facebook « Les boutiques de Châteauroux ».

II. Sur le suivi et les animations de l'association les boutiques de Châteauroux

L'association en chiffres :

- 140 commerçants adhérents à jour de cotisation (133 en 2018, 127 en 2017),
- + de 6 200 fans sur Facebook, 1^{ère} page dans la région Centre pour une association de commerçants).

Les animations :

- **Février : une animation « Smile Box » pour la Saint Valentin.**
- **Mars : AG annuel (50 participants) et renouvellement du bureau (20 membres).**
- **Avril / Mai : petit déjeuner des commerçants : 30 participants.**
- **Mai : les boutiques fêtent les mamans**
 - un jeu-concours pour gagner trois lots (2000 bulletins de participation),
 - une opération de Street Marketing avec le centre-ville décoré de 50 fleurs géantes,
 - 800 roses offertes aux clients en ville.

La foire exposition : mise en place d'un stand « Les Boutiques de Châteauroux » avec quatre boutiques.

- **Juin : les boutiques fêtent les papas**, un jeu-concours pour gagner 900 € de chèques-cadeaux Fédébon, 600 bulletins de participation et 14 gagnants.
- **Juillet : la braderie d'été.**
- **Août : synergie avec DARC**, un groupe de musique en déambulation dans les rues commerçantes.
- **Septembre : Happy Eco Campus Day**, une animation pour les étudiants dans le cadre de la journée d'intégration.

Les boutiques Express : 60 étudiants participants, une trentaine de commerçants participants et de nombreux lots offerts par les commerçants.

Afterwork avec les commerçants : 50 participants.

- **Octobre : la braderie d'automne.**
- **Novembre : le Black Friday** : une cinquantaine de commerçants participants.
- **Décembre :**

Les BDC vous souhaitent de Belles Fêtes : 80 participants aux adhésifs, 40 au tapis rouge, 200 tickets de patinoire offerts.

Un jeu-concours de Noël : « Estimez la Vitrine de Noël » : 5 300 € de lots offerts par cinquantaine de commerçants.

Une opération de street marketing en centre-ville.

III. En coordination avec les services de Châteauroux Métropole :

- action Cœur de Ville : suivi des études sur les Halles, les rez-de-chaussée vacants, rue de la Poste,
- kiosque place Gambetta : réalisation de la convention d'occupation du domaine public et de la recherche de l'occupant,
- urbanisme : points hebdomadaires sur les déclarations de travaux et les déclarations enseignes,
- développement économique : réunions régulières avec la direction de l'Attractivité,
- suivi de l'étude du secteur Gare,
- participation au Comité Directeur de l'Office du tourisme,
- participation en tant que suppléant au Comité directeur de Châteauroux Events.

❖ Focus : *l'accompagnement de l'essor de la filière Maroquinerie et Confection sur le territoire de Châteauroux Métropole*

Au 1^{er} janvier 2019, accompagnée par la Ville de Châteauroux dans le cadre du programme national Cœur de Ville, la société Rioland prenait possession de ses locaux Cours Saint-Luc, avec un effectif de 50 salariés aujourd'hui qui devrait doubler d'ici 2022. Au 1^{er} février 2020, le maroquinier indrien a doublé sa présence sur le territoire avec la création d'un second atelier sur la zone artisanale des Fadeaux pour lequel 150 embauches sont prévues au cours des 18 mois suivants cette implantation. Châteauroux Métropole s'est associé à ce projet en entrant au capital de la SEM régionale « Territoires développement » porteuse de l'immobilier.

Afin de soutenir les entreprises du secteur maroquinerie et confection en recherche de talents pour remplacer les départs en retraite et occuper les nouveaux emplois, Châteauroux Métropole, en partenariat avec les acteurs économiques locaux, a organisé le salon SMART 36 en octobre 2019. Cet événement, dédié aux collégiens, lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi, a permis de faire découvrir les différents métiers de ces filières majeures du territoire, et ainsi susciter des vocations.

Toujours dans le même objectif, le centre de formation Eshange va prochainement (rentrée 2020) installer une usine école Cours Saint-Luc à Châteauroux. Cette implantation se réalise en partenariat avec la Ville de Châteauroux qui réalise les travaux de réhabilitation et d'aménagement de cet ancien espace commercial avant mise à disposition.

❖ Contribution au développement durable

Châteauroux Métropole a voté fin 2019 un Plan climat énergie territoire (PCAET) qui fixe les grandes orientations en matière de développement durable, d'économies d'énergie pour les années à venir.

Des actions en lien direct avec le développement économique sont prévues. En effet, les entreprises sont des acteurs majeurs de la transition énergétique et l'Agglomération encourage les partenariats entre les professionnels du bâtiment, de l'énergie et la Région afin de faciliter le développement de nouvelles filières. En résumé, il s'agit d'encourager la réalisation de diagnostics énergétiques et de soutenir les projets et initiatives vertueux des entreprises.

Il faut ajouter la mise en place d'une étude menée en partenariat avec la CCI et la CMA sur l'écologie industrielle et territoriale. Cette stratégie de développement durable propose d'optimiser les ressources au maximum et un taux important de recyclage de la matière et de l'énergie. Ces diagnostics ont été menés sur deux zones d'activités industrielles de l'agglomération et ont permis la mise en place d'actions concrètes telle que la récupération de la chaleur fatale sur un four au sein de l'entreprise Montupet sur la zone industrielle de la Martinerie.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement :	696 064 €* 696 064 €	751 846 €* 751 846 €	652 680 €	612 450 €
Budget d'investissement :	149 024 €	67 048 €	94 500 €	406 262 €
Indicateurs d'activité Châteauroux Métropole				
Superficie vendue en ZAIC (ha)	4,58	8,50	5,90	107.4
Recettes des ventes (€ HT)	746 377	1 571 110	793 006	1 480 224
Nouveaux contacts accompagnés	126	138	152	164
Recherches immobilières	62	42	58	67
Dossiers de vente en cours	24	15	15	11
Aide aux devantures commerciales	5	9	3	0
Aide à l'immobilier d'entreprises	1	1	3	2
Indicateurs d'activité Ville de Châteauroux				
Aide au bail commercial	-	7	19	8
Solde des ouvertures/fermetures de commerces	-	9	14	

❖ Regard vers 2020

La confirmation du positionnement logistique du territoire

La position géographique centrale en France et en Europe de Châteauroux Métropole, au cœur du maillage autoroutier, associée à la disponibilité immédiate de grandes surfaces foncières, ont naturellement attirés de grands logisticiens (Geodis, TPO, Schenker, Le Seyec...) et de grands groupes intégrant en parallèle de leurs activités une activité logistique (Barilla, International Cookware, Vivarté...).

La filière logistique du territoire va être confortée en 2020 par l'implantation du groupe Cloué, spécialisé dans le machinisme agricole (71 M€ de chiffre d'affaires en 2019, 260 salariés, dont 40 apprentis) sur la zone industrielle de La Malterie. Il s'agira d'une plateforme logistique moderne, évolutive et extensible en fonction des besoins des cinq entreprises du groupe qui rayonnent sur 14 départements. 20 créations d'emplois (préparation commerciale, gestion digitale, techniciens...) devraient venir compléter le transfert de la vingtaine de salariés déjà présents sur la zone aéroportuaire.

Parallèlement, sur cette même zone, le logisticien ID Logistics a validé l'acquisition d'une parcelle de 62 000 m² environ en vue d'y installer un centre de distribution ultra-moderne dédié à la répartition de produits de grande consommation du secteur de la mode. 80 salariés de la base castelroussine rejoindront ce nouvel équipement au cours du second semestre 2021, associés à une quarantaine d'embauches pour la mise en service des lieux début 2022.

Les atouts de Châteauroux Métropole et la réalisation de ces projets seront valorisés lors du SIMI, Salon de l'immobilier d'entreprise, qui se tiendra à Paris en décembre 2020.

Programme « Territoires d'industrie »

La communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, associée à la communauté de communes du Pays d'Issoudun, fait partie des territoires labellisés "**Territoires d'industrie**", au titre de sa forte identité et ses savoir-faire industriels, où l'ensemble des acteurs, notamment les entreprises et les collectivités locales, sont mobilisés pour le développement de l'industrie. Ce dispositif novateur a pour but de formaliser et d'opérationnaliser un projet de territoire avec **quatre enjeux majeurs** : **l'attractivité** (parcours immobilier des entreprises, mobilité et logement des salariés, développement de l'aéroport...), **l'innovation** (développement de la filière hydrogène...), **le recrutement et la formation** (plateforme RH « Boulevard des Talents »...), **la simplification des démarches administratives** pour les entreprises et les salariés (développement de la prestation d'accueil des nouveaux salariés dans l'Indre...). Au total, **17 premières fiches actions** sont formalisées au sein d'un Contrat qui sera signé au cours du premier semestre 2020.

Schéma directeur de développement économique

Élaboré au cours de l'année 2019, ce schéma permettra à la Collectivité de consolider, construire et partager un véritable projet de développement économique territorial au travers d'une stratégie foncière et immobilière, tout en garantissant la performance et la fiabilité de l'accompagnement des entreprises et des salariés du territoire, à court, moyen et long terme.

Les enjeux prioritaires issus de la confrontation entre l'offre existante et les besoins exprimés par les acteurs économiques (entreprises, partenaires, institutionnels...) ont ensuite été définis collectivement par les élus et services de Châteauroux Métropole. Ceux-ci sont déclinés en quatre axes :

- **affirmer l'offre de services de Châteauroux Métropole**, plus particulièrement auprès des entreprises et de la main d'œuvre locale,
- **garantir des conditions optimales d'implantation et de développement des entreprises**, notamment avec la montée en gamme des offres foncières et immobilières,
- **promouvoir et accompagner les initiatives innovantes du territoire**,
- **prospector de nouvelles entreprises via le développement de nouveaux outils de communication**, autour des filières majeures du territoire.

Action Cœur de ville

Ce grand projet de la collectivité qui vise l'attractivité du centre-ville doit permettre de retrouver des habitants en centre-ville, d'animer les rues et les rez-de-chaussée à travers différents services et d'apaiser les circulations. Le développement économique intervient surtout quant à l'animation des rues et rez-de-chaussée. Cela se traduit par la réhabilitation de locaux commerciaux vacants rue Lescaoux avec leurs locations à Emmaüs et Effet Patine. Une intervention aussi cours Saint-Luc avec l'installation d'un centre de formation en maroquinerie en complément de la maroquinerie Rioland et l'installation d'un nouveau commerce.

❖ **Activité 2019**

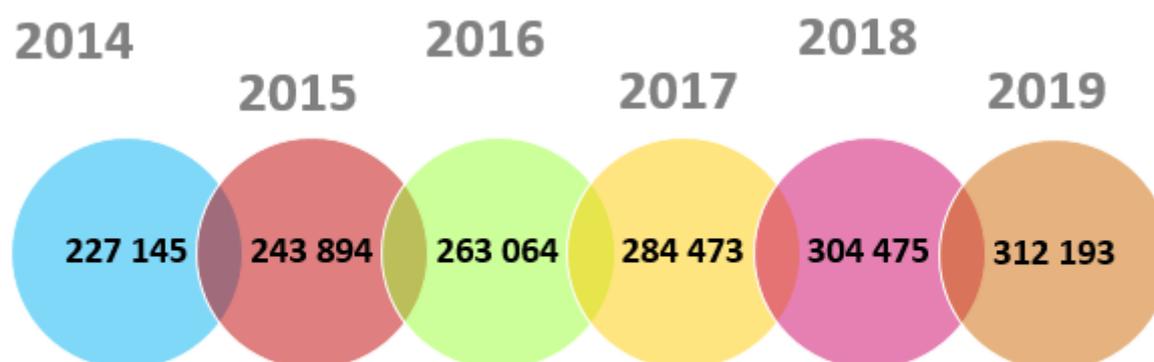
1) **Attractivité et tourisme**

Des initiatives sont développées par la Direction au profit du développement du territoire :

Janvier : Séminaire des élus à Belle-Isle autour du thème « Penser autrement l'aménagement des territoires ».

Gestion de la taxe de séjour : première année de collecte obligatoire par les opérateurs numériques intermédiaires de paiement. Le service gestionnaire de la taxe de séjour a dû assister les hébergeurs dans leurs déclarations ce qui a rendu la mission plus complexe en 2019.

Toutefois, les chiffres de la taxe de séjour continuent leur progression tant en nombre de nuitées qu'en recettes perçues pour le compte de l'Office de tourisme, pour arriver en 2019 à plus de 312 000 nuitées enregistrées sur Châteauroux Métropole.



Evolution des nuitées sur Châteauroux Métropole depuis 2014

Gestion par le logiciel Déclaloc : le logiciel Déclaloc permet aux hébergeurs l'enregistrement de leurs hébergements et ainsi l'obtention du CERFA dématérialisé. Pour la collectivité, cela permet d'avoir une vision plus juste des hébergements présents sur le territoire.

La démarche d'attractivité du territoire se poursuit entre Châteauroux Métropole et l'Agence d'Attractivité de l'Indre tout nouvellement créée.

Tout au long de l'année, le service de l'Attractivité du territoire vient en soutien des différents services de la collectivité afin d'organiser la participation de Châteauroux Métropole à divers salons et événements (Salon de l'habitat, 2000 emplois 2000 sourires, salon de l'aéronautique, matinales des entreprises, foire exposition, Tour de France de l'innovation, accueil des chasseurs de têtes...).

Mai : **Les TOPS Tourisme 2019** en partenariat avec la Nouvelle République et l'ADTI. Châteauroux Métropole s'investit dans le développement touristique, et a organisé de nouveau cette soirée qui s'est déroulée aux Cordeliers.

Parmi les cinq prix touristiques décernés lors de la soirée, Le Salon de la pêche de Châteauroux et Les visites secrètes de l'Office de tourisme Châteauroux Berry tourisme ont été primés respectivement dans les catégories TOP Performance et TOP Tendence. *Juillet – Août :*



Les 10 ans de Bougez à Belle-Isle :

Voilà 10 ans que cet événement fait le bonheur des Castelroussins mais aussi de toute la population Indrienne et touristique.

Cette année encore, avec une progression de 19% par rapport à l'année précédente, 7 136 personnes sont venues profiter de la diversité des activités proposées : activités culturelles, sportives, de relaxation et autres.



Pour cet anniversaire, les services de Châteauroux Métropole et la ville de Châteauroux ont organisé deux journées spéciales (les 19 juillet et 9 août) durant lesquelles les participants ont pu s'essayer au Jet Ski gratuitement.



L'animation phare « cinéma de plein air » a attiré, en deux séances, 1 794 spectateurs avec les films Baby Sitting et Le Livre de la jungle.

Septembre : Journée d'intégration des nouveaux étudiants : en collaboration avec l'Écocampus, nous mettons en avant la découverte du territoire par nos nouveaux étudiants, à travers l'organisation de jeux festifs dans les structures de Châteauroux et en centre-ville.



L'atelier de Châteauroux Métropole, organisé en collaboration avec Laleuf loisirs, autour d'une course de garçons de cafés sous forme de parcours du combattant, a obtenu un réel succès auprès des étudiants.

Octobre : Cérémonie des remises des diplômes à la Faculté de Médecine de Tours : Cette année, l'Agence d'Attractivité de l'Indre était présente aux côtés de Châteauroux Métropole pour vanter les mérites de notre territoire auprès des étudiants en médecine fraîchement diplômés.

Octobre : Accueil des nouveaux habitants de Châteauroux Métropole : les nouveaux habitants de notre territoire, inscrits sur le site internet de Châteauroux Métropole, ont été reçus par les élus à

l'Office de tourisme, avant de réaliser une visite privée des coulisses d'Équinoxe. À l'issue de cette visite, ils ont pu assister au spectacle de Sophia Aram offert par la collectivité à Equinoxe.

Sur 37 inscriptions sur le site internet de Châteauroux Métropole en 2019, 11 familles ont pu bénéficier de cet accueil des nouveaux habitants.

Décembre : Lancement de l'action Suivez-moi : en collaboration avec la Jeune chambre économique de l'Indre, le service Attractivité de Châteauroux Métropole a initié l'opération « Suivez-moi » pour les dos de camions. Voir notre focus.

Camping Le Rochat : Le nombre de nuitées a considérablement augmenté en 2019 (+ 3 746 nuitées, soit +13.22 %). Le camping a ainsi enregistré 32 077 nuitées en 2019 contre 28 331 nuitées en 2018.

La durée moyenne des séjours est à 2.95 jours contre 2.49 en 2018.

Le profil de la clientèle se résume de la façon suivante : 1/3 de touristes – 2/3 d'ouvriers et public des manifestations culturelles.

Chaque manifestation organisée sur Châteauroux Métropole augmente la fréquentation du camping.

L'ouverture du camping toute l'année permet également l'accueil d'une clientèle ouvrière et l'augmentation des nuitées résultant des chantiers sur le territoire.

2) Mach 36

Spectacles :

En 2019, 11 spectacles ont attiré 25 348 spectateurs soient 11 237 spectateurs de moins qu'en 2018. (- 30.71 %).

Cette baisse de fréquentation s'explique par une programmation moins riche essentiellement due au plus faible nombre d'artistes en tournée cette année.

La salle peut se réjouir d'avoir accueilli de très belles têtes d'affiches telles que Gims, Patrick Bruel, M sans oublier Soprano qui, à lui seul a su conquérir plus de 4 400 spectateurs.

L'humour fut également bien représenté avec des talents confirmés tels Franck Dubosc, Chantal Ladesou, Roland Magdane. Jeff Panaoloc, venu pour la première fois au Mach 36 a remporté un franc succès auprès d'un public intergénérationnel.

Autres manifestations :

En 2019, huit événements économiques se sont ajoutés à la programmation de la salle comptabilisant 6 200 participants, soient 2 100 personnes de moins qu'en 2018.

Malgré la programmation de deux manifestations supplémentaires par rapport à l'année passée, le taux de participants est certes plus faible mais répond aux prévisions initiales des organisateurs.

❖ Focus

Le dossier important de l'année 2019, pour notre Direction, est le lancement d'une action commune Châteauroux Métropole - Jeune chambre économique de l'Indre.

Cette opération de valorisation du territoire castelroussin sur des arrières de camion remorque intitulée « Suivez-Moi » a pour objectif principal de répondre à la problématique de la localisation de la ville de Châteauroux pour la population française ou la population des pays limitrophes à la France. Cette action vise donc à faciliter cette localisation parfois obscure en permettant à notre public ciblé de répondre à une question simple « **Châteauroux, c'est où ?** ».

Pour cela, un visuel attrayant a été apposé sur des arrières de poids lourds que des transporteurs de l'agglomération castelroussine nous ont autorisé à décorer. La réponse à la question est rendue possible grâce à une localisation sur une carte de France, en position centrale, accompagnée d'une photo du **château Raoul** et d'une partie de la vallée verte.

De plus, les indications suivantes ont été placées à côté de la carte de France : « **2h de Paris, 3h de la mer et 3h de la montagne** ».

Enfin, un **QR CODE** a également été placé en partie basse du visuel afin d'être flashé par le public souhaitant en connaître davantage sur le territoire castelroussin. Un lien direct envoie les utilisateurs sur le site de Châteauroux Métropole où des renseignements plus complets leur sont proposés. Des pictogrammes complémentaires mettent en valeur les moyens de transport présents sur le territoire : **autoroute, voie ferrée et aéroport**.

L'idée majeure du projet est de valoriser le territoire, souvent mal connu de la population, et inciter le public à nous suivre : soit quelques secondes sur les routes en prenant le temps de lire le visuel à l'arrière des camions, soit *via* le site internet et les réseaux sociaux. L'objectif est de donner l'envie de découvrir le territoire en réel pour y faire du tourisme, pour s'y installer en famille ou pour l'entrepreneuriat.



❖ Contribution au développement durable :

À travers nos divers événements, nous renforçons la stratégie de promotion de notre territoire en mettant en avant la qualité de vie à Châteauroux Métropole.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
<u>Attractivité</u>				
Budget de fonctionnement				
Dépenses	184 617.40 €	270 191.65 € 560 232.58 Budget Miss France inclus	253 453.14 €	305 316.51 €
Recettes	93 012.47 €	4 300.00 164 761.80 Budget Miss France inclus	4 893.20 €	4 524.00 €
Budget d'investissement (dépenses)	33 711.60 €	-	17 000.00 €	-
<u>Mach 36</u>				
Budget de fonctionnement				
Dépenses	422 775.94 €	613 320.42 €	502 829.22 €	486 991.40 €
Recettes	448 689.46 €	580 702.39 €	631 264.00 €	507 825.10 €
Budget d'investissement				
Dépenses	14 343.96 €	53 827.21 €	43 250.81 €	16 225.60 €
Recettes	-	-	27 650.11 €	52 196.03 €
Indicateurs d'activité				
Nuitées au camping Le Rochat	21 749	28 632	28 331	32 077
Taxe de séjour – nombre total de nuitées	263 064	284 473	304 475	312 193
Taxe de séjour – nombre d'hébergements	67	77	114	135
Participants à Bougez à Belle-Isle	4 899 (+ 1 400 au cinéma de plein air)	5 612 (+ 1 273 au cinéma de plein air)	5 987 (+ 1 539 au cinéma de plein air)	7 136 (+ 1 794 au cinéma de plein air)

Spectacles au Mach 36	19	20	21	11
Total de spectateurs	45 732	38 346	36 585	25 348
Manifestations économiques au Mach 36	7	6	8	8
Total participants	7 182	8 300	9 382	6 200

❖ Regard vers 2020

Poursuivre notre démarche d'attractivité en collaboration avec l'Agence d'attractivité de l'Indre. Un focus sur l'attractivité étudiante a débuté fin 2019 avec les associations d'étudiants de l'Écocampus. Ainsi nous espérons maintenir nos étudiants sur le territoire, voire en obtenir de nouveaux en étant attractifs.

De plus il nous faut continuer à accueillir des événements de renommée nationale ou internationale afin de véhiculer une image positive de notre territoire, en dévoiler tous les atouts auprès d'un public diversifié (habitants, touristes, ...) et impacter le montant de la taxe de séjour.

❖ **Activité 2019**

L'année 2019 a été marquée par plusieurs événements majeurs dans le cadre de la professionnalisation de l'établissement :

- le déménagement de l'office de tourisme en cœur de ville en juin,
- la mise en place d'une saison touristique hivernale à partir d'octobre,
- la généralisation de la vente en ligne pour l'ensemble de l'offre de visites et animations proposée par l'office de tourisme.

Le nombre de demandes au comptoir est en évolution : 9 017 visiteurs contre 8 841 en 2018, soit une hausse de + 1,99%. La hausse la plus importante est observée auprès de la clientèle locale (+ 5,68%).

On constate une diminution du nombre de demandes par courrier et téléphone : 4 610 demandes par téléphone en 2018 contre 3 756 en 2019 (soit une baisse de 18,62%), 168 demandes par courrier en 2018 contre 106 en 2019 (soit une baisse de 36,90 %). Cela s'explique en partie par une évolution toujours constante des demandes enregistrées depuis le site Internet (295 contre 275 en 2018, soit une hausse de 7,28%) et surtout des consultations du site Internet de l'office de tourisme (108 316 contre 82 266 en 2018, soit une hausse de 31,66%), illustrant plus que jamais les changements de comportement des visiteurs qui tendent à se diriger davantage vers les outils numériques.

Mars 2019 : Parution des éditions de l'office de tourisme

En 2019, le travail de refonte des éditions de l'office de tourisme s'est poursuivi en partenariat avec la Direction de la communication de Châteauroux Métropole et l'agence OzeWeb.

Les trois éditions de l'office de tourisme sont parues en mars 2019, pour diffusion lors de la bourse touristique de l'Indre. L'année 2019 a aussi marqué le déploiement d'un nouveau document : le plan de la forêt domaniale de Châteauroux édité en partenariat avec l'Organisme National des Forêts sur une proposition du Conseil communautaire de la jeunesse de Châteauroux Métropole.

Les éditions ont également été distribuées aux prestataires partenaires de l'office de tourisme lors d'une tournée de livraison organisée au printemps 2019.

21 juin 2019 : Déménagement de l'office de tourisme

Le 21 juin 2019, l'office de tourisme a ouvert les portes de son nouveau bureau d'accueil situé place de la République, au cœur de l'activité commerciale et du Vieux Châteauroux.

Espace destination & boutique, espace des ambassadeurs : dans des locaux deux fois plus grands, le service de l'office de tourisme est ainsi renforcé, diversifié et toujours plus attractif.

Juin à septembre : Saison touristique estivale

La saison estivale 2019 a repris le principe précédemment développé en 2018 d'une récurrence des animations proposées et d'une régularité des créneaux, avec une animation par jour. 93 animations et visites guidées (dont 88 payantes) ont ainsi été proposées entre le 28 juin et le 22 septembre. Elles ont permis d'accueillir 2 266 visiteurs (contre 2 186 en 2018, soit une augmentation de + 3,66%) pour un chiffre d'affaires de 12 056 € (contre 9 392 € en 2018, soit une hausse de 28,37 %).

On constate que les visites les plus prisées restent :

- les visites du château Raoul,
- les visites « à la tombée de la nuit »,
- les visites secrètes.

Globalement, on observe une fréquentation toujours croissante des visites et animations organisées par l'office de tourisme avec une moyenne de 26 personnes par visite (contre 23 en 2018).

Nouveauté de cette saison 2019, les visites « *les enfants au château Raoul* » sous forme de jeu de piste couplé à une visite, dans une ambiance familiale et ludique ont connu un franc succès. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de les étendre par la suite à la saison hivernale en devenir.

Octobre à décembre 2019 : Lancement de la saison touristique hivernale

Depuis octobre 2019, l'équipe de l'office de tourisme a développé une saison touristique hivernale. Celle-ci répond à une demande récurrente des publics, locaux comme visiteurs, et à une volonté de proposer tout au long de l'année une offre touristique la plus diversifiée possible sur l'ensemble du territoire de Châteauroux Métropole.

Reprenant le concept de récurrence associé à la saison estivale depuis 2018, les animations hivernales se tiennent chaque samedi à 15h selon des thématiques cycliques :

- le premier samedi du mois : *nature en famille*,
- le deuxième samedi du mois : *Berry en boutique* (exceptionnellement ces animations ont lieu en matinée pour coïncider avec le marché hebdomadaire place de la République et place Monestier),
- le troisième samedi du mois : *patrimoine en ville*,
- le quatrième samedi du mois : *conférence des ambassadeurs*.

Huit visites se sont ainsi tenues entre octobre et décembre et ont permis d'accueillir 180 personnes (soit environ 22 participants par visite) pour un chiffre d'affaires de 767 € (face à un coût de revient de 0 € pour l'office de tourisme). Deux animations en boutique en accès libre ont également eu lieu.

En parallèle, des visites du château Raoul à destination des enfants ont été mises en place les mercredis après-midis des vacances scolaires de la Toussaint, en partenariat avec le Département de l'Indre. Au cours de ces deux visites, 50 personnes ont été accueillies pour un chiffre d'affaires de 246 €.

Cette offre diversifiée et étoffée a trouvé écho auprès du public, notamment les conférences des ambassadeurs organisées dans la salle d'exposition de l'office de tourisme.

❖ Focus : les expositions en salle des ambassadeurs

Depuis son déménagement, l'office de tourisme accueille des expositions d'artistes locaux mettant en valeur les richesses du territoire :

- *French Cars Toys* de Félicien Michaut : du 21 juin au 23 septembre 2020
- *Châteauroux* de Sophie Pamart : du 18 octobre 2019 au 8 janvier 2020

Ces expositions rencontrent un réel succès auprès du public et permettent de faire venir au sein de l'office de tourisme une clientèle qui n'est pas nécessairement coutumière de ces lieux.

❖ Contribution au développement durable

L'office de tourisme, Châteauroux Berry Tourisme, contribue au développement durable en produisant des éditions imprimées par les sociétés Centr'Imprim (certifiée PEFC depuis 2009 et labellisée Imprim'vert) et Alinéa36 (labellisée Imprim'vert).

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	Unité	2018	2019
Indicateurs RH			
Effectif :	pax	7	7
ETP :	pax	6	6
Indicateurs financiers			
Budget de fonctionnement :	euros	401 550 €	401 550 €
Budget d'investissement :	Euros	8 000 €	61 950 €
Indicateurs d'activité :			
Fréquentations			
Visiteurs locaux :	Visiteurs	5 742	6 068
Visiteurs français :	Visiteurs	2 396	2 377
Visiteurs étrangers :	Visiteurs	703	572
Boutique			
Clients :	Client	1106	1770
Billetterie			
Spectacles :	Client	4913	2727
Location vélos :	Client	71	38
Groupe			
Nombre de groupes :	contrats	27	25
Clients :	pax	891	608
Visites pour individuels			
Nombre de visites	Visites	69	88
Thématiques	Thématiques	22	7 (une par jour)
Clients	clients	2339	2266

Partenaires touristiques			
	Nombre	113	125
Editions			
Guide pratique :	Exemplaire	8 000	8 000
Guide touristique :	Exemplaire	10 000	12 000 + 500 exemplaires GB + 500 exemplaires NL
Guide des brocantes :	Exemplaire	0	0
Plan touristique :	Exemplaire	10 000	10 000
Plan de la forêt :			10 000
Communication			
Facebook	Likes	3 206	3 661
Twitter	Followers	1 754	1 880
Site internet	Visiteurs	69 652	90 494

❖ Regard vers 2020

- Activité prévue :
 - poursuite de la saison hivernale jusqu'à avril,
 - poursuite du renouvellement des éditions en partenariat avec la Direction de la communication de Châteauroux Métropole.
- Objectifs fixés en 2020 :
 - l'obtention de la marque « Qualité Tourisme »,
 - l'obtention du classement en « commune touristique »,

2.2 Moderniser l'équipement du territoire par des projets structurants

Direction Générale des Services
Direction : Cellule Grands Projets Structurants (GPS)

❖ Activité 2019

1) Les projets

- **Balsan'éo**

Le chantier Balsan'éo s'est déroulé tout au long de cette année 2019. Rythmé notamment par la phase de gros œuvre (construction de la « coquille » du bâtiment), la seconde partie de l'année a commencé à faire apparaître des travaux plus « fins » : le second œuvre.

Le chantier a ainsi rythmé la vie d'un quartier et la vie d'entreprises du tissu départemental et interdépartemental. Durant cette année 2019, en instantané, les effectifs de travailleurs sur le chantier ont fluctué entre une vingtaine et plus d'une soixantaine. L'année 2019 s'est conclue avec la pose du « sapin » du gros œuvre en haut de l'équipement : signifiant que le point le plus élevé de la construction était terminé.

Durant cette année, 2 visites du chantier à destination du grand public ont été organisées, en Mars et en Octobre. Ceci a permis de répondre aux principales questions des nombreux inscrits. À noter que les visites se sont déroulées à « guichets fermés ». Une série de visites a également été organisée à destination des clubs, des personnels de Châteauroux Métropole, des secrétaires de mairie etc...

2019 a également été l'année de la préparation de l'ouverture de l'équipement. Le projet de structure a été bien avancé, en lien étroit avec la Direction des Sports.

Une attention particulière a été portée aux riverains du chantier notamment dans l'accompagnement des travaux d'aménagement des abords de Balsan'éo qui les affectent tout particulièrement.

- **Cité du numérique à Balsan**

Le début de l'année 2019 a été ponctué par la finalisation des travaux de démolition et de fondation du chantier du bâtiment de l'Horloge qui accueillera en 2020 la cité du numérique.

Cette première tranche de travaux a permis de découvrir des galeries de l'ancienne usine Balsan. Le chantier a été adapté de façon à les conserver et à les rendre accessibles dans la durée. Les travaux 2019 ont permis de réaliser le clos et couvert du projet.

Pour rappel la cité du numérique est un projet de conception / réalisation.

Le marché a été avenant à deux reprises pour intégrer la préservation des galeries d'une part et le souhait de la collectivité que soient utilisés des matériaux biosourcés d'autre part.

- **Quartier de la Gare – Reprise du projet de conception – Dépôt du permis d'aménager – Lancement des travaux de réaménagement du quartier gare**

Suite au retrait du permis de démolir portant sur le bâtiment de la gare routière dans un souci d'apaisement avec les services de l'État, le groupement Studio Némò a réadapté les plans d'aménagement du parvis de la gare. Le permis d'aménager a été validé en mai 2019. Les services de la Ville de Châteauroux assurent la maîtrise d'œuvre de ce chantier qui a débuté en septembre 2019 par la réalisation du nouveau parking longue durée, des réseaux d'eaux pluviales et du trottoir nord de la rue Bourdillon.

Une étude de programmation et une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ont été lancées en juin 2019 pour engager le projet de passerelle piétonne ferroviaire qui permettra à terme de relier l'hyper centre de Châteauroux avec les emprises situées au sud du faisceau ferroviaire et à une échelle plus large les quartiers de Saint-Jacques et Saint-Jean.

- **Action Cœur de Ville** – Finalisation du diagnostic territorial – Réalisation du plan stratégique
Action Cœur de Ville – Conduite d'études sectorielles – Réalisation d'opérations matures

La révision du diagnostic territorial a permis à la Ville de Châteauroux de construire un projet stratégique de qualité et cohérent avec les différents axes du programme en partant des réalisations déjà en œuvre sur le territoire. Les bureaux d'études Partie Prenante et Espaces Compris ont accompagné la collectivité dans la formalisation d'un Plan Stratégique pour le Cœur de Ville, décliné en un programme d'actions qui a été validé en décembre 2019.

La phase d'initialisation du programme a également facilité la conduite simultanée d'études et d'actions opérationnelles telles que la réhabilitation de friches commerciales pour accueillir, cours Saint-Luc une activité industrielle, et rue de la Poste une nouvelle locomotive commerciale.

Parallèlement à la conduite du programme Cœur de Ville, la Ville de Châteauroux a répondu à l'appel à manifestation « Réinventons nos Cœurs de Ville » lancé par l'État. Elle a été retenue en mars 2019 et a pu engager la mise en place d'un Appel à Projet sur le site de Balsan. Quatre opérateurs se sont positionnés sur cet appel à projet local en proposant des projets pour réinvestir le bâtiment du Flockage.

- **Centre culturel Racine**

La fin de l'année 2018 a permis le lancement de la consultation pour la réalisation des études d'évaluation et de programmations. Celle-ci a été attribuée au groupement : IDAConcept, Equipage architecture et SOCOTEC, sur la fin du premier semestre 2019. Les différents financements, DRAC et Cœur de ville ont permis de financer ces études à près de 80 %.

Les études d'évaluations correspondent à un état des lieux et à l'identification des modifications et des travaux qui pourront être réalisés sur le bâtiment inscrit. Les études de programmations correspondent à un état des besoins des différents services pressentis pour rejoindre le projet. Ceci constituera la deuxième étape du projet.

Ainsi sur l'année 2019 c'est l'ensemble des diagnostics (structure, amiante, plomb etc...), l'étude historique et le bilan sanitaire du bâtiment, qui ont été réalisés, ceci afin de mettre en place la réflexion sur les travaux envisageables sur le bâtiment en étroite concertation avec la DRAC, (phase du projet pour 2020).

2) Certificats d'Économie d'Énergie

- **Les Politiques contractuelles**
Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le contrat en cours concerne les territoires du Pays castelroussin Val de l'Indre, de la CCVIB et de l'Agglomération Châteauroux Métropole pour une période de 6 ans. Il permet au territoire de bénéficier d'une enveloppe financière globale de 16 282 000 € dont 12 571 600 € pour financer les projets de l'agglomération et des communes membres.

En 2019, diverses actions portées par la ville et l'agglomération ont été notifiées pour un montant de 238 800 € : éclairage public, gymnase Mondon, etc.

Un travail de prospective de la maquette financière a été engagé dans l'objectif de programmer le bilan à mi-parcours courant 2020.

- **Fonds social européen (FSE)**

Châteauroux Métropole est organisme intermédiaire pour la gestion de la subvention globale FSE pour la période 2015-2020. En 2019, l'agglomération a conventionné cinq actions dont trois mises en œuvre par des porteurs internes (PLIE, Pôle Insertion Médiation et CCAS) pour un montant total attendu de 313299,46 €. Châteauroux Métropole a par ailleurs conventionné avec la DIRECCTE pour une subvention au titre des crédits d'assistance technique de 21 145,73 €.

- **Dotations de l'État**

Pour le financement de ses opérations, les deux collectivités ont pu s'assurer du soutien de l'État. Ainsi, l'agglomération Châteauroux Métropole, pour la première année a bénéficié de la Dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) à hauteur de 348 046,68 € répartis sur quatre actions.

La Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL) a permis de soutenir trois actions dont deux au titre d'Action Cœur de Ville, pour un montant global de 699 78,69 €

❖ Focus

Les appels à projet. Nos partenaires financiers ont de plus en plus recours à la diffusion d'appels à projet pour mobiliser leurs subventions. La réponse à ces nouvelles sources de financement est indispensable pour mener à bien les projets pilotés par nos collectivités. Devant la complexité d'élaboration des dossiers et la nécessité de mobiliser des compétences réparties dans différentes directions, la cellule GPS a assuré en 2019 une mission supplémentaire, le soutien à la réponse aux Appels à projet pour les services. Ce travail se développera en 2020.

❖ Contribution au développement durable

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles).

Dans ce cadre, Châteauroux Métropole, au titre des communes membres et pour son propre compte, a été diligente pour effectuer le dépôt des demandes de CEE auprès du Pôle national des Certificats d'économies d'énergie, dans le cadre d'une procédure de regroupement (art. 6 annexe 2 de l'arrêté du 4 septembre 2014). Au-delà de la valorisation financière évaluée à près de 1 380 000 €, la démarche s'inscrit également dans le cadre de l'exemplarité de la collectivité dans le domaine du développement durable.

En 2019, Châteauroux Métropole a transféré 252 149 234 kwh.

❖ Indicateurs 2019

Indicateurs FSE :

Désignation de l'indicateur	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers conventionnés		Sans objet	7	6	6	5	5
Montant des crédits conventionnés		Sans objet	384 526,10 €	382 860,63 €	368 351 €	317 824.77 €	313 299.46 €
Nombre de participants ayant bénéficié des actions soutenues		Sans objet	544	583	526	792	867

❖ Regard vers 2020

Balsan'éo : 2020 sera une année décisive pour le chantier puisqu'elle verra se « remplir » la « coquille » avec tous les corps d'état « second œuvre ». De plus, la communication envers le grand public se décuplera, jusqu'à l'ouverture de l'équipement. Des ajustements à la marge pourront ensuite avoir lieu dans les toutes dernières semaines avant l'ouverture.

Cité du Numérique : les corps d'état secondaires seront à l'œuvre au premier semestre 2020. Puis le projet se focalisera sur l'ouverture du village by CA pour accueillir startups et entreprises innovantes et l'ouverture de l'amphithéâtre de 401 places, au cœur du campus universitaire de Châteauroux.

Projet Gare : poursuite des travaux d'aménagement pour requalifier le quartier de la gare sur la partie nord des emprises ferroviaires, finalisation du programme et concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la passerelle ferroviaire.

Action Cœur de Ville : signature de l'avenant à la convention cadre Cœur de Ville pour engager la phase de déploiement du programme, mise en place d'une OPAH-RU sur le territoire.

Centre culturel Racine : le premier semestre permettra de valider les travaux envisageables, les parties à conserver, les parties à restaurer mais aussi celles qui peuvent être démolies, déconstruites ou restructurées. La phase programmation pourra ensuite être lancée.

CRST : organiser le bilan à mi-parcours du contrat en cours.

Fonds européens structurels d'investissement (FESI) : clôture de la programmation 2015-2020 et préparation des fonds FSE+ - FEDER 2021-2027.

Mobilisation pour la préparation du futur programme CPER ;

❖ **Activité 2019**

Janvier : lancement de la 4^e OPAH communautaire 2019-2023 et de l'opération façade expérimentée sur 1 an avant reconduction éventuelle dans le cadre d'Action Cœur de Ville ;

Janvier / février : réalisation d'une étude sur le bâti ancien pouvant donner lieu à un changement de destination dans le cadre du PLUI (étude réalisée par le SIG) ;

Février :

- cession de l'ensemble immobilier situé 18 rue Porte Neuve ;
- lancement d'une étude sur la vacance des logements situés dans le périmètre Cœur de Ville ;

Février / mars : étude, par le SIG, de la consommation foncière observée depuis 10 ans sur le territoire ;

Mars :

- formation des référents de Châteauroux Métropole à l'utilisation et l'exploitation de la plateforme « OPEN DATA » ;
- renouvellement des conventions gens du voyage avec le CCAS ;

Avril : Châteauroux Métropole est retenue dans le cadre de l'appel à projet WIFI4 EU;

Mai : validation du projet de Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) en Conférence Intercommunale du Logement (CIL) puis en Conseil communautaire ;

Juin :

- démarrage de l'étude diagnostic et pré-opérationnelle d'OPAH RU ;
- intégration du service habitat à la direction de l'aménagement et de l'urbanisme ;

Juillet :

- validation des plans d'aménagement du lotissement des Frères Pichette à l'appui de vues 3D ;
- mise en œuvre du wifi gratuit sur la place Gambetta ;

Août :

- projet Plan partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) envoyé pour avis aux services de l'État ;
- délibération du Conseil communautaire relative au 2^e arrêt de projet de PLUI
- délibération du Conseil communautaire d'exemption des communes d'Ardentes, St-Maur, Déols, Le Poinçonnet et Châteauroux des obligations de l'article 55 de la loi SRU, pour 3 ans ;

Septembre :

- démarrage de l'étude de réalisation du 4^e Programme local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération ;
- réalisation d'une maquette 3D dans le cadre du projet de réhabilitation du pont neuf ;

Septembre-Octobre : mise en enquête publique du projet de PLUI ;

Novembre :

- validation par le Conseil communautaire de l'avenant de prorogation pour une 2^e année du PLH 2013 – 2018 ;
- cession des anciens logements de fonction de l'école du Grand Poirier à l'association Soliha ;
- réalisation d'un état des lieux du réseau d'eau pluvial présent sur l'agglomération (préalable au transfert de compétence) ;
- acquisition des anciens locaux de la Banque de France ;
- signature d'un bail commercial rue de la Poste avec la FNAC ;

Décembre :

- maquette 3D du projet gare ;
- cession des locaux de la maison de retraite « La Charmée » à la Mutualité Française ;
- restitution en Comités de pilotage du Plan d'actions OPAH RU et du diagnostic PLH.

❖ Focus

L'OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain) traduit de manière opérationnelle l'axe habitat du plan Action Cœur de Ville. Elle mobilise la collectivité, l'Anah, Action logement et la Banque des territoires mais fait appel à tout porteur de projets, particuliers et professionnels (organismes HLM notamment) pour dynamiser le marché du logement et revitaliser le centre-ville (périmètre ORT).

Son programme d'actions prévoit d'agir sur la vacance (remise sur le marché), sur la transformation d'immeubles ou d'îlots, l'amélioration de l'habitat, les immeubles locatifs privés en monopropriété et les copropriétés (dispositif de veille et d'observation pour ces dernières) ... par la mobilisation de moyens techniques et financiers sans précédents (6M€ pour 5 ans répartis entre Châteauroux Métropole et l'Anah).

L'ingénierie sera renforcée de manière à développer les démarches proactives. Un chargé de mission a été recruté à cet effet et certaines missions seront externalisées.

La mise en place du Permis de louer, comme action d'accompagnement, a été envisagée pour 2020.

L'étude préopérationnelle, débutée en juin, a abouti en décembre à la proposition du plan d'actions.

❖ Contribution au développement durable

- Politique de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH.
- La démarche d'étude préalable au lancement de l'OPAH RU a débuté par un diagnostic de terrain qui a permis de dresser un état des lieux de l'état du parc de logements anciens sur le périmètre ORT.
La finalité est la mise en place d'actions de lutte contre la vacance, la remobilisation du bâti existant et l'amélioration du parc, afin de redynamiser le marché du logement en centre-ville et ainsi limiter l'extension urbaine, dans le sens du PLUi.
- Le service habitat a également contribué à la construction du plan d'actions PCAET qui prévoit des interventions sur le bâti.

- Les mises à dispositions de locaux municipaux prévoient la refacturation des charges énergétiques. De cette manière, les occupants sont responsabilisés sur l'usage de ces différents équipements.
- Châteauroux Métropole a poursuivi au cours de l'année 2019 ses efforts en matière de requalification des friches industrielles avec notamment le rachat de l'ensemble immobilier de Cerabati situé sur la zone du Buxerieux. Cette acquisition montre la volonté de l'agglomération de réduire la consommation de surfaces agricoles et naturelles. Le PLUI étant la traduction réglementaire de cette volonté.

❖ Indicateurs 2019

Indicateurs Généraux

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs RH DAUH				
Moyenne annuelle des effectifs (en ETP) :	19,67	17,67	17	20

L'augmentation des effectifs s'explique par l'intégration du service habitat en cours d'année.

Indicateurs Ville de Châteauroux

Désignation de l'indicateur	Unité	Source	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers						
Budget de fonctionnement :	€	Sedit	733 652	776 940	726 292	801 412
Budget d'investissement :	€	Sedit	498 896	853 250	1 114 270	1 180 250
Surface aménagée disponible sur les lotissements municipaux	m ²	Service foncier	5 843	2 600	1 992	6 055
Surface de foncier relevant de la propriété de la Ville	ha	SIG	620	615.5	616	619
Surface immobilière relevant de la propriété de la ville	m ²	SIG	188 200	188 600	181 000	198 507
Nombre de conventions d'occupation du patrimoine gérées	Nb	Service foncier	263	271	271	282
Nombre d'actes de vente / acquisition	Nb	Service foncier	25	23	25	39
Montant total perçu au titre de la TLPE	€	Service Foncier	236 943	213 875	197 514	192 006
Nombre dossiers instruits (service Autorisation du droit des sols)	Nb	Service ADS	656	732	656	747
Aides façades	nombre	Service Habitat	-	-	-	73

L'augmentation du budget de fonctionnement de la direction s'explique essentiellement par l'augmentation de la taxe foncière liée au patrimoine bâti de la Ville.

Indicateurs Agglo

Désignation de l'indicateur	Unité	Source	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers						
Budget de fonctionnement :	€	Sedit	782 337	897 800	827 188	1 049 484
Budget d'investissement :	€	Sedit	2 989 025	1 451 550	1 374 802	1 259 625
Dossiers amélioration de l'habitat instruits (OPAH)	nombre	Service habitat	211	178	218	180
Diagnostics thermiques réalisés	nombre	Service habitat	144	167	159	177
Primes énergie renouvelable attribuées	nombre	Service habitat	36	28	56	54
Aides Accession à la Propriété	nombre	Service habitat	31	34	18	24
Surface aménagée disponible à Ozans	ha	Plans d'amgt	62.5	62.5	62.5	62.5
Surface de foncier relevant de la propriété de l'Agglomération	ha	SIG	960	917	964	955
Surface immobilière relevant de l'Agglomération	m ²	SIG	55 542	75 018	44 666	47 936
Nombre de conventions d'occupation du patrimoine gérées	Nb	Service foncier	67	90	87	77
Nombre de conventions de mise à disposition avec cahier des charges respectueux de l'environnement	Nb	Service foncier	9	9	9	9
Nombre dossiers instruits (service Autorisation du droit des sols) pour l'ensemble des communes	Nb	Service ADS	1 251	1 302	1 223	1335

Les augmentations budgétaires sont à mettre en lien avec le lancement de l'OPAH RU et du PLH sur la section de fonctionnement. Côté investissement, 2019 a été marquée par le versement de la subvention liée à la démolition de IENA (quartier Saint-Jean).

❖ Regard vers 2020

L'année 2020 sera principalement marquée par :

- le lancement de l'OPAH RU en mars ;
- l'aboutissement de la démarche d'élaboration du PLH en fin d'année ;
- la mise en place d'un guichet unique de l'habitat propre à Châteauroux Métropole ;
- la suite de la démarche de définition et de mise en œuvre des politiques de peuplement ;
- l'approbation du PLUI en février 2020 ;
- le déploiement d'un réseau wifi public sur le stade Gaston-Petit.

2.3 Promouvoir les quartiers et la démocratie locale

DGA : Développement du territoire
Direction : Politique de la ville et Vie des quartiers

❖ **Activité 2019**

1) Contrat de ville

Signé en 2015 par 18 partenaires, le Contrat de ville entend lutter contre toutes les formes d'inégalités. Trois piliers, le lien social, le renouvellement urbain et le cadre de vie et le développement économique et l'emploi en constituent le socle.

Châteauroux Métropole, aux côtés de l'État, anime le dispositif général qui concerne les quartiers Saint-Jean / Saint-Jacques, Beaulieu et Vaugirard / Saint-Christophe / Les Rocheforts.

Ainsi, l'équipe, composée de deux agents, a coordonné ou apporté ses ressources en ingénierie sur plusieurs domaines :

- soutien au Conseil citoyen. Préparation de toutes les instances du Contrat de ville avec les membres du Conseil citoyen, constitution de dossiers de financement pour leur fonctionnement, aide à la formalisation de leurs interventions auprès des professionnels et des habitants ;
- suivi des marches exploratoires. Organisation de rencontres, en lien avec le Centre d'information sur les droits des femmes, avec les différents services ayant participé à l'action en 2018 pour voir si les interventions à réaliser sur les espaces publics suivent bien leur cours et garder le lien avec la population investie ;
- organisation des instances de la politique de la ville. Animation de groupes thématiques, du comité de pilotage et présentation de l'appel à projets 2020 en lien avec les services de l'Etat. Animation de groupes territoriaux avec l'ensemble des acteurs concernés sur les quartiers. Animation d'une réflexion jeunesse à l'échelle de la ville. Élaboration d'une nouvelle convention de fonctionnement pour l'ACGCS en lien avec l'association et la CAF.
- participation à divers groupes ou instances. Groupes de suivi ou de pilotage du NPRU, du CLS, du Dispositif de réussite éducative, des Conseils de grands quartiers, de la Gestion urbaine et sociale de proximité. Liens avec les associations de quartiers, notamment sous forme de conseils, de soutiens ou de co-constructions de projets. Participation à des travaux régionaux sur la politique de la ville en lien avec Villes au carré.

En 2019, le service a soutenu ou participé à la mise en œuvre de projets tels que :

- Conseil et aide au démarrage pour une association dénommée « La tesselle flamboyante », ancrée sur le quartier Beaulieu et ayant pour vocation l'initiation et la création autour de la mosaïque (Février 2019).
- Soutien à une compagnie théâtrale, dans le cadre de la première « Semaine sans écran » portée par le Contrat local de santé, qui a animé divers événements proposés sur les quartiers de Châteauroux, mais aussi à l'échelle de certaines communes de l'agglomération. L'objectif était de mieux maîtriser l'usage des écrans et de se retrouver en famille ou en groupes autour, notamment, d'ateliers ludiques (Mars 2019).
- Participation financière et organisationnelle pour l'action « Faites du foot », de la Berrichonne football avec, en toile de fond, la Coupe du monde féminine de football en France. 26 équipes de 8 à 14 ans se sont retrouvées pour disputer des matchs durant cette journée, mais c'est surtout l'organisation d'ateliers visant à mettre à mal les préjugés hommes/femmes et à favoriser le respect et la tolérance qui auront été prégnants (18 avril 2019).

- Participation à un projet porté par le Boxing club savate de Châteauroux, avec une double vocation. Sportive tout d'abord en organisant divers ateliers destinés à faire découvrir de multiples activités (ex. : judo, basket, football, boxe anglaise, boxe française, escalade), mais aussi en sensibilisant au monde du handicap, musicale et festive ensuite, avec l'organisation d'un concert (24 et 27 avril).

Le service travaille avec plus d'une centaine de partenaires, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, mais aussi en lien direct avec les habitants.

2) Atelier santé ville et Contrat local de santé

2019 représentait la dernière année du Contrat local de santé défini pour 3 ans. Un des événements marquants fut donc la mise en place d'une évaluation *ad hoc* dont les conclusions seront exposées plus en aval.

Les partenaires restent mobilisés puisque plus d'une centaine sont impliqués dans les actions mises en place. Environ 5 500 personnes ont été sensibilisées aux différentes thématiques suivies.

Les manifestations autour de la nutrition, Fête du pain et Semaine du goût, continuent à fédérer puisque 3 000 personnes ont été concernées.

Autre temps fort, les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM), qui ont réuni 900 personnes autour de 40 temps dédiés à « Santé mentale à l'ère du numérique ».

2019 a été l'occasion de mettre sur pied sur plusieurs quartiers de la ville, mais aussi à l'échelle des communes environnantes, « une Semaine sans écran » qui a permis de faire comprendre aux jeunes et aux moins jeunes que, désormais, notre vie était envahie par l'utilisation de ces machines.

Les soirées contées, initiées en 2018, ont trouvé leur public et l'action axée sur la parentalité réunit, quatre fois par an, de 60 à 120 personnes à l'école Michelet.

La notion d'accès aux soins et aux droits demeure prégnante et divers stands d'information, ainsi que des séances de dépistage ont été mises sur pied.

Enfin, l'atelier Passerelle, lieu de culture et d'échanges situé sur le quartier Beaulieu, a connu quelques évolutions avec le départ d'un des quatre artistes à l'origine du projet. Malgré tout, cet espace continue à jouer son rôle d'interface entre personnes souffrantes et habitants du quartier ou de la ville.

3) Dispositif de réussite éducative

Durant l'année 2019, le DRE a suivi 324 jeunes sur les trois quartiers en politique de la ville dont 170 nouvelles prises en charges. Ainsi, 150 jeunes sont accueillis en moyenne les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs, et près de 80 les mercredis.

Environ 70 ateliers ou actions ont été mis en place : Coup de pouce CLA (ateliers de langage en maternelle) ; Coup de pouce CLE (Club lecture écriture) pour 65 élèves de CP, en vue de faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ateliers d'accompagnement à la scolarité, mercredis sportifs et stages multisports, théâtre, stages de découverte des métiers pour les élèves de troisième, prises en charge d'exclus temporaires des collèges, semaine d'intégration pour certains élèves de 6^e au collège Rosa-Parks, vacations d'un psychologue, projet ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants, ateliers bien-être, ...

Le DRE a de nouveau montré son rôle central dans la thématique éducation du Contrat de ville et se positionne comme un acteur important dans la politique de l'enfance et de la jeunesse de la ville de Châteauroux. Il bénéficie d'une forte reconnaissance des acteurs professionnels de terrain, notamment l'Éducation nationale qui oriente près de 90 % des situations. Le soutien à la parentalité par un accompagnement personnalisé renforcé constitue un axe fort d'intervention en direction des familles les plus fragiles et précaires du territoire.

4) *Conseils de grands quartiers*

En 2019, cinq projets d'investissement ont été réalisés :

Beaulieu - La Bourie - La Pointerie - Notz	Réalisation d'une fresque sur le pignon de la maternelle Victor-Hugo
Saint-Christophe - Les Rocheforts – Vaugirard - Belle-Isle	Jeux supplémentaires à l'aire des Rocheforts
Saint-Jacques - Le Grand Poirier - La Brauderie - Les Chevaliers - La Margotière	Nettoyage du terrain multisports, création d'allées en enrobé dans le square Saint-Jacques et installation de nouveaux jeux
Saint-Jean - Le Lac	Acquisition et pose de deux tables de pique-nique, une table de tennis de table et une table de jeux à damiers au lac des Chevaliers
Centre-ville - Les Marins	Réfection de la Grande Echelle

En matière de fonctionnement, diverses animations ont été organisées, en appui parfois avec les structures socio-culturelles pour les quartiers concernés par ces établissements, ou d'associations de quartier : fêtes de quartier, marché de Noël, vide-greniers, soirées festives ont ainsi offert aux habitants des moments de convivialité très prisés.

Plusieurs conseils de quartier permettent également à la population de s'initier ou de se perfectionner dans différents domaines, notamment celui de l'informatique, en s'appuyant sur les compétences de certaines associations.

D'autres moments forts ont ponctué l'année écoulée :

- Visites techniques (aires de jeux pour enfants, aire de pique-nique...).
- Parcours en fauteuils roulants à Beaulieu.
- Visite du futur centre socio-culturel de Touvent.
- Réunion pour le projet d'investissement à la Grande Échelle (transformateur Enedis).
- Participation au projet de rénovation des trottoirs dans les différents quartiers.
- Les marches exploratoires à Saint-Jean.
- Formation à l'utilisation du défibrillateur à Saint-Jacques.

Sans oublier la fête des voisins, gérée par le service Vie des quartiers, à laquelle quarante-cinq organisateurs ont répondu favorablement, ce qui représente une participation d'environ 2 000 castelroussins.

L'année s'est achevée par une assemblée plénière conviviale et festive le 8 octobre 2019. Date avancée cette année pour cause de mise en sommeil des conseils six mois avant les élections municipales de 2020.

Enfin, 136 Demandes d'interventions signalées (DIS) ont été réalisées en 2019. Elles ont permis de remédier aux problèmes de voirie, d'éclairage, de nuisances sonores, de propreté...

5) Maison de quartier Est

Une année 2019 qui a été rythmée par de nombreuses activités et projets.

- Validation du projet social par la CAF de l'Indre pour les quatre années à venir. Ce projet social définit l'action sociale globale donnée par l'équipement pour les habitants et les associations de son territoire.
- Fête du grand quartier le 25 mai 2019, toujours un temps festif mêlant les différents publics du quartier, autour de jeux familiaux additionnés de stands sur le développement durable. Bilan très positif avec une fréquentation d'environ 200 enfants accompagnés de leurs familles. La soirée s'est terminée par un repas dansant qui a accueilli 100 personnes. Les bénéficiaires sont allés aux projets de séjours.
- Séjour vacances à Cahors organisé et financé par les jeunes qui fréquentent la structure par l'intermédiaire de l'accueil jeunes. 14 jeunes sont partis durant cinq jours.
- Un séjour familial autofinancé a été organisé au mois de juillet comme chaque année avec des thématiques différentes. Cette année, le choix s'est porté sur des personnes âgées isolées et qui ne partent plus en vacances. Sept personnes sont parties cette année.
- Partenariat avec téléthon lors des ateliers adultes libres du mardi après-midi (30 bénévoles tous les mardis).
- L'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil jeunes ont été au maximum de leur capacité durant les vacances scolaires.

6) Pôle insertion médiation

Le Pôle insertion médiation accompagne des personnes en recherche d'emploi ou engagées dans une démarche de réinsertion, mais réalise également des missions de médiation sur le terrain, tant dans les quartiers Saint-Jean / Saint-Jacques qu'à Beaulieu. Parmi les actions emblématiques qui peuvent être citées :

- L'atelier d'alphabétisation et de Français langue étrangère (FLE) réunit des personnes inscrites à Pôle emploi, pour une formation tant sur l'expression écrite qu'orale. Cette action est aussi un moyen d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches du quotidien auprès des institutions en lien avec leur recherche d'emploi. En 2019, 17 personnes ont été suivies. Parmi elles, cinq sont en CDD, trois effectuent des missions intérimaires et sept sont inscrites dans une formation non qualifiante.
- En complément de la précédente action et pour assurer l'employabilité de certains des bénéficiaires, le PIM propose un Atelier de technique en recherche d'emploi (ATRE). Cette action se déroule en cinq séances, par groupe mixte de cinq à six personnes. Au total, 15 personnes ont pu suivre cette animation. À la suite, parmi ces bénéficiaires, cinq ont trouvé un emploi en CDD, un est en intérim et cinq ont intégré une formation.

- L'atelier de fabrication de meubles en carton, en partenariat avec le GRETA, a permis d'accueillir 16 personnes, tant des demandeurs d'emploi que des jeunes déscolarisés de + 16 ans.
- L'atelier peinture, débuté en 2018, s'est poursuivi en 2019 avec la participation de demandeurs d'emploi, ainsi que des jeunes déscolarisés de + 16 ans. En outre, cet atelier a permis la rénovation d'une partie des extérieurs des locaux du PIM, sols et rambardes.
- L'atelier jardinage a débuté courant 2019. Pour cette action, le PIM s'est vu mettre à disposition un terrain de 200 m² partagé en 3 parcelles, chacune entretenue par trois personnes. Il s'agit, en l'espèce, de proposer une activité à des bénéficiaires, entre deux emplois. Ainsi, au cours de 2019, deux bénéficiaires ont retrouvé une activité en intérim, quatre en formation et un en CDD.
- Mission générale de médiation. Elle s'est poursuivie avec l'arrivée d'un agent recruté suivant le dispositif adulte relais et venu étoffer l'équipe, par ailleurs constituée de bénévoles. L'action réalisée permet souvent aux membres de l'équipe d'être témoins de faits tels qu'ils nécessitent leur intervention en vue de désamorcer les conflits en cours. Cependant, leur mission s'est aussi traduite aussi par des échanges dans le cadre de leurs actions de prévention.

À noter que sur sa mission d'insertion, le Pôle a permis d'accompagner 240 bénéficiaires en 2019.

7) Renouvellement urbain

Au cours de 2019, l'équipe du Renouvellement urbain s'est étoffée et a pu monter en puissance pour atteindre les différentes échéances présentées ci-dessous.

La convention cadre NPRU des quartiers Beaulieu et Saint-Jean/Saint-Jacques a été signée le 19 décembre 2019. Elle porte sur deux quartiers et précise les conditions financières d'accompagnement de l'ANRU pour le PRIR Beaulieu. Le PRIN St Jean – St Jacques fera l'objet d'un avenant.

Le Programme de renouvellement urbain d'intérêt régional Beaulieu (PRIR). La finalisation du programme a nécessité l'organisation de deux comités locaux en présence du chargé de mission territorial ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain) pour finaliser la maquette financière. L'adoption du programme par l'ANRU, le 3 avril 2019 a autorisé le démarrage des opérations et leur financement.

Le Programme d'intérêt national Saint Jean / St Jacques, a été présenté au Comité d'engagement intermédiaire ANRU le 23 mai 2019 par le Maire-Président de Châteauroux Métropole, le Préfet de l'Indre et les Directeurs généraux de Scalix et de l'OPAC 36. Le projet a été bien perçu par les partenaires de l'ANRU qui ont néanmoins demandé que certains axes du projet soient précisés notamment pour tenir compte de l'enveloppe financière que l'ANRU et ses partenaires ont attribué au programme. Une étude pour préciser les scénarii d'aménagement de l'entrée Ouest du quartier Saint Jean a également été réalisée par un bureau d'étude missionné par l'ANRU. L'année 2019 a également permis la réalisation d'une étude sur les centres commerciaux St Jean et St Jacques réalisée avec le soutien de l'Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA). Le diagnostic a été agrémenté d'entretiens avec les commerçants, les propriétaires des cellules commerciales et les usagers. Ces échanges ont permis de déterminer les points forts et les points faibles de ces équipements et d'identifier des pistes d'amélioration. Ces études commerciales et juridiques ont été présentées le 8 octobre devant les services de Châteauroux Métropole, les acteurs économiques et les partenaires du renouvellement urbain afin d'être intégrées dans les travaux de réflexion.

La conduite de la Stratégie relogement - peuplement de Châteauroux Métropole relative au NPRU. Les Convention intercommunale d'attribution (CIA) et la Charte relogement sont des annexes à la convention cadre NPRU. Leur élaboration a été réalisée tout au long de l'année 2019. Ainsi, la Charte

relogement NPRU a été co-construite avec les bailleurs sociaux et services de l'État. Les associations de locataires, le Conseil citoyen et les services sociaux ont été consultés.

Consultation des habitants et acteurs du quartier Beaulieu en phase de pré-étude des opérations de travaux 2020. La concertation des habitants est une des clefs de la réussite d'un programme de renouvellement urbain. À ce titre, un travail important est produit pour associer le plus de personnes possibles au programme et ainsi accompagner la population dans le changement. En 2019, la concertation a notamment pris la forme de la tenue d'un stand d'information sur le projet pendant Festi'quartier Beaulieu, des ateliers de travail urbain et des rencontres d'acteurs du quartier impactés par les premières opérations.

8) *Clauses sociales*

Le dispositif de gestion des clauses sociales accompagne les maîtres d'ouvrage du territoire de l'agglomération dans leurs politiques d'achats « socialement responsables ».

Ce dispositif permet aux maîtres d'ouvrages, aux entreprises et aux partenaires de l'emploi d'avoir un même interlocuteur apte à présenter une offre adaptée et cohérente, tenant compte de la multiplicité des marchés et répondant ainsi à l'intérêt de véritables parcours d'insertion et aux contraintes de gestion de personnel de l'entreprise.

D'autre part, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU se sont engagés à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du Contrat de ville.

Conformément aux exigences de l'ANRU, les objectifs à poursuivre dans le cadre du renouvellement urbain sur le projet Beaulieu et Saint-Jean / Saint-Jacques ont été inscrits dans la convention.

Chaque opération financée dans le cadre du NPRU fait l'objet d'une clause sociale.

9) *Gestion urbaine et sociale de proximité*

L'année 2019 a permis de poursuivre le travail de réflexion et d'élaboration d'une Convention de GUSP pour la période 2019-2025 aux côtés des services du Cadre de vie de Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux et les représentants de l'OPAC 36 et de la SA scalis avec, pour point final, la signature de cette convention le 19 décembre 2019 simultanément à la Convention portant sur le Nouveau programme de renouvellement urbain à laquelle elle est associée.

❖ Focus

19 décembre 2019 : l'année 2019 a été conclue par la signature officielle devant la presse de la Convention NPRU par l'ensemble des partenaires, ainsi que l'ensemble des conventions annexes, Charte relogement, Convention intercommunale d'attribution, convention de partenariat avec l'OPAC 36 pour l'ascensorisation de résidences sur le quartier Beaulieu, Convention de Gestion urbaine et sociale de proximité.

❖ Contribution au développement durable

La direction Politique de la ville et vie des quartiers a soutenu, sur l'exercice 2019, diverses initiatives entrant dans le champ du développement durable :

- Finalisation et signature de la convention GUSP portant sur l'amélioration du cadre de vie, notamment en faveur d'une meilleure propreté et salubrité, d'une amélioration des conditions du tri sélectif et favorisant les actions d'insertion.
- Au sein du PIM, développement d'un atelier de meubles en carton en faveur d'une valorisation de ce matériau et jardinerie pour une meilleure autonomie des bénéficiaires.
- La semaine du goût et la semaine du pain, portées par l'Atelier santé ville, sont en faveur d'une meilleure éducation dans nos consommations et celle des plus jeunes.
- La Maison de quartier Est s'attache à ce que la présence de stands en faveur du développement durable soit effective lors des moments festifs organisés sous son égide.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Nombre de projets soutenus dans le cadre de la politique de la Ville par Châteauroux Métropole	26	24	26	25
Nombre de bénéficiaires des dispositifs Ateliers santé ville (ASV) et Contrat local de santé (CLS)	6 900	6 000	6 000	5 500
Nombre de partenaires mobilisés par l'ASV ou le CLS	100	110	100	
Nombre d'enfants concernés par le Dispositif de réussite éducative	302	297	304	324
Nombre d'ateliers ou d'actions menés par le DRE	60	60	70	70
Pourcentage de jeunes issus de Saint-Jean bénéficiant du DRE	71 %	70 %	71 %	71 %
Nombre de conseils d'administration menés sur les sept conseils de grand quartier	35	35	34	29
Nombre d'assemblées générales organisées par les conseils de grand quartier	8	8	7	(mise en sommeil en octobre)
Nombre d'adhésions individuelles, familiales ou associatives enregistrées à la Maison de quartier Est	388	357	350	297
Nombre d'adhérents à la Maison de quartier Est	1 000	957	970	947
Nombre de maîtres d'ouvrages engagés et accompagnés dans les clauses sociales	11	14	13	12

Nombre d'opérations accompagnées dans les clauses sociales en cours sur la période	64	87	77	69
Nombre de marchés « clausés » générés	107	242	182	173
Nombre d'entreprises accompagnées dans les clauses sociales sur la période	91	109	82	73
Nombre d'heures travaillées dans le cadre de la clause sociale	57 264	65 452	67 950	64 033
Nombre d'ETP générés par les clauses sociales	31	36	37	35
Nombre d'ETP (présents) dans le cadre des clauses sociales en lien avec le Programme de renouvellement urbain	6,05	4,05	5,07	/
NPRU, Nombre de relogements	/	/	/	47
NPRU Beaulieu Actions de communication/concertation projet (réunion publique - information programme-ateliers – Relance Mémoire de quartier - Lancement projet fresque)	/	/	/	4

À noter que le service Vie des quartiers a géré l'organisation des 11 réunions du Maire au printemps 2019.

❖ Regard vers 2020

- Contrat de ville :
 - veiller à faciliter la cohérence entre les trois piliers de la politique de la ville que sont le lien social, le renouvellement urbain et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi.
- Pôle insertion médiation :
 - consolider la mission de médiation sur les territoires où elle a été lancée en 2019.
- Contrat local de santé / Atelier santé ville :
 - arriver à la conclusion d'un nouveau Contrat local de santé / Atelier santé ville d'ici la fin de l'année.
- Maison de quartier Est :
 - poursuivre les animations de quartiers.
- Dispositif de réussite éducative :
 - continuer à assurer l'accompagnement des jeunes vers une meilleure réussite éducative par des actions ciblées et calibrées.
- Conseils de grands quartiers :
 - poursuivre l'accompagnement mené auprès des conseils.

- Renouveau urbain :
 - PRIR Beaulieu :
 - lancement opérationnel du programme par un évènement festif sur le quartier Beaulieu,
 - impulsion d'actions d'accompagnement du projet autour de la Mémoire de quartier et d'un projet de fresque en co-création Beaux-arts /associations / écoles du quartier,
 - lancement des opérations du Stade Beaulieu et du nord de la rue de Provence,
 - diagnostic des besoins en travaux du Centre Social Beaulieu et Écoles Jules-Ferry / Victor-Hugo ;

 - PRIN Saint Jean-Saint Jacques :
 - déterminer l'avenir de l'immeuble Westphalie Louvet-Descartes,
 - présenter le programme opérationnel remanié et la nouvelle maquette financière devant le comité d'engagement de l'ANRU,
 - signer l'avenant à la convention cadre pour le quartier Saint-Jean-Saint-Jacques.

- Gestion urbaine et sociale de proximité :
 - réaliser des diagnostics en marchant sur chaque quartier en politique de la ville afin d'identifier les principaux dysfonctionnements et les interventions à prévoir,
 - à l'appui des diagnostics en marchant, développer des axes d'interventions prioritaires,
 - accompagner les opérations de renouvellement urbain.

2.4 Valoriser l'environnement et préserver le cadre de vie

DGA Environnement et Espace public
Direction : Gestion des déchets

❖ **Activité 2019**

Service Déchets

Février 2019 : installation des panneaux informatifs en déchèterie

De nouveaux panneaux indiquant les différentes filières sont installés au niveau des quais dans les cinq déchèteries de l'agglomération. Les panneaux d'entrée avec les différentes informations liées au site (horaires, déchets acceptés et refusés,...) sont également mis à jour.

Mai 2019 : renouvellement de l'opération « des poules pour moins de déchets »

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, l'agglomération a proposé à 88 foyers volontaires d'adopter un couple de poules d'une race locale, La Noire du Berry. Pendant trois mois, les foyers volontaires se sont engagés à peser les déchets donnés aux poules et à comptabiliser le nombre d'œufs pondus.

Juin et décembre 2019 : acquisition de nouveaux matériels

Dans le cadre du plan de renouvellement du matériel :

- ❖ réception de deux bennes bi-compartmentées 26 tonnes, le 10 janvier,
- ❖ réception d'une nouvelle benne bi-compartmentée 19 tonnes le 17 juin. Elle est notamment destinée à la collecte des déchets secs et des cartons des professionnels du centre-ville de Châteauroux,
- ❖ réception d'une nouvelle benne ordures ménagères 19 tonnes en décembre,
- ❖ réception également d'un nouveau camion porteur polybenne pour la gestion des déchèteries.

Octobre 2019 : 2nde distribution dans le cadre de l'opération « des poules pour moins de déchets »

Pour cette seconde distribution annuelle, 72 foyers volontaires ont choisi d'adopter un couple de poules d'une race locale, La Noire du Berry.

Octobre 2019 : lancement du widget déchet

L'agglomération s'est dotée d'un nouvel outil, accessible depuis son site Internet et l'application mobile Châteauroux Métropole. En renseignant son adresse, cette interface graphique permet d'obtenir toutes les informations relatives à la collecte des déchets : jours de collecte, déchèterie la plus proche avec plan et itinéraire, colonnes à verre à proximité, prise de rendez-vous pour les encombrants...

Décembre 2019 : mise en place de la collecte des produits « rembourrés » en déchèteries

Dans le cadre du conventionnement avec l'éco-organisme Éco-mobilier, de nouveaux objets sont venus compléter la filière mobilier : « les produits rembourrés ». Il s'agit des couettes, coussins, oreillers qui font désormais partie du mobilier valorisé au lieu d'être enfoui. Ils sont collectés, sur les cinq déchèteries communautaires de Châteauroux Métropole, dans des grands sacs prévus à cet effet, avant d'être placés dans les bennes mobilier.

2019 : conventionnement avec le CPIE Brenne-Berry

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, une convention avec le Centre permanent d'Initiative pour l'environnement a été signée. Le CPIE a piloté des opérations d'installation de pavillon de compostage collectif en pied d'immeuble ou dans le cadre de structure.

Châteauroux Métropole fournit des composteurs 800 litres bois et assure l'approvisionnement en broyat. Le CPIE se charge de l'animation et de la présentation du site.

Quatre sites de compostage partagé ont été installés en 2019 : rue Pierre-Loti, rue Paul-Valéry, au Foyer des jeunes travailleurs Pierre-Perret, au Resto du Cœur.

2019 : mise à disposition de composteur pédagogique dans les écoles volontaires

13 écoles ont été dotées d'un composteur pédagogique de 300 litres en bois. Doté d'une surface vitrée, il permet d'expliquer aux élèves le processus de dégradation des déchets biodégradables. Une documentation sur le compostage et un bio-seau sont donnés en complément.

Service Propreté

Janvier 2019 : collecte des sapins de Noël

1 183 sapins ont été collectés et valorisés.

Collecte des sapins de Noël, grâce à 14 parcs dans la ville.

Janvier 2019 : réception d'une balayeuse

Réception le 29 janvier 2019 d'une balayeuse de voirie compacte 2m³.

Mai 2019 : création de la Brigade d'intervention rapide

Suite à l'audit du service fin 2018, la BIR, composée de deux agents a été créée.

Les missions de la brigade restent liées essentiellement à la propreté mais avec des spécificités : enlèvements des graffitis et des autocollants, approvisionnement des distributeurs de sacs à déjection canine, nettoyage des pieds de colonne à verre, enlèvement des dépôts sauvages. Elle intervient aussi en renfort sur des missions de balayage, décapage ou désherbage.

Octobre 2019 : opération de désherbage

L'équipe des agents de la propreté s'est vue renforcer par 10 intérimaires, durant une période de quatre semaines, pour effectuer une opération dédiée au désherbage mécanique et manuel sur l'ensemble des quartiers de Châteauroux.

Le pôle s'est également doté de matériels supplémentaires à cette occasion.

Septembre-Octobre 2019

Réception d'une nouvelle décapeuse permettant au pôle une capacité plus importante d'intervention pour le lavage des trottoirs et des voiries.

❖ Focus

Service Déchets

Lancé en octobre, le widget déchets permet aux habitants de l'agglomération de disposer d'un accès pratique et rapide à toutes les informations concernant la gestion des déchets. Accessible sur smartphone depuis l'application Châteauroux Métropole et sur le site internet, il fournit par simple géolocalisation : les jours de collecte des déchets humides et secs, la localisation des colonnes à verre et textile les plus proches, du point d'apport des déchets d'activités de soins, de la déchèterie située à proximité du domicile, et la possibilité de prendre rendez-vous pour une collecte des encombrants. La cartographie générale permet également de localiser l'intégralité du parc de colonnes à verre, de colonnes textile et les déchèteries de l'agglomération.

Service Propreté

Suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et aux conditions climatiques favorables en début d'année 2019, le pôle propreté s'est doté d'un plan d'action de lutte contre l'herbe.

Ce plan repose sur trois axes : la gestion différenciée du désherbage selon les secteurs et axes, un renforcement des moyens humains et matériels, des actions de communication diverses auprès des usagers.

Une première opération « coup de poing » a été menée durant le mois d'octobre.

Durant quatre semaines, 10 intérimaires ont prêté main forte aux agents de la propreté pour effectuer le désherbage de l'ensemble des quartiers de Châteauroux.

À cette occasion, le pôle s'est également doté de matériels supplémentaires : balais de désherbage pour équiper les balayeuses, réciprocateurs et brûleurs à gaz.

La Ville de Châteauroux a renouvelé son opération de collecte des sapins de Noël, avec la mise en place de 14 parcs à sapins dans la ville permettant aux administrés de se débarrasser de leur sapin sans devoir se déplacer en déchèterie. Il a été remarqué une forte diminution des dépôts sauvages de sapins (qui, de plus n'étaient pas valorisés). 1 183 sapins ont été collectés lors de cette opération.

❖ Contribution au développement durable

Service Déchets

Compostage pédagogique

En proposant aux écoles la mise à disposition (à titre gratuit) de composteur pédagogique, la collectivité renforce ses actions en faveur de la réduction des déchets. Par son implication, l'école a un rôle majeur dans l'éducation des enfants au développement durable. Par le biais du compostage, les enfants appréhendent mieux l'intérêt de la réduction des déchets et ils sont impliqués dans une démarche citoyenne à travers la prévention des déchets.

Cette opération complète l'offre de valorisation des bio-déchets lancée depuis 2008 par la location-vente de composteurs auprès des administrés de Châteauroux Métropole et la vente de poules Noires du Berry.

Service Propreté

Corbeilles connectées

Par l'installation de nouvelles corbeilles connectées, la collectivité limite le dépôt sauvage de débris (papiers, canettes, verre) et apporte aux citoyens un cadre de vie plus agréable.

Trois types de données sont remontés auprès du service : la géolocalisation des corbeilles, leur taux de remplissage et les alertes concernant leur maintenance. Les circuits de collecte sont ainsi optimisés (mieux programmés) pour une plus grande réactivité sur le terrain et des gains de temps précieux. Les trajets sont réduits, ce qui a un impact très concret sur les émissions de CO₂.

❖ Indicateurs 2019

Service Déchets

Désignation de l'indicateur	Unité	2016	2017	2018	2019
Nombre de composteurs distribués	Piece	121	469	239	291
Quantité de déchets collectés	Kg/hab	524	520	557	493
Tonnages de déchets humides	Tonne	10 814	10 898	10 958	9 741
Tonnages de déchets secs	Tonne	10 087	10 182	9 809	9 461
Tonnage verre	Tonne	2666	2642	2709	2633
Tonnage en déchèterie	Tonne	15 600	14 737	17 262	13 640
Effectifs	ETP	52	54	54	54
Budget (dépenses)	Euros	8 659 082	8 704 082	7 596 623	8 462 776
Budget (recettes)	Euros	9 706 684	9 874 944	9 984 852	10 268 692

Filière	Prestataire au 31/12/2019	Mode de valorisation
Cartons	COVED	Valorisation matière
Papiers	COVED	Valorisation matière
Métaux	DERICHEBOURG REVIVAL / CHATEAUROUX RECYCLAGE	Valorisation matière
Bois	BIOMASSE 18	Valorisation matière
Déchets verts	BIOMASSE 18	Valorisation organique
Gravats	SETEC	Valorisation matière
Tout-venant	SEG	Stockage
Déchets d'équipement d'ameublement (DEA)	ECOMOBILIER	Valorisation matière
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	ECOSYSTEMES-ESR	Valorisation matière
Déchets diffus spécifiques (DDS)	ECODDS	Valorisation énergétique
Déchets dangereux des ménages	RECYDIS	Valorisation énergétique
Pneus VL conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Pneus non conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Piles et accumulateurs	COREPILE	Valorisation matière
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	DASTRI	Valorisation énergétique
Lampes et tubes	RECYLUM	Valorisation matière
Petits extincteurs	RECYLUM	Valorisation matière
Cartouches d'impressions et toner	MK RECYCLAGE	Valorisation matière
Radiographies	PHI INTERNATIONAL	Valorisation matière
Bouchons de liège	BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR	Valorisation matière
Bouchons plastique	BOUCHON D'AMOUR	Valorisation matière
Huile moteur	RECYDIS	Valorisation énergétique
Huile alimentaire	MJR NEGOCE GRAISSE	Valorisation matière
Textile	ECOTLC	Valorisation matière
Plastiques (PP/PE)	REVIPLAST	Valorisation matière

❖ Activité 2019

- **30 avril 2019** : participation du réseau Horizon à la manifestation « 2000 emplois, 2000 sourires » *via* la mise en place de navettes directes entre le centre-ville de Châteauroux et le MACH 36.

- **Juin 2019** : mise en exploitation commerciale des 2 premiers bus articulés de 18 mètres sur le réseau Horizon (HEULIEZ BUS GX 437) en renouvellement de 2 bus de 12 mètres. Ces véhicules sont affectés en priorité à la ligne n°1 pour faire face aux refus de charge de plus en plus récurrents.

- **22 au 31 août 2019** : 30^e Championnats du monde de voltige aérienne (WAC). Adaptation de la desserte de la ligne régulière n°5 et mise en place de navettes directes pour faciliter l'accès des visiteurs au site de l'aéroport.

- **10 et 11 Septembre 2019** : organisation par Châteauroux Métropole des 2^e Rencontres internationales du transport public gratuit réunissant élus et techniciens de collectivités locales, représentants des opérateurs de transport et associations d'usagers pour débattre autour de trois tables rondes et un débat final :

- « Gratuité des transports : un enjeu de politique sociétale »,
- « Ils ont provoqué le débat... Retours d'expérience... Quelles étapes, quelles conditions et quels points de vigilance pour passer à la gratuité ? »,
- « Gratuité des transports et soutenabilité budgétaire »,
- Le Grand débat : « La gratuité à l'épreuve de la transition énergétique ».

Ces deux journées ont également servi de cadre à l'organisation d'une expérimentation de navette électrique autonome sur le site du Centre national du tir sportif (CNTS).

- **Septembre 2019** : fusion des deux circuits de transport scolaire destinés aux élèves des écoles primaires de Saint-Maur.

- **11 et 12 Octobre 2019** : mise en place de lignes de bus dédiées aux joueurs pour les deux soirées de la « Nuit du Polar ».

- **Octobre 2019** : restitution de l'étude initiée par le GART (Groupement des autorités responsables de transport) pour objectiver le débat sur la gratuité totale des transports publics en France. Châteauroux Métropole ayant participé activement à l'étude en transmettant des données techniques et financières avec un recul de 18 années de gratuité.

- **Décembre 2019** : reconduction de l'opération « Berry Christmas » avec la mise en circulation de bus sur la ligne 1 les dimanches 8, 15 et 22 décembre 2019.

- **11 Décembre 2019** : Châteauroux Métropole, Keolis et la Fédération française de tir ont conclu une convention de partenariat afin d'autoriser les essais de véhicules autonomes du Groupe Keolis au sein du Centre national de tir sportif (CNTS). Ce partenariat permet le développement de gestion de flottes de véhicules autonomes à travers la réalisation de tests opérationnels. Destinés à améliorer le fonctionnement des véhicules et leurs capacités d'adaptation à différents environnements de circulation, ils permettront de garantir une sécurité et une qualité de service optimales aux voyageurs.

- **Décembre 2019** : Bilan de la fréquentation du réseau HORIZON.

L'année 2019 s'achève sur une légère progression de la fréquentation (+0,56 %) permettant d'atteindre 5 414 669 voyages tandis que l'offre kilométrique régresse sensiblement (-0,48 %) avec 1 744 066 kilomètres annuels. Le V/K (ratio qui mesure la performance du réseau) affiche par conséquent une hausse de 1,04 % pour atteindre 3,10 voyages par kilomètre parcouru.

Dans le détail, la ligne 1 (+ 0,91 %) poursuit sa progression et génère toujours près de 44 % de la fréquentation totale du réseau alors qu'elle ne mobilise que 19 % de l'offre kilométrique.

Alors que l'année 2019 n'a pas fait l'objet de modifications substantielles de l'offre, FLEXO SOIR (+7,14 %) affiche à nouveau de très bons résultats de fréquentation tout comme les lignes périurbaines L12 (+9,72 %), L13 (+10,83 %), L15 (+10,73 %). A contrario, la L4 (-4,68%) et la L8 (-9,10 %) enregistrent des résultats plus décevants.

❖ Contribution au développement durable

Châteauroux Métropole a procédé au renouvellement d'un autobus de type standard par deux autobus articulés de 18m. Ces véhicules, les premiers de ce type sur le réseau de transport collectif urbain « HORIZON », sont destinés en priorité à désengorger la L1 dont les refus de charge étaient récurrents.

L'investissement total est de 897 392,21 € TTC.

❖ Indicateurs 2019

Réseau de transport collectif urbain « HORIZON »				
Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Fréquentation (nb de voyage)	4 773 633	5 002 020	5 384 534	5 414 669
Offre	1 564 210km	1 649 040km	1 752 451km	1 744 066km
Véhicules	40 u	41u	41 u	42 u
Âge moyen du parc	7,3 ans	7,5 ans	7,3 ans	7,7 ans
Produit net du versement transport	4 030 920€	4 225 443€	4 145 423€	4 288 813€

	Circuits de transport scolaire			
Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Cartes délivrées	1840 u	1802 u	1709 u	1712 u
Nombre de circuits	36 u	36 u	36 u	35 u
Nombre de circuits mixtes	7 u	7 u	7 u	6 u

❖ Regard vers 2020

- Démarrage des travaux de création d'un dépôt de bus communautaire sur le site de la friche industrielle « CERABATI »
- Intégration au parc de deux bus articulés de 18 mètres supplémentaires
- Préparation du renouvellement des contrats de transport dont les échéances sont fixées respectivement au mois de juillet 2021 pour les marchés de transport scolaire et au 31 décembre 2021 pour la DSP.

❖ Activité 2019

Les principales opérations « Eau potable » ont été :

- la fin du chantier de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la rue Fontaine Saint-Germain à Châteauroux,
- le renouvellement de la canalisation d'eau potable de la Place Gambetta à Châteauroux,
- le renforcement de l'alimentation en eau potable de Cornaçon à Montierchaume,
- le remplacement des canalisations d'eau potable de Forge Basse et de Sanguilles à Clavières,
- le renforcement des réseaux d'eau potable de la rue de Bourgogne à Beaulieu,
- le remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue Gutenberg à Châteauroux,
- le renforcement des réseaux d'eau potable des rues Combanaire et Marot à Châteauroux,
- la mise en sécurité des réservoirs et des sites de production d'eau (Les Fontaines et château d'eau de Céré à Coings).

Les principales opérations « Assainissement des eaux usées » ont été :

- le renforcement et la mise en sécurité du poste Grande échelle à Châteauroux,
- la réhabilitation de regards d'assainissement à Crevant,
- la fin du chantier de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue Fontaine Saint-Germain à Châteauroux,
- les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue des Acacias et de réhabilitation de la rue des écoles à Diors,
- les travaux d'étanchéification de regards d'assainissement défectueux au niveau de l'impasse de la Touche et du secteur du Bois Jarlet au Poinçonnet,
- la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la place Gambetta à Châteauroux,
- la reprise du réseau d'assainissement de la Rue de Sully à Étrechet,
- le renforcement des collecteurs d'eaux usées de l'impasse du Gué à Saint-Maur,
- la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Gutenberg à Châteauroux,
- le renforcement des réseaux d'eaux usées de la rue de Bourgogne à Beaulieu,
- la réhabilitation du réseau d'eaux usées du boulevard Blaise-Pascal et de la rue Paul-Valéry à Châteauroux,
- le dévoiement du refoulement des eaux usées entre le poste des Tennis et la station d'épuration d'Ardentes,
- le lancement du chantier de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue des écoles à Arthon,
- des interventions sur diverses stations d'épuration et postes de refoulement.

❖ Focus

1990

C'est la date de signature des contrats d'eau et d'assainissement de Déols, conclus pour 30 ans.

Une renégociation a ainsi eu lieu tout au long de l'année 2019 pour bâtir de nouveaux contrats qui entreront en vigueur sur cette commune dès le 1^{er} avril 2020. L'objectif étant de disposer d'un tarif plus compétitif et de fixer à l'exploitant des objectifs ambitieux et de modernisation du service.

❖ Contribution au développement durable

Durant l'année écoulée, la plupart des travaux patrimoniaux listés ci-dessus ont été engagés en faveur du développement durable :

- En eau potable, le remplacement des réseaux anciens et/ou défectueux participe à la réduction des fuites. Cela a représenté une dépense de **707 110 €** en 2019.
- En eaux usées, le renouvellement des réseaux permet de limiter les entrées d'eaux parasites qui génèrent des surcoûts énergétiques de transport et de traitement. Cela a représenté une dépense de **1 174 096 €** en 2019.

❖ Indicateurs 2019

Indicateurs d'activité				
Dépenses d'investissement « eau potable »	1 706 000€	911 000€	1 198 280€	707 110€
Rendement moyen pondéré du réseau d'eau	81,30%	78,60%	78,70%	Info disponible en juin 2020
Quantité moyenne d'eau consommée par foyer	160,60m ³	158,90m ³	149,6m ³	Info disponible en juin 2020
Volume total consommé	4 115 960m ³	4 026 051m ³	3 808 033m ³	Info disponible en juin 2020
Dépenses d'investissement « assainissement »	2 026 000€	1 536 000€	1 448 331€	1 174 096€

Volume total d'eaux usées traitées en stations d'épuration	4 948 897m ³	4 127 327m ³	4 693 591m ³	Info disponible en juin 2020
--	-------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------------

❖ Regard vers 2020

Il s'agit principalement de :

- réaliser le programme de travaux, en cohérence avec les autres programmations d'aménagements et de voirie (agglomération, communes, Département, aménageurs privés...);
- suivre les objectifs fixés aux exploitants dans les concessions de service public et en particulier de s'assurer du respect des engagements pris ;
- préparer le renouvellement du contrat de service public délégué d'eau potable de Déols, et celui d'assainissement regroupant Ardentes, Arthon, Coings, Diors, Étrechet, Jeu les Bois, Luant, Mâron, Montierchaume, Le Poinçonnet, Saint-Maur et Sassierges-Saint-Germain.

III.Des compétences mutualisées et de la Ville exercées au plus près des habitants

3.1 Une ville accueillante et sûre

DGA : Services aux habitants
Direction : Relation aux Usagers (DRU)

❖ **Activité 2019**

- Janvier : création de la DRU et transfert de l'accueil informatif (auparavant rattaché au secrétariat des assemblées)
- Janvier – Mars : recensement de la population
- Avril-octobre : fonctionnement provisoire au 1^{er} étage pendant les travaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville
- Mai : organisation des élections européennes et transfert des mariages au musée-hôtel Bertrand
- Juin : mise en place du logiciel de gestion de l'attente JeFile
- Octobre : ouverture du guichet unique de l'hôtel de ville
- Novembre-Décembre : formations à l'accueil physique et téléphonique pour les agents du guichet unique
- Décembre : ouverture de l'agence postale communale Saint-Denis et transfert des régies des parkings à l'hôtel de ville

❖ **Focus**

En 2019, la Direction de la Relation aux Usagers s'est profondément transformée à travers la mise en œuvre du guichet unique : renforcement du service de l'accueil informatif, nouvelle organisation physique des espaces dédiés à l'accueil du public (front et middle office), transfert des régies des parkings municipaux et communautaires et du guichet familles. Elle affirme ainsi sa vocation d'être toujours plus à l'écoute des usagers des services de Châteauroux Métropole.

❖ **Contribution au développement durable**

La Direction de la Relation aux Usagers maintient depuis plusieurs années un effort constant de dématérialisation de son offre de services et de son fonctionnement. En 2019, cela s'est concrétisé par plus de 21 000 envois dématérialisés d'actes, via la plateforme d'échange des actes d'état civil COMEDec, diminuant significativement le nombre de plis transitant entre la ville de Châteauroux et les autres communes ou les offices notariaux.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	Unité	2016	2017	2018	2019
Indicateurs RH					
Effectif :		11	26	26	30
ETP :		10,2	24,4	24,4	28
<i>Le périmètre de la direction a évolué en 2019 avec l'arrivée de l'accueil informatif et du guichet familles (4 agents)</i>					
Indicateurs financiers					
Budget de fonctionnement	Euros	37 390 €	73 559 €	142 670 €	86 603 €
Budget d'investissement	Euros	62 €	58 419 €	0 €	10 686 €
Recettes de fonctionnement	Euros	373 432 €	446 933 €	401 940 €	485 816 €
Indicateurs d'activité					
Élections	Inscriptions	2 176	659	283	1 452
	Radiations	780	405	355	indisponible*
	Mutations	855	825	178	730
Recensement	Feuilles de logement	2 029	2 054	2 049	2 084
	Bulletin individuel	3 127	3 200	3 244	3 123
Affaires générales	Recensement citoyen	489	431	471	480
	Attestations d'accueil	224	263	256	211
	Débites de boisson	22	36	18	26
	Remembrements agricoles	8	10	9	2
	Buvettes temporaires	283	226	254	251
	Certificats d'hérédité	25	14	11	13
	Fermetures	17	15	24	15

	tardives				
	Cartes de résident	93	47	20	33
	Regroupement familial	32	13	20	12
<u>CNI-Passeports</u>	CNI	3 138	3 459	3 248	3 134
	Passeports	2 019	1 632	1 802	1 521
<u>Locations de salles</u>	Nb de contrats de mise à disposition	1 504	1 461	1 307	954
<i>Depuis 2019, les salles de réunion de la maison des associations ne font plus l'objet d'un contrat de mise à disposition</i>					
<u>Etat civil</u>	Actes de naissance	1 266	1 257	1 304	1 374
	Reconnaisances	307	320	325	331
	Mariages	114	123	130	115
	Entretiens préalables au mariage				46
	Décès	1 136	1 100	1 150	1 203
	Mentions apposées	4 209	5 226	4 636	5 861
	Dont mentions apposées sur les actes de naissance	3 132	3 831	3 804	4 983
	Livrets de famille	2 121	2 220	1 727	2 041
	PACS (depuis le 01/11/2017)	-	23	106	127
	Dissolutions de PACS	-	29	9	40
	Modifications de PACS	-	1	2	5
	Changements de prénom	-	9	16	9
	Changements de nom	-	12	11	6

* Avec la mise en place du répertoire électoral unique, donnée non quantifiée

❖ Regard vers 2020

La Direction de la Relation aux Usagers va poursuivre en 2020 la dynamique apportée par la nouvelle organisation des locaux, en s'adaptant constamment aux besoins des usagers.

Dans le cadre d'une démarche qualité, en vue de l'obtention de la certification Qualivilles, il est prévu de déployer plusieurs actions : mise en place du contrôle d'accès séparant les espaces directement accessibles au public des bureaux, amélioration de la signalétique générale de l'hôtel de ville, transfert physique et dématérialisation du paiement des abonnements dans les parkings, initiation d'un kiosque documentaire permettant aux usagers de consulter des informations sur leurs démarches administratives, engagement d'une réflexion sur la dématérialisation des locations de salles et plus généralement sur l'amélioration de la page d'accueil des démarches en ligne du site de Châteauroux Métropole ...

Dans ce cadre, après les régies des parkings, c'est le standard téléphonique qui va rejoindre la DRU au cours de l'année 2020, tandis que le schéma de téléphonie va continuer à être déployé en vue de la transformation du standard en centre d'appels.

La direction sera en outre en charge de l'organisation matérielle et administrative des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

Côté état civil/domaine funéraire, la numérisation des actes se poursuit, permettant de répondre plus rapidement aux demandes dématérialisées (COMEDDEC et site du service public).

Le cimetière animalier ouvrira ses portes dans le courant de l'année. Il s'intégrera dans une réflexion plus large sur la réglementation des cimetières communaux.

❖ Activité 2019

○ **Restructuration de la DMSP**

De janvier à octobre :

La DMSP est placée sous l'autorité du DGA. en charge des « services aux habitants », elle est scindée en deux services, celui du « stationnement et de l'occupation du domaine public » et celui de la « Police Municipale et du CSU ».

De novembre à décembre : nouvel organigramme de la DMSP

- Transfert des régies des parkings municipaux et communautaires au sein de la Direction de la Relation aux usagers (D.R.U.).
- Transfert de l'équipe des droits de place à la Direction générale adjointe Environnement et Espace public (rattachement à la Direction de la mobilité – service voirie).
- Mise en place de trois unités au sein de la D.M.S.P. : la surveillance du stationnement (équipe composée d'agents de surveillance de la voie publique), la Police municipale et le Centre de supervision urbaine, chaque unité étant placée sous l'autorité d'un encadrant intermédiaire.
- Le chef de service de la Police municipale et du Centre de supervision urbaine devient Directeur municipal de la sécurité publique.

- **Nouvelle convention de coordination** signée entre la Police Municipale de Châteauroux et la Police Nationale, le 19 décembre.
- **Création du Conseil consultatif de la vie nocturne (C.C.V.N.)** : Ce conseil se réunit régulièrement et vise à alerter les élus et les partenaires institutionnels (Préfecture, Police nationale, etc.) sur les problèmes qui peuvent survenir quant à la présence d'une activité commerciale nocturne particulièrement dense à Châteauroux. Il propose des solutions aux problèmes existants et informe les représentants des riverains et des commerces des projets municipaux en lien avec la nuit et des demandes diverses (changement d'horaires, etc.).
- **Convention de partenariat entre les communes de Châteauroux et Diors** relative à la vidéoprotection qui précise la mutualisation du CSU pour l'exploitation de caméras de vidéoprotection des voies publiques situées sur la commune de Diors.
- **Sécurisation des manifestations organisées dans la commune** : présence renforcée des agents PM et activation systématique du CSU. Quelques manifestations importantes :
 - Fête de la musique (21/06),
 - Triathlon (18/05),
 - Braderies (juin et octobre),
 - Stage-festival Darc (du 13 au 23/08),
 - Tour Vibration (24/09),
 - Ekiden (10/11),
 - patinoire du centre-ville (du 24/11/19 au 05/01/20).

La PM a également encadré des manifestations patriotiques (11 novembre, 8 mai...) et sociales ("gilets jaunes").

- **Armement de la Police municipale :**
 - Dotation de la Police municipale en armes létales.
 - Formations : les agents de Police municipale sont tenus de suivre des formations obligatoires relatives au maniement des armes de catégorie D (bâton de défense, tonfas ou matraques télescopiques), mais aussi aux pistolets à impulsions électriques (PIE), aux Lanceurs de balles de défense (L.B.D.) ou aux générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes de catégorie B.
Les entraînements se déroulent à la société de tir de Châteauroux (convention).

- **La gestion des objets trouvés** qui relevait jusqu'à présent de la DRU., a été confiée à la DMSP. dans les conditions définies par la réglementation. L'accueil du public est effectué dans les locaux de la DMSP. Les objets trouvés de valeur (argent, bijoux...) sont entreposés dans un coffre-fort et les autres objets sont stockés dans un local sécurisé.

- **Activité du Centre de supervision urbaine :**
 - renouvellement de 27 caméras de vidéoprotection,
 - sept nouveaux sites vidéo protégés à Châteauroux,
 - gestion de la vidéoprotection en mode projet,
 - gestion des DATI (Dispositif d'alarme du travailleur isolé) : renvoi au CSU des déclenchements de DATI.

❖ Focus

Rédaction d'un nouveau règlement intérieur de la Direction municipale de la sécurité publique, en concertation avec les agents : modification des horaires de travail de la Police Municipale : les agents travaillent les dimanches et jours fériés. La brigade nocturne assure principalement la sécurité aux abords des établissements de nuit en centre-ville, les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Pour la Police Municipale, patrouilles tri nommées les vendredis et samedis soirs de 21h à 6h ; service courant du lundi au vendredi de 7h à 21h en continu et les week-end de 9h à 18h. Pour les agents du CSU, service de 7h à 6h du jeudi au samedi inclus, le lundi de 8h à 18h, le mardi de 7h à 21h, le mercredi de 7h à 4h30 (repos le dimanche).

❖ Contribution au développement durable

La Police municipale lutte contre le bruit des véhicules. Elle effectue régulièrement des contrôles du bruit à l'aide d'un sonomètre homologué.

La Police municipale effectue des patrouilles pédestres ou en VTT.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (euros)			24 285	44 609
Budget d'investissement (euros)	6 273	3 091	44 779	30 443
Recettes de fonctionnement (euros)	1 388 527	1 460 034	1 529 404	1 618 780
Indicateurs d'activité PM				
Événements traités	1 760	1 607	1 505	1 844
Captures de chiens	55	65	62	66
Élèves et classes sensibilisés aux risques de la circulation routière (année scolaire)	785/37	625/28	675/29	890/39
Plan d'Actions de Sécurité Routière	9	0	0	12
Manifestations encadrées	51	67	52	63
Infractions relevées (amendes)	1 303	1 169	1 100	1 019
Mises en fourrière	170	166	155	164
Rapports et procès-verbaux	176	54	315	189
Lignes de bus surveillées	130	115	124	104
Indicateurs d'activité CSU				
Réquisitions	258	279	220	231
Demandes d'intervention (PM et PN)	374	293	229	343
Nombre déclenchements de l'alarme-intrusion des bâtiments municipaux			26	110
Interphonie des parkings (appels)			9 152	9 749
Gestion des appels lors de l'astreinte téléphonique			481	404
Demandes de renvois d'images vers le CIC de la PN			38	48

❖ Regard vers 2020

Police municipale

Création d'une unité cynophile : recrutement d'un maître-chien.

Centre de supervision urbaine

Mise en place d'un organigramme fonctionnel de la vidéoprotection : l'organisation interne et les modalités de pilotage seront clarifiées pour la Ville de Châteauroux, Châteauroux Métropole et le CCASde Châteauroux.

Les sites suivants seront désormais gérés par le CSU :

- le stade Gaston-Petit,
- le MACH 36,
- les déchetteries communautaires d'Ardentes, Arthon, Déols, Montierchaume et Le Poinçonnet,
- le Foyer des jeunes travailleurs,
- la Maison-relais Saint-Jean,
- la Résidence Isabelle à Saint-Jean.

❖ Activité 2019

Régies des parkings : acquisition de la Super carte en ligne.

Occupation du domaine public : application de la réglementation relative aux pré-enseignes qui a pour objectif de protéger le cadre de vie en limitant la publicité extérieure.

❖ Indicateurs 2019

<i>Indicateurs d'activité stationnement et occupation domaine public</i>				
Forfait de post stationnement (FPS)			7 481	8 677
Infractions relevées (Pvé)	17 226	9 423	2 674	2 915
Recours administratif préalable obligatoire (RAPO)			161	222
Nombre de terrasses	74	72	92	78
Nombre d'étalages	30	30	95	28
Nombre de pré-enseignes	80	80	80	0
Nombre de métiers forains (Foire expo)	55	50	50	36
Nombre de cirques	5	4	2	3
Nombre de commerçants sur les marchés (par semaine)	280	240	210	170

❖ Regard vers 2020

Installation des régies municipales et communautaires à l'Hôtel de Ville et rattachement à la DRU.
 Installation du service de l'occupation du domaine public dans les locaux de la maintenance des parkings (cours Saint-Luc).

3.2 Une ville propre

DGA : Aménagement et équipements publics
Direction : Énergie, hygiène et prévention
Service : Hygiène et prévention (service ville)

❖ **Activité 2019**

- ***Plan de lutte contre le moustique tigre***

Le moustique tigre a été repéré pour la première fois à Châteauroux au cimetière Saint-Denis en 2016. Malgré un traitement chimique effectué dans le cimetière par l'EID Méditerranée, le moustique tigre a proliféré, et depuis 2017 le département de l'Indre a été ajouté à la liste des départements où le moustique tigre est installé et sa surveillance devient une obligation. Elle est réalisée par le laboratoire départemental en partenariat avec la société Altopictus.

Châteauroux fait l'objet d'une surveillance entomologique qui s'articule suivant 3 axes de travail :

- suivi entomologique,
- suivi des remontées des citoyens (déclaration en ligne) sur réseau sentinelle,
- intervention sous surveillance épidémiologique.

La campagne 2019 de surveillance a porté sur trois zones et a vu le nombre de piège passer de 33 à 45.

Le bilan de cette campagne montre que l'implantation est à nouveau bien confirmée et que le périmètre s'est étendu avec franchissement de l'Indre (commune de Déols).

Dans le cadre de ce dossier, la commune de Châteauroux a versé en 2019 au conseil départemental 17062,80 € pour la participation aux dépenses de la campagne de suivi qui s'élèvent à 34 125,60 €.

- ***Contrôle de l'hygiène alimentaire des commerces de bouche de Châteauroux***

Des commerces de bouches (épicerie, restaurant, restauration rapide...) ont fait l'objet de contrôles inopinés par le service hygiène durant l'année 2019 afin de vérifier l'hygiène des locaux et les bonnes pratiques du personnel : sept visites d'établissement ont été réalisées.

- ***Procédures de police menées par le service hygiène et prévention***

Durant l'année 2019, le service hygiène et prévention a mené plusieurs procédures au titre des pouvoirs de police du maire ainsi que du préfet :

- un arrêté municipal portant sur le déblaiement, le défrichage et la dératisation,
- quatre mesures sonométriques ont été effectuées dont quatre en période nocturne (22h à 7h).

- ***Plan de prévention des bruits de l'environnement (PPBE)***

Le Plan de prévention des bruits dans l'environnement (PPBE) est un outil d'analyse et de planification destiné à réduire les nuisances sonores engendrées par les infrastructures routières dont le trafic dépasse les trois millions de véhicules par an.

Il intègre principalement des cartes de bruits de l'environnement et un plan d'action constitué essentiellement de travaux de mise en œuvre d'enrobé phonique sur les voiries concernées.

En 2019, le PPBE dit de « 3^e échéance » a été mis à jour et soumis à consultation publique du 14 octobre au 13 décembre 20, il a été approuvé en conseil communautaire et municipal début 2020.

Travailleur isolé, approbation en CHSCT

Un groupe de travail spécifique créé en 2018 (élus, DGA, représentants du personnels et membres du CHSCT) avait défini les critères d'identification des travailleurs isolés, basés sur la fréquence, les temps d'exposition et la dangerosité des postes de travail. Ce groupe avait proposé un plan d'action de prévention des risques, approuvé la pondération des critères pour chaque poste, ainsi que les unités de travail prioritaires. Dix postes de travail prioritaires avaient ainsi été identifiés (six agents d'astreintes, deux agents d'entretien des piscines et deux gardiens des déchetteries).

La mise à disposition des Dispositifs d'alerte pour travailleur isolé (DATI) a été réalisé en 2019 pour ces postes. Les agents d'astreintes se sont vus équipés de téléphone faisant également office de DATI tandis que les agents de piscines et de déchetteries ont été équipés de système d'alerte de type boîtier.

Adoption du Règlement local de publicité intercommunale (RLPi)

De 2016 à 2018, le cabinet Alkhos a accompagné Châteauroux Métropole dans les différentes étapes de l'élaboration du RLPi.

Le RLPi a été soumis à enquête publique de mars à avril 2019.

L'adoption définitive du RLPi a été validée lors du Conseil communautaire de juillet 2019.

❖ Focus, notre contribution au développement durable

Travaux d'amélioration de l'auto épuration naturelle du lac de Belle-Isle

Les travaux d'amélioration réalisés en 2018 de l'auto épuration naturelle du lac de Belle-Isle ont consisté au reprofilage et à la revégétalisation de l'île centrale et des berges.

La concentration maximale de cyanobactéries durant la période estivale 2019 a été de 5 832 cellules/ml en juin (contre 6 974 en août 2018).

La limite d'information de la population étant fixée à 20 000 cellules/ml et la fermeture à 100 000 cellules/ml, la baignade de Belle-Isle est donc restée accessible pendant toute la période d'ouverture sans mesure de restriction particulière en lien avec les cyanobactéries.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs RH				
Effectif :	7	7	7	7
ETP :	7	6	6	6
80%		1	1	1
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement :				
Ville	90 450 €	77 100 €	56 700 €	95 700 €
Agglo	27 300 €	42 300 €	25 300 €	24 300 €
Budget d'investissement :				
Ville	30 000 €	234 000 €	50 000 €	13 785 €
Agglo	0	0	0	0
Indicateurs d'activité				
Hygiène :				
Nombre de dossiers instruits	333	259	293	422
Dont :	149			
Réclamations	100	136	131	149
Autres	84	123	162	273
Nombre de visites et interventions des inspecteurs de salubrités	223	296	312	108
Nombre d'intervention des agents de salubrité	1 142	842	1 185	512
Qualité de l'air :				
Nombre de jours de qualité très bonne ou bonne	282	326	287	295
Nombre de jours de qualité moyenne	25	30	61	50
Nombre de jours de qualité médiocre	19	2	15	15
Nombre de procédure d'alerte	2	7	2	0
Prévention sécurité et accessibilité :				

Nombre de commissions ou sous-commissions de sécurité ou d'accessibilités suivi	26	17	22	16
Nombre de dossiers d'autorisation traités (travaux et manifestations)	98	95	73	96
Nombre de visites	56	60	69	77
Prévention des risques professionnels :				
Nombre de réunions et RdV sécurité	240	38	25	39
Nombre de visites de poste de travail	18	10	53	40

❖ Regard sur 2020

- renforcer le Plan de communal de sauvegarde (PCS) de lutte contre les pandémies. Intégrer les retours d'expérience issus de la crise sanitaire du Covid-19,
- améliorer le plan de prévention canicules,
- augmenter les contrôles en hygiène alimentaire,
- continuer et renforcer la communication pour sensibiliser la population aux « bonnes pratiques » afin de limiter la prolifération du moustique tigre,
- mettre en place une procédure de prise en charge des victimes d'incendie avec l'ensemble des partenaires (pompiers, protection civile, bailleurs).

3.3 Une ville attractive

DGA : Développement du territoire

Direction : Direction de l'Attractivité du territoire et du Développement économique

Service : Jumelages et relations internationales

❖ **Activité 2019**

1) **Jumelages et Relations internationales**

- **Bittou :**

L'année 2019 aura été marquée par le 30^e anniversaire du jumelage Châteauroux Bittou fin mai à Châteauroux avec l'inauguration du passage Hin-Yéré aux lavoirs des Cordeliers. (Cf notre focus)

Après avoir répondu à un appel à projets triennal (2019-2021) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une subvention de 28 000 € a été accordée pour aider à la réalisation de six actions :

1/ Activités génératrices de revenus pour femmes en situation de grande pauvreté à Bittou-urbain.

2/ Production maraîchère et création de pépinière au village rural de Zampé.

3/ Création d'un élevage caprin.

4/ Production maraîchère avec réalisation d'un forage dans le village rural de Largué.

5/ Gestion des déchets à Bittou urbain.

6/ Réalisation d'un forage dans le village Peul de Gandin.

- **Gütersloh :**

Notons cette année le souhait de développer entre les deux villes l'axe culturel avec le déplacement à Gütersloh d'une délégation conduite par Monsieur Jean-Yves Hugon, adjoint au maire, délégué à l'éducation, aux affaires scolaires, à l'enseignement supérieur et aux relations internationales. Cette délégation était également composée de :

- Monsieur Sébastien Rahon, Directeur de la culture de Châteauroux Métropole,
- Monsieur William Bensimhon, Directeur du conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental,
- Monsieur Jérôme Montchal, Directeur de la Grande Scène Nationale Équinoxe.

Les membres de la délégation ont rencontré leurs homologues et partagé leurs expériences.

- **Olsztyn :**

Outre l'accueil en mai du groupe folklorique Kortowo, notons le déplacement à Olsztyn de Madame Dubernard, Provisoire du lycée Pierre-et-Marie-Curie de Châteauroux, pour un premier contact avec le lycée 5 d'Olsztyn.

- **Fresno :**

Une collégienne s'est rendue à Fresno en juillet alors qu'un lycéen du lycée Pierre-et-Marie-Curie recevait pour un mois un jeune Californien.

Le comité de jumelage a été présent aux Good Old Days en septembre et une importante délégation officielle composée en majorité de chefs d'entreprises a été reçue lors de cet événement.

- **Jinhua :**

Officialisation du jumelage Châteauroux-Jinhua le samedi 1^{er} juin 2019, à l'occasion du 30^e anniversaire du jumelage avec Bittou, en présence d'une trentaine de représentants de la ville et des chefs d'entreprises.

2) Réceptions et protocole, cérémonies patriotiques

Il s'agit de l'organisation de toutes les réceptions de Châteauroux Métropole et de certaines cérémonies (vernissages, inaugurations, célébrations diverses...). Ces organisations nécessitent la tenue d'un fichier de 17 000 contacts permettant d'envoyer des invitations (mails et papiers).

17 cérémonies patriotiques ont eu lieu en 2019 organisées par la direction, permettant à la collectivité de participer au devoir de mémoire.

❖ Focus

30^e anniversaire de jumelage avec Bittou :



Ce 30^e anniversaire, fêté en présence de délégations officielles de nos villes jumelles, fut l'occasion de dresser un bilan des actions menées dans le cadre du jumelage avec Bittou :

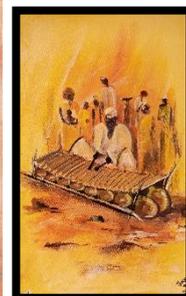
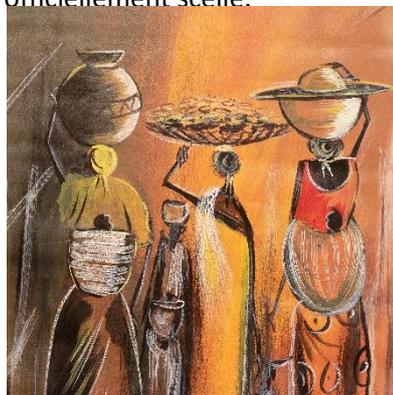
- jusqu'en 2012, le jumelage a financé près de 52% des infrastructures scolaires de la commune de Bittou,
- jusqu'en 2018, le jumelage a mis à disposition de la commune de Bittou près de 38% des réalisations en forage pour l'approvisionnement en eau potable des populations,
- il y a eu des stages d'infirmières, la mise en place du 1^{er} dépôt pharmaceutique, l'apport d'équipements de santé et d'équipements en énergie solaire des principaux centres de santé et de promotion sociale,
- depuis sa création, le jumelage ne cesse d'accompagner le développement de l'agriculture locale, mettant en avant la sauvegarde de l'environnement et la prééminence des semences locales, la lutte contre les pesticides ravageurs des sols.

La délégation officielle de Bittou, composée de quatre personnes et conduite par M. Lissané Zampaligré, séjourna du 24 mai au 3 juin 2019 à Châteauroux. Elle put assister au déroulement de l'élection européenne le 26 mai, visiter une déchetterie, l'école de Luant, une ferme à Lignerolles, Emmaüs, assister à un tournoi de rugby, rencontrer et discuter des futurs projets avec les membres du comité de jumelage Châteauroux Bittou. Elle a été l'hôte d'honneur de Châteauroux Métropole, et les

maires de Bittou et de Châteauroux ont signé, le samedi 1^{er} juin 2019, l'acte officiel de jumelage des trente ans d'amitié entre les deux villes.



Au cours de cette cérémonie, le jumelage avec la ville de Jinhua en Chine a été officiellement scellé.



L'exposition de Justin Paré, habitant de Bittou a connu un vif succès. Les 30 tableaux, transportés dans leurs valises par les membres du comité de jumelage et encadrés par les menuisiers de la ville de Châteauroux, ont tous été vendus. 75 % du produit des ventes ont été transmis à l'artiste et 25% seront consacrés à soutenir les actions du comité à Bittou. Cette exposition intitulée « A gnassi gnassi en pays Bissa » - Bienvenu en pays Bissa – montrait des scènes de la vie quotidienne à Bittou.



Pour marquer cet anniversaire, le 1^{er} juin 2019 le passage Hin-Yéré aux lavoirs des Cordeliers fut inauguré.



❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement				
<i>Dépenses</i>	102 841.21 €	106 759.70 €	123 523.56 €	118 449.69 €
<i>Recettes</i>	18 310.00 €	15 410.00 €	15 285.12 €	19 610.00 €
Budget d'investissement	8 268.00 €	-	-	-

Indicateurs d'activité				
Réceptions (tout confondu)	239	296	365	380
Manifestations patriotiques	17	17	17	17
Jumelages	3	4	4	5

❖ Regard vers 2020

Pour le jumelage avec Bittou, poursuite des projets inscrits dans le plan triennal avec comptes rendus financiers et techniques au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et au Conseil régional.

Poursuite du travail engagé sur l'exposition bilingue portant sur le développement des villes de Gütersloh et de Châteauroux de 1945 à nos jours, avec l'accueil d'un groupe de travail de Gütersloh composé d'historiens, du directeur des archives départementales et de représentants de la ville de Gütersloh.

Le forum des associations à la mi-septembre avec la présence de délégations de nos villes jumelles, notamment celle de Fresno et Olsztyn sera l'occasion de faire mieux connaître les actions de nos jumelages.

De janvier à juin : une étudiante domiciliée à Brassioux (Déols) effectuera un semestre à l'université de Fresno.

En avril, un étudiant domicilié à Le Poinçonnet doit faire un stage dans une agence de communication. En juillet, deux échanges auront lieu (un lycéen partira à Fresno et une jeune américaine sera reçue dans une famille Castelroussine).

Accueil en juillet d'élèves américains et en octobre des élèves du lycée Pierre-et-Marie-Curie se rendront à Fresno.

Accueil de Mme Sullivan, présidente du comité de jumelage à Fresno et les nouveaux membres du comité en septembre.

❖ **Activité 2019**

- **Inscription et paiement en ligne**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les usagers ont la possibilité de s'inscrire et de payer en ligne. Une fois l'inscription ou le renouvellement en ligne terminés, il suffit de se présenter dans l'une des trois bibliothèques avec ses justificatifs afin de récupérer sa carte d'abonnement.

- **Livret d'accueil bilingue français-anglais**

Pour répondre à de nouveaux besoins, un livret d'accueil bilingue est à la disposition du public dans les trois bibliothèques du réseau.

- **Réaménagement de la bibliothèque Saint-Jean**

La bibliothèque a été fermée du 11 au 28 juin pour réorganiser ses espaces suite à l'acquisition de mobilier mieux adapté à la nouvelle technologie mise en place dans tout le réseau (achat d'un montant d'environ 30 000 €).

- **Réflexion sur l'extension des horaires d'ouverture des établissements du réseau des bibliothèques**

Une réflexion a été menée, notamment en interrogeant les usagers, *via* un questionnaire, pour adapter les horaires en fonction des besoins. Les principaux changements pour le public ont pris effet au 1^{er} janvier 2020.

- **Deux cycles d'animations**

Le Petit Chaperon rouge de mars à mai avec plus de 900 participants et autant d'enfants au moins accueillis lors de visites de classes.

La Renaissance de septembre à décembre à l'occasion des 500 ans de la Renaissance en Centre-Val de Loire (*Viva Da Vinci 2019*) avec plus de 700 participants.

En 2019, les bibliothèques ont proposé 163 rendez-vous s'adressant à tous les publics et 4 700 personnes y ont participé.

❖ Focus

À compter du 17 septembre, mise en place de la technologie RFID (la radio-identification) sur l'ensemble des établissements dans le cadre de la poursuite de la modernisation du réseau des bibliothèques :

- l'automatisation des prêts-retours ;
- la sécurisation des documents ;
- un système de comptabilisation des entrées dans les bibliothèques de quartier (les seules dépourvues auparavant) ;
- la possibilité d'un retour des documents 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 sur le site de la Médiathèque.

Ce système permet aux usagers de gagner en autonomie et doit faire gagner du temps aux agents en matière de suivi des emprunts et de récolement. Le coût s'est élevé à environ 130 000 €.

❖ Contribution au développement durable

Maintien de la grainothèque, permettant un échange de graines bio (fleurs, légumes, plantes) entre usagers au sein de la médiathèque, à l'initiative des associations « Incroyables comestibles » et « Bihanat ».

Vente permanente de livres permettant de donner une seconde vie à des ouvrages destinés à être désherbés.

Un vélo est à disposition des agents dans le garage de manière à circuler sans nécessité d'emprunter un véhicule pour de courts déplacements.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement :	200 360*	209 576	207 895	215 682
Budget d'investissement :	3 246	10 978	13 530	169 805
Indicateurs d'activité				
Nombre de visiteurs médiathèque	156 450	147 468	151 106	152 616 (b)
Nombre d'abonnés sur le réseau	5 881	4 350 (a)	4 177	3 694
Nombre de prêts sur le réseau	303 519	300 662	295 747	289 206 (b)

* transfert de la documentation

(a) Mise en place au 1^{er} janvier de la tarification pour les Castelroussins et du prêt illimité.

(b) Fermeture des bibliothèques pendant les travaux pour la mise en place de la RFID.

❖ Regard vers 2020

Mise en place d'une terrasse au 1^{er} étage de la médiathèque ;

Le cycle polar permettra de mettre en exergue ce genre littéraire au cours du dernier trimestre en organisant des rencontres d'auteurs, des ateliers, une exposition, ...

Mise en place d'une ou deux actions innovantes dans le courant de l'année : développement des lectures au téléphone, mise en place de spectacles en partenariat avec la scène nationale Équinoxe.

❖ **Activité 2019**

• **Expositions**

Le Musée Bertrand a présenté cinq expositions et une ouverture nocturne au public :

- « Le Travail en miroir » du 1^{er} mars au 19 mai ;
- « La Classe – L'œuvre » à l'occasion de la Nuit des Musées le 18 mai à 20 h ;
- « À l'école d'Ernest Nivet » du 8 au 30 juin ;
- « Parcours sur les sculptures des collections du musée » du 5 juillet au 8 septembre ;
- « Jenny de Vasson, photographe » du 19 septembre au 31 décembre ;
- « La Renaissance » du 15 novembre 2019 au 17 mai 2020.

• **Actions – Événements**

Divers actions interservices et événements publics et privés ont été organisés :

- 6 au Musée Bertrand ;
- 17 au couvent des Cordeliers ;
- 3 à la Maison des arts et traditions populaires du Berry.

À noter que depuis le 25 mai, deux salles du Musée Bertrand accueillent les cérémonies de mariage.

De plus, des démarches ont été effectuées pour permettre :

- l'adhésion au Conseil International des Musées (ICOM) ;
- la signature de la Charte de coopération « Vallée des peintres entre Berry et Limousin » ;
- l'assistance et des conseils de la MISSA (Mission sûreté sécurité accessibilité) du service des Musées de France de la Direction des Patrimoines, en amont de la rédaction du plan de sauvegarde et de la préparation des études de programmation ;
- la mise en place d'un conseil scientifique et culturel ainsi que d'un réseau de responsables des musées du Territoire (La Châtre, Issoudun, Bourges, ...).

• **Conférences**

- Dans le cadre du 150^e anniversaire de la Respectable loge La Gauloise à l'Orient de Châteauroux, une conférence a été tenue, au couvent des Cordeliers le 22 juin, intitulée « Grand Orient de France, une Obédience du XXI^e siècle » en présence de Jean-Philippe Hubsch, grand maître du Grand Orient de France ;
- 18^e édition du Festival Lisztomanias de Châteauroux, présentée par Nicolas Dufetel (musicologue, chercheur au Centre national de la recherche scientifique et professeur d'histoire de la musique) au musée Bertrand le 21 octobre.

• **Publications**

À l'occasion de l'exposition « Jenny de Vasson et ses amis », le Musée Bertrand a publié le catalogue « Jenny de Vasson, photographe (1872-1920) », dont 100 exemplaires ont été vendus à la boutique.

- **Conservation**

L'équipe de la réserve centrale du musée, constituée de trois agents, a récolé 741 œuvres en 2019. À ce jour, 7 806 œuvres ont été saisies, récolées et reconditionnées suivant les normes de conservation préventive.

Cette année, l'équipe a créé 741 nouvelles fiches d'inventaire dans la base de données Micromusée (mise en fonction en 2017) qui comptabilise aujourd'hui 10 200 fiches.

Début décembre, l'équipe de récolement a également versé une première centaine d'œuvres sur la base nationale Joconde, ce qui constitue une étape importante pour le rayonnement du Musée Bertrand.

Pour finir, la réserve centrale a été équipée d'un nouveau meuble à plans nécessaire à la conservation d'objets. Et trois déshumidificateurs ont été acquis pour préserver les œuvres exposées dans la salle contemporaine du musée.

- **Prêts d'œuvres**

Le Musée Bertrand a contribué à la réalisation d'expositions temporaires proposées par 12 institutions en mettant à disposition 48 œuvres provenant de sa propre collection.

- **Dons**

Le Musée Bertrand a accepté plusieurs dons d'œuvres qui ont permis d'enrichir ses collections :

- Onze assiettes traitant de l'épopée Napoléonienne et de la Restauration (donateur : M. Christophe Samain) ;
- Une affiche commémorative du Millénaire de Châteauroux et le programme de ses festivités dessinés par l'artiste Bernard Naudin (donateur : M. Bertrand Ageorges) ;
- Une peinture à l'huile « Bergère et son troupeau de vaches à l'abreuvoir » réalisée par l'artiste Fernand Maillaud (donatrice : Mme Gabrielle Berger).

Le Musée Bertrand a également entrepris des démarches auprès d'un commissaire-priseur et d'un notaire pour formaliser l'acceptation du don sans charges particulières, fait par Madame Francesca Picou-Lacour, du fonds d'atelier (œuvres et matériel) de son grand-père Ernest Nivet. À cet effet, quatre élèves et deux encadrants de l'école Talm-Tours sont intervenus, du 25 au 29 novembre, en vue d'effectuer un chantier-école permettant la programmation du transfert de ce fonds.

- **Mécénats**

La mise à disposition du couvent des Cordeliers a permis au Musée Bertrand d'obtenir deux mécénats, l'un de 1 000 € de la Fédération des bâtiments de l'Indre et l'autre de 1 400 € de la société Denis Gibaud, qui contribuent à la restauration ou l'acquisition d'œuvres.

- **Acquisitions**

L'acquisition de deux œuvres a été réalisée, après un avis favorable de la Commission scientifique régionale des musées de France (CSR) du 10 septembre 2019 et l'octroi de subventions par le biais du Fonds Régional d'Acquisition (FRAM) :

- le buste de Madame Gabrielle Denis par Ernest Nivet : coût 3 300 € H.T. - subvention 2 640 € H.T. ;
- le portrait de Madame Gabrielle Denis par Hélier Cosson : coût 200 € H.T. – subvention 160 € H.T.

- **Restaurations**

Le Musée Bertrand a fait appel à Monsieur Marcel Molac pour la restauration du portrait de Germain Pilon par Pierre Guersant qui a été financée par le biais d'un mécénat de 1 000 € de la Fédération des Bâtiments de l'Indre.

De plus, le dossier de restauration d'un brûle-parfum chinois endommagé accidentellement (coût : 2 160 € H.T.) a obtenu un avis favorable de la Commission scientifique régionale des musées de France (CSR) du 12 septembre 2019 et l'octroi d'une subvention de 1 728 € par le biais du Fonds régional de restauration (FRAR).

❖ Focus

L'année 2019 a été marquée par la rédaction du volet scientifique du Projet scientifique et culturel (P.S.C.) du Musée Bertrand, avec l'appui d'une chargée de mission ; le P.S.C. a été adopté par le Conseil municipal du 1^{er} octobre, transmis à la DRAC Centre-Val de Loire pour avis et aux Services des musées de France (S.M.F.) pour validation définitive. Le PSC définit pour les années à venir les grandes orientations du musée. Il s'oriente vers un musée d'histoire et d'art faisant découvrir Bertrand dans la société de son temps, sous l'Empire et la Restauration, en mettant en exergue son ancrage national et sur le territoire. La redécouverte des collections composites permettra aussi aux visiteurs d'appréhender la riche vie culturelle et artistique en lien avec l'histoire du territoire et du musée sous la III^e République puis après la Seconde Guerre mondiale.

❖ Contribution au développement durable

En avril, le Musée Bertrand a mis en place onze poubelles de recyclage papier réparties dans l'ensemble des locaux concernés (bureaux administratifs, accueil, réserve centrale, boutique) et a été équipé de sept bornes wifi pour permettre aux visiteurs, artistes et divers intervenants de se connecter gratuitement à internet.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement :	76 378	100 941	90 177	39 774
Budget d'investissement (partagé services culturels)				
Acquisition œuvres :	9 131	21 944	1 650	3 500
Acquisition divers matériels :	/	/	/	4 333
Restauration œuvres :	9 904	22 397	21 312	5 568
Indicateurs d'activités				

Musée Bertrand :	7 338	8 421	8 655	8 464
• <i>Visites groupes scolaires</i>	1 421	865	1 543	745
• <i>Diverses visites commentées</i>	/	/	526	697
Les Cordeliers :	12 970	8 569	6 736	1995
• <i>Visites groupes scolaires</i>	320	905	406	377
• <i>Diverses visites commentées</i>	/	/	1	22
Maison des Arts et Traditions Populaires du Berry :	89	165	626	576
• <i>Visites groupes scolaires</i>	71	140	493	161
• <i>Diverses visites commentées</i>	/	/	133	415

❖ Regard vers 2020

Les événements programmés qui marqueront 2020 :

Lancement des études d'évaluation patrimoniale et de programmation muséographique en prévision de futurs travaux de réhabilitation du Musée Bertrand et des demandes de subventions auprès de la DRAC Centre-Val de Loire et des Monuments Historiques ;

Rédaction du plan de sauvegarde ;

Mise en place du nouvel organigramme du musée ;

Tenue de quatre expositions au Musée Bertrand : partenariat avec l'Éducation nationale concernant les œuvres réalisées sur Jenny de Vasson (du 06/03 au 12/04/2020), partenariat avec l'Éducation nationale pour des œuvres réalisées sur La Renaissance du 30/04 au 07/06/2020, « La Nuit Européenne des Musées » (le 16/05/2020) et « Patrimoine Céramique » (du 27/06 au 31/12/2020) .

Dépôt des dossiers d'acquisition par donation sans charges particulières du fonds d'atelier d'Ernest Nivet et de deux restaurations d'œuvres destinées à être prêtées, auprès de la Commission scientifique régionale des musées de France (CSR) de mars.

Intervention des élèves et des encadrants de l'école Talm-Tours pour la 2^e phase de programmation du transfert du fonds d'atelier d'Ernest Nivet.

❖ **Activité 2019**

• **Activités culturelles**

Expositions

- Olivier Archambault de Beaune (Résidence 2018) « Go Goleman project » du 9 janvier au 13 février - Fréquentation : 138 personnes (scolaires, public, 1 groupe de la région Centre-Val de Loire).
- Nicolas Hérubel « Installation bureau d'études » du 1^{er} mars au 27 avril - Fréquentation : 113 visiteurs + 40 élèves du collège de Neuvy St-Sépulcre + 13 adolescents de l'Institut médico-éducatif Chantemerle de Valençay + 19 élèves de la classe préparatoire de l'école + les élèves des ateliers adultes et enfants + visites des scolaires + un groupe amené par le médiateur culturel (groupe de personnes en insertion).
- Élise Planhard (résidence d'artiste) « de long, en large et à travers » - du 6 juillet au 5 septembre - Fréquentation : 168 personnes.
- Amélie Bertrand « City don't cry » du 20 septembre au 31 octobre - Fréquentation : 145 personnes (public et scolaires). Exposition en partenariat avec la Galerie Sémiose à Paris.

Résidences d'artiste

- Élise Planhard - Résidence du 4 février au 27 avril.
- Paul Bonnin – Résidence du 12 novembre au 4 janvier 2020.

Conférence

- Joana P.R. Neves – Mardi 3 décembre - Fréquentation : 45 personnes.
Joana P. R. Neves est commissaire d'exposition indépendante, auteure et Directrice du salon d'art contemporain « Drawing Now Art Fair – Paris, termine sa thèse sur « la ligne indexique » à Kingston University, Londres en 2020. Elle vit et travaille à Londres.

• **Activités pédagogiques**

Workshops

- du 11 au 15 février – Nicolas Hérubel « Installation bureau d'études », dans le cadre de son exposition.
- du 7 au 11 octobre : - Deux professeurs, Kristina Depaulis et Virginie Mathé « autour de la Renaissance ». Aux abords et dans l'espace intérieur de la médiathèque.

Mission Cépia

- Intervention ponctuelle auprès des élèves de la classe préparatoire de l'artiste Bruno Michellod (convention avec Ensa Bourges/Maison centrale de St-Maur/Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Indre/La Fédération des organisations laïques de l'Indre).

Expositions

- Les Drôles de l'Art (ateliers enfants) « Imaginarium » du 6 au 26 juin – Galerie Marcel-Duchamp – 88 visiteurs.

- Duchamp du soir (ateliers adultes) « Combiné de curiosités » du 15 juin au 31 août – Médiathèque Équinoxe – fréquentation non évaluée.

Projets réalisés

- Stage photo « Caméra obscure » réalisé par Éric Lamouroux auprès du Pôle Ados du service Jeunesse – 18 et 19 février, cour du Musée-Hôtel Bertrand.
- Portes ouvertes de la classe préparatoire, le 28 février – 46 visiteurs.
- Stage enfants réalisé par Emmanuel Camusat – 11/12/14 et 15 février « Collages, paysages, peintures » - 27 inscrits.
- Stage enfants réalisé par Emmanuel Camusat – 15/16/18 et 19 avril « Visages, paysages, peintures »- 50 inscrits.
- Réalisation d'une peinture pour le crématorium de Cré dans le cadre du cours de Gérard Laplace (en cours).
- Écomusée de la Brenne à Le Blanc, partenariat avec la structure sur la réserve ornithologique dans le cadre du cours de Gérard Laplace (en cours).
- Voyage à Paris le 28 novembre pour les 17 étudiants de la classe préparatoire accompagnés de deux professeurs, Virginie Mathé et Emmanuel Camusat :
 - * visite guidée des expositions du Palais de Tokyo,
 - * visite guidée des collections au Musée d'Art Moderne et visite de l'exposition « Hans Hartung »,
 - * visite guidée de l'exposition « Kiki Smith », au Musée de la Monnaie de Paris.

❖ Focus

- L'exposition d'Élise Planhard a rencontré un grand succès populaire, notamment par les visites orchestrées tout l'été par le médiateur culturel. Ces rencontres ont permis à des publics éloignés ou empêchés d'avoir une approche de l'art contemporain. Ainsi, le Point rencontre d'information jeunesse de Déols, Solidarité accueil, C.For, le Groupe d'entraide mutuelle-Cap36 et un groupe d'adolescents de l'Association Ccstelroussine de gestion des centres sociaux-culturels de Châteauroux ont pu visiter l'exposition et rencontrer l'artiste.

❖ Contribution au développement durable

Dématérialisation des inscriptions, des envois ; correspondance par mel ; récupération de matériaux pour les ateliers (bouchons, emballages, papiers, cartons, etc..).

❖ Indicateurs 2019

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Financiers				
Fonctionnement	38 756	36 211	35 039	36 107
Investissement :		8 580		3 828
Activités				
Élèves classe préparatoire	11	18	19	17
Élèves classe préparatoire ayant réussi le concours	9/9 2 abandons	15/15 2 réorientations 1 abandon	15/19 2 abandons 1 renvoi 15 reçus + 1 concours Limoges en sept	Résultats en mai/juin 2020
Élèves ateliers				
Enfants :	77	85	105	96
Adultes :	141	148	141	135
Total :	218	233	246	231
Ateliers enfants	6	7	8	8
Ateliers adultes	15	15	14	14
Classes Éducation nationale	17	18	20 + IME Valençay + CMPP	20 + IME Valençay + CMPP
Temps d'activités périscolaires	2	1	0	0

❖ Regard vers 2020

Activités prévues

- Quatre expositions pédagogiques : classe préparatoire, scolaires, ateliers enfants et adultes.
- Quatre expositions culturelles : Elise Bénard, Mathias Le Royer, Florent Poussineau et la 2^{ème} résidence (en cours de sélection).
- Deux résidences d'artiste : 1^{ère} résidence : Élise Bénard – en cours. La 2^e résidence est en cours de sélection.
- Une conférence : Jean-Marc Berguel (19 mars 2020).
- Projet atelier street art à Beaulieu avec l'ANRU et le NPRU et les élèves de l'atelier de Street Art de Kristina Depaulis.
- Finalisation de la fresque au Crématorium de Cré avec les élèves adultes de Gérard Laplace.
- Finalisation du projet Éco Musée de la Brenne avec les élèves adultes de Gérard Laplace.

Objectifs fixés en 2020

- Augmenter les effectifs des ateliers de manière à retrouver le niveau de 2018.
- Maintenir la même qualité de service (enseignement, pédagogie, propositions artistiques).
- Mettre en place une convention de partenariat avec l'ENSA de Bourges afin de répondre aux attentes du Ministère de la Culture pour justifier l'agrément de la classe préparatoire.

Pour rappel, cet établissement territorial d'enseignement artistique spécialisé en musique, en danse et en art dramatique est placé sous le contrôle pédagogique de la DGCA (Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication).

Il a pour vocation de permettre au plus grand nombre d'accéder aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Ainsi, les cours vont de l'initiation à la formation professionnelle initiale.

❖ **Activité 2019**

- **Activités culturelles**

Janvier : La nuit du Conservatoire

Cette deuxième participation à cet événement national, a permis à de nombreux visiteurs de découvrir musique, danse, théâtre, jazz et de participer au bal du département musique traditionnelle.

Mars : Le printemps musical

Trois semaines de diffusion mettant en avant les pratiques collectives multiples sur différents lieux (9cube, Chapelle des Rédemptoristes, Maison des loisirs et de la culture de Belle-Isle, Médiathèque,...).

Participation de la classe de chant lyrique au Festival « Retour vers le futur » organisé par l'Apollo-maison de l'image.

L'ensemble instrumental de Châteauroux, sous la direction de Léo Margue, a présenté « Cabaret Jazz » autour des œuvres de Darius Milhaud (La Création du Monde) et de Kurt Weill. Une partie de ce concert a été chorégraphié et a permis aux élèves du CRD et de l'école de danse DARC de se produire avec un orchestre professionnel.

Juin : Une comédie musicale « Pinocchio court toujours ! » de Romain Didier à Équinoxe, les Scènes en fête

Quatre représentations de la comédie musicale « Pinocchio court toujours ! » de Romain Didier ont été programmées à Équinoxe (voir le détail dans le focus).

Trois programmations des Scènes en fête ont animé la place de la République et la cour du couvent des Cordeliers.

Novembre : « Concerto Maestro ! », concert de l'ensemble instrumental de Châteauroux

Le 19 novembre à Équinoxe, ce concert, sous la direction du chef invité Simon Proust, a permis de présenter des œuvres de Mozart et de Bréval à un large public. Le matin du concert, environ 1 300 élèves des écoles maternelles et élémentaires ont assisté à la répétition générale.

Décembre : « Concert de Noël »

En l'église Saint-André, ce concert a mis en avant la voix sous toutes ses formes : solistes, chœurs du Conservatoire et Brass band de la Musique municipale.

Tout au long de l'année : Les Bal(l)ades du Conservatoire

Concerts donnés hors les murs sur des thématiques variées, avec différents partenaires culturels et présentés par le professeur de culture musicale.

- **Activités pédagogiques**

Premières Scèn'O Music mettant en valeur les projets personnels des élèves de Certificat d'études musicales.

Parcours découverte permettant aux élèves de CP de s'éveiller à la musique et de profiter d'une présentation de 13 instruments.

Dispositif des « Orchestres à l'école » (écoles élémentaires Frontenac et Victor-Hugo) : 46 élèves répartis sur deux orchestres ont pu en profiter.

Différentes master-classes ont permis aux élèves du CRD de rencontrer des artistes et pédagogues reconnus (Julie Delille, Pierre Drevet, Jean-Christophe Dantras-Henry, Maroussia Gentet,...). Développement des activités de l'Orkids (orchestre symphonique interdépartemental).

Avec le lycée Pierre-et-Marie-Curie de Châteauroux, une convention a été signée en septembre facilitant la création d'un atelier de musique à l'image accessible à certains élèves du lycée et du conservatoire dès janvier 2020.

❖ Focus

Développement de la saison artistique du Conservatoire : la saison de musique de chambre « Musique à la Chapelle » a été conçue pour valoriser les qualités artistiques des enseignants de l'établissement et répondre à une demande du public castelroussin (tous les concerts ont affiché complet).

Un grand projet mettant en scène une comédie musicale de Romain Didier « Pinocchio court toujours ! » a remporté un grand succès et mobilisé de nombreux élèves et professeurs du Conservatoire, des élèves des écoles élémentaires de Châteauroux, des élèves musiciens des écoles de musique de la région Centre-Val de Loire et Nouvelle Aquitaine ainsi que des élèves musiciens, chanteurs et comédiens du Conservatoire de Châteauroux et des chorales adultes de l'Indre sur la scène Equinoxe. Ce spectacle, qui a accueilli en juin autour de 3 700 spectateurs lors de quatre représentations, a permis à de nombreuses familles d'assister pour la première fois à une représentation au sein de la scène nationale Équinoxe. Deux classes du lycée professionnel des Charmilles ont également participé à ce projet en réalisant les costumes des rôles principaux et en aidant à l'accueil du public et des participants. Une classe du collège Rosa-Parks a travaillé sur la scénographie.

❖ Contribution au développement durable

Le Conservatoire communique le plus possible par méls, désormais les informations transmises aux familles et aux partenaires ne sont que très rarement diffusées par courrier.

La continuité de la dématérialisation des réinscriptions ainsi que les inscriptions en ligne pour le choix des horaires de formation musicale.

❖ Indicateurs 2019

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Financiers				
Budget de fonctionnement :	40 730	47 800	57 607	57 160
Budget d'investissement :	20 899	10 556	13 998	30 442
Recettes frais de scolarité :	223 233	228 269	227 058	218 483
Activités				
Nombre total d'élèves inscrits* :	984	966	934	911
En musique :	877	893	818	818
En danse :	114	106	133	134
En art dramatique :	50	60	46	70
Origine des élèves :				
Châteauroux :	722	708	685	668
Métropole hors Châteauroux :	157	122	146	138
Hors métropole :	105	136	103	105
Total :	984	966	934	911

* Certains élèves sont inscrits dans plusieurs disciplines / ° Sans double comptage

❖ Regard vers 2020

Évolutions du périmètre de l'activité :

Renforcer le partenariat avec la Scène nationale Équinoxe.

Développer les collaborations avec les festivals (Bains douches, Nohant,...), les associations (Équinoxe, centre socio-culturel Vaugirard-Saint-Christophe, MLC Belle-Isle,...), les partenaires institutionnels (Éducation nationale, Centre hospitalier, communes limitrophes,...) et les services municipaux (Musée, EMBAC, Médiathèque,...).

Soutenir la coopération artistique avec l'Orchestre Symphonique du Loiret (OSL).

Activités prévues :

Plusieurs événements permettant au grand public d'assister à des activités du CRD sont prévues en 2020 dont la 3^e édition de la Nuit du Conservatoire, le 1^{er} festival « rendez-vous de la danse » à la MLC Belle-Isle, la participation à l'ouverture du festival « Retours vers le futur » au cinéma Apollo et au Festival de la voix ainsi que diverses master-classes organisées par le CRD en collaboration avec des partenaires (Équinoxe, MLC Belle-Isle...).

Objectifs fixés en 2020 :

2^e saison de musique de chambre intitulée « Musique à la chapelle », quatre concerts de janvier à avril.

Poursuite des spectacles mettant en avant l'ensemble instrumental de Châteauroux.

Actions d'éducation artistique en milieu scolaire.

Mise en place du Diplôme d'études chorégraphiques en danse jazz, en partenariat avec l'école de danse DARC.

❖ Activité 2019

- **Collecte d'archives**

Le service Archives a collecté 80 ml d'archives des services municipaux et communautaires et procédé à une élimination de 134 ml, aboutissant cette année à la libération de 54 ml.

- **Récolement réglementaire**

Les collectivités territoriales sont propriétaires et responsables de leurs archives. À l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la commune doit procéder au récolement de ses archives, annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives signé par le maire sortant et le maire entrant. Ce document de 124 pages réalisé au terme du mandat municipal, dresse un inventaire complet de l'état des archives et de leur conservation. Il constitue par ailleurs un outil de suivi pour la gestion des archives. Ce minutieux travail a démarré en septembre 2019.

- **Exposition**

- du 20 décembre 2019 au 1^{er} février 2020, salle Raymonde-Vincent, médiathèque Équinoxe : « Châteauroux en miniature. Maquettes d'architecture 1919-2019 ». Plus d'une trentaine de maquettes d'architectes, restaurées par deux clubs de maquettistes locaux (Châteauroux et Ardentes), ont été présentées lors de cette exposition, accompagnées de tirages photographiques de très grand format, d'une documentation importante et d'un film vidéo. Un projet de fin d'études architecturales de l'école de Marne-la-Vallée, concernant Châteauroux, était également présenté lors de cet évènement qui a rencontré une forte fréquentation du public et d'excellents retours dans la presse.

- **Numérisation**

6 182 pages des registres du cadastre napoléonien (1825) et un atlas de 37 planches des XVIII^e et XIX^e siècles ont été numérisés pour leur mise en ligne sur le site des Archives municipales.

- **Base de données mémorielle des Morts pour la France (MPF) 1914-1918 de Châteauroux**

Le travail de recherche et de construction de la base de données a été poursuivi avec la Société de généalogie du Bas-Berry (SGBB) et le webmestre du service Communication pour la mise en ligne prochaine de cette base rassemblant les données concernant 1 300 poilus de Châteauroux morts pour la France (1914-1918), sur le site des Archives municipales.

- **Archivage électronique**

Démarrage du recensement de la production numérique des services de Châteauroux Métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service.

❖ Focus

Poursuite de l'étude concernant la mise en place d'un Système d'archivage électronique (SAE) avec la phase d'études et de développements complémentaires pour aboutir au lancement d'un marché pour la mise en place avant la fin d'année 2020.

❖ Contribution au développement durable

Les archives éliminées sont recyclées par l'association « Insert Jeunes » agréée pour l'élimination des documents administratifs.

Redistribution aux services de nombreuses fournitures en bon état, récupérées lors des versements et avant la procédure d'élimination : chemises cartonnées, boîtes plastifiées, classeurs...

Dématérialisation des envois ; correspondance par courriels.

❖ Indicateurs 2019

	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Fonctionnement	23 894	22 698	23 493	23 915
Investissement	800	594	1 075	
Recettes	7 801	10 841	9 012	9 000
Indicateurs d'activité :				
Accroissement des archives				
Versements des services	286	183	282	80
Éliminations	39	51	44	134
Accroissement net	247	132	238	- 54
Demandes de recherches				
Demandes administratives	962	839	899	566
Demandes généalogiques	183	90	112	24
Recherches historiques	20	10	10	9
Recherches documentaires diverses	114	132	118	102
Total	1 165	939	1 139	701
Prêts aux services				
Documents communiqués aux services	340	350	434	363
Communications de documents en salle de lecture				
Documents communiqués au public	1 413	1 404	781	1 110
Numérisation de documents				
Documents numérisés (nombre de pages)	13 514	14 345	477	2 527

À noter que les demandes de recherches documentaires internes, formulées par les services et les élus, peuvent demander quelques dizaines de minutes, plusieurs heures voire plusieurs jours, suivant leur complexité.

Une baisse de fréquentation en salle de lecture a été observée, - 56% en 2018 par rapport à 2017, elle est consécutive à la mise en ligne des documents sur le site des Archives. Cette baisse était tout à fait

prévisible comme pour tous les services publics d'archives qui ont vécu le même phénomène. Le taux de consultation des documents d'archives s'analyse maintenant par le taux de fréquentation de la salle de lecture virtuelle sur internet. Phénomène que l'on retrouve avec la baisse de demandes de recherches généalogiques par correspondance. On note tout de même une remontée significative de fréquentation entre 2017 et 2018.

La baisse du nombre des demandes s'explique par la mise en place du système Comedec qui commence à se déployer et de la numérisation d'une partie des registres d'état-civil du XX^e siècle, qui n'était pas encore numérisés, pour répondre aux demandes des administrations et professionnels (notaires, avocats...) sous forme dématérialisée vers cette plateforme nationale.

Les statistiques de consultation du site Internet des archives nécessiteraient l'installation d'un module applicatif du logiciel AvenioWebStats. Une demande sera formulée auprès de la DSI en 2020.

❖ Regard vers 2020

- **Expositions**

Pas de projet d'exposition piloté par les Archives municipales pour l'année 2020, mais le service sera associé à l'exposition du centenaire du cinéma Apollo.

La préparation du projet d'exposition bilingue franco/allemande pour 2021, « Châteauroux et Gütersloh à l'épreuve de la modernité, 1945-2021 », a déjà été entamée avec les travaux de recherches pour une première réunion de travail qui s'est déroulée dans le nouveau bâtiment des Archives de la Ville de Gütersloh et de son agglomération en octobre 2019 et à Châteauroux avec la venue d'une délégation allemande du 1^{er} au 4 avril 2020.

- **Base de données mémorielle**

Présentation sur le site internet de la Ville de Châteauroux de la base de données des « Morts pour la France, 1914-1918 » avant l'été 2020. Le webmestre du service Communication travaille à la présentation de ces données avec le groupe Archives/SGBB.

- **Archivage électronique**

Poursuite du recensement de la production numérique des services de Châteauroux Métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service. Rédaction du CCTP relatif au lancement de la consultation pour l'acquisition d'une S.A.E.

Le personnel devra se former aux procédures de l'archivage électronique pour accompagner la mise en place du système d'archivage électronique.

- **Internet**

-

Poursuite de la mise en ligne des ressources documentaires numériques des Archives municipales *via* l'interface AvenioWeb.

Le service des Sports est composé d'une équipe de plus d'une trentaine d'agents (un attaché territorial, trois Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, sept Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives « ETAPS », 12 Brevets d'État d'éducateur sportif des activités de la natation « BEESAN », deux secrétaires-pôle comptabilité, six agents techniques, quatre régisseurs) répartis en trois pôles distincts (Administration, Animation / Éducation Sportive, Établissements aquatiques) rattachés au Responsable des Sports.

1) Administration des Sports

Le Pôle administratif gère différents domaines que l'on retrouve dans la rubrique « Notre activité 2019 »:

❖ Activité 2019

- utilisation progressive par les associations sportives du portail associatif pour les demandes de subventions en ligne mais également pour transmettre des documents relatifs à la vie de chaque structure (changement de bureau, mise à jour d'attestation d'assurance, coordonnées, procès-verbaux d'assemblée générale, plans, documents spécifiques...),
- relations avec les usagers et les 96 associations sportives (56 disciplines sportives),
- suivi des 70 sites et équipements sportifs, soit 91 593 heures d'ouverture annuelle des installations (gymnases, salles spécifiques, stades, piscines « hors public ») en 2019,
- suivi des 127 manifestations sportives (+ 15 % / 2018 hors compétitions régulières) sur les plans organisationnels (agenda, planification), logistiques (étude des besoins, faisabilité) et réglementaires (cahier des charges des organisateurs, gestion des ressources de la collectivité) en lien avec les services techniques,
- subventions aux associations sportives fonctionnement : 678 460 € (+ 2 % / 2018) pour 58 associations – Fonds Sportif « soutien manifestations » 91 500 € (+ 39 % / 2018) représentant 44 événementiels pour 33 associations – Dispositif d'animation « École municipale des sports castelroussine » 3 000 € (- 50 % / 2018) comprenant huit projets associatifs (cycles d'activités sur la période périscolaire),
- étude des besoins sur la Ville de Châteauroux (projets, « étude faisabilité-prospective ») en lien avec les élus (sports, techniques) et en collaboration avec les services techniques (inscription budgétaire, étude dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement).

Événementiel sportif spécifique :

- Certains grands événements sportifs ont participé activement à l'attractivité de notre territoire en 2019 :
 - de nombreux événements nationaux et internationaux au Centre national de tir sportif
 - matches de football de Ligue 2 (saison 2019/2020) ;
 - finale de la Coupe de France Féminine de football le 8 mai (Stade Gaston-Petit) ;
 - grand prix national D1 D2 et Open de Triathlon les 18 et 19 mai (Site de Belle-Isle et ses environs) ;
 - championnats de France Espoirs d'athlétisme les 29 et 30 juin (Complexe sportif Margotière) ;

- FISE Xperience - Compétitions de sports extrêmes les 20 et 21 juillet (Eurocity) ;
- championnats du monde de voltige du 22 au 30 août (Aéroport Châteauroux – Déols) ;
- D'autres de niveau national ont également contribué au dynamisme de notre collectivité :
 - open National de Billard du 4 au 6 janvier (gymnase de Belle-Isle) ;
 - gala de Boxe professionnelle du 9 février (gymnase Pierre-Jablonsky) ;
 - championnat de France de Rallycross le 4 mai (Circuit des Tourneix) ;
 - finale nationale d'haltérophilie les 11 et 12 mai (complexe sportif Saint-Denis) ;
 - championnat de France UNSS de Volley de Plage Lycées du 27 au 29 mai (Maison départementale des sports) ;
 - 24 heures de voitures radiocommandées les 13 et 14 juillet (Piste Mini Auto Moulin de Salles) ;
 - 4^e édition National France Bleu Berry du 11 au 13 octobre (Boulodrome de Belle-Isle) ;
- Enfin certaines manifestations populaires ont rassemblé de nombreux participants ou spectateurs :
 - 13^e édition de Handicap'Foot (stade Gaston-Petit et annexes – 300 participants) ;
 - 22^e Tournoi Alain-Laruelle (stade des Chevaliers et annexes Gaston-Petit – 1 000 enfants) ;
 - finale Coupe de l'Indre Séniors de Football (stade Gaston-Petit – 1 000 spectateurs) ;
 - foli'Race le 7 juin (site de Belle-Isle – 1 500 à 2 000 participants) ;
 - défi inter-entreprises le 13 juin (site de Belle-Isle – 1 000 participants) ;
 - semaine et tournoi de Beach Soccer du 24 au 30 juin (Place de la République et Maison départementale des Sports – 1 000 participants sur la semaine) ;
 - P'tit Braquet USEP 2019 le 20 juin (arrivée ESPE – 500 participants) ;
 - courses hippiques en septembre (Hippodrome Petit-Valençay) ;
 - gala de boxe MK Muaythai FIGHT 4 le 12 octobre (gymnase de Belle-Isle – 2 000 spectateurs) ;
 - 4^e édition du Trail du Parc Balsan le 19 octobre (Parc Balsan et prairie Saint-Gildas – 800 participants) ;
 - Foli'ween le 31 octobre (complexe Valère-Fourneau et ses alentours – 800 à 1 000 participants) ;
 - 12^e édition Ekiden 36 le 10 novembre (Site de Belle-Isle et alentours – 2 000 participants + 1 500 public) ;
 - 5^e édition du Petit Trail de Noël (rue du vieux Châteauroux – 800 à 1 000 participants + 1 000 public).

❖ Focus

Un grand évènement qui a pu avoir lieu sur le territoire castelroussin, les 18 et 19 mai : le Grand Prix National D1/D2 et Open de Triathlon. Ce type d'évènement, d'envergure nationale, permet de mettre en lumière le travail simultané et orchestré, entre les différents services de la collectivité : gérer les stocks manutentionnés et les placer sur le site (un millier de barrières, une aire d'arrivée montée de toutes pièces, une mise à niveau du boulodrome afin d'accueillir un espace VIP/presse, une trentaine de plots béton, des arrêtés de circulation, une implication des services municipaux et départementaux de la sécurité, une mise en place technique et technologique avec un déploiement électrique imposant, etc.). Cette homogénéité est pilotée par le service des Sports. Ce type d'évènement se prépare jusqu'à huit mois en amont, grâce notamment à des réunions impliquant tous les acteurs concernés et permettant d'éviter des doublons ou des oublis sur le cahier des charges techniques. Des explications sur le site même de l'évènement sont toujours effectuées, afin de s'assurer de la capacité technique à la réception technique et à la mise en place organisationnelle.

❖ Contribution au développement durable

Le portail associatif est aujourd'hui un point d'entrée entre le pôle administration et les usagers, notamment les associations castelroussines.

Dans le cadre de la simplification administrative, les demandes de subvention (fonctionnement, fonds sportif) se font désormais en ligne *via* le portail (exploitation par le service pilote *via* le logiciel GMA). Le tissu associatif étant en perpétuelle « transformation » (manque de bénévoles, encadrement, moyens financiers, pérennité des activités...), le développement de cet outil permettra de limiter les déplacements et pourquoi pas, de gagner du temps sur les différentes demandes (prestations manifestations, procédures, délai de réponse à l'utilisateur...).

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement en €	1 095 830	1 017 622	1 035 181	1 073 379
Budget d'investissement en €	6 831	9 064	39 530	15 340
Administration des sports				
Associations sportives dont	95	98	92	96
Clubs omnisports	11	11	11	11
Disciplines sportives	53	54	56	56
Licenciés fédéraux	9 515	9 726	10 500	9 348
Adhérents				1 397
Heures ouverture annuelle des installations (gymnases, salles spécifiques, stades, piscines) dont :	96 500	93 000	92 780	91 593
- associations sportives (dont compétitions)	61 000 (63,5%)	60 000 (64,5%)	62 540 (67,40%)	63 422 (69,24%)
- scolaires (lycées, collèges, élémentaires, UNSS)	27 000 (28,0%)	25 500 (27,5 %)	23 347 (25,16%)	21 550 (23,52%)
- périscolaire (EMSC, TAP, ALSH, centres sociaux)	4 500 (4,5%)	4 000 (4,5 %)	2 789 (3%)	2 797 (3,05%)
- manifestations sportives	4 000 (4,0%)	3 500 (3,5 %)	4 104 (4,42%)	3 824 (4,17%)
Manifestations sportives et autres	103	105	111	127
Subventions associations sportives en €				
- fonctionnement	764 484	713 390 (- 7 %)	665 500 (- 6,5 %)	678 460 (+ 2 %)
- fonds sportif	93 250	67 871 (- 27 %)	65 700 (- 3,2 %)	91 500 (+ 39 %)
- dispositif d'action d'animation (EMSC)	6 000	6 000 (idem)	6 000 (idem)	3 000 (- 50 %)

Total :	866 734	787 261 (- 9 %)	737 200 (- 6, 4 %)	772 960 (+ 4, 9 %)
---------	---------	--------------------	-----------------------	-----------------------

❖ Regard vers 2020

Réflexion sur la mise en place d'un annuaire en ligne des associations sportives castelroussines (voire de l'agglomération) *via* le portail associatif : une présentation du projet lors du Forum des Associations permettrait de responsabiliser les associations et de présenter un outil interactif (nourri par les associations et les éventuels services pilotes en support) accessible pour les usagers (coordonnées, référents, horaires des activités, site internet...). Ce futur portail associatif pourrait peut-être à court terme alimenter un agenda des manifestations. Ceci permettra d'améliorer la communication avec le tissu associatif (interaction service pilote – associations – usagers / renseignements en temps réel / coordonnées, référents, horaires des activités, site internet...).

Compte tenu des nombreux outils utilisés par les différents services de la collectivité, il serait utile de compléter l'offre *via* le portail en intégrant la possibilité pour l'association de présenter sa structure. Cela permettrait à chaque association d'offrir aux usagers et aux services pilotes un annuaire complet en temps réel avec les coordonnées, les référents, les horaires des activités, le site internet... de chaque entité.

2) PISCINES, BAINADE ET BASE NAUTIQUE DE BELLE-ISLE

❖ Activité 2019

- Arrivée d'un responsable à la date du 2 janvier.
- Réorganisation de l'organigramme des piscines avec la mise en place de trois pôles : Administratif, Technique et Maîtres-nageurs (MNS).
- Travail sur le projet de structure de Balsan'éo : l'objectif principal étant la constitution d'un document synthétisant les choix prépondérants d'organisation pour cet équipement d'envergure (gestion des espaces clés : cafétéria, espace bien-être, salle de fitness / arbitrages tarifaires / rétro planning d'ouverture / benchmark marketing etc.). De manière plus détaillée, ce projet de structure doit permettre de couvrir tous les sujets afin de piloter un équipement aquatique d'envergure : gestion des plannings d'utilisation/des agents, création des tarifs, mise en œuvre d'activités nouvelles, intégration des différents publics dans l'équipement, piloter les indicateurs financiers d'une infrastructure de cette taille etc.
- Mobilisation d'agents de sécurité d'une société extérieure a été mise en place dès le mois de mai (les week-end) puis tous les jours sur la saison estivale. Elle apporte de la sérénité à l'ensemble des agents.
- Redynamisation de la base nautique en participant au dispositif « Bougez à Belle Isle »
- Participation prégnante aux 10 ans de Bougez à Belle-Isle.
- Poursuite et amélioration de la dématérialisation des inscriptions aux activités municipales et à l'aquabike.

❖ Focus

L'organisation d'animations (en supplément des principales exposées précédemment):

Piscines :

- 17 mars : Nuit de l'eau en partenariat avec l'U.N.I.C.E.F. et le N.C.C. (130 participants),
- 5 juillet : Aquatonic : circuit training avec nouveau matériel (75 participants),
- depuis septembre : deux créneaux d'animation Aquagym sur les vacances scolaires (en moyenne 80 participants par semaine),
- sur le mois de septembre pendant la fermeture technique de la piscine à vagues : animation aquagym les jeudis sur la piscine Firmin-Batisse,
- 17 décembre : Animation aquagym de Noël.

Site de Belle-Isle :

- 8 juillet au 25 août : organisation de l'opération Bougez à Belle-Isle en lien avec la direction de l'Attractivité du territoire (7 136 participants) avec deux dates phares pour les 10 ans du dispositif (19 juillet et 9 août),
- 8 septembre : épreuve de CROSS FIT (240 participants),
- 21 décembre : bain de Noël avec 50 personnes environ, organisé par le NCC.

❖ Contribution au développement durable

La température de l'eau de la piscine Firmin-Batisse a été abaissée pendant les petites vacances impliquant la réduction de la consommation d'énergie.

Diminution de la consommation d'eau : meilleure gestion du prestataire et une seule vidange par an.

La dématérialisation est de plus en plus importante dans les processus d'inscriptions.

❖ Indicateurs 2019

<i>Indicateurs d'activité</i>				
Établissements nautiques				
Opération Bougez à Belle-Isle en participants	4 937	6 885	5 987	7 136
Dont cinéma de plein air en participants	1 400	1 273	1 539	1 794
Défi Inter-entreprises en nombre d'équipes	151	160	184	206
Fréquentation piscine à vagues en nombre d'entrées	106 302	105 390	98 791	97 276
Fréquentation Firmin-Batisse en nombre d'entrées	48 323	46 374	42 881	43 490
Recettes piscine à vagues en €	396 382	375 892	403 142	423 559
Recettes Firmin-Batisse en €	132 933	119 986	120 134	129 539
Recettes base nautique de Belle-Isle en €	6 565	5 859	6 420	5 136

❖ Regard vers 2020

Programmation d'animations aquatiques sur les différents sites (les deux piscines et la base nautique).
Reconduction du dispositif de sécurité à compter du mois de mai (week-end) et pour toute la saison estivale (agents de sécurité privés).

Reconduction du dispositif Bougez à Belle-Isle du 6 juillet au 28 août.

Poursuite du travail relatif au projet de structure Balsan'éo en collaboration avec l'ensemble des agents.

Étude de la faisabilité d'un planning fixe sur la piscine Firmin-Batisse.

Poursuite de la redynamisation de la base nautique (refonte de la communication, activités relancées sur cet espace).

Optimisation de la dématérialisation des inscriptions (volet aquabike notamment).

3) ÉDUCATEURS SPORTIFS TERRESTRES

❖ Activité 2019

- les inscriptions en ligne se sont bien déroulées pour les usagers et beaucoup choisissent le paiement en ligne. L'utilisation des chèques vacances et des tickets Caf oblige à venir payer au guichet,

- l'École municipale des sports a augmenté légèrement les effectifs avec 210 enfants pour cette année. L'activité pour les 18 mois/3 ans a bien fonctionné avec une moyenne de 10 enfants par matinée,

- l'accueil de loisirs « La Sénatorerie » est revenu au gymnase de Belle Isle. Le centre a reçu 209 enfants sur la période des trois semaines de juillet. Le taux de présence a été irrégulier avec les conditions climatiques (fortes chaleurs). Deux sorties ont été proposées : le zoo de Beauval et le Futuroscope. Cette année, il a été décidé de ne pas mettre en place de mini-camp,

- l'accueil de loisirs Vac'En'Sports a finalisé sa proposition d'un séjour au ski pour les vacances d'hiver 2020 dans le Massif Central,

- le Tournoi de Beach Soccer s'est déroulé du 29 au 30 juin à la plaine des sports et toute la semaine précédente avec des animations pour les scolaires.

❖ Focus

L'année scolaire 2018-2019 a été l'occasion de tester une activité sportive et ludique à destination des agents de Châteauroux Métropole : la marche nordique. Le but étant de redonner goût à l'activité physique au personnel de la collectivité, de manière douce et raisonnée. Dans cette époque où le temps libre manque, une heure de travail était « donnée » aux agents concernés sur les deux heures d'activité proposées. Portée par un ETAPS du service, l'activité a été choisie du fait de sa facilité de prise en main et de son degré de difficulté peu élevé. Un bilan a été effectué et la fin d'année 2019 a vu la mise en place d'un questionnaire permettant en 2020 de proposer des activités en adéquation avec les attentes des agents.

❖ Contribution au développement durable

La dématérialisation des inscriptions à l'EMS, Vac'en'Sport et la Sénatorerie se poursuit. C'est un chantier d'envergure à l'échelle du service car la gestion des groupes d'enfants demande aussi une quantité importante de papier, pouvant être dématérialisée dans la plupart des cas.

Des investissements en termes de matériels informatiques seront engagés.

❖ Indicateurs 2019

Indicateur d'activité				
Éducateurs terrestres				
Accueil de loisirs sans hébergement de la Sénatorerie (3 semaines) en enfants accueillis	218	219	209	209
Recettes Sénatorerie (participations usagers) en €	17 705	16 823	13 563	16 019
École municipale des sports (sept à juin) en enfants accueillis	206	201	194	210
Recettes EMS (participation usagers) en €	5 832	5 889	5 044	7 363

❖ Regard vers 2020

Modification de la grille des activités de l'EMS afin de répondre au mieux aux besoins des usagers (développement du sport-santé, sport pour tous, sport handicap).

Développement de la dématérialisation entamée pour optimiser les procédures (travail de fond avec la DSI).

Multiplication des actions de communication pour mettre en avant les activités proposées par le service.

Développement du tissu événementiel.

Annualisation du temps de travail au Pôle Éducateurs.

Regard vers 2020 et plus loin encore pour le service : l'intégration dans les attendus de la Labellisation Terre de Jeux 2024, obtenue au tout début de cette année 2020.

❖ **Activité 2019 :**

Du 29 mai au 3 juin 2019 : 95^e Foire exposition.

Le 21 juin 2019 : Fête de la musique.

Le 13 juillet 2019 : Feu d'artifice et bal populaire.

Du 4 au 6 octobre 2019 : Salon Antiquités, Arts et Tendances.

Du 22 au 24 novembre 2019 : Salon de la gastronomie et des vins.

Du 14 au 24 décembre 2019 : Marché et animations de Noël.

Du 29 novembre 2019 au 5 janvier 2020 : Patinoire de Noël.

Le 11 décembre 2019 : Arbre de Noël des enfants du personnel de la Ville de Châteauroux, de Châteauroux Métropole, de l'EPIC Châteauroux Berry Tourisme, de l'EPIC Châteauroux Events, du CCAS de Châteauroux.

>> Coordinations des événements de la Ville de Châteauroux et animation de centre-ville (cf : agenda des manifestations 2019).

>> Locations diverses.

>> Manège.

1) ANIMATIONS

• FOIRE EXPOSITION ANNUELLE DE CHÂTEAUX

L'événement accueille en moyenne 38 000 visiteurs par an (entrée gratuite) et 190 exposants.

Il s'agit de la plus grosse vitrine commerciale du département de l'Indre.

Les recettes générées par la Foire Exposition 2019 (achats de stands, achats d'encarts publicitaires, partenariats) s'élèvent à 195 335,30 € TTC, pour un coût global de 114 855 € TTC.

• FÊTE DE LA MUSIQUE

Châteauroux Events coordonne la programmation de l'ensemble des acteurs de la Fête de la Musique de la Ville de Châteauroux (programmation indépendante dans les établissements de restauration, initiative d'intermittents du spectacle...) et effectue la programmation des quatre points suivants (place de la République, Square Saint-John-Perse, Parvis d'Équinoxe, Cours Saint-Luc).

Le coût global de l'organisation de la Fête de la Musique 2019 s'élève à 19 230,08 € TTC.

• FEU D'ARTIFICE ET BAL POPULAIRE DU 13 JUILLET

Châteauroux Events audite plusieurs prestataires artificiers susceptibles de créer le traditionnel spectacle pyrotechnique du 13 juillet. Ce spectacle est suivi d'un bal populaire. L'ensemble des animations castelroussines de la fête nationale est coordonné par Châteauroux Events.

Le coût global de l'organisation du feu d'artifice et du bal populaire s'est élevé à 18 657,04 € TTC.

- **SALON ANTIQUITÉS, ARTS ET TENDANCES**

Le Salon des Antiquaires du Couvent des Cordeliers a pris un virage en devenant en octobre 2018 le Salon Antiquités, Arts et Tendances de Châteauroux. Cet événement accueille en plus des antiquaires habituels, des nouveautés telles que des concepts-stores ou des professionnels du design.

Une trentaine d'exposants est mobilisée par l'événement.

Les professionnels de l'antiquité, de l'objet d'art, des tendances et du design proposent au public une sélection de très beau mobilier, de tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, linge ancien, horlogerie...

Cet événement réunit plus de 2 000 visiteurs chaque année.

Le coût global de l'organisation du salon des Antiquaires 2019 s'est élevé à 16 336,76 €.

Les recettes générées par le Salon Antiquités, Arts et Tendances 2019 (achats de stands, entrées visiteurs, achats d'encarts publicitaires, bar) s'élèvent à 20 554,40 € TTC

- **SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS**

Le Salon de la Gastronomie et des vins de Châteauroux est un événement phare de la gastronomie en Berry.

La manifestation accueille plus de 100 exposants chaque année : viticulteurs, producteurs/distributeurs de spécialités culinaires.

Le salon se démarque avec une identité visuelle nouvelle et une baseline « Passionnément gourmand... ».

En complément de l'importante offre exposants, le salon propose un important programme d'animations.

Cet événement attire plus de 8 000 visiteurs.

Le coût global de l'organisation du salon de la Gastronomie et des vins 2019 s'est élevé à 34 794,44 € TTC, les recettes à 57 199,72 € TTC.

Dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'alimentation, Châteauroux Events s'est également positionné sur un appel à projets « Accompagnement des opérations de promotion des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux ». La région Centre Val-de-Loire a accordé au titre de l'organisation des dernières éditions du salon une subvention exceptionnelle de 8 000 € par an.

- **ARBRE DE NOËL**

Châteauroux Events coordonne l'organisation générale de l'arbre de Noël des enfants du personnel de la Ville de Châteauroux, de Châteauroux Métropole, du CCAS, de la Lyonnaise des Eaux, de la SAUR, de Châteauroux Berry tourisme et de Châteauroux Events.

Plus de 650 enfants sont concernés.

Sept magasins sont partenaires de l'événement.

Le coût global de l'organisation de l'édition 2019 de l'arbre de Noël s'est élevé à 35 585,93 € TTC.

- **MARCHÉ DE NOËL**

Le marché de Noël se déroule pendant 10 jours sur les deux places principales du centre-ville de Châteauroux.

Ce marché accueille 30 exposants (produits du terroir, produits de fête, maroquinerie, ...) en chalet.

Des animations quotidiennes sont mises en place pour animer le marché (mascottes de Noël en déambulation dans le centre-ville, échassiers lumineux, magicien, présence du Père-Noël et distribution gratuite de friandises).

Le coût global de l'organisation du Marché de Noël 2019 s'élève à 10 951,51 € TTC, les recettes à 12 856 € TTC.

- **ANIMATIONS DE NOËL**

En complément des animations mises en place en hyper centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année, Châteauroux Events a également pris en charge les animations de différents sites de la ville.

Le montant global en 2019 s'élève à 15 179,60 € TTC.

- **PATINOIRE**

La mise en place de la patinoire de Noël est confiée à la société BluElement, spécialisée dans l'exploitation et l'animation de patinoires fixes et mobiles.

D'une surface de 450m² sur plancher bois, un chalet de 150m² permet aux régisseurs d'accueillir le public.

La patinoire mise en fonctionnement fin novembre est ouverte jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël.

Plusieurs sessions sont réservées aux groupes scolaires et six soirées thématiques sont organisées (hockey sur glace, soirée électro, soirée reggae, soirée rock...).

Environ 14 000 personnes profitent de l'équipement.

Le coût global de la patinoire de Noël 2019 s'élève à 114 134,52 € TTC.

- **ANIMATIONS CENTRE VILLE**

Plusieurs animations de centre-ville sont mises en place chaque année par Châteauroux Events :

- festivités du nouvel an Chinois,
- festivités en marge d'événements nationaux,
- présentation des équipes sportives du RACC (rugby), des Sabres (Football Américain) et de la Berrichonne Football,
- festivités en lien avec les commémorations du 8 mai.

2) COORDINATION

En 2019, 406 événements ont été inscrits à l'agenda des manifestations. Plus d'un tiers d'entre eux ont fait l'objet d'une ouverture de dossier et d'un suivi par les services de Châteauroux Events (cf Agenda 2019 des manifestations).

3) LOCATIONS DIVERSES

Châteauroux Events est propriétaire de plusieurs équipements :

- stands modulables,
- chalets,
- tivolis,
- coffrets électriques,
- salle polyvalente,
- borne photo,
- borne de gel hydro alcoolique.

En 2019, les locations diverses ont généré un chiffre d'affaires de 61 699,13 €.

4) MANÈGE

Châteauroux Events est également propriétaire d'un manège enfantin.

Un agent est dédié à l'accueil du jeune public sur l'événement.

Le chiffre d'affaire annuel du carrousel s'élève en 2019 à 12 818,40 €.

❖ Focus :

En août 2019, Châteauroux Métropole a été choisie pour organiser les championnats du monde de voltige aérienne.

De l'élaboration du dossier de candidature jusqu'au bilan de cette action, les services de Châteauroux Events sont intervenus dans la coordination des différents services et dans la stratégie organisationnelle de l'événement (configuration du site de l'aéroport, mise en place de la cérémonie d'ouverture et coordination de la cérémonie de clôture).

En septembre 2019, Châteauroux Métropole organisait les 2^e rencontres internationales des villes du transport gratuit.

De l'élaboration du dossier de candidature jusqu'au bilan de cette action, les services de Châteauroux Events sont intervenus dans la programmation des tables rondes (choix des thématiques et des intervenants) et dans l'organisation générale de la manifestation (billetterie, accueil, mise en scène...).

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019
Indicateurs RH			
Effectifs pourvus au 31.12:	6	6	6
ETP :	5,92	5,92	5,92
Indicateurs financiers			
Budget de fonctionnement :	580 823,00 €	591 604,00 €	620 686,99 €
Budget d'investissement :	150 711,00 €	5 000,00 €	9 857,99
Indicateurs d'activité			
Nombre d'événements – Agenda 2019	370	362	406
Nombre d'événements portés par Châteauroux Events	8	10	10
Nombre de visiteurs Foire Exposition 2019	40 000	38 000	38 000
Montant de la billetterie Salon des Antiquaires	2 513,50 €	2 574,25 €	3 986,50 €
Montant de la billetterie Salon de la Gastronomie	14 413,50 €	14 379,75 €	15 232,50 €

3.4 Une ville solidaire

DGA : Direction générale adjointe des services aux Habitants
Direction : Enfance, Éducation-Jeunesse, Santé Publique

1) SERVICE PETITE ENFANCE

❖ **Activité 2019**

Fusion des régies petite enfance et éducation jeunesse.

Développement du travail partenarial avec le CAMSEP (Centre d'action médico-socio-éducative précoce) pour les Papillons.

Accessibilité aux services du Ram (Relais d'assistants maternels) pour certains assistants maternels de Saint-Maur.

Reprise de la Pingaudière (voir focus).

Les spectacles ou animations:

Poursuite des ateliers Montessori dans les EAJE (Établissement d'accueil du jeune enfant) et au Ram.

Rencontres intergénérationnelles entre les enfants des Papillons et les résidents d'un établissement d'accueil de personnes âgées (résidence Isabelle).

Échanges avec les bibliothèques (prêts de livres, diapositives...).

Spectacles musicaux pour les enfants.

Sortie train du Bas Berry et Château de Valençay pour les sections des grands du Petit Poucet et des Papillons.

Fête de l'été avec le spectacle « Rêve de Mer », 183 adultes et enfants étaient présents en crèche familiale.

Fête de fin d'année, en soirée, au Petit Poucet sur le thème des couleurs avec les parents et les enfants.

Les actions de parentalité:

Réunion-bilan avec les parents en cours d'année, pour échanger sur l'accueil en crèche, la vie de leur enfant.

Utilisation de la vidéo de moments de vie des enfants pour échanger autour d'un verre de l'amitié aux Papillons.

Rendez-vous individuel de certains parents avec la psychologue.

Participation de la directrice des Papillons à des rencontres autour du conte avec les familles du quartier et les différents partenaires (Protection maternelle infantile, CAMSEP, école, centre socio-culturel...). Accompagnement de parents dans des démarches de demandes auprès de différents services (mairie, associations...).

Ouverture d'ateliers "spécial maman et spécial papa" dans la continuité des ateliers de bien-être au Petit Poucet.

Organisation de cafés des parents (sur deux jours de 7h20 à 10h au mois d'octobre et au mois d'avril) au Petit Poucet.

Formation de l'équipe d'assistants maternels sur l'accompagnement à la parentalité avec le Centre National de la Fonction publique territoriale (CNFPT).

Accueil parental individualisé au jardin des Lutins pour des rencontres afin de partager un temps de jeux et d'observation avec l'enfant dans la salle de la crèche familiale. Cela a pour objectif d'apprendre aux parents à observer les capacités de leur enfant et de valoriser leurs compétences.

❖ Focus

Reprise de l'établissement de la Pingaudière : depuis le 1^{er} septembre 2019, le multi-accueil de la Pingaudière auparavant géré par la Caf a rejoint les établissements municipaux. Les familles profitent donc maintenant d'un établissement d'accueil complémentaire avec un fonctionnement commun. Il accueille 35 enfants âgés de 15 mois à 3 ans, encadrés par une équipe de huit agents.

❖ Contribution au développement durable

Utilisation au maximum de produits d'entretien bio.

Vigilance importante dans la consommation de l'eau et de l'électricité.

Achat de produits alimentaires bio et/ou locaux, en privilégiant les producteurs locaux.

Éducation des enfants accueillis sur le respect des êtres vivants et du matériel au travers des actions.

Tri des déchets minutieux.

Prêt de matériel entre établissements.

Mobilier en bois Pefc (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

Fabrication de jeux avec du matériel de récupération.

Évaluation et gestion des stocks alimentaires pour éviter le gaspillage.

Utilisation du numérique au maximum afin de ne pas imprimer inutilement.

Utilisation de gants de toilette pour le change des enfants plutôt que des lingettes.

Utilisation ponctuelle de la climatisation.

Accueil de familles variées : parents ayant un emploi, parents en recherche d'emploi, famille en insertion sociale, femmes isolées...

Les établissements de la petite enfance accueillent les enfants, en favorisant la mixité sociale. Ainsi, sur 362 enfants accueillis, 148 étaient issus de familles à faibles ressources selon les indicateurs de la Caisse d'allocations familiales de l'Indre (tarif horaire inférieur à 1 euro) soit 40,90 % contre 52,90 % en 2018.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement :	106 735	101 158	108 391	162 956
Budget d'investissement :	14 229	14 048	12 343	13 858
Indicateurs d'activité				
Nb d'heures enfants facturées	280 252	282 692	280 727	303 240
Taux de fréquentation %	61	64,49	70,87	72,70
Prix de revient horaire par enfant	9,60	9,71	9,48	9,54

❖ Regard vers 2020

Optimisation du taux de paiement en ligne, mise en place de la facture unique regroupant les activités de la petite enfance et de l'éducation-jeunesse. Mise en place des prélèvements automatiques pour ces prestations.

Au Petit Poucet, mise en place d'ateliers yoga pour les tous petits le mercredi matin de 10h à 11h45 et pour le groupe des grands et des moyens, le jeudi en soirée, accompagnés des parents volontaires.

Réflexion sur les achats des denrées alimentaires avec le service de la restauration municipale.

Poursuite des actions en lien avec la parentalité.

Organisation de journées des partenaires du Relais assistants maternels et organisation d'une conférence.

2) SERVICE ÉDUCATION – JEUNESSE

❖ Activité 2019

Formalisation des partenariats Caisse d'allocations familiales (CAF)

L'ensemble de la Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse a travaillé à la préparation de la Convention territoriale globale, en y intégrant le Contrat enfance-jeunesse, avec l'incorporation de la Pingaudière.

En effet, l'accueil de Loisirs de la Pingaudière jusqu'à présent géré par la CAF, a été transféré à la Ville de Châteauroux, le 1^{er} septembre. Il accueille en moyenne 80 enfants âgés de 3 à 8 ans les mercredis et les petites vacances scolaires et environ 120 durant l'été. Il dispose également d'un Centre de loisirs associé à l'école, ouvert les jours d'école, de 7h15 à 8h40, puis de 16h25 à 18h15.

Rentrée scolaire

En septembre 2019, 2 414 élèves ont été accueillis en élémentaire, dans 116 classes dont 7 U.L.I.S. (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et une classe I.M.E. (Institut d'éducation motrice) du Hameau de Gâtines. 1 482 élèves ont été accueillis en maternelle, dans 64 classes dont une classe U.M.E.A. (Unité maternelle d'enfants autistes). À partir de cette rentrée scolaire, les parents castelroussins des élèves entrant au CP et déjà scolarisés dans l'école maternelle de secteur n'ont pas eu de démarches à effectuer en mairie : l'inscription de leur enfant a été automatique.

Un travail de réflexion concernant la dématérialisation des inscriptions scolaires a été mené, afin de proposer cette procédure pour les inscriptions de l'année scolaire 2020/21.

Organisation de la direction

L'ensemble de la Direction de l'Enfance, de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Santé Publique, a réintégré le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, suite aux travaux réalisés. Le service Éducation Jeunesse est dorénavant organisé autour de trois pôles : Éducation, Animation-Enfance et Jeunesse. Il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de la direction.

❖ Focus : Le rallye éco-citoyen

Cette action a permis à 65 jeunes, âgés de 12 à 17 ans, issus de tous les quartiers de la Ville de Châteauroux de se réunir du 8 au 12 avril autour d'un projet commun. Celui-ci, mené en association avec les différentes structures pour la jeunesse (centres socio-culturels de Beaulieu, Touvent, Saint-Jean, Saint Jacques, Quartier Est, Vaugirard, Pôle Ados...), avait comme objectifs de partager un moment convivial, de croiser les regards des jeunes, d'éveiller leur citoyenneté, de les sensibiliser à l'environnement et de créer du lien intergénérationnel à travers les animations mises en place.

Différents ateliers ont été organisés par et pour les jeunes de chaque structure participante, afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, avec notamment : une marche propre, des ateliers brico-citoyens, la mise en place d'un tribunal fictif, un match d'éloquence ...

❖ Contribution au développement durable

Initiation des jeunes accueillis aux gestes de premier secours.

Sensibilisation des enfants accueillis dans les structures au tri sélectif.

Découverte et immersion au sein d'associations caritatives (aide alimentaire et vestimentaire, restauration, défense animale...), pour les bénéficiaires de la Bourse au permis.

Organisation d'activités nature avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Azay-le-Ferron.

Développement des actions autour du bien-être, du respect de l'environnement et de la citoyenneté.

Travail autour de la dématérialisation (inscriptions scolaires, extra-scolaires, caisse des écoles)

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement :	799 324	838 125	898 269	900 551
Budget d'investissement :	13 000	13 625	13 700	14 000
Indicateurs d'activité				
Accueils Périscolaires	94 756	93 814	91 309	95 868
A.L.S.H. La Valla (dont les mercredis)	18 159	16 703	18 523	17 480
Pôle ados			1 711	1 709
ALSH La Pingaudière dont mercredis (à partir de septembre 2019)				1 699

¹ Hors service Intermaide qui représente environ 10 agents

Les agents contractuels interviennent sur un ou plusieurs secteurs (accueils de loisirs, école maternelle, garderie...).

❖ Regard vers 2020

Rentrée scolaire 2020 : Dématérialisation des inscriptions scolaires.

Caisse des écoles : dématérialisation de la comptabilité de la caisse des écoles, soutien financier de projets développés dans les écoles (appel à projets).

Réécriture du Projet éducatif de territoire.

Participation du Pôle ados, à l'expérimentation d'un nouvel aménagement rue de la Poste, dans le cadre d'une semaine autour des arts de rue.

En lien avec les projets de renouvellement urbain, travail de réflexion concernant l'offre éducative et de loisirs du quartier St-Jean/St-Jacques.

3) SERVICE RESTAURATION MUNICIPALE

❖ Activité 2019

Acquisition de matériel permettant une amélioration du service :

Pour l'UPC, divers petits investissements et acquisition d'une table de cuisson pour un montant total de 77 750 €.

Pour les offices, achat de divers matériel pour un montant de total de 33 050 €.

❖ Focus

Le service restauration municipale a mis en place des temps d'échanges avec un intervenant extérieur pour permettre aux personnels d'animation, aux ATSEM et aux équipes de restauration, de réfléchir aux enjeux du temps méridien. Il permet aux équipes de créer du lien et de réfléchir à leurs pratiques sous l'angle de la bienveillance durant ce temps.

❖ Contribution au développement durable

Développement du partenariat avec l'association de producteurs locaux Cagettes et Fourchettes.

Réorganisation et optimisation des tournées de livraison des repas pour limiter les déplacements du véhicule aux justes besoins.

Limitation du gaspillage en réorganisant le service. Mise en place de buffets pour les entrées des selfs adultes, pour permettre à chacun de se servir en fonction de son appétit et de limiter ainsi le gaspillage.

Développement des achats de produits issus du commerce équitable, de produits labellisés et locaux.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	1 458 793	1 445 661	1 408 936	1 551 823
Budget d'investissement	27 476	38 194	2 733	134 395
Indicateurs d'activité				
Nombre de repas servis	417 547	414 284	412 319	410 251
<i>Restauration scolaire</i>	<i>281 606</i>	<i>287 247</i>	<i>286 491</i>	<i>284 789</i>
<i>A.L.S.H</i>	<i>21 233</i>	<i>18 119</i>	<i>18 817</i>	<i>19 529</i>
<i>Selfs du personnel</i>	<i>48 200</i>	<i>42 228</i>	<i>41 446</i>	<i>41 053</i>
<i>Portage à domicile (CCAS)</i>	<i>44 781</i>	<i>48 552</i>	<i>45 184</i>	<i>42 805</i>
<i>Autres adultes</i>	<i>21 727</i>	<i>18 138</i>	<i>20 381</i>	<i>22 075</i>
Coût de revient repas (hors coût RH)	4,14	3,84	3,42	3,78
<i>Part alimentaire</i>	<i>2,48</i>	<i>2,00</i>	<i>2,36</i>	<i>2,55</i>

❖ Regard vers 2020

Poursuite du développement de la part de l'approvisionnement local.

Disparition progressive des contenants en plastique avec pour objectif une réalisation « totale » pour fin 2020.

Poursuite des acquisitions de matériels et de mobiliers afin de moderniser le service.

Agrandissement de l'office Jean-Racine.

4) SERVICE SANTÉ PUBLIQUE

❖ Activité 2019

Penser la santé sous l'angle du développement durable, c'est promouvoir une société solidaire, équitable et qui n'oublie personne.

C'est inscrire la santé dans les différentes politiques publiques :

Projets avec les services Petite Enfance, Éducation Jeunesse, Restauration municipale, Sports, Médecine Préventive, ainsi qu'avec le CCAS de Châteauroux.

C'est créer des milieux de vie favorables et permettre l'accès aux soins et aux services de santé pour tous :

- **dispositif d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation santé** – suivi vaccinal – inscriptions scolaires – séances de vaccination – permanences dans les quartiers.
- **offre de soins** : accueil des étudiants en stage de médecine générale – implantation de maisons de santé – aide à l'installation des professionnels de santé.
- **gestion et développement du parc des défibrillateurs externes** : 15 appareils.

C'est renforcer l'acquisition d'aptitudes individuelles afin de permettre aux personnes d'exercer un plus grand contrôle sur leur santé et d'effectuer des choix favorables :

- sensibilisations à l'hygiène bucco-dentaire et à la nutrition dans les écoles,
- accueil de groupes d'enfants, d'adolescents et de familles au Point Santé,
- séances de prévention des accidents domestiques et sensibilisation aux gestes qui sauvent au bénéfice des enfants accueillis en centre de loisirs.

C'est s'investir dans des dispositifs d'amélioration des connaissances et des pratiques au sein du Réseau français des villes santé (RfVS) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

- partage d'expériences et coopération entre les villes du réseau,
- groupes de travail : lutte contre les inégalités sociales de santé – déclinaison de la nouvelle politique de vaccination.

❖ Focus

L'amélioration de l'écoute des habitants passe par le développement de dispositifs de proximité et d'accompagnements individualisés.

Le Point Santé s'est ouvert à la rencontre et a mis en place des temps d'animations à destination de la population castelroussine et principalement du quartier Saint-Jean.

Outre l'accueil individuel qui s'est développé sur rendez-vous, des réunions d'échanges avec les habitants (enfants, adolescents ou familles) sont organisées sur l'ensemble des composantes qui contribuent à la santé (hygiène, alimentation, sommeil, écran, bien-être...)

Cette mission est également assurée grâce au renforcement du partenariat instauré avec les structures et dispositifs du quartier.

❖ Contribution pour le développement durable

L'activité du service vise à renforcer la prévention, pour le bien-être de tous, dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

❖ Indicateurs 2019 d'activité d'une partie des actions du service Santé publique

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement : ch.011	8 450	4 800	6 850	7 700
Budget d'investissement : ch.21	540	2 304	4 085	11 827
Indicateurs d'activité				
<u>Séances de vaccinations</u>				
Nombre de séances	12	12	12	13
Nombre de personnes vaccinées	283	287	284	360
Nombre de vaccins pratiqués	314	325	384	454
<u>Sensibilisation bucco-dentaire</u>				
Nombre d'écoles	5	12	17	19
Nombre d'interventions	17	45	92	143
Nombre d'enfants	378	1 057	1 415	1 458

En 2019, deux écoles supplémentaires (élémentaires) ont, à leur demande, bénéficié de sensibilisations. Cette année, chaque enfant de moyenne et grande sections a profité de deux types d'animation (base et approfondissement), cela explique l'augmentation du nombre d'interventions.

❖ Regards vers 2020

Vigilance au regard de la santé des populations et notamment concernant les risques dus à l'exposition aux perturbateurs endocriniens - Recherche d'actions menées au sein du groupe de travail du RfVS.

La réduction du gaspillage alimentaire: projet co-construit avec les services de la direction (restauration et périscolaire). À cette fin, deux niveaux d'intervention sont envisagés :

- l'amélioration des dispositifs et de l'organisation du service apporté,
- la sensibilisation et l'implication des convives.

❖ Activité 2019

Le 17 mai 2019 : présentation aux élus municipaux et aux services du portrait social du territoire de Châteauroux par le cabinet Le Compas dans le cadre du lancement de l'analyse des besoins sociaux.

Le 12 juin 2019 : inauguration de l'opération d'ensemble « EHPAD St-Jean, Maison Relais St-Jean et Résidence Isabelle ».

Le 15 juillet 2019 : accueil à la Maison des séniors de Mme Borne, Ministre des Transports, pour le prix French Mobility décerné à l'équipe citoyenne « Allons Y Ensemble » créée par l'Office des personnes à la retraite.

Le 18 octobre 2019 : organisation des dialogues d'Oksyrian au café Equinoxe dans le cadre des Lisztomanias avec le pianiste Nima Sarkechik et 600 participants.

Le Conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire de Châteauroux, entouré de huit représentants élus du conseil municipal et de huit représentants associatifs œuvrant dans le champ du social et de l'insertion. La Vice-Présidente du CCAS, Maire-adjointe à l'action sociale, l'a réuni à huit reprises en 2019 pour débattre et délibérer sur l'actualité des services et le soutien apporté à des projets.

Les administrateurs sont membres de commissions et de conseils de vie sociale avec les résidents. La commission des aides a eu lieu 47 fois en 2019 ; celle pour les actions en direction des personnes âgées deux fois ; il y a eu 10 rencontres avec les différents résidents. Enfin, ils ont participé à trois instances de dialogue social.

1) DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Soutien à l'insertion sociale et aides auprès de castelroussins et d'associations caritatives

En 2019, il y a eu 6 305 accueils (+135 % en 10 ans) pour 2 589 personnes différentes et 9 141 appels reçus (+70 % en 10 ans).

949 demandes d'aide ont été instruites (+ 90 % en 10 ans) pour 722 accords dont 437 aides à la vie quotidienne.

168 domiciliations ont permis aux bénéficiaires sans domicile fixe de recevoir leurs courriers.

40 dossiers ont été instruits dans le cadre de la bourse aux permis pour les plus de 26 ans.

138 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de 1 317 entretiens sociaux individuels.

La fête de la solidarité a réuni 420 personnes autour d'animations mises en œuvre par 50 bénévoles.

21 animations différentes ont été proposées sur 41 séances avec 788 participations (+ 20 % / 2018).

173 cartes de tarif solidaire Équinoxe ont été remises. Un accompagnement personnalisé a été réalisé lors de 10 spectacles avec 60 participations.

Poursuite du soutien financier et technique aux associations caritatives (notamment les épiceries sociales).

Accompagnements personnalisés en lien avec le logement

734 demandes ont été formulées en 2019 réparties comme suit :

- 380 demandes (accès au logement, demande de mutation, informations droits et devoirs du locataire, impayés énergies, expulsion locative, gestion de situations d'urgence (incendie / dégâts des eaux / sans domicile / domiciliations postales).
- 83 demandes ont été faites pour le Relais logement *via* le site Châteauroux Métropole (dispositif de mise en lien entre des locataires et des propriétaires de meublés pour de courtes périodes).
- 239 accompagnements sociaux spécifiques logement : 63 % pour des relogements, 20 % pour des impayés locatifs. 21 situations ont été accompagnées dans le cadre de mesures d'expulsion.
- 26 ménages accompagnés dans le cadre d'une mesure d'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL) financée par l'État.
- Sept familles bénéficient de suivis spécifiques sur 18 à 36 mois maximum, financés par l'État.
- Partenariats pour l'accompagnement d'actions et de situations avec Solidarité accueil (SIAO insertion et urgence), SOLIHA 36, les réseaux pour des problématiques psychiques, relatives au deuil, à Diogène et enfin au vieillissement (CMP, Respire, La Croisée, ...).
- 83 participations aux commissions du Fonds de solidarité logement, du Droit au logement opposable, de la Prévention des expulsions locatives et de Lutte contre l'habitat indigne.

Une action renforcée auprès des personnes âgées

L'Office des personnes à la retraite a reçu 3 856 personnes en 2019 à la Maison des séniors et a reçu 8 078 appels téléphoniques.

121 personnes sont abonnées au service de téléassistance.

42 538 repas à domicile ont été livrés à 249 personnes.

571 personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables ont été contactées dans le cadre du plan canicule 2019, avec le soutien des bénévoles de la Protection civile notamment.

94 bénévoles sont investis dans les réseaux de lutte contre l'isolement des âgés MONALISA « DoSanSol », « Livres et moi », « Clubs de quartiers », « Allons-y ensemble » et « Envie de causer ». 387 personnes (avec double compte) bénéficient de leurs engagements.

1 263 personnes ont été présentes aux fêtes des retraités de juin et décembre.

1 055 colis de fêtes de fin ont été remis par les élus aux aînés non imposables.

70 personnes âgées ont été aidées par l'assistante sociale. 87 dossiers d'aide sociale légale ont été instruits.

Une action éducative en direction de jeunes en difficultés

198 jeunes en risque ou en voie de marginalisation accompagnés en 2019 (193 en 2018) avec le soutien financier du Conseil départemental, de la Ville de Châteauroux, de l'État et de fonds sociaux européens.

Ces jeunes âgés de 12 à 25 ans sont issus principalement des quartiers prioritaires ou des familles gens du voyage. Le travail éducatif s'est effectué aussi en lien avec des parents. Il a porté, en partenariat avec les acteurs locaux, sur la résolution de problématiques éducatives, familiales, scolaires, d'accès aux loisirs et à la culture, administratives, de santé, de justice, d'emploi, etc. 88 (44 %) d'entre eux étaient des nouveaux suivis en 2019. Moyenne d'âge de 19 ans.

L'action ciblée « l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation », en partenariat avec la Mission locale, Intermaide, Insert-Jeunes, Solidarité accueil et le FJT, a permis à une soixantaine de

jeunes déscolarisés ou inactifs, éloignés de l'emploi, d'être accompagnés tout au long de l'année et de pouvoir participer à des chantiers éducatifs (42 participants) pour des travaux de peinture, d'entretien d'espaces verts. Plusieurs ont pu reprendre une formation, accéder à des missions intérim régulières ou signer des CDD/CDI. Certains ont rejoint le dispositif « Garantie Jeunes ». Certains ont pu, *via* cette aide, se maintenir ou accéder à un logement, régler des problèmes de santé, de justice, de budget, bénéficier d'une écoute et d'un soutien... En 2019, le service de prévention et la Mission locale ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet National « Repérer et mobiliser les publics invisibles » pour pouvoir développer et enrichir encore cette action.

Une cinquantaine d'activités (chantiers éducatifs, séjours, soirées jeux, ateliers, sorties, débats) réalisées en 2019.

2) DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

Deux résidences autonomie, un EHPAD (maison de retraite) et une maison relais seniors.

Le CCAS dispose d'un ensemble d'établissements destinés à proposer à un public âgé un accompagnement adapté à ses besoins et des réponses graduées pour prévenir et accompagner la diminution de l'autonomie.

- L'EHPAD Saint-Jean – dans sa nouvelle configuration (27 chambres individuelles) rénové et embelli d'une nouvelle décoration et de mobiliers agréables et adaptés au grand âge et ses besoins spécifiques – accueille désormais 27 résidents.
- La capacité d'accueil de la maison relais seniors est passée de 12 à 17 logements *via* un redéploiement de logements de la Résidence Isabelle (5 T1 bis).
- Celle de la Résidence Isabelle est donc aujourd'hui de 45 logements, T1 Bis et T2.
- La résidence des Rives de l'Indre et ses 40 logements accueille majoritairement des gens autonomes et/ou semi autonomes.
- Le service de restauration, installé à la Résidence Isabelle et équipé désormais de matériel neuf et performant, assure 7 jours / 7 plus de 130 repas quotidiens. Les repas sont variés et l'équipe pilotée par le Chef de restauration s'attache à préparer le plus possible de « fait maison ». Le nouveau défi que souhaite relever cette équipe : réduire les déchets et financer l'introduction des produits alimentaires issus de circuits courts par redéploiement.

En 2019, 20 personnes ont été accueillies à l'EHPAD, 10 à la Résidence Isabelle, 5 à la résidence des Rives de l'Indre et 5 à la Maison Relais senior. Les résidents accueillis à l'EHPAD (GMP supérieur à 700) sont le plus souvent très dépendants. Les résidents des établissements ont la possibilité de bénéficier d'un programme d'activités variées et adaptées, orientées vers le bien-être (sophrologie, socio esthétique...), les activités physiques adaptées (vélo cognitif, gymnastique...) et les activités récréatives (bowling, chant, danses...). En outre, les moments festifs de l'année sont marqués le plus souvent par des repas à thème, des moments de fêtes avec musiciens, karaoké, etc.

2019 a été marqué plus particulièrement par l'inauguration des établissements reconstruits et/ou rénovés du site de St-Jean et la participation à la Conférence / Spectacle « **Être vieux et heureux, c'est possible,** » animé par Sandra Meunier, clown et art-thérapeute (les Neztoiles) ainsi que la participation à une activité théâtrale.

Deux séjours organisés en bord de mer sur la côte Atlantique ont permis à une vingtaine de résidents des résidences autonomie et de la Maison Relais de profiter d'une « petite » semaine de vacances.

3) DIRECTION HABITAT JEUNES ET GENS DU VOYAGE

Un Foyer des jeunes travailleurs

141 jeunes ont séjourné dans les 79 logements meublés de la Résidence Pierre-Perret. 63 % des nouveaux arrivants sont issus du département dont 43 % sont originaires de l'agglomération.

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2019 a été de 83 %, comme en 2018.

La durée moyenne de séjour des jeunes au FJT en 2019 est de 13,18 mois (12,36 en 2018).

Sur les 74 jeunes entrés en 2019, près de 57 % sont en apprentissage, stagiaires de la formation professionnelle et / ou sur le dispositif de la Garantie Jeunes.

Côté animation, il y a eu 47 séances proposées pour 317 participations de jeunes.

Côté accompagnement, il y a eu 1 250 interventions, allant du montage de dossier APL à l'accompagnement vers un tiers (Préfecture, associations, etc.), en passant par des aides alimentaires, l'ouverture de droits santé, l'accompagnement à la gestion d'un budget, la recherche de logements...

En 2019, le site internet du FJT a totalement été refait, les jeunes en recherche de logement le consultant en priorité.

Une aire d'accueil des gens du voyage et une aire de grand passage :

82 accueils de familles gens du voyage sur l'aire de Notz, correspondant à 58 familles différentes (221 personnes) dont 41 sont de l'agglomération castelroussine. Le taux d'occupation a été de 41,23 %. Neuf groupes ont été accueillis sur l'aire de grand passage de grand Déols (168 caravanes), pour cinq semaines d'occupation.

Une MOUS Habitat Gens du Voyage

145 rendez-vous ont eu lieu en 2019, dont 60 visites à caravanes auprès de familles gens du voyage castelroussines pour les accompagner dans leurs parcours d'habitat. Quatre relogements ont été rendus possibles, trois en logements sociaux collectifs et un en logement social individuel. L'animation d'un travail partenarial a permis fin 2019 de signer une convention avec l'État concernant le secteur de la Croix Blanche à Déols, d'identifier les lieux d'habitats gens du voyage dans le cadre du nouveau plan d'urbanisme (PLUI), de sensibiliser sur les moyens de lutter contre les stationnements illicites et de porter le pilotage de la politique Habitat Gens du voyage pour le compte de Châteauroux Métropole à partir de 2020. 15 terrains familiaux locatifs, constitués d'un bâti F1 bis avec trois à cinq places caravanes, ainsi que sept logements sociaux individuels, avec une à trois places caravanes, sont en cours de création sur l'agglomération.

❖ Focus sur l'analyse des besoins sociaux

Le Cabinet d'études la Compas est intervenu devant 51 agents du CCAS et 40 partenaires en juin 2019 pour échanger avec eux à partir des constats socio-démographiques de Châteauroux. Ville de 44 000 habitants, elle compte, comparée au niveau national, une plus forte proportion des classes d'âges à partir de 55 ans. On constate un départ de la jeunesse puisque le solde naturel est toujours positif même si c'est ténu. Il y a une surreprésentation des personnes vivant seules à Châteauroux. Avoir 30 ans à Châteauroux, c'est une probabilité sur deux de partir et une sur deux d'être arrivé il y a 5 ans, avoir 55 ans c'est rester vieillir à Châteauroux. Le renouvellement de la population est lié aux classes moyennes qui partent et arrivent. Des ateliers thématiques ont permis d'enrichir la vision que chacun se faisait de sa ville entre expériences pratiques et analyses statistiques, pour continuer d'améliorer les actions mises en place.

❖ Contribution au développement durable

Actions de lutte contre la précarité énergétique, inscrite dans l'agenda 21, accompagnements proposés aux ménages castelroussins signalés par les fournisseurs énergie pour leur situation d'impayés et / ou de coupure énergie : 935 signalements émis par les fournisseurs d'énergie, 55 personnes reçues. Organisation du Forum de l'économie à la maison, le 23 mai 2019 sur le quartier Saint-Jean : 12 partenaires mobilisés et 170 participants.

La participation à la cohésion sociale et à la citoyenneté s'est illustrée en 2019 par la poursuite de l'animation de l'Université du Citoyen (98 participations en 2019), poursuite de l'appui à la citoyenneté des seniors dans le cadre de Monalisa, ainsi que par le soutien à l'insertion sociale de jeunes en grande difficulté.

❖ Indicateurs 2019

Désignation de l'indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
Indicateurs RH						
Effectifs pourvus au 31/12:		81	83	90	81	88
ETP :		74,32	76,23	79,97	73,82	74,92
Indicateurs financiers						
Budget de fonctionnement :	€	5 018 706	5 183 292	5 400 971	5 415 190	5 589 129
Budget d'investissement :	€	463 400	330 015	230 900	266 326	1 575 946
Indicateurs d'activité						
Nombre de pers. âgées sur le fichier des pers. vulnérables	personne	785	808	837	801	571
Nombre de jeunes suivis par le service de prévention	personne	154	153	140	193	198
Nombre d'accueils aux services insertion et logement	accueils	4 951	4 871	5 948	5 614	6 305
Nombre de demandes d'aides facultatives	aides	681	610	705	858	949
Nombre d'accueils par l'Office des personnes à la retraite	accueils	2 128	2 331	2 421	3 042	3 736
Nombre de personnes suivies par le service logement	personne	585	508	567	601	734

Taux d'occupation du FJT	taux d'occupation	92,15 %	92,21 %	90,59 %	83%	83%
Taux d'occupation de l'EHPAD St-Jean (pers. dépendantes)	taux d'occupation	99,56 %	98,27 %	91 %	92 %	97 %
Taux d'occupation Résidences autonomes et Maison relais	taux d'occupation	73,78 %	85,43 %	86 %	96 %	94 %
Nombre de séjours à l'aire d'accueil gens du voyage	séjour	118	84	85	74	82
Nombre de familles accueillies aire d'accueil des gens du voyage	familles	66	44	79	55	58
Taux d'occupation aire d'accueil des gens du voyage	taux d'occupation	21,59 %	27,89 %	33,68 %	34.75%	41,23 %

À noter : le montant inscrit en investissement est important par rapport aux années précédentes du fait du remboursement de l'emprunt Balsan, des investissements à l'EHPAD et à la Résidence Isabelle.

❖ Regard vers 2020

- Accompagner la mutualisation des fonctions supports du CCAS avec les services de Châteauroux Métropole (RH, Finances, Si, Patrimoine).
- Poursuivre l'Analyse des besoins sociaux à l'échelle de la commune de Châteauroux avec le soutien d'un Cabinet d'études.
- Piloter la politique habitat gens du voyage à l'échelle de l'agglomération et porter une étude de résorption du bidonville de la Croix Blanche confiée par la DDT.
- Conforter la politique de solidarité de proximité portée par le CCAS en direction des personnes âgées isolées, des jeunes, des femmes victimes de violence et des ménages en difficultés et adapter son action à toutes circonstances (Covid 19).
- Appuyer la démarche d'amélioration des conditions de travail au sein des établissements pour personnes âgées avec l'Aract (Agence régionale de l'amélioration des conditions de travail).

Focus Développement Durable

Selon la conception directrice du développement durable tel qu'on l'entend aujourd'hui (rapport Brundtland 1987) « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins».

La loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, rend obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités locales et intercommunalités de plus de 50 000 habitants. L'ensemble des services de Châteauroux Métropole s'est impliqué dans l'élaboration collaborative de ce rapport qui entend présenter de façon synthétique les engagements et les actions de l'Agglo en faveur du développement durable.

- ❖ **Finalité 1, la lutte contre le changement climatique** : impact en matière de consommation énergétique ou de promotion des énergies renouvelables.

Les actualités

Châteauroux Métropole s'est engagée dans une politique globale de réduction des consommations d'énergie de son patrimoine.

- Baisse de la consommation de chauffage dans le périmètre du CPE : - 14,34 %, -2 958 MWh, - 624 tonnes de CO2.
- Baisse de la consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage public de Châteauroux grâce au remplacement des sources par de la Led depuis 2015 : -28%, - 1 945 MWh, - 253 tonnes de CO2.
- Baisse de la consommation d'énergie constatée sur les écoles suite aux travaux d'amélioration de la performance énergétique (isolation, renouvellement chaufferie, luminaires Led) : École Jean Zay primaire : -56 %, -173 MWh, -36 tonnes de CO2 ; Ecole Jean Racine primaire : -39 %, -97 MWh, -20 tonnes de CO2 ; Ecole Montaigne primaire : -47 %, -102 MWh, -21 tonnes de CO2 ; Ecole Jean Moulin : -71 %, -205 MWh, -43 tonnes de CO2.
- Pôle culturel Equinoxe : baisse de la consommation d'électricité de 40% suite à l'amélioration de la conduite des installations de traitement d'air et le remplacement des sources d'éclairage d'ambiance part de la led.

Concourent également à l'atteinte de l'objectif 1 :

- La réalisation des études pour la pérennisation et l'extension du réseau de chaleur géothermique du quartier St Jean. La solution retenue permettra une réduction des émissions de CO2 de 75%, soit - 1 579 tCO2/an comparé à un réseau de chaleur fonctionnant avec des énergies fossiles.
- Châteauroux Métropole en partenariat avec le SDEI, le Département de l'Indre, la Communauté de commune du Pays d'Issoudun et l'association Berrhy lance le projet Hyber (déploiement d'un écosystème de mobilité hydrogène à la maille départementale).
- La finalisation de la mise en œuvre du nouveau Plan Climat Air Énergie associé à un outil de management de la qualité Cit'ergie. Le PCAET / Cit'ergie sera opérationnel milieu 2020.
- La progression constante du nombre de voyageurs dans les transports en commun avec une consolidation du dépassement de la barre des 5 millions d'utilisateurs en 2017 avec environ 5,4 millions en 2019.

Les indicateurs

Indicateurs	2017	2018	2019	Évolution 2017-2019
Nombre de bilans thermiques réalisés dans le cadre de l'OPAH	167	159	184	+ 10,18 %
Production d'ENR (en MWh)	114	224	199	- 7,01 %
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (en MWh)	6 636	6 016	5 354	- 19,32 %
Consommation d'énergie du patrimoine hors éclairage public (en MWh)	23 899	21 925	22 427	- 6,16 %
Nombre de jours où la qualité de l'air a été bonne ou très bonne	326	277	295	- 9,51 %
Nombre de voyageurs dans les transports en commun	5 002 020	5 384 534	5 414 669	+ 8 %

❖ **Finalité 2, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources** : contribution à la qualité paysagère, impact sur les ressources naturelles ou sur la biodiversité.

Les actualités

Durant l'année écoulée, la plupart des travaux patrimoniaux ont été engagés en faveur des ressources en eau :

- En eau potable, le remplacement des réseaux anciens et/ou défectueux participe à la réduction des fuites. Cela a représenté une dépense de 707 110 € en 2019.
- En eaux usées, le renouvellement des réseaux permet de limiter les entrées d'eaux parasites qui génèrent des surcoûts énergétiques de transport et de traitement. Cela a représenté une dépense de 1 174 096 € en 2019.

Les indicateurs

Indicateurs	2017	2018	2019	Évolution 2017-2019
Taux de valorisation des déchets du SYTOM	65	65	44	- 32,31 %
Rendement du réseau d'eau potable	78,6	78,6	<i>nc (donnée disponible en juin)</i>	<i>nc</i>
Nombre de m ³ d'eau distribués par foyer	158,9	149,6	<i>nc (donnée disponible en juin)</i>	<i>nc</i>

❖ Finalité 3, la cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations : renforcement des liens intergénérationnels et diminution des inégalités.

Les actualités

De manière générale, les actions engagées permettent un accompagnement renforcé vers l'emploi durable. Châteauroux Métropole poursuit ainsi les démarches d'aide à l'employabilité de tous en complémentarité avec les autres acteurs du développement économique.

Développement du partenariat avec l'association de producteurs locaux Cagettes & Fourchettes et développement des achats de produits issus du commerce équitable, de produits labellisés et locaux. La Ville de Châteauroux labellisé « Territoires de commerce équitable » avec ces partenaires locaux (Artisans du Monde, Maison des Loisirs et de la Culture Belle Isle etc...) fait rayonner le commerce équitable via des actions d'éducation, de sensibilisation, de mobilisation citoyenne, de coopération entre acteurs du territoire, l'intégration des produits issus du commerce équitable dans les politiques d'achats responsables...

19 décembre 2019 : l'année 2019 a été conclue par la signature officielle devant la presse de la Convention NPRU par l'ensemble des partenaires, ainsi que l'ensemble des conventions annexes, Charte relogement, Convention intercommunale d'attribution, convention de partenariat avec l'OPAC 36 pour l'ascensorisation de résidences sur le quartier Beaulieu, Convention de Gestion urbaine et sociale de proximité.

Les indicateurs

Indicateurs	2017	2018	2019	Évolution 2017 -2019
Nombre de dossiers Habiter Mieux (FART)	128	147	121	- 5,47 %
Nombre de demandes "relais logement"	64	67	83	+ 29,68 %
Part des projets financés par l'OPAH au regard des objectifs conventionnés (%)	88	100	86	- 2,27 %
Nombre de personnes suivies par le PLIE	200	195	164	- 21,95 %

❖ Finalité 4, l'épanouissement de tous les êtres humains : l'accès aux services publics ou encore à la culture et aux loisirs.

Les actualités

Les actions portées sur la Culture sont gratuites et permettent à des publics éloignés de la Culture d'avoir un accès sans contraintes. Une attention particulière est portée sur l'accès aux animations pour les personnes défavorisées. A ce titre, les relations avec le CCAS de Châteauroux et plusieurs partenaires (associations, centre socio-culturels...) favorisent la mixité des publics.

Maintien de la grainothèque, permettant un échange de graines bio (fleurs, légumes, plantes) entre usagers au sein de la médiathèque, à l'initiative des associations « Incroyables comestibles » et « Bihanat ».

Bougez A Belle-Isle : voilà 10 ans que cet événement fait le bonheur des Castelroussins mais aussi de toute la population indrienne et touristique. Cette année encore, avec une progression de 19% par rapport à l'année précédente, 7 136 personnes sont venues profiter de la diversité des activités proposées : activités culturelles, sportives, de relaxation et autres.

Exemple d'actions : Sensibilisation des enfants accueillis dans les structures au tri sélectif. - Découverte et immersion au sein d'associations caritatives (aide alimentaire et vestimentaire, restauration, défense animale...), pour les bénéficiaires de la Bourse au permis. - Organisation d'activités nature avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement d'Azay le Ferron. - Développement des actions autour du bien-être, du respect de l'environnement et de la citoyenneté...

Les indicateurs

Indicateurs	2017	2018	2019	Évolution 2017-2019
Nombre de spectateurs et de spectacles au MACH36	46 672	45 968	31 548	- 13,17 %
Fréquentation de « Bougez à Belle Isle »	5 612	5 987	7 136	

- ❖ **Finalité 5, une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** promotion de projets exemplaires, pratiques de consommations et d'achats durables encouragées.

Les actualités

Châteauroux Métropole, au titre des communes membres et pour son propre compte, a été diligentée pour effectuer le dépôt des demandes de CEE (Certificats d'Économie d'Énergie). En 2019, Châteauroux Métropole a transféré 252 149 234 kwh.

Mise en place d'une étude menée en partenariat avec la CCI et la CMA sur l'écologie industrielle et territoriale. Cette stratégie de développement durable propose d'optimiser les ressources au maximum et un taux important de recyclage de la matière et de l'énergie.

Châteauroux Métropole maintient depuis plusieurs années un effort constant de dématérialisation de ses services et de son fonctionnement. En 2019, cela s'est concrétisé par plus de 21 000 envois dématérialisés d'actes, via la plateforme d'échange des actes d'état civil COMEDDEC, dématérialisation complète de la chaîne des marchés publics, la montée en charge de Chorus Pro... Mais aussi le retrait de 120 imprimantes individuelles ; la prise en compte des performances énergétiques pour les nouveaux matériels ; une meilleure gestion des coûts et diminution des déchets (toner grande capacité au lieu de petites cartouches) ...

Reconduction de la certification HQE Aménagement zone d'activité Eurocity Ozans en 2019.

Les indicateurs

Indicateurs	2017	2018	2019	Évolution 2017-2019
Nombre de personnes en recherche d'emploi reçu (hors PLIE) dans le cadre la plateforme	382	386	400	+ 4,50 %
Nombre d'hectares aménagés dans une zone exemplaire	64	64	64	+ 0,00 %

Focus financier

Les ratios légaux

Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (Population source DGFIP 2018 : 75 845 hab.)

Informations financières - ratios	Valeurs 2019	Moyennes nationales de la strate (2018 source AMF)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	862,45 €	1 263,00 €
Produit des impositions directes/population	494,45 €	959,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	951,94 €	1 478,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	307,24 €	343,00 €
Encours de dette/population	144,23 €	1 223,00 €
DGF/population	182,57 €	339,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	31,54 %	60,41 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	93,65 %	Non communiqué
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	32,27 %	23,21 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	15,15 %	Non communiqué

Ville de Châteauroux (Population source DGFIP 2018 : 45 496 hab.)

Informations financières - ratios	Valeurs 2019	Moyennes nationales de la strate (2018 source DGFIP)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 255,44 €	1 380,00 €
Produit des impositions directes/population	621,91 €	625,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 633,35 €	1 515,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	440,60 €	324,00 €
Encours de dette/population	868,82 €	1 036,00 €
DGF/population	203,79 €	199,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,36 %	54,71 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	84,02 %	98,02 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,98 %	21,39 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	53,19 %	68,38 %

Les grands équilibres financiers

Budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :
64.89 M€

Frais financiers : 0.46 M€

Subventions aux budgets
annexes : 4.94 M€

Recettes de fonctionnement :
72.78 M€

Excédent de fonctionnement (Épargne brute) : 2.49 M€

Autofinancement : = Épargne
brute – Remboursement du
capital de la dette = 0.29 M€

Investissement

Remboursement du capital de la
dette : 2.20 M€

Recettes d'investissement :
25.34 M€

Dépenses d'investissement :
24 M€

Emprunt : 0 M€

Déficit d'investissement : 0.86 M€

Soit :

Dépenses réalisées : 96.49 M€

Recettes réalisées : 98.12 M€

Résultat de l'exercice 2019 : 1.63 M€

Solde des reports 2019 : -24.43

Résultat exercice 2018 : 21.45 M€

Résultat net après reports : -1.35 M€

Budget principal de la Ville de Châteauroux

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :
62.76 M€

Recettes de fonctionnement :
74.33 M€

Frais financiers : 0.60 M€

Excédent de fonctionnement (Épargne brute) : 10.97 M€

Autofinancement : =
Épargne brute –
Remboursement du capital
de la dette = 5.65 M€

Investissement

Remboursement du capital de la
dette : 5.32 M€

Recettes d'investissement :
20.69 M€

Dépenses d'investissement :
20.31 M€

Emprunt : 12 M€

Excédent d'investissement : 7.06 M€

Soit :

Dépenses réalisées : 88.98 M€

Recettes réalisées : 107.01 M€

Résultat de l'exercice 2019 : 18.03 M€

Solde des reports 2019 :
- 8.31 M€

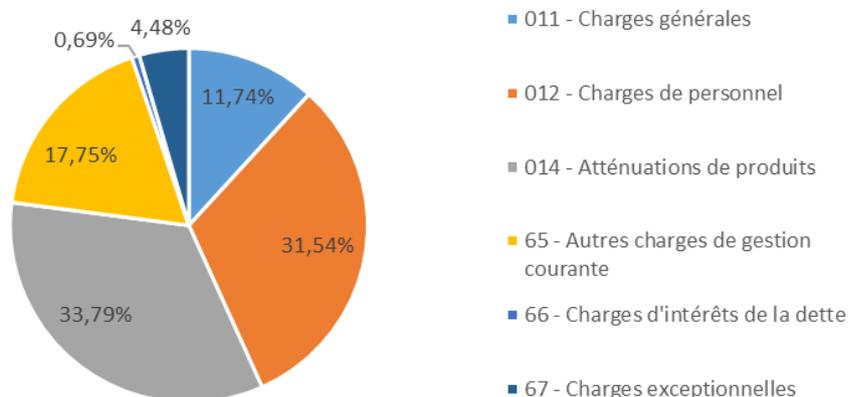
Résultat exercice 2018 :
-10.50 M€

Résultat net après reports : - 0.78 M€

Les dépenses et recettes de fonctionnement

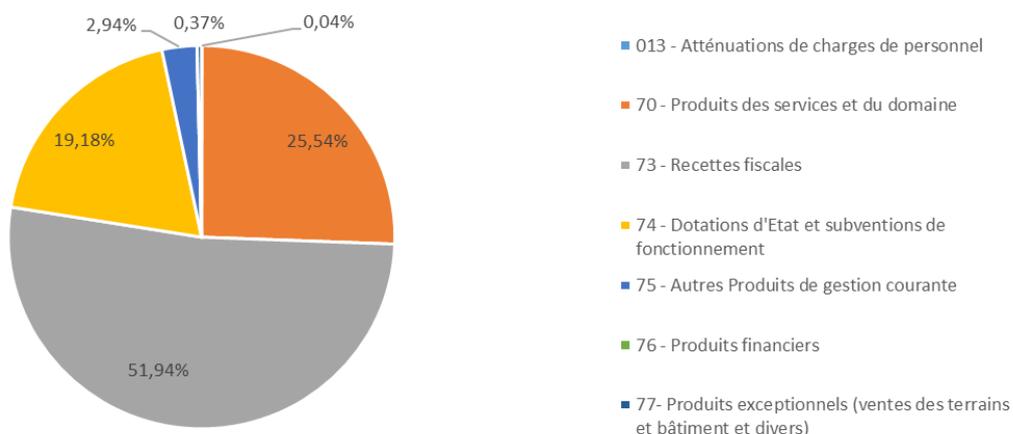
Dépenses réelles de fonctionnement	Communauté d'agglomération
011 - Charges générales	7 677 228,07 €
012 - Charges de personnel	20 633 012,67 €
014 - Atténuations de produits	22 105 475,63 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 502 473,72 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	454 128,74 €
67 - Charges exceptionnelles	2 933 359,05 €
Total Dépenses Réelles	65 412 612,69 €

Dépenses réelles de fonctionnement - Agglomération



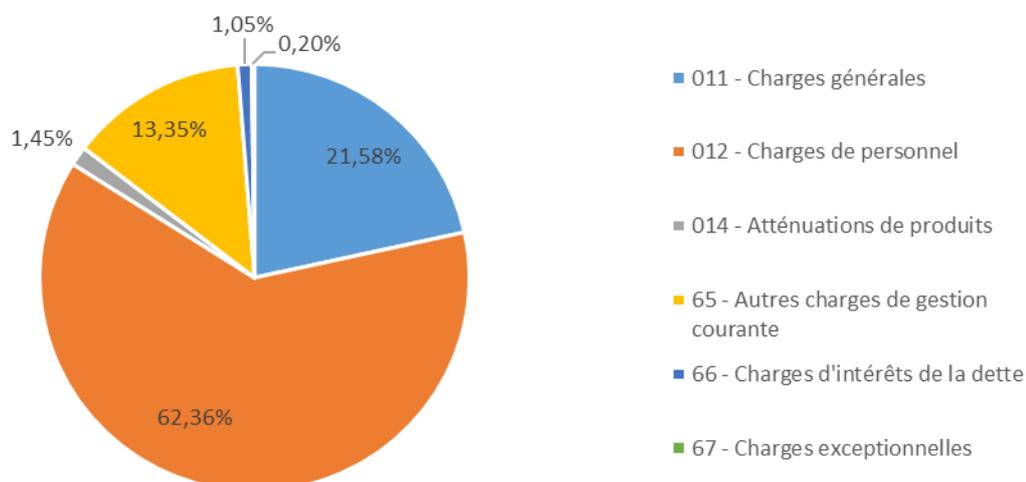
Recettes réelles de fonctionnement	Communauté d'agglomération
013 - Atténuations de charges de personnel	25 840,26 €
70 - Produits des services et du domaine	18 441 551,77 €
73 - Recettes fiscales	37 501 898,16 €
74 - Dotations d'État et subventions de fonctionnement	13 846 734,32 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 119 213,89 €
76 - Produits financiers	3,60 €
77- Produits exceptionnels (<i>ventes des terrains et bâtiment et divers</i>)	265 026,45 €
Total Recettes Réelles	72 200 268,45 €

Recettes réelles de fonctionnement - Agglomération

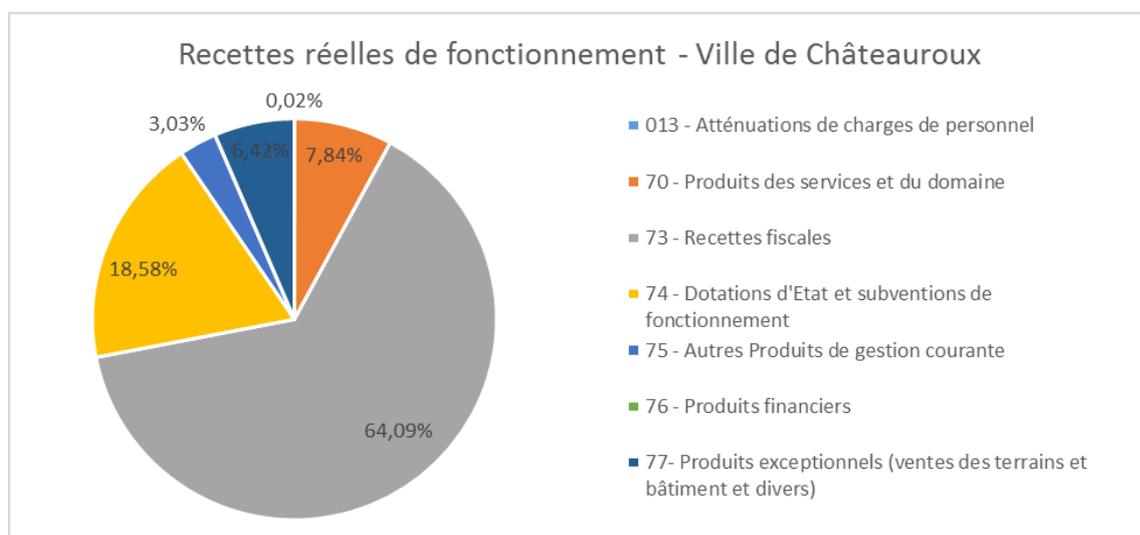


Dépenses réelles de fonctionnement	Ville de Châteauroux
011 - Charges générales	12 327 653,47 €
012 - Charges de personnel	35 620 000,56 €
014 - Atténuations de produits	827 742,02 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 625 785,08 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	602 169,00 €
67 - Charges exceptionnelles	114 190,34 €
Total Dépenses Réelles	57 117 540,47 €

Dépenses réelles de fonctionnement - Ville de Châteauroux



Recettes réelles de fonctionnement	Ville de Châteauroux
013 - Atténuations de charges de personnel	18 560,57 €
70 - Produits des services et du domaine	5 827 553,91 €
73 - Recettes fiscales	47 628 419,55 €
74 - Dotations d'État et subventions de fonctionnement	13 809 086,79 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 253 355,94 €
76 - Produits financiers	114,96 €
77- Produits exceptionnels (<i>ventes des terrains et bâtiment et divers</i>)	4 774 027,33 €
Total Recettes Réelles	74 311 119,05 €



Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement	Communauté d'agglomération
20 - Études - Licences logiciels	640 775,94 €
204 - Subventions d'équipements versées	1 301 910,64 €
21 - Immobilisations : Terrains, matériel	2 511 424,85 €
23 – Immobilisations : Travaux	18 848 371,65 €
Total	23 302 483,08 €

Dépenses d'équipement	Ville de Châteauroux
20 - Études - Licences logiciels	343 413,50 €
204 - Subventions d'équipements versées	1 792 786,85 €
21 - Immobilisations : Terrains, matériel	3 466 380,34 €
23 - Immobilisations : Travaux	14 443 066,83 €
Total	20 045 647,52 €

La fiscalité

Taxe foncière de la Ville de Châteauroux

Châteauroux	2016	2017	2018	2019
Bases TFB	54 648 000	54 800 000	54 989 000	55 800 000
Taux TFB	27,61%	27,61%	27,61 %	27,61 %
Produits TFB	15 088 313	15 130 280	15 182 463	15 406 380

Taxe d'habitation de Châteauroux Métropole

Châteauroux Métropole	2016	2017	2018	2019
Bases TH	103 419 000	100 396 000	100 555 007	102 517 000
Taux TH	7,61%	7,61%	7,61 %	7,61 %
Produits TH	7 870 186	7 840 136	7 652 236	7 801 544

Taxe d'habitation de la Ville de Châteauroux

Châteauroux	2016	2017	2018	2019
Bases TH	65 409 000	63 204 000	62 875 000	69 361 000
Taux TH	19,15 %	19,15 %	19,15 %	19,15 %
Produits TH	12 525 824	12 103 566	12 040 563	13 282 632

Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères dans les villes de Châteauroux Métropole

Communes	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
ARDENTES	12,46 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %
ARTHON	22,12 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %
CHÂTEAUROUX	10,63 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %
COINGS	15,36 %	16,01 %	16,01 %	16,01%
DÉOLS	9,89 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %
DIORS	10,18 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %
ÉTRECHET	15,84 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %
JEU-LES-BOIS	27,66 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %
LE POINCONNET	5,06 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %
LUANT	21,13 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %
MARON	23,75 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %
MONTIERCHAUME	12,49 %	13,97 %	13,97 %	13,97 %
SAINT-MAUR	3,37 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	22,82 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %
VILLERS-LES-ORMES	22,30 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue par Châteauroux Métropole

CVAE	2016	2017	2018	2019
Montant perçu	4 948 529	5 080 989	4 971 315	5 271 914
Évolution	- 95 570	132 460	-109 674	300 599

La cotisation foncière des entreprises perçue par Châteauroux Métropole

CFE	2016	2017	2018	2019
Montant perçu	3 594 177	3 394 116	3 211 093	3 237 331
Évolution	116 189	-200 061	-183 023	26 238

Les dotations perçues par Châteauroux Métropole

Châteauroux Métropole	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2016
DGF	8 962 797	8 420 298	8 244 468	8 479 007	-5,39 %
FPIC	-525 936	-652 484	-666 400	-584 247	-11,09 %
Solde	8 436 861	7 767 814	7 578 068	7 894 760	-6,43 %

Les dotations perçues par la Ville de Châteauroux

Châteauroux	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2016
DGF	10 150 140	9 355 627	9 264 285	9 271 686	-8,65 %
FPIC	-719 603	-899 942	-866 733	-781 618	-8,62 %
Solde	9 430 537	8 455 685	8 397 552	8 490 068	-9,97 %

Les dotations perçues par Châteauroux Métropole	2016	2017	2018	2019
Dotation d'intercommunalité	301 833	0	0	423 841
Dotation de compensation	8 660 964	8 420 298	8 244 468	8 055 166
Total DGF	8 962 797	8 420 298	8 244 468	8 479 007
Dotation générale de décentralisation	19 246	18 246	28 246	20 246
Dotation de compensation de la réforme de la TP	2 717 316	2 717 316	2 717 316	2 698 000
Dotation de compensation de CFE/CVAE	69 706	22 335	1 564	98 431
Compensation TF	199	63	63	64
Compensation TH	499 564	730 111	775 671	815 276
Total Dotations	12 268 828	11 908 369	11 767 328	12 111 024

Les dotations perçues par la Ville de Châteauroux	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	7 672 451	6 296 629	6 546 395	6 442 667
Dotation de solidarité urbaine	2 082 346	2 812 191	2 495 764	2 629 106
Dotation nationale de péréquation	395 343	246 807	222 126	199 913
Total DGF	10 150 140	9 355 627	9 264 285	9 271 686
Dotation générale de décentralisation	344 835,32	687 604	343 802	343 802
Dotation de compensation de la TP	189 398	58 946	0	0
Compensation TF	227 130	190 743	196 498	194 516
Compensation TH	1 157 636	1 583 833	1 663 853	1 725 001
Autres compensations et péréquations	41 208,57	41 208,57	41 208,57	41 210,05
Dotation de recensement	9 765	9 322	8 993	8 709
Dotation des titres sécurisés	10 060	10 060	20 710	20 710
Total Dotations	12 130 172,89	11 937 343,57	11 539 349,57	11 605 634,05